

Depecker

ENTRE SIGNE ET CONCEPT

Éléments de terminologie générale

Loïc Depecker
Sciences du langage

•••

La terminologie, science des vocabulaires spécialisés, pose la question de la relation des signes, des concepts et des choses. L'ouvrage s'efforce de resituer terminologie et linguistique en prenant en considération la problématique du concept.

- Éditeur : Presses Sorbonne Nouvelle
- Collection : Sciences du langage
- Lieu d'édition : Paris
- Année d'édition : 2002
- Publication sur OpenEdition Books : 12 février 2019
- EAN (Édition imprimée) : 9782878542349
- EAN électronique : 9782878549652
- Nombre de pages : 200 p.

• ***Sommaire***

• ***Présentation***

• ***Auteur(s)***

Introduction

Partie 1

Éléments de terminologie : principes généraux

Partie 2

Éléments de terminologie : théorie et pratique

Conclusion

Lexique des principaux termes à caractère méthodologique utilisés dans l'ouvrage

Indications bibliographiques

Introduction

p. 7-10

TEXTE

TEXTE INTÉGRAL

En quelques années, la terminologie est devenue en France une discipline reconnue. Elle y est pourtant pratiquée depuis longtemps : ingénieurs, scientifiques, ouvriers, techniciens sont naturellement amenés à manier des termes et à développer des systèmes de concepts. Industriels et praticiens de tous domaines, en décrivant les procédés et processus qu'ils utilisent, ont inévitablement recours à des terminologies. Les normalisateurs s'appuient sur leurs analyses pour fixer des normes de fabrication. La mise en marché des produits et la diffusion des savoirs nécessitent à leur tour la maîtrise de terminologies inscrites dans une chaîne documentaire rigoureuse et cohérente.

1La terminologie n'en demeure pas moins relativement méconnue. Sans doute, le fait qu'elle se soit constituée à l'origine dans les milieux industriels et développée de façon relativement autonome y est-il pour quelque chose. Son émergence comme discipline à part entière s'est surtout faite à l'étranger, notamment en Autriche, en Union soviétique et en Amérique du nord. En France, l'idée de la terminologie s'est surtout développée dans le cadre des politiques linguistiques mises en place à partir des années 1960. À cette époque, la question de l'avenir du français scientifique et technique se trouvait posée en raison de l'anglicisation massive des vocabulaires spécialisés et du recours de plus en plus fréquent à l'anglais.

2En tant qu'ancien chargé de mission pour la terminologie dans les services du Premier ministre (1980–1994), puis au ministère

de la culture (1994–1998), nous avons eu la chance de participer à cette évolution : définition d'une véritable politique terminologique et émergence de la terminologie comme nouveau champ de recherche.

3 Le présent texte s'inscrit dans la continuité de cette expérience, avec comme principal objectif de faire le point des acquis méthodologiques et théoriques de la terminologie à la fin du XXe siècle en inscrivant cette réflexion dans le champ de la linguistique. Ce travail a eu pour point de départ la thèse de doctorat soutenue en 1994 à l'Université de Paris VII, intitulée « Un exemple d'aménagement terminologique : les commissions ministérielles de terminologie en France (1970–1993) » (publiée sous le titre *L'invention de la langue, le choix des mots nouveaux*, 2001). Cette thèse décrivait l'histoire des commissions ministérielles de terminologie françaises et s'efforçait de dégager les principes méthodologiques qui avaient sous-tendu leur travail. Elle suggérait des pistes de recherche surgies de la pratique d'aménagements linguistiques, dans la perspective d'une réflexion d'ensemble sur la terminologie.

4 Inscrite dans le cadre d'une politique linguistique qui n'a cessé d'évoluer, la question de la terminologie s'était en effet constamment posée en France et peu à peu dans la francophonie en raison de l'importance qu'elle revêt dans sa dimension aussi bien politique (francisation des vocabulaires et construction de la francophonie), technique (maîtrise et gestion des vocabulaires), informationnelle (veille technologique), épistémologique (construction des savoirs) ou économique (implication dans les échanges et dans les industries de la connaissance). Il n'existait sur cette expérience aucun texte de synthèse qui reconstitue la démarche d'ensemble de ce qui est devenu au fil des années un véritable aménagement terminologique inscrit dans une politique

linguistique globale ; ou même qui analyse le contenu des décisions, dresse un bilan et en dégage des principes. L'un des seuls ouvrages ouvrant une piste dans ce sens est *l'Introduction à l'étude de la télédétection aérospatiale et de son vocabulaire* (Paul, Depecker, 1991), monographie de la commission ministérielle de terminologie de la télédétection aérospatiale (COMITAS), qui tend à montrer la manière dont se construit un savoir à travers une terminologie en cours de création.

5 L'intérêt de l'approche adoptée dans cette thèse est qu'elle s'appuyait sur une pratique de la terminologie en milieu scientifique et technique de plus de quinze années, vécue de l'intérieur par l'auteur, à partir de laquelle il était possible de faire nombre de constatations, établies sur plusieurs dizaines de missions en milieu professionnel, des centaines de comptes rendus et notes de séances de commissions ou comités de terminologie. Elle avait l'intérêt de présenter et de proposer des exemples concrets d'où extraire des éléments d'analyse, décrire le matériau terminologique traité, et déboucher sur la dimension linguistique, sociolinguistique et politique de toute démarche d'intervention sur les langues.

6 Si cette recherche impliquait largement l'histoire de la langue, elle la dépassait. S'appuyant sur des analyses d'ordre linguistique, sociolinguistique, et épistémologique, elle tendait à dresser des voies de réflexion pour une méthodologie de l'aménagement terminologique, et au-delà, pour la théorie de la terminologie. La démarche historique suivie a été d'extraire les éléments forts, susceptibles de servir à l'histoire des termes, à la démonstration de la réflexion menée pour les traiter, et à l'analyse des solutions retenues. L'un des objectifs de ces commissions ministérielles de terminologie ayant été de créer et de traiter des termes (choix et

fixation de l'entrée, de la définition, des synonymes, des équivalents en langues étrangères, etc.) et de les réunir sous forme d'ensembles (arrêtés de terminologie, dictionnaires, bases de données, etc.), cette expérience rejoignait le travail inséparable de l'élaboration de toute œuvre dictionnaire, qu'elle soit de langue générale ou de langue spécialisée. Elle a ainsi donné lieu souvent, en situation réelle, à l'analyse de l'apport possible de la lexicologie et de la lexicographie à la terminologie et à sa mise en forme terminographique.

7 Les questions de méthodologie que posèrent inévitablement le traitement et la mise en forme du matériau terminologique ont conduit à soulever des problèmes d'ordre linguistique, notamment sur l'unité terminologique, les phénomènes de création et d'évolution des termes, la synonymie, la définition, la constitution d'ensembles dictionnaires, l'intégration dans différents supports d'informations, etc. Également, le rapport à l'anglais, constant aujourd'hui dans les terminologies, a nécessité de dégager des principes de construction des termes français en prenant appui sur des réflexions d'ordre morphosémantique et épistémologique, et a conduit à s'interroger sur le rôle des langues dans la structuration du savoir.

8 Enfin, l'approche sociolinguistique, voire socioterminologique (puisque cette expérience d'aménagement terminologique a amené à faire émerger cette discipline), requise notamment pour juger des succès et échecs des termes officialisés par les commissions ministérielles de terminologie, a conduit à lancer les premières enquêtes d'implantation terminologique, destinées à évaluer l'installation de nouveaux termes dans l'usage. Celles-ci furent réalisées en milieu professionnel par plusieurs laboratoires de recherche d'universités (Lyon II, Rennes II, Rouen, Toulouse–le–Mirail). Des études complémentaires furent effectuées par l'auteur

dans les grands dictionnaires de langue. Dans ce dernier cas, la démarche, de type structuraliste, s'est attachée à discerner par la comparaison des différents éléments de chacun des dictionnaires étudiés, la représentation qu'ils donnent des termes officiels afin de juger de leur degré d'implantation. Étant donné la masse des termes en jeu, la diversité des domaines abordés, et l'hétérogénéité des situations d'emploi de ces termes, il a été difficile de tirer des conclusions formelles, mais une esquisse de méthode possible en ce domaine a été dressée. Celle-ci fut présentée dans une synthèse d'ensemble publiée dans *La mesure des mots* (Depecker, 1997), qui regroupe ces différentes études d'implantation. L'aboutissement de la recherche menée dans la thèse s'appuie de ce fait sur plusieurs approches : historique, linguistique, épistémologique, et sociolinguistique: toutes dimensions qui entrent nécessairement dans la définition d'un aménagement terminologique au sens plein du terme, et qui permettent d'en cerner et d'en comprendre les enjeux.

9C'est donc à partir d'une pratique active de la terminologie et sur des exemples réels que les questions sont ici abordées. Elles ont puisé dans la richesse cumulée des multiples cas de figure rencontrés, qui ont conduit à dépasser l'expérience de départ – l'aménagement des vocabulaires du point de vue de la mise en œuvre d'une politique linguistique –, vers des éléments de théorie de la terminologie. Le présent essai, présenté pour l'habilitation à diriger des recherches soutenue en Sorbonne le 10 janvier 2000, forme pour nous la base du projet plus vaste que nous avons d'écrire un texte développé qui formulerait une théorie d'ensemble. Inévitablement, l'ouverture à une telle problématique fait se rencontrer plusieurs disciplines dont la confrontation et la convergence peuvent apporter beaucoup. De plus, la pratique d'enseignements de terminologie depuis plus de vingt ans, tant à l'étranger qu'en France, particulièrement à l'Institut national des

langues et civilisations orientales, à l'Université de Rennes II, et à l'Université de la Sorbonne Nouvelle–Paris III, a conduit à enrichir et à approfondir, grâce aux échanges permanents avec les étudiants, bien des points de méthode qui auraient pu échapper ou ne pas être pris en considération.

10Ce sont aux étudiants, dont certains travaux sont cités dans ce texte, aux collègues, aux spécialistes en traduction et terminologie, aux scientifiques et techniciens, aux ingénieurs et normalisateurs qui ont apporté, chacun à leur façon et de manière souvent originale, leurs réflexions dans cette matière, que ces pages sont dédiées.

Éléments de terminologie : principes généraux

p. 13-105

TEXTE ILLUSTRATIONS

TEXTE INTÉGRAL

1 Terminologie et linguistique

1.1 Présentation

1 Le texte qui suit s'inscrit dans le prolongement de la démarche décrite précédemment. Son objet principal est de dégager certains principes de terminologie aujourd'hui relativement admis, et d'indiquer de nouvelles pistes de recherche. L'une des pistes principales est de montrer la parenté de la linguistique et de la terminologie en insistant sur les liens qui les unissent, même si la seconde s'est développée largement en marge de la première. Ce rapprochement, qui a rarement été fait et dont les conséquences ne nous paraissent pas encore clairement tirées, apparaît très riche. Il permet notamment de remettre dans le champ de la terminologie des préoccupations qui avaient été volontairement laissées de côté ou délaissées. À l'inverse, il a pour effet d'ouvrir des pistes de recherche à la linguistique en permettant de tirer certaines conséquences utiles de l'exercice particulier de la terminologie. Ainsi, il ne nous paraît pas que la linguistique ait encore pris toute la mesure de ce que peut apporter la problématique du concept, pas plus que la terminologie n'ait encore tiré toutes les conséquences du fait qu'elle est d'abord une

linguistique. Posées de cette façon, ces questions débouchent sur d'immenses problèmes, riches d'enseignement sur le fonctionnement des langues. Par exemple, les rapports de la langue à la pensée, de la langue au réel, peuvent à notre sens être revus sous un angle relativement nouveau. Le travail de terminologie met en lumière de façon très vive une distinction qui n'est pas prise en compte ou qui ne paraît pas a priori digne d'attention, à quelques exceptions près, dans les milieux de la linguistique. Cette distinction peut se résumer ainsi : il y a un ordre de la langue et un ordre de la pensée. C'est le présupposé sur lequel est en partie construite l'argumentation qui suit. C'est aussi sur cette base que fonctionne la pratique terminologique, et cela pour une raison toute simple : la terminologie ayant souvent à travailler dans le champ de la traduction, elle est obligée de postuler un sens interlinguistique, commun aux langues. De cette façon, elle prend en considération le fait qu'il y a des éléments communs aux langues et des éléments indépendants des langues. Nous verrons que réouvrir cette voie de recherche a bien des conséquences. Ce texte a notamment pour but d'indiquer certaines des pistes qui en résultent, même si les démonstrations, encore parfois à l'état de prémices, en sont difficiles et restent à approfondir. Nous n'avons pas voulu sur ce point faire référence aux recherches menées en psychologie et en psycholinguistique (ce qui serait passionnant mais nous emmènerait trop loin), mais nous fonder, de façon pragmatique, sur la comparaison entre langues et sur des phénomènes internes aux langues. Et dans cette direction, en analysant les décalages décelables entre signe linguistique et concept.

Plusieurs constatations ont servi de point de départ à ce texte : d'une part l'attitude des linguistes et des terminologues, qui mène, au pire, à une incompréhension, au mieux à une relative indifférence réciproque, malgré quelques bonnes avancées (ainsi

Lehmann et Martin–Berthet, 1998) ; d'autre part l'absence d'essai de synthèse concernant les acquis et explorations de la terminologie aujourd'hui, alors que les enseignements de terminologie et les guides pratiques commencent à se multiplier (Suonuuti, 1997) ; enfin, la stimulation que représentent les récents travaux de recherche en terminologie et les réflexions menées dans le cadre international du Comité de travail 37 (CT37 ou en anglais TC37) de l'ISO (International standard organisation — Organisation internationale de normalisation), auxquels l'auteur participe depuis plusieurs années. Ce texte n'est cependant pas le commentaire des normes issues de ce comité, ce qui aurait été une autre option, sans doute plus facile. Il s'y alimente toutefois, car ces normes offrent une base de référence sur l'acquis en matière de terminologie, sur lequel s'accorde aujourd'hui la communauté internationale. Mais le présent texte s'alimente aussi aux nombreux débats en commissions ou comités de terminologie auxquels l'auteur est partie prenante depuis vingt ans, et aux échanges avec les étudiants intervenus durant toutes ces années dans le cadre de séminaires, cours et conférences, en France et à l'étranger.

3 Si l'on veut resituer les questions de terminologie telles qu'elles sont traitées aujourd'hui d'un point de vue à la fois théorique et pratique sous la forme d'une coopération internationale menée au niveau mondial, il est nécessaire de se reporter aux travaux du Comité de travail CT37 de l'ISO. Créé en 1936, le CT37 est chargé de la normalisation internationale des procédures en matière de terminologie. Il est aujourd'hui articulé en trois sous-comités qui illustrent les préoccupations dont il a à traiter, à savoir :

- la théorie de la terminologie (sous-comité 1 ou SCI) ;
- l'application des principes de terminologie à la traduction (sous-comité 2 ou SC2) ;

- l'application de l'informatique à la terminologie (terminotique) (sous-comité 3 ou SC3).

4 Les travaux effectués au sein de ce comité aboutissent à des normes, textes décrivant les concepts opératoires et les procédures de travail en terminologie. Ils font l'objet d'un consensus international de la part des pays représentés au sein du TC37. Ces réflexions, mises en forme au fil des années, représentent un véritable patrimoine intellectuel, car elles sont l'expression d'une concertation menée en commun depuis plus de cinquante ans entre pays et écoles de pensée souvent différents et complémentaires.

5 Les principaux textes de référence qui seront évoqués dans le texte qui suit, qui ont force de normes internationales, et à l'élaboration ou la révision desquels l'auteur a participé sous la forme de leurs différentes versions préparatoires, sont les suivants :

- ISO 639 (1988) : *Code pour la présentation des noms de langue* ; nouvelle édition ISO 639-1, 1999.
- ISO 639-2 (1998) : *Code pour la présentation des noms de langue. Partie 2 : code alpha 3.*
- ISO 704 (1987) : *Principes et méthodes de terminologie*, s.l., 16 p. ; et documents de travail de l'édition 2000, dont :
- ISO/TC37/SC1/WG3 N 31/ISO CD 704.2 *Terminology work-Principles and methods*, 20 juillet 1996 (document de travail) ; ISO/TC37/SC1/ISODIS 704, N154E, N44E (*Terminology work-Principles and methods*), 1998 (document de travail) ; ISO TC 37/SC1, *Projet de norme internationale ISO/CD 704-1*, « Travail terminologique-Partie 1 : Principes et méthodes », Afnor, Paris-la-Défense, 1997 ; ISO/CD 704-1 : 1997 (F) *Travail terminologique-Partie 2 : Principes et méthodes* Afnor, Paris-la-Défense, 1997 ; ISO/DIS 704 (*Terminology work-Principles and methods*) (1998) ; ISO/DIS 704 (*Terminology work-Principles and methods*) (1999).

- ISO 704 (2000) : *Travail terminologique–Principe et méthodes* (français et anglais), 2^e édition, 15 novembre 2000,41 p.
- FD ISO 860 (1996) : *Travaux terminologiques–Harmonisation des notions et des termes*, Afnor, Paris–la–Défense, 1997, 7 p.
- ISO 1087 (1990) : *Terminologie–Vocabulaire* ; nouvelle édition 1998 : *Travaux terminologiques– Vocabulaire–Partie 1 : Théorie et application.*
- ISO 1951 (1997) : *Symboles lexicographiques et conventions typographiques à utiliser en terminographie* ; nouvelle édition FD ISO 1951 (1998) : *Symboles lexicographiques et conventions typographiques à utiliser en terminographie*,Afnor, Paris–la–Défense, 9 p.
- ISO 8402 (1994) : *Quality Management and Quality Assurance–Vocabulary, Management de la qualité et assurance de la qualité–Vocabulaire*, 2^e édition, Genève, 39 p.
- ISO 10241 (1992), *Normes terminologiques internationales–Élaboration et présentation*, première édition, Genève ; Afnor, Paris–la–Défense, 1994,21 p.
- ISO FDIS 12199–4 (1997 E) : *Terminologie, Ordre alphabétique multilingue des données terminologiques et lexicographiques utilisées dans l'alphabet latin.*
- ISO 12620 (1995) : *Aides informatiques en terminologie–Catégories des éléments de données terminologiques.*

6L'importance nouvelle de la terminologie et la place grandissante qu'elle a prise au carrefour d'autres disciplines (traduction, documentation, rédaction, science de l'information, cognitive, etc.) expliquent le développement de la discipline au niveau international et l'attention particulière qu'elle recueille aujourd'hui de la part des États (Depecker, 1999 (1.)). Notamment, les enjeux politiques (diffusion des langues et construction de solidarités géolinguistiques), économiques (maîtrise de l'information et des flux de traductions), et culturels (adaptation des langues à la modernité) sont devenus au fil des années des éléments majeurs.

Les principales normes du CT37 ayant été récemment réexaminées et reprises de fond en comble, il a paru utile de pouvoir en présenter ici certains aspects importants pour la théorie de la terminologie. Il est de plus nécessaire de considérer que ces normes sont le résultat d'un consensus atteint à l'issue de multiples discussions et d'échanges de vues entre membres de pays partenaires du CT37. Toute norme de l'ISO repose, pour s'imposer, sur un consensus, nécessairement trouvé au prix de concessions de la part des uns et des autres. Dans ce sens, il a souvent été dommage de ne pouvoir évoquer dans une norme telle ou telle question ou de ne pouvoir pousser plus avant la réflexion sur le plan linguistique, alors que la voie était toute ouverte pour cela durant les discussions intervenant lors des réunions internationales. Même, il a pu arriver que la réflexion menée à ce niveau ne puisse aboutir, la pensée paraissant encore trop neuve ; ainsi, au chapitre du projet de norme ISO/DIS 704 (*Terminologywork-Principles and methods*), traité par le sous-comité 1 du CT37 lors de sa réunion de Stockholm du 10 au 14 août 1998, concernant le chapitre portant sur les systèmes de concepts, fallait-il choisir pour titre : « Developing concept Systems », « Modelling concept Systems », « Construction of concept Systems », « Development of concept Systems » (Document N154E, N44E, p. 21) ? Or, ce genre d'interrogation pose toute la question de ce que fait exactement le terminologue dans son travail d'ordonnement des concepts et de la manière dont la théorie doit en rendre compte.

7 S'appuyant sur ces problématiques en cours, le texte qui suit a donc pour objet de prendre acte des principaux acquis de la terminologie au niveau international, d'en examiner les lignes de force, et de tracer quelques-unes des perspectives de recherche possibles en matière de théorie et de pratique de la terminologie. Les principes contenus dans ces normes ou projets de normes

sont donc complétés par des propositions qui sont propres à l'auteur, l'expérience du travail au sein de l'ISO ayant forcé à pousser plus loin certaines analyses à partir d'intuitions et de constatations faites au cours des débats intervenus lors des réunions internationales annuelles du CT37. Il a pu se faire ainsi que certaines questions qui n'ont pu encore recueillir de consensus soient évoquées ici, le travail de normalisation internationale, qui implique aujourd'hui pour le CT37 près de trente pays, étant fait de compromis entre plusieurs conceptions de la terminologie, plusieurs écoles de pensée, plusieurs expériences et héritages différents. Le texte qui suit se présente donc sous la forme d'une part d'un exposé des éléments sur lesquels il apparaît fécond de s'appuyer pour travailler en terminologie. Ce texte se démarque parfois sensiblement des positions défendues par les pays au sein du CT37.

8Ainsi, est souvent sous-jacente dans ces normes une conception instrumentale de la langue, qui guette tout travail de terminologie, surtout lorsqu'il est conçu, comme souvent, dans une approche normalisatrice : le terme s'y trouve globalement réduit, de façon plus ou moins implicite, à une relation entre objet, désignation et concept. Conception qui est constamment à l'œuvre dans les normes et documents normatifs cités en appui des démonstrations qui suivent. Sans doute ce point de départ n'est-il pas à négliger. Il peut en effet aider à faire la part, dans les questions rencontrées, de ce qui relève de la langue et de ce qui relève de la pensée, stimulant du même coup une voie de recherche qui commence à porter ses premiers fruits. Ce que l'on pourrait qualifier de nominalisme, entendu comme réduction du réel à l'organisation de ses dénominations, sert ainsi de dénominateur commun à une discipline, la terminologie qui, à ce jour, a peu théorisé, sauf sur certains points, sur ce qui demeure essentiellement une pratique. D'où l'intérêt de relever certaines

lignes de faille de cette approche, d'en analyser les limites, et de suggérer des pistes nouvelles. C'est toute la question du rapport de la langue au réel qui se trouve ainsi posée, problématique que la terminologie, par le rapport privilégié qu'elle entretient avec l'objet, particulièrement l'objet technique ou scientifique, est susceptible de renouveler.

9 Une approche purement nominaliste, qui a tendance à voir dans les termes de simples étiquettes, et dans les systèmes de concepts des mécanismes abstraits, ne peut cependant, à notre sens, appréhender les enjeux qui se dessinent entre langue et culture, langue et société, langue et savoir. On voit d'ailleurs apparaître depuis quelque temps une remise en cause de cette conception, grâce notamment à certains travaux et entreprises terminologiques menés dans des pays de cultures éloignées, au contact par exemple du Réseau international de néologie et de terminologie francophone (RINT). En témoigne par exemple une revue comme *Terminologies nouvelles* (notamment les numéros 6 et 9, intitulés *Terminologie et développement*) : la collaboration internationale menée dans les langues partenaires de la francophonie conduit ainsi, entre autres facteurs, à considérer que tout terme, toute terminologie, tout système conceptuel constituent la synthèse de représentations propres à des groupes humains, la dimension ethnologique par exemple (qui s'applique aussi aux sociétés occidentales) ou « ethnovision » (Pottier, 1992, p. 70) ne devant pas être négligée.

1.2 Perspectives de la terminologie

10 C'est dire que la terminologie manque encore à puiser dans d'autres disciplines, même si elle s'y est essayée avec courage (par exemple Wüster, 1981). Il est vrai que les terminologues pionniers se sont tournés vers la logique ou la philosophie. Mais il est par exemple étrange de constater que la terminologie ait

encore peu pris à la linguistique, s'étant constituée souvent délibérément, à ses origines, en dehors d'elle. Le corollaire de cette attitude est, au mieux, l'indifférence des linguistes à l'égard de la terminologie, au pire, le déni d'existence.

11 Or, la terminologie tirerait sans doute avantage de beaucoup d'apports divers, comme précisément ceux de la linguistique. L'apport de la morphologie, de la sémantique, de la morphosyntaxe, de la sociolinguistique devrait être une voie d'accès prioritaire. Elle ne l'est pas ou peu, sous l'influence notamment de l'École de terminologie de Vienne (dite aussi « École wüsté-rienne »), de la pratique nord-américaine (essentiellement canadienne), très pragmatique, de la terminologie, de la normalisation technique, dont le souci essentiel est de décrire des objets à des fins pratiques et opérationnelles. La comparaison des langues devrait être également exploitée : les découpages particuliers que font les langues du réel mettent en lumière des phénomènes que l'étude d'une seule langue occulte nécessairement. L'histoire de la langue a aussi à apporter, non pas seulement en tant qu'histoire, mais en tant que domaine d'expérience dans lequel s'est jouée la constitution, au fil des siècles, de langues de spécialité. Ainsi, un terme nouveau n'apparaît pas ex nihilo dans une langue, ne s'y inscrit pas toujours sans difficulté, n'y meurt ou demeure pas sans raison. A l'inverse aussi, il convient de se garder d'un excès d'historicisme : *sicoche de plaisance* pour *houseboat* s'est bien installé en France, en partie parce que *coche* était resté dans la tradition et les métiers de la batellerie, il a en revanche été rejeté en Amérique du nord. De même, les terminologues ne sont pas les premiers ni les seuls à avoir réfléchi sur les vocabulaires spécialisés, et il y aurait avantage à s'inspirer par exemple des grands nomenclateurs du XVIII^e siècle (notamment Brunot, 1966) et des recherches actuelles en matière de systématique (Goujet,

1988 ; Poney, 1993). Complémentairement, l'histoire des sciences n'est sans doute pas non plus suffisamment exploitée dans une optique de compréhension des phénomènes cognitifs qui entrent dans la structuration des terminologies. L'épistémologie a aussi un rôle à jouer, dans la lignée de la pensée de représentants aussi importants que Michel Foucault, François Dagognet ou Gilles-Gaston Granger. La psychologie, notamment sous l'aspect de l'étude des phénomènes cognitifs entrant en jeu dans la formation des connaissances ; la sociologie, sous celui de la formation, de la circulation et de la réception des discours au sein d'une société ; voire l'ethnologie, auraient aussi à dire, dans les modes d'appropriation des objets techniques et des savoirs scientifiques. Car ces disciplines articulent souvent avec bonheur appropriation du monde et structuration en langues. Nous ne sommes d'ailleurs pas isolé à postuler l'ouverture d'un tel champ, Alain Rey le faisant depuis longtemps pour « le domaine lexical » (Rey, 1977, p. 166). Il serait instructif de compléter ces directions par l'apport de la logique, les logiciens eux-mêmes, et les linguistes de plus en plus, plaidant pour un rapprochement de leurs disciplines, selon différentes approches, notamment, comme le synthétisent par exemple Marie-Dominique Popelard et Denis Vemant, en indiquant qu'il s'agirait de traiter du « logico-linguistique <...> lieu privilégié de réflexions sur des notions communes aux langues naturelles et aux langages formels » (1998, pp. 59-60 ; aussi, Galmiche, 1991, p. 21 sq. et *passim*).

1.3 Interrelations entre terminologie et linguistique

¹²Dans les pages qui suivent, ce sont essentiellement les questions que la linguistique peut aider la terminologie à cerner qui seront traitées. À l'inverse, il y sera fait également état des questions que la terminologie est susceptible de poser à la

linguistique, dans le souci de faire droit à ce que la terminologie nous paraît pouvoir apporter de nouveau. Cela, en partant du constat suivant : la terminologie a cette particularité qu'aucune science humaine ne réfléchit et n'a autant accès à l'objet. Si l'on accepte le principe selon lequel nous appréhendons les objets au travers des concepts que nous nous en faisons, la terminologie est dans cette perspective d'un apport encore insuffisamment exploité. La terminologie met en effet en valeur le rapport de la langue à l'objet, la pratique du terminologue étant, d'une façon générale, de faire correspondre à chaque concept une ou plusieurs désignations linguistiques (synonymiques dans une langue, ou équivalentes d'une langue à l'autre). Il ne peut parvenir à ce travail de mise en correspondance des désignations autour du concept qu'elles désignent que par la définition : c'est par la description qu'il donne du concept, sous la forme, essentiellement, d'une définition linguistique, qu'il peut déterminer que le concept décrit correspond à l'objet visé, et que les désignations renvoient bien à cet objet par l'intermédiaire du concept. Dans cette perspective, il y a peu de disciplines, en dehors de la logique et de la philosophie, qui trouvent là assez vite leurs limites, qui aient pour objet d'analyse le rapport du signe à l'objet. Ordinairement, la linguistique a abordé l'objet sous l'angle du référent uniquement, l'objet étant réduit souvent à une idéalité inaccessible. Sans doute conviendrait-il de revenir sur cette approche, à des fins même simplement pratiques (comme par exemple pour mesurer le degré d'adéquation d'un terme par rapport à son référent, donc à l'objet qu'il désigne). Contentons-nous de préciser pour l'instant ce que nous entendons par objet et référent : l'objet est une entité extralinguistique ; le référent est l'objet vu, essentiellement, dans son rapport au signe. Le référentiel serait ainsi, dans notre approche, le réel extralinguistique (au moins pensée ou objet du monde) abordé

sous l'angle de son rapport à la langue ou à un système sémiotique.

13 Et de fait, même dans la linguistique, peu nombreux sont ceux qui se sont aventurés à prendre rigoureusement en compte le rapport du signe au concept, voire même à l'objet. Mais certaines démarches récentes dans cette direction nous paraissent fructueuses, comme par exemple : Cruse (1986, pp. 87 sq. et *passim*) ; Galmiche (1991) ; Kleiber (1997, pp. 9–37) ; Pottier (1974, 1992 et *passim*) ; Rastier (1991, p. 74 sq.) ; Thoiron et al. (1996, pp. 512–524) ; Putnam (1990 [1988] et *passim*). De même, la critique de certains présupposés contenus dans, ou induits par le *Cours de linguistique générale* de Saussure (notamment Milner, 1978, p. 57 sq. ; Rastier, *passim*) peut aider à resituer des problématiques utiles à la terminologie. L'un des enjeux du texte qui suit, qui prolongent certaines intuitions et développements de plusieurs articles récents (notamment Depecker 1995, 1996 ; Gaudin 1996), est que la terminologie met en lumière le rapport du signe au concept, celui du signe au référent et, plus largement, la question de la référence et de l'objet. Ouvrant au-delà sur la sémiotique.

14 Il y aurait donc à notre avis beaucoup à apprendre à creuser dans cette direction. Nous essayons ici d'amorcer la réflexion dans ce sens en nous efforçant de rester dans le cadre de la terminologie.

1.4. Le terme : désignation et dénomination

15 Nous posons comme principe que le terme est formé d'une désignation et d'un concept. Ce point de départ est utile pour plusieurs raisons. On verra un peu plus loin ce qu'il en est du concept. En ce qui concerne la désignation, ce nom même est

fondamental. Les descriptions de la terminologie parlent le plus souvent de dénomination, selon un terme repris de la tradition (voir par exemple le numéro spécial de *Meta* consacré, précisément, à *La dénomination*, 1996). À notre sens, le mot de dénomination est trompeur, même s'il s'offre d'emblée à la réflexion comme porteur de la référence (notamment Siblot, 1997, p. 38 sq.). Il induit en premier lieu qu'il n'y aurait en terminologie que des noms. Ce qui est loin d'être le cas. Les verbes sont nombreux (on *verbalise un véhicule*), les expressions verbales aussi (*transmettre des données*), et les adjectifs voire les adverbes existent, comme dans le domaine du droit par exemple (Cornu, 1990). En second lieu, le mot de dénomination a tendance à réduire la part linguistique du terme à une catégorie grammaticale (le nom), occultant par là-même, relativement, sa nature plus générale de signe. Or, pour nous, il y a un intérêt méthodologique, et au-delà, comme on essaiera de l'illustrer, à considérer le terme comme un signe linguistique à part entière. Cela paraît une évidence. Mais on rencontre souvent dans les milieux de la terminologie, notamment dans les milieux de la normalisation ou au sein de l'École de Vienne, où est née la terminologie et qui reste encore si influente, une conception qui revient en grande partie à réduire le terme à une étiquette apposée sur un concept. Ainsi par exemple, mentionné en présentation d'un manuel de terminologie élaboré par l'un des membres de cette école, qui fait autorité : « Les progrès réalisés dans ces domaines < du savoir en général > donnent lieu à de nouvelles notions auxquelles des termes doivent être affectés » (Felber, 1987, p. 1). Nous ne pouvons suivre cette voie pour différentes raisons dont plusieurs seront développées dans les pages qui suivent. Disons pour le moment que l'expérience terminologique d'où nous partons, qui est une expérience active d'aménagement linguistique et terminologique dans un cadre

politique, dont nous avons retracé et expliqué les grandes lignes dans la thèse notamment (Depecker, 1994, 2001), montre à l'évidence qu'un terme, c'est-à-dire généralement un signe linguistique à sens spécialisé, est un élément actif et réactif. La création d'un néologisme, terminologique ou non, le choix d'un terme plutôt que d'un autre, la décision même de statuer sur un terme, la diffusion qui en est faite dans la société, etc. indiquent suffisamment, s'il en était besoin, la réactivité de telles unités linguistiques : lancées dans le public, elles ont inévitablement un impact. Qu'ils suffisent de rappeler les débats passionnés et publics qui ont entouré, dans les années 1980, des termes comme Walkman /baladeur, sponsoring/parrainage, sidéen/sidatique, etc. (Depecker, 1994, 2001 et passim), sans oublier la dimension idéographique du signe comme lorsqu'il s'est agi par exemple de fixer l'écriture du terme média, ou de débattre de l'accent circonflexe dans le cadre des Rectifications de l'orthographe (Conseil supérieur de la langue française, 1990). Le terme est donc pour nous pleinement signe. Et c'est un signe vivant. C'est sans doute en partie le manque de prise en compte de ce fait fondamental qui a pu conduire la plupart des terminologues à considérer que leur discipline ne relevait pas ou peu de la linguistique ; qu'elle pouvait se résumer à une science abstraite maniant des concepts assortis de leur étiquette linguistique ; et à penser qu'elle n'était qu'une sous-partie de l'opération de traduction.

16 Enfin, nous faisons bien, pour notre part, la distinction entre terme et désignation. Souvent la confusion est faite entre les deux. Lorsque l'on parle de « terme » par exemple, il est possible de comprendre que l'on parle du terme dans son intégralité (désignation et concept), ou seulement de sa partie linguistique. Or, autant il nous paraît fondamental de marquer l'opposition qui sépare désignation et concept, autant il l'est de les séparer l'un et

l'autre du total dont ils font partie. Cela a des conséquences dans le travail terminologique, selon que l'on travaille sur le concept ou sur la désignation : le traitement et la répartition de l'information s'effectuent différemment, notamment dans l'articulation entre note linguistique et note technique, qui complète la définition d'un terme. La note linguistique porte sur la désignation, c'est-à-dire sur le signe linguistique (orthographe, niveau de langue, usage, connotation, etc.). La note technique porte sur des particularités de l'objet auquel correspond le concept décrit dans la définition (utilisation, fonctionnalité, spécification, etc.). Cette articulation fonctionne généralement bien, et permet de sérier de façon économique et cohérente les informations consignées sur un terme. Il arrive cependant qu'elle soit parfois peu discernable, mais ce cas ne fait que mettre en valeur l'étroite contiguïté entre le concept et sa manifestation linguistique.

1.5. Le terme : entre signe, concept et objet

¹⁷Le terme, qui réunit comme on l'a vu désignation et concept, renvoie à un objet. « Objet » est le terme utilisé en terminologie pour désigner un objet entendu au sens large (chose, entité, phénomène) (ISO 1087, 1990 ; ISO 8402, 1994). Il ne s'agit pas de l'objet tel que l'entendent la plupart des philosophes (cf. par exemple Bertrand Russel : « Étymologiquement, un « objet » c'est quelque chose de dressé sur notre chemin : si dans l'obscurité je me heurte à un poteau, je suis convaincu de percevoir un « objet », 1969, p. 131). « Objet » est un terme commode en terminologie, car il évite d'entrer dans les débats sur le réel, qui animent philosophes, logiciens et épistémologues (notamment, Bitbol, 1998). Cela, même s'il est vrai que nous appréhendons au moins des objets, des évènements ou des abstractions. Quoi qu'il en soit, le terme, élément fondamental de la terminologie, est pris

entre : la pensée constituée (le concept), la langue (le signe linguistique), le réel (l'objet). Cette constatation n'est pas nouvelle, mais elle ne paraît pas avoir encore été mise à profit en linguistique, ni analysée en profondeur en terminologie. Les implications de cette configuration du terme ne nous semblent pas non plus avoir été véritablement exploitées, même si les perspectives historiques en sont parfois superbement dressées (notamment Rastier, 1990). En tout état de cause, la problématique du signe qui y correspond est très présente, depuis l'origine, dans la tradition philosophique, au moins depuis Platon et Aristote (voir en particulier la remarquable revue qu'en fait Alain Rey, 1973, 1976). Elle a été travaillée, particulièrement, par les stoïciens, les scolastiques, les philosophes modernes, jusqu'aux penseurs les plus contemporains. Aristote introduit un schème de pensée dont il fait la démonstration dans le *Peri hermeneias* (ou *De interpretatione*), inclus dans *l'Organon*. Selon une démonstration qui s'affinera au fil des siècles, quand nous comprenons un mot ou tout autre signe, nous y associons un concept. Ce concept détermine ce que le mot désigne et ce à quoi il renvoie. Ce schème de pensée a été remarquablement durable, et on le retrouve sous des réalisations diverses deux mille ans plus tard aussi bien chez John Stuart Mill que dans les écrits de Frege ou de Carnap. La réflexion qui suit ne prétend pas apporter des éléments de solution à cette position du problème. Elle ne peut qu'essayer de resituer la question et d'esquisser des éléments de réponse, en indiquant qu'il peut être fructueux, par exemple, de puiser chez certains auteurs en adoptant une perspective terminologique qui n'était à l'évidence pas la leur. Les auteurs que nous serons amené à commenter ici sont ceux qui nous paraissent le plus immédiatement aller dans le sens de cette démonstration. Ils ne sont évidemment pas exclusifs

d'autres, qui pourraient paraître à juste titre tout aussi importants.

1.6. Guillaume d'Ockham

18La lecture de Guillaume d'Ockham est susceptible d'aider à travailler l'idée d'une distinction entre signe et objet, et entre concept et signe. Celui-ci indique, dans une perspective théologique il est vrai, « que les mots et les concepts nous trompent » (*Somme logique*, 1,51) :» <...> *multiplicare entia secundum multitudinem terminorum, et quod quilibet terminus habet quid rei ; quod tamen abusivum est et a veritate maxime abducens. Non enim quaerendum est in omnibus terminis quid rei sed tantum quid nominis in multis, quales sunt omnes termini relativi et nonnulli alii, quorum quilibet aequivalet in significando longae orationi. Et ideo propositiones in quibus ponuntur resolvendae sunt et exponendae, utendo aliquotiens descriptione loco nominis, quia voces et conceptus decipiunt* » : « Multiplier les étants d'après la multiplicité des termes et considérer qu'à n'importe quel terme correspond quelque chose de réel : c'est là une opinion abusive qui éloigne de la vérité. Car il ne faut pas chercher dans tous les termes ce qu'il en est de la chose mais seulement ce qu'il en est du nom dans le multiple, comment s'y appliquent tous les termes relatifs et quelques autres, qui chacun équivaut par sa signification à une longue phrase. Aussi, les propositions dans lesquelles ils sont utilisés doivent être résolues et exposées, en employant parfois une description à la place d'un nom, car les mots et les concepts nous trompent » (traduit d'après Biard, 1974). Il est donc nécessaire de dégager très nettement ce qui relève du signe et ce qui relève du concept, car méprises et confusions viennent souvent du fait que nous prenons l'un pour l'autre. De même faut-il distinguer ce qui est du signe et ce qui est de la chose. C'est la tâche principale de

la logique de cette époque que d'opérer ces distinctions (notamment Alféri, 1989, p. 22 et passim ; Heidegger, 1916, p. 129). Même si cette analyse a été élaborée dans des champs épistémologiques différents, on peut cependant suggérer que le terminologue s'essaie précisément, plus ou moins consciemment, à se défier des signes et à s'en dégager, afin de restituer un rapport sûr entre signe et objet. Il ne peut le faire, en l'état actuel de la réflexion, qu'en passant par le concept (auquel il accède essentiellement par la définition). La terminologie a en effet pour vertu de forcer à distinguer les relations qui portent sur les signes, des relations qui portent sur les choses : traiter un terme amène ainsi à faire la part de ce qui relève du signe, du concept et de l'objet. Il arrive souvent, particulièrement dans le cas de termes nouveaux, ou dans le cas d'organisations nouvelles de concepts dans un champ terminologique en formation, que le terminologue ait à circonscrire rigoureusement des objets qui s'offrent à lui de façon confuse dans la langue.

19 Si le nominalisme consiste à réduire les choses à leur nom, ce nominalisme a du bon s'il pousse à faire la part des choses, des signes et des concepts. Il offre également une base de travail à partir de laquelle avancer.

1.7 Un exemple de traitement terminologique

20 Toutes perspectives et proportions gardées, on pourrait illustrer ce propos par l'examen du traitement auquel a donné lieu le terme *point de contrôle* en séance de commission ministérielle de terminologie de la télédétection aérospatiale du 2 octobre 1986 (Depecker, 1989). *Point d'appui*, *point de repère* et *amery* furent examinés en relation avec la traduction erronée mais courante de *point de contrôle* pour *control point*. Deux autres

termes s'offrent alors à la discussion, *point de canevas* et *point de vérification*, qui semblent se démarquer des deux précédents tout en s'inscrivant dans le même champ. Le point de départ de toute analyse terminologique étant souvent problématique, la question se pose alors de comment procéder. On avait commencé par fixer le concept de *point d'appui* sous la forme de sa définition (« point matérialisé au sol par un détail naturel ou artificiel, connu en coordonnées et identifiable sur l'image »). Un peu plus tard, cette définition va à *point de canevas* : « la définition retenue » dit le compte rendu de réunion, « reprend celle prévue, initialement, pour point d'appui. Le point d'appui est un point de canevas. » *Point d'appui* est de ce fait revu en fonction de la définition de *point de canevas*, et se définit alors par « point de canevas utilisé pour effectuer le prétraitement et/ou le traitement géométrique des données ». Pour *point de vérification*, auquel est dès l'abord relié l'équivalent angloaméricain *check point*, « la définition », dit le même compte rendu, « est rédigée à partir de point de canevas, le point de vérification étant également un point de canevas, autre que le point d'appui. » La définition en était alors fixée comme suit : « Point de canevas, autre que le point d'appui, utilisé pour apprécier les résultats d'un prétraitement et/ou d'un traitement géométrique des données. » Corrélativement, *point de repère (landmark)* est fixé en « point matérialisé au sol par un détail naturel ou artificiel identifiable sur l'image » ; de même pour *amer (sea-mark)* : « repère terrestre ou marin visible destiné à la navigation maritime ou aérienne » (Paul, Depecker, 1991). On perçoit ici le côté phénoménologique du traitement terminologique, particulièrement dans cette phase initiale de travail où l'on a tendance à prendre une désignation pour une autre, à cerner de façon vague un concept qui se révèle ouvrir sur un autre pour finalement s'y substituer, etc. C'est ainsi le constant va-et-vient établi entre les objets (ici les différents

points de référence cartographiques), les concepts (cernés par les définitions), et les désignations, travaillées d'une langue à l'autre, qui permet d'avancer dans le traitement de ces différents termes.

21C'est là renouer, au moins dans la détermination des éléments à décrire, avec une longue tradition. La linguistique du XXe siècle, dans ses grandes lignes, s'est cependant démarquée le plus souvent de cette antique tradition selon laquelle un signe est avant tout signe de quelque chose. Elle s'est précisément constituée en marge, voire contre cette problématique, et sans doute le fallait-il pour constituer la linguistique en tant que telle. Mais cette tradition du rapport du signe à la chose est certainement à retravailler (particulièrement Siblot, 1997), notamment dans une perspective terminologique. Et cela, d'autant plus que la linguistique peut désormais fournir des bases solides à cette démarche. Ce que l'on peut considérer comme la base du travail terminologique dépend en effet en priorité, dans l'état actuel de la réflexion et de la pratique, de la relation établie entre signe, concept et objet. Ce qui place évidemment la terminologie dans une position privilégiée pour travailler cette relation. Paradoxalement, cela a jusqu'à présent été peu mis en valeur.

1.8 L'analyse de Gottlob Frege

22Pourtant, cette voie ouverte semble prometteuse, d'autant que bien des jalons sont déjà posés par la logique, la linguistique, et la philosophie du langage. Si l'on se reporte à un auteur aussi important, pour notre recherche, que Frege, force est de considérer qu'il apporte des éléments de réflexion déterminants sur les rapports entre signe, objet, concept, et les relations qui les unissent. Le cadre général de sa démarche reste le rapport de la pensée au vrai. Mais l'une des voies pour y parvenir est de vérifier, quand cela est possible, la relation entre ce que Frege appelle le sens d'un signe (ce qu'il signifie en tant que signe), et son

référent (*Bedeutung*, souvent traduit en français par « dénotation »). C'est en effet l'exigence de vérité qui pousse à avancer vers la référence. Mais cette affirmation va plus loin, en ce qui concerne notamment la manière dont le signe *donne* l'objet, voire *donne sur* l'objet : « il est naturel d'associer à un signe (nom, groupe de mots, caractères), outre ce qu'il désigne et qu'on pourrait appeler sa dénotation < *Bedeutung*, ce à quoi il renvoie > ce que je voudrais appeler le sens du signe, où est contenu le mode de donation de l'objet » (Frege, 1971 [1892], p. 103). Frege propose donc une répartition entre signe, sens, et référent. Très éclairante est la remarque sur le sens du signe en tant que mode de donation de l'objet : par quoi, explique Frege un peu plus loin, les langues diffèrent : « un même sens a dans les langues différentes, et parfois dans la même langue, plusieurs expressions » (*ibidem*, p. 104). Complémentaire de cela est l'existence de plusieurs signes possibles pour un même référent : « le lien régulier entre le signe, son sens, et sa dénotation < *Bedeutung* > est tel qu'au signe correspond un sens déterminé et au sens une dénotation déterminée tandis qu'une seule dénotation (un seul objet) est susceptible de plus d'un signe » (*ibidem*). Est bien circonscrite ici la part du signe (porteur du « sens ») et celle du référent. La relation du signe avec le sens forme unité et c'est l'association avec ce à quoi elle renvoie qui peut permettre la pluralité des désignations autour d'un objet.

23 À cette série de perspectives particulières données par le signe s'ajoute la représentation que l'on peut avoir, individuellement, de tel ou tel signe : « Si un signe dénote un objet perceptible au moyen des sens, ma représentation est un tableau intérieur, formé des souvenirs des impressions sensibles et des actions externes ou internes auxquelles je me suis livré. Dans ce tableau, les sentiments pénètrent les représentations ; la distinction de ses diverses parties est inégale et inconstante. Chez le même

individu, la même représentation n'est pas toujours liée au même sens. Car la représentation est subjective ; celle de l'un n'est pas celle de l'autre. Et il est bien naturel que les représentations associées au même sens diffèrent grandement entre elles. Un peintre, un cavalier et un naturaliste lieront sans doute des représentations bien différentes au nom « Bucéphale ». C'est par là qu'une représentation se distingue essentiellement du sens d'un signe. Celui-ci peut être la propriété commune de plusieurs individus : il n'est donc pas partie ou mode de l'âme individuelle. Car on ne pourra pas nier que l'humanité possède un trésor commun de pensées qui se transmet d'une génération à l'autre » (ibidem, p. 105). Cette représentation que l'on a individuellement du sens d'un signe ne remet pas en cause véritablement le sens de ce signe, mais permet de situer la part de la compréhension usuelle des signes et celle, par exemple, de l'imaginaire qu'ils suscitent. La logique trouve là cependant une de ses limites : « Il ne faut pas oublier qu'on peut exprimer différemment le même sens, et que la différence n'est pas alors celle du sens mais une différence de manière de voir, d'insistance, de coloration, que la logique ne prend pas en compte » (ibidem, « Concept et objet », note p. 131).

24 Ainsi a-t-on, mise en perspective chez Frege, la relation du signe, du sens, du référent et de la représentation. Ce détour permet de mieux appréhender, à notre avis, certains des phénomènes que l'on rencontre dans tout travail de terminologie. Par exemple la relation entre signe (désignation), sens (entendu comme sens du signe dans la langue), et référent (objet, considéré dans sa relation par rapport aux signes). Frege indique : « C'est donc la recherche et le désir de vérité qui nous poussent à passer du sens à la dénotation » (ibidem, « Sens et dénotation », p. 109). Lu dans une perspective terminologique, ce peut être là une remarquable illustration du travail du terminologue, qui

s'efforce de relier les signes à leur référent et d'en éprouver la relation. Frege va plus loin encore, puisque le but de sa démarche est la recherche du vrai. Il indique : « pour connaître, il faut encore unir à la pensée sa dénotation < *Bedeutung* >, c'est-à-dire la valeur de vérité de la pensée » (*ibidem*, p. 111).

25L'exercice du jugement mène donc à la mise à l'épreuve des signes au regard de ce qu'ils représentent : « dans tout jugement <...> le pas est franchi qui nous fait passer du niveau des pensées au niveau des dénotations (de l'objectif) » (*ibidem*, p. 110). La démonstration trouve cependant ses limites, de notre point de vue, dans le fait, notamment, que Frege ne situe pas exactement la place et le rôle du concept dans la relation entre le signe et le référent, laissant la voie à de nouvelles interrogations. Ce manque, autant que les limites que Frege trouve dans cette direction, semblent indiquer les possibilités qu'ouvre précisément cette recherche.

1.9 L'analyse de Louis Hjelmslev

26L'une des démarches les plus audacieuses de description de la relation entre signe et référent nous semble être celle de Louis Hjelmslev. S'appuyant sur une analyse de la fonction sémiotique et dans la lignée de Saussure, à qui il donne raison de distinguer forme et substance, Hjelmslev montre que le signe linguistique est constitué de « deux grandeurs : expression et contenu ».

27L'expression est le côté sensible de la langue, le contenu ce qu'elle exprime. Ces « deux grandeurs » sont indissociables et se présupposent l'une l'autre : « Une expression n'est expression que parce qu'elle est l'expression d'un contenu, et un contenu n'est contenu que parce qu'il est contenu d'une expression » (*Prolégomènes*, p. 67). Ces deux plans, plan de l'expression et

plan du contenu, se répartissent à leur tour en deux niveaux : la forme et la substance.

28 La forme de l'expression est ainsi en œuvre dans les règles syntagmatiques et paradigmatiques qui s'expriment dans une langue (oppositions phonologiques par exemple). La substance de l'expression est la substance phonique mise en œuvre par une langue (ce dont s'occupe par exemple la phonétique).

29 La forme du contenu est l'organisation du sens linguistique (par exemple, les parties du discours). On peut interpréter la substance du contenu, quant à elle, comme l'empreinte, dans le signe, du référent, c'est-à-dire la manière dont le réel emplit la forme du signe : le bois (ensemble d'arbres sur pied) est aussi le bois de ma porte (*Prolégomènes*, p. 76 ; de même, Greimas, 1986, p. 26 : la substance du contenu doit être considérée comme « la manifestation linguistique du contenu »).

30 L'un des grands mérites de cette articulation du signe, au demeurant difficile à tenir, est notamment de rendre sensible et analysable l'empreinte que fait chaque langue du réel, et par là-même, la différence de découpage entre les langues (*wood* et *timber* pour l'exemple de *bois* exprimé ci-dessus). Cela est d'un grand intérêt, car le travail de terminologie se fait le plus souvent en plusieurs langues, le terminologue ayant à se défier du sens que les signes semblent avoir. C'est pour cela qu'il met constamment en regard désignations et concepts afin d'avoir un ancrage sûr pour déterminer qu'un terme (concept + désignation) réfère bien à l'objet qu'il étudie. Ce travail permet de relier les langues de la façon la moins équivoque possible et d'en permettre de l'une à l'autre la traduction, tout au moins dans les domaines techniques et scientifiques. Ainsi les langues informent le réel, le mettent en forme, et c'est en cela et pour cela qu'elles sont différentes. Dans notre perspective, l'un des points les plus

riches de l'analyse de Hjelmslev est qu'il tend à dépasser la description de la relation entre signe et référent. Le sens linguistique occupe là une place particulière : « Le sens < Hjelmslev prend l'exemple de « je ne sais pas » dans différentes langues > devient chaque fois substance d'une forme nouvelle et n'a d'autre existence possible que d'être substance d'une forme quelconque » (*Prolégomènes*, p. 70). Il s'agit ici d'une véritable prise en compte de la pensée dans le signe, le signe lui donnant forme et la transformant en substance du contenu. De ce fait, si le signe informe le réel, le réel en retour investit le signe.

31 Mais la démarche se referme sur le linguistique, ce qui se conçoit tout à fait dans la perspective de Hjelmslev (notamment 1966, p. 25). Il a d'ailleurs une remarquable intuition lorsqu'il observe que « c'est à la linguistique qu'il revient spécifiquement de décrire la forme linguistique et de rendre possible sa projection sur les objets extralinguistiques qui, pour le linguiste, sont la substance de cette forme » (*Prolégomènes*, p. 101). La limite de ce parti-pris est cependant de fermer le linguistique sur lui-même. La dimension de la pensée, par exemple, n'est le plus souvent suggérée, au mieux, que sous la forme du « sens non-formé » (*ibidem*, p. 70). Même s'il lui « semble juste qu'un signe soit signe de quelque chose » (p. 76), Hjelmslev ne va pas au-delà de l'explication qu'il en donne par la substance du contenu. Nulle mention du concept ou du travail de la pensée, Hjelmslev s'en tenant sur ce point à l'analyse de Saussure. Cette linguistique referme donc le signe sur lui-même, sans extrapoler sur le dehors du signe, ce que l'on pourrait appeler le « hors-signé », à savoir ce à quoi il renvoie, qui relève du domaine de la pensée et du réel (unité de pensée ou faits d'univers). Il semble bien pourtant que l'on puisse tirer plus avant les conclusions de la démonstration de Hjelmslev, car si la présence du référent dans le signe se réduit à la substance du contenu, cela veut justement dire qu'il est même

davantage possible de poser la question du rôle de la pensée, et particulièrement du rapport entre signe et concept. D'autant que Hjelmslev a des intuitions très justes, notamment lorsqu'il veut éviter, comme Saussure avant lui, « la méprise fort répandue selon laquelle une langue n'est qu'une nomenclature pure et simple, une réserve d'étiquettes destinées à être attachées à des objets préexistants » (*Prolégomènes*, p. 77 ; *Cours de linguistique générale*, p. 97). Certes, des nécessités d'ordre scientifique ont fait tenir à l'écart le rôle de la pensée dans la langue ou d'autres aspects (cf notamment Ricoeur, 1967), mais ce manque, précisément, aurait pu être mieux situé. De fait, la substance du contenu pas plus que la forme du contenu n'épuisent, à notre avis, la dimension du signe.

Il apparaît à l'issue de ces brèves analyses que le débat demeure ouvert, dans une perspective terminologique, entre signe, concept et objet. Nous restons dépositaires du problème que nous posions au départ : comment entrer dans l'analyse des relations entre signe, concept et objet ? Ockham marque bien la distinction entre chacun de ces termes, mais ne nous donne pas véritablement les instruments pour dépasser cette répartition. Frege, tout en distinguant sens linguistique et référent, ne permet pas de creuser le rapport du signe au concept. Et Hjelmslev referme le signe linguistique sur lui-même sans ouvrir de possibilités de réflexion vers le concept, le signe semblant puiser dans l'« amorphe » de la pensée pour lui donner forme. Sans doute pouvons-nous essayer de franchir un pas de plus, puisque nous avons vu que la terminologie a besoin de cerner le signe, le concept et l'objet, et de travailler sur les relations qui les unissent. Ce qu'on trouve peu, sous l'angle qui nous intéresse ici, dans les théories linguistiques, sinon de façon relativement éparse, la linguistique ayant eu tendance à se refermer sur le signe

linguistique pour fixer son champ scientifique et se constituer (notamment Hjelmslev, 1966, et *passim*).

2. Concept et signifié

2.1 Le concept confondu avec le signifié

32 Peut-être pouvons-nous partir, précisément, du signe linguistique pour essayer d'aller plus loin. Même s'il excelle à conduire l'analyse à ses limites, Hjelmslev, on l'a vu, illustre bien cette tendance à la clôture du linguistique. Il ne prétend pas en cela s'inscrire en marge de Saussure, dont le grand mérite a été de penser le signe de façon structurale, en dégagant et différenciant signifiant et signifié. Ce qui est de l'ordre de la pensée est cependant, dans son *Cours de linguistique générale*, relégué le plus souvent au niveau de l'« amorphe », sans qu'il y ait là de connotation péjorative : « amorphe » signifie pour lui « qui n'a pas de forme en soi » (ainsi, Godel, 1957, p. 207 et *passim*). Mais il y a constamment dans le *Cours* une sorte de réductivisme de la pensée au signe, la langue donnant forme aux « masses amorphes » de la pensée et du son (*Cours de linguistique générale*, p. 156 ; aussi Bouquet, 1997, p. 233). Hjelmslev insiste sur ce point, en citant d'ailleurs Saussure : « Prise en elle-même, la pensée est comme une nébuleuse où rien n'est nécessairement délimité. Il n'y a pas d'idées préétablies, et rien n'est distinct avant l'apparition de la langue » (*Prolégomènes*, p. 67). La démonstration de Saussure est cependant à approfondir sur ce point. Partant du principe que « l'unité linguistique est une chose double », Saussure indique que « le signe linguistique unit non une chose et un nom, mais un concept et une image acoustique », en précisant que cette dernière est « l'empreinte psychique de ce son, la représentation

que nous en donne le témoignage de nos sens » (*Cours de linguistique générale*, p. 98). Le signe linguistique est donc pour lui « une entité psychique à deux faces », constituée par « la combinaison du concept et de l'image acoustique ». Il fait franchir ici un pas décisif à l'analyse linguistique en faisant échapper le mot « signe » à « l'usage courant » qui peut en être fait, celui de désigner « l'image acoustique seule, par exemple un mot (*arbor*, etc.) » (*ibidem*, p. 99). Il ajoute : « On oublie que si *arbor* est appelé *signe*, ce n'est qu'en tant qu'il porte le concept « arbre », de telle sorte que l'idée de la partie sensorielle implique celle du total » (*ibidem*, p. 99). On verra un peu plus loin ce que peut avoir de fondamental, à notre avis, cette déclaration. Insistons pour l'instant sur son caractère novateur : en faisant du signe une combinaison de « deux éléments intimement unis », Saussure ouvre la possibilité de penser le signe comme une entité structurale. Même s'il regrette de devoir garder le mot « signe » pour signifier le « total » du signe, ce qui pouvait être ambigu, il conclut ainsi cette démonstration : « Nous proposons de conserver le mot signe pour désigner le total, et de remplacer concept et image acoustique respectivement par signifié et signifiant ; ces derniers termes ont l'avantage de marquer l'opposition qui les sépare soit entre eux, soit du total dont ils font partie » (*Cours de linguistique générale*, p. 99). La face sonore du signe est donc assimilée au signifiant, le concept étant pour sa part réduit au signifié. Dans son *Cours*, Saussure ne s'est pas attardé sur le concept, se contentant de l'explicitier, à un moment, de cette façon : « les faits de conscience que nous appellerons concepts » (*ibidem*, p. 28). De plus, il utilise souvent, de façon plus ou moins interchangeable semble-t-il, les mots de « pensée », d'« idée », et de « concept » (cf aussi Godel, 1957, p. 112).

33 Pour nous, il semble possible d'aller plus loin en reprenant plusieurs des déclarations de Saussure comme on le verra un peu plus tard. Pour l'instant, contentons-nous d'énoncer l'hypothèse suivante : le concept ne se résume pas au signifié. L'un et l'autre sont distinguables même s'ils ont tendance à être confondus dans la langue. Cette déclaration est à prendre non comme une vérité révélée, mais comme une direction de travail. Il y a là à notre avis une voie de recherche à explorer, d'autant que cette distinction semble opératoire en terminologie. De fait, les langues, en découpant les concepts, en les regroupant ou dégroupant, ne font le plus souvent que donner forme à des concepts existant dans la pensée. Il nous paraît en tout état de cause nécessaire de travailler cette hypothèse, car c'est sur elle que s'appuie, plus ou moins explicitement, le travail terminologique. Seulement, les terminologues emploient le terme de « concept » pour dire « signifié », et les linguistes celui de « signifié » pour dire « concept ». Ce qui est pour le moins troublant. Cette constatation est à examiner car elle semble cristalliser un malentendu. Il s'agit donc de regarder ce point, d'en dégager l'intérêt, et d'en tirer les conséquences.

2.2 Le concept ne se résume pas au signifié : examen d'un champ terminologique

34 Cette hypothèse a commencé d'être reprise et développée, particulièrement dans les milieux de la terminologie (Cabré, 1993, p. 97 ; Depecker, 1995, 1996 ; Gaudin, 1996 ; Thoiron et al., 1996 ; voir également Rastier, 1991, qui remet de façon remarquable la problématique générale en perspective). La démonstration n'en a pas encore été véritablement faite à notre avis dans le champ de la linguistique, car elle est peu aisée : elle

requiert en effet de séparer le signe de lui-même. Elle semble cependant pouvoir être recherchée, notamment, du côté de la comparaison des langues, de l'analyse de champs conceptuels, et des effets d'ambiguïté propres au signe linguistique. A contrario, ce que nous appellerons plus loin la « richesse du signifié », semble témoigner de l'excès du signe par rapport au concept.

35Ainsi, l'examen d'un champ terminologique dans deux langues laisse entrevoir cette distinction possible entre signifié et concept. Considérons d'un point de vue général qu'un champ terminologique est un ensemble de termes dont les concepts sont en étroite relation. Si l'on examine par exemple le champ terminologique de la veille sur un navire, selon le beau paradigme fourni par Marc Van Campenhoudt (1996), on constate que l'anglais emploie *match* pour désigner plusieurs concepts, *match* ayant sens de « veiller, surveiller, regarder ». Dans cette langue, *match* désigne aussi une montre. Le signifié de *match*, c'est-à-dire l'ensemble sémantique constitutif de cette forme, renvoie concomitamment en anglais à l'idée de veille, de regard, de surveillance, de temps, et correspond à chaque fois à un concept différent ; il y a de plus une extension de l'action à l'objet (*match* = « montre ») ou de l'action de surveiller aux personnes qui en sont chargées (*match* = « équipe de surveillance »). Il en va différemment pour le français, qui organise cet ensemble en ayant recours, pour chaque concept, à des désignations distinctes. Si l'on se dégage des langues, on cerne les concepts suivants :

– concept de //surveillance// :

- anglais « *match* », qui peut s'expliciter, pour cette langue, en « action de veiller de façon vigilante par le regard » ;
- français « veille », qui a sens de « veiller » (être éveillé), et indirectement d'« être vigilant » ;

– concept de //temps de surveillance// :

- anglais *match* : qui peut s'expliquer en « résultat de l'action de veiller de façon vigilante par le regard » ;
- français « quart », temps de surveillance équivalent au *quart* d'une durée (deux à quatre heures dans la marine nationale française, cette durée pouvant varier), par opposition, essentiellement, à d'autres divisions du temps ;

– concept d' //équipe de veille// :

- anglais *match* : qui peut s'expliquer en « équipe effectuant cette action de veille vigilante » ;
- français « bordée » : partie de l'équipage de service à *bord*.

36 La signification induite est de ce fait actualisée de façon différente d'une langue à l'autre : le champ conceptuel est structuré sur le plan linguistique en anglais sous la *figure* de la veille et du regard (*match*), alors qu'en français la figure correspondante n'est explicitée sur le plan linguistique, sous la forme du terme « veille », que pour l'un des concepts (celui de //surveillance/ /). Les deux langues désignent donc les mêmes concepts, les signes linguistiques mis en œuvre les mettant en forme et les donnant à voir différemment dans des signifiés particuliers.

37 Or, si le concept se résumait au signifié, les signifiés des deux langues seraient identiques.

2.3 Le concept ne se résume pas au signifié : description d'une relation hyperonyme-hyponyme

38 On a vu à partir de l'exemple précédent que les signifiés des langues ne décrivent pas les concepts de la même façon. Il est également possible d'observer, à partir de la description d'une relation hyperonyme-hyponyme, qu'ils ne les décrivent ni

découpent non plus de la même façon. On peut reprendre sur ce point l'exemple célèbre de l'anglais *river*. *River* se traduisant en français courant par « fleuve » ou « rivière », on pose que fleuve et rivière sont distingués en français sur le plan linguistique, mais confondus en anglais. Ce qui induit une configuration hyponymique et hyperonymique différente dans les deux langues. En ce qui concerne *river*, on a, au niveau linguistique :

hyperonyme : *zwatercourse/cours* d'eau
 hyponyme(s) : *river/fleuve,* rivière
 (d'après *The New Shorter Oxford Dictionary*, 1993).

39 On a donc dans l'anglais *river* un « grand » signifié malaisément décom- posable, pour deux signifiés distincts en français. Sur le plan de la structuration lexicale (plan de la langue), l'anglais présente donc un hyponyme, alors que le français livre deux cohyponymes (fleuve et rivière). On a en effet en français un hyperonyme (« cours d'eau ») et deux hyponymes de même niveau (« fleuve » et « rivière »), c'est-à-dire deux cohyponymes ou « isonymes » (Gouadec, 1990, p. 50) : sous les signes de « fleuve » et de « rivière » le français « hétéronymise » donc (il use de deux termes) et « isonymise » (il les associe au même niveau) ce que l'anglais garde confondu. Ce genre de décalage entre signifiés d'une langue à l'autre fait que, dans toute opération de traduction, le degré de recouvrement est forcément aléatoire (notamment Mounin, 1963, p. 48 sq. et *passim*) : *river* déborde « fleuve » et « rivière », et « fleuve » et « rivière » réduisent *river* à une partie de lui-même. Or, si le concept se résumait au signifié, on serait obligé d'admettre dans ce genre de cas : soit que les concepts varient obligatoirement d'une langue à l'autre, puisque les signifiés varient ; soit que les signifiés des deux langues sont interchangeable, ce qui est impossible puisqu'ils ne se correspondent pas.

40 Si l'on dégage de cette présentation des signifiés la structuration en concepts correspondante, on a :

concept superordonné : / /cours d'eau/ / / /watercourse/ /
conceptssubordonnés : //fleuve// //rivière// //river////(small)river//

41 À partir du français on reconstitue, au plan conceptuel, un concept superordonné et deux concepts subordonnés. Ces deux concepts subordonnés forment à leur tour deux concepts coordonnés, en français distingués en langue ; mais non en anglais, sauf dans les cas où *river* est précisé par *small*, ce qui est relativement usuel. Mais la langue anglaise ne fournit pas de forme distincte sur le plan de la lexie, donnant par là-même à *river* une surface sémantique de toute façon plus grande (cours d'eau de plus ou moins grande importance) : à tel point que *river* équivaut parfois à *watercourse* (*Webster's*, 1961). On peut cependant rétablir plus ou moins ces décalages de signifiés à partir d'une analyse conceptuelle. Celle-ci peut être faite comme ici à partir du français, mais elle pourrait l'être à partir de toute autre langue, ou à partir d'une approche non linguistique, par création de concepts indépendante des langues : il suffit d'articuler le concept de //cours d'eau// en plusieurs autres concepts en fonction du débit, comme le fait EDF, et d'y assortir des désignations linguistiques. Pottier a une remarquable expression pour décrire ce vide linguistique qui peut ou non être provisoire (mais qu'on peut vouloir combler lorsqu'on travaille en terminologie multilingue) : il l'appelle le « lexe », ombre du concept qui semble planer sur les langues avant de s'y incarner... (1974, p. 44). Ces différentes raisons contribuent à expliquer pourquoi sont davantage privilégiées, dans les domaines spécialisés, des désignations susceptibles de coïncider tant du point de vue de leur signifié que du concept auquel elles renvoient : ainsi pour *voie d'eau/waterway/Wasserstrafie* dont la surface sémantique et conceptuelle reste très proche d'une langue

à l'autre (*Directive 96/50 du Conseil de l'Europe du 23 juillet 1996*).

42 La structuration en langues induit donc des structurations de signifiés différentes, souvent éloignées, voire relativement irréductibles : *river* excède « fleuve » et « rivière », et « fleuve » et « rivière » réduisent *river* à une partie de lui-même. C'est pourquoi la terminologie s'efforce de dégager des langues les concepts, et de prendre appui sur ces derniers pour reconstituer le matériau linguistique les nommant (désignations) ou les formulant (définitions) : c'est donc que la terminologie tend à faire des définitions de concepts. On peut examiner ce point à partir d'un autre exemple, celui de *bateau* dans le domaine de la navigation intérieure. Dans ce domaine, *bateau* est défini comme une « construction flottante motorisée ou non, susceptible de se déplacer ou d'être déplacée, et apte à recevoir ou à transporter des biens ou des personnes » (*arrêté de terminologie des transports du 18 juillet 1989, Journal officiel du 12 août 1989*). Cette définition très précise articule certains caractères retenus ici par rapport à d'autres. Ainsi, le caractère de //construction// distingue le bateau de tout autre objet flottant ; //motorisée// et //non motorisée// permettent d'englober bateaux à moteur et bateaux à voile ; //susceptible de se déplacer// distingue le bateau de Y//établissement flottant//, qui reste immobilisé à quai et qui est par là soumis à des règles de sécurité particulières ; //d'être déplacé// inclut notamment les barges ; //apte à recevoir ou à transporter des biens ou des personnes// (si l'on veut bien faire de cet ensemble un caractère homogène même s'il englobe plusieurs caractères), distingue le bateau de toute autre construction flottante (balise, ponton, etc.).

43 On remarque le fonctionnement de la définition terminologique, qui opère par inclusion/exclusion stricte de

caractères, et par opposition à d'autres concepts. Le rapport d'opposition principal est ici l'établissement flottant, qui forme un cas à part dans la réglementation de la navigation intérieure (il est immobilisé à quai et difficilement déplaçable). Le rapport d'opposition et les critères choisis pour l'énoncé de la définition auraient pu être avec *navire*, qui est un bateau prévu pour le transport sur mer. Mais le fait qu'ici *bateau* soit défini dans le domaine de la navigation intérieure a paru suffisant pour s'en tenir à l'opposition, principalement, avec établissement flottant : il ne s'agit de définir ici que les bateaux prévus pour la navigation intérieure. *Bateau* est donc défini, à des fins de réglementation, comme un concept spécialisé, la perspective terminologique forçant *bateau* à une spécificité qu'il n'a pas dans la langue commune : la spécialisation donnée au terme bateau en réduit donc l'extension. Si l'on se reporte à l'inverse à un dictionnaire de langue comme le *Lexis*, on est très loin de cette spécificité : *bateau* : « toute sorte de navire et d'embarcation » (*Lexis*, 1979). À un autre niveau de définition encore, *bateau* est, pour *Le Nouveau Petit Robert*, une « construction flottante destinée à la navigation » (1993). Dans cette définition de *bateau*, il ne semble pas qu'on puisse observer de distorsion entre concept et signifié : les deux paraissent coïncider. Mais dans ce cas, on peut considérer que c'est la langue qui donne forme au concept (on imagine difficilement que bateau soit autre chose qu'une « construction flottante destinée à la navigation ») ; dans le cas de la définition terminologique en revanche, on doit considérer que c'est le concept qui donne forme à la langue (on tire « bateau » dans un sens spécifique qu'il n'a pas communément). Si cette hypothèse est juste, onomasiologie et sémasiologie ne seraient pas seulement des démarches de travail et d'analyse différentes (aller des concepts vers les signes, ou aller des signes vers les concepts) :

ce seraient aussi des manières différentes pour la langue et les concepts de se constituer. Qn doit alors prendre en considération le rôle que joue la *stipulation* dans cette opération d'assignation de sens qui est souvent celle de la terminologie : on donne un sens particulier à une imité linguistique en la sommant d'avoir ce sens dans la démonstration que l'on produit. Pour compléter cette analyse, nous aurions tendance à dire que dans *bateau* au sens général, chacun des sèmes que le mot a en français est disponible, alors que dans *bateau* au sens terminologique qui lui est donné en navigation intérieure, les sèmes ne sont délivrés que par les caractères du concept. Ces sèmes deviendraient disponibles si par exemple on créait le terme de « bateau intérieur » (bateau destiné à naviguer en eaux intérieures), auquel cas le signifié intégrerait intégralement sous forme de sèmes les caractères du concept, signifié et concept coïncidant alors.

44 Ce genre de phénomène paraît étrange, mais il est courant dans les domaines techniques ou scientifiques dans lesquels c'est le concept qui est visé et défini en premier lieu, non son expression en langue (qui est de l'ordre du signifié). D'où les distorsions observables de l'un à l'autre.

2.4 Le concept ne se résume pas au signifié : l'ambiguïté du signifié

45 Il est possible d'approfondir ces deux analyses portant sur la distinction entre concept et signifié en observant le fonctionnement d'un terme. On a vu plus haut comment il avait été possible de structurer le champ terminologique des points de référence cartographique : c'est la distinction entre désignations et concepts qui permettait d'en reconstituer le champ terminologique, par l'opération de délimitation des concepts, alors que la langue, par le calque « point de contrôle »

pour *control point* induisait en erreur (l'angloaméricain *control point* recouvrant à la fois point de canevas et point d'appui et non point de vérification comme l'usage de « contrôle » pouvait le suggérer) ; de fait, le signifié du terme français contrôle (qui réunit la maîtrise et la vérification d'une opération ou d'un ensemble d'opérations) est différent du signifié de *control*, qui n'a le plus généralement en anglais que le sens actif de « maîtrise ». D'où l'ambiguïté, sous l'influence de l'anglais, du terme « contrôle » en français spécialisé (soit : maîtrise ou vérification soit, par calque de l'anglais, uniquement maîtrise). Cela, même si les deux concepts auxquels *contrôle* renvoie (//maîtrise// et//vérification//) restent bien présents et rigoureusement distinguables. Simplement, contextes et situations de communication influent en permanence sur l'interprétation à donner du ou des signifiés en jeu, ce qui exige la fixation du sens des termes spécialisés : « contrôle » est pour cette raison quasiment banni de spécialités comme l'ingénierie nucléaire, dans lesquelles toute imprécision dans le sens des termes employés peut avoir de graves conséquences. D'autres exemples seraient également illustratifs de ce phénomène, comme *fuel-oil*, qui désigne en anglais à la fois le combustible et le carburant, et en français uniquement le combustible. De fait, l'une des propriétés du concept est d'être, d'un strict point de vue logique, distinct de tout autre et non ambigu. À suivre ces démonstrations, on doit considérer que l'ambiguïté d'un terme (et plus généralement d'une unité linguistique, voire sémiotique) est portée par le signe même, et dans le signe, particulièrement par le signifié de la désignation (c'est-à-dire l'ensemble sémantique constitutif de la forme linguistique). Cela, même si les concepts que l'ensemble signifié associe dans un même signifiant n'en demeurent pas moins présents. D'où la forte ambiguïté de ce que l'on pourrait appeler les effets de langue sur les concepts, qui ont tant retenu

des penseurs comme Guillaume d'Ockham. D'où la nécessité de travailler en terminologie sur les concepts afin de dégager la signification exacte des termes que l'on traite. C'est par là également que s'expliquerait ce que l'on pourrait appeler la « peur du signifié », pour cause d'ambiguïté et de méprise, constatable chez les techniciens et scientifiques, ou la méfiance vis-à-vis du terme imagé (notamment Bachelard, 1972, p. 75), au profit de l'analyse des concepts qui, eux, sont considérés le plus souvent comme non ambigus et clairement définissables ; et cela d'autant plus lorsqu'ils peuvent recevoir la sanction du réel : que ce soit leur délimitation par une définition linguistique, ou leur représentation dans un autre système symbolique (dessin d'une entité chimique, équation mathématique, etc.), c'est le concept et son inscription dans une analyse rationnelle qui forme le point d'ancrage de tout exercice scientifique.

2.5 La richesse du signifié

46 Sans doute, si le signe linguistique est de par son signifié, ambigu, tient-il aussi du signifié sa richesse. Le signe linguistique déborde de sens. Il suffit de comparer « eau » à son symbole chimique, H_2O . Ce symbole inscrit l'entité chimique dans un système rigoureux, fondé sur la décomposition des composants de l'eau, hydrogène et oxygène. H_2O ne résonne pas, n'éveille pas d'échos, ne suscite pas l'imaginaire. Et c'est ce qui est recherché, le propre des sciences exactes étant de créer des systèmes de notation qui leur soient spécifiques. Ainsi, « les signes, d'abord surchargés des connotations qui s'associent ordinairement aux images, s'en dépouillent progressivement pour ne plus fonctionner que comme architectures d'éléments porteurs de sens délimités et entre eux composables » (Granger, 1979, p. 26 : notons au passage que ce serait là un bon programme de terminologie). L'auteur ajoute : « l'histoire des sciences nous

montre que chacune d'elles tend à développer un système graphique spécifique plus ou moins clairement dissocié du simple codage des langues naturelles » (*ibidem*, p. 27). Cette problématique est immense et débouche sur l'étude générale des systèmes symboliques. En ce qui nous concerne, nous retenons qu'une notation comme H₂O n'a généralement pas d'autre charge de sens que celle qu'elle a dans le système où elle s'inscrit. Alors que ses équivalents linguistiques, que ce soit sous les signes « *eau* », « *Wasser* », « *water* », « *agua* », « *aqua* », etc. ont dans les langues une surface sémantique et une dimension émotionnelle très grande. Ils y évoquent l'eau comme élément liquide, élément régénérateur, principe de vie, de propreté, de pureté, de résurrection, etc. (voir par exemple Bachelard, 1971 [1942]). Ainsi, si le signe linguistique comporte une dimension dénotative (il renvoie généralement à un référent relativement situable), il contient aussi une dimension connotative (il évoque des images et des représentations structurées dans et par la langue, la société, les individus). Bref le signe linguistique est doté, comme le dit superbement Saussure, d'une « vie sémiologique » qui lui est propre. C'est précisément pour cette raison que les sciences s'en défient et tentent autant que possible d'y échapper.

47 Pour nous, c'est principalement le signifié qui condense cette charge de sens que nous appelons la « richesse du signifié », qui est son trop plein de sens, actuel (en contexte), ou mobilisable (dans la langue). Ce dont tous les dictionnaires, si nous n'en étions convaincus nous-mêmes, plus ou moins témoignent : les dictionnaires de langue sont pleins de ces sens, dénotatifs certes, mais aussi connotatifs. Ainsi de l'article « faisan » dans *Le Nouveau Petit Robert* (1993) : « Oiseau galliforme (*phasianidés*) à plumage coloré et longue queue (mâle), dont la chair est très estimée » : à la description relativement encyclopédique de l'oiseau s'ajoute une notation culinaire et culturelle assez

imprévue. De même ailleurs, dans le *Grand Larousse de la langue française* : « Oiseau gallinacé originaire d'Asie, à plumage éclatant surtout chez le mâle, qui possède une longue queue et à chair estimée » (cité par Collinot et Mazière, 1997, p. 172 sq. et *passim*, qui mettent remarquablement en valeur cet aspect des dictionnaires). Pour notre part, nous ne contestons pas qu'il y ait dans le signe « faisan » le concept de //faisan//. L'animal est bien là, dans sa famille et dans son ordre. Mais il est pris dans un environnement sémantique, voire sémiotique, qui le déborde largement. On pourrait prolonger la démonstration avec le paon par exemple : « Oiseau domestique d'un beau plumage, qui a une petite aigrette sur la tête et une longue queue couverte de marques en forme d'yeux, ordre des gallinacées, genre paon domestique, *pavo cristatus*, L. » (Littré). Et, sous un autre regard : « Oiseau originaire d'Asie (gallinacés, phasianidés) de la taille d'un faisan, dont le mâle porte une chatoyante livrée bleue mêlée de vert, une aigrette en couronne, et une longue queue aux plumes ocellées que l'animal peut redresser et déployer en éventail » (*Le Nouveau Petit Robert*, 1993) : le paon fait penser au faisan, et c'est ici non sa chair mais sa couleur qui fait rêver. On voit combien les représentations sociales s'expriment ici, qui peuvent éventuellement varier d'une société à l'autre. Le signifié y montre ses parures et diaprures face à l'impassibilité postulée du concept (on peut rêver à ce que Roland Barthes aurait pu écrire sur le sujet).

48 Nous n'oublions cependant pas, sans que cela puisse être développé ici, que le signifiant aussi contribue à la richesse du signe. Ainsi, l'admirable *baladeur*, terme officialisé en France pour *Walkman* (*Journal officiel* du 18 février 1983), réunit de façon étonnante la notion de balade (au sens de promenade) et la ballade (au sens de chanson) (Depecker, 1996). La dimension connotative du signe peut ainsi apparaître dans son signifiant, sa

morphologie et les effets qui s'en suivent (homonymie, mise en paradigme, etc.), selon ce que Saussure appelle « les rapprochements consacrés par la langue » (*Cours de linguistique générale*, p. 99).

2.6 Retour à Saussure

49 Si l'on reprend la démonstration de Saussure sur la structure du signe linguistique telle qu'on l'a commentée un peu plus haut, on peut retenir que son grand mérite est d'introduire le concept dans le signe en « combinaison » avec la face sonore du signe linguistique, faisant du signe linguistique une entité structurale. Mais dans le temps même où il introduit le concept dans le signe, il le réduit au signifié. Il semble à partir de là que le concept n'existe plus en dehors du signifié. C'est comme cela que *le Cours de linguistique générale* a été lu. Certes, la plupart des déclarations de Saussure vont dans ce sens, notamment les images qu'il emploie pour asseoir sa démonstration. Ainsi de l'image du recto et du verso de la feuille de papier, qui illustre l'association du signifiant et du signifié ; même si elle n'est pas injustifiée, cette image a l'effet de lier le concept au signifié et de l'y réduire, entretenant l'assimilation de l'un à l'autre : « La langue est encore comparable à une feuille de papier : la pensée est le recto et le son le verso ; on ne peut découper le recto sans découper en même temps le verso ; de même dans la langue, on ne saurait isoler ni le son de la pensée, ni la pensée du son » (*Cours de linguistique générale*, p. 157). Notons cependant que Saussure ne dit pas explicitement ici que la pensée se réduit à la langue. L'exemple porte d'ailleurs sur l'indissociabilité du signifiant et du signifié. Il est magnifiquement introduit par cet exposé : « Le rôle caractéristique de la langue vis-à-vis de la pensée n'est pas de créer un moyen phonique matériel pour l'expression des idées, mais de servir d'intermédiaire entre la

pensée et le son, dans des conditions telles que leur union aboutit nécessairement à des délimitations réciproques d'unités. La pensée, chaotique de sa nature, est forcée de se préciser en se décomposant. Il n'y a donc ni matérialisation des pensées, ni spiritualisation des sons, mais il s'agit de ce fait en quelque sorte mystérieux, que la « pensée–son » implique des divisions et que la langue élabore ses unités en se constituant entre deux masses amorphes <.. .> chaque terme linguistique est un petit membre, un articulus où une idée se fixe dans un son et où un son devient le signe d'une idée » (*ibidem*, p. 156). Ce texte pose en lui-même d'immenses questions : sur le rôle exact de la langue par rapport à la pensée, sur la manière dont ces « unités » sont délimitées, sur la façon dont une idée se fixe dans un son et réciproquement, etc. Cet exposé tend à faire de la langue une sorte de pure forme ou de grand être anonyme en–delà duquel se meut la masse amorphe de la pensée, et au–delà duquel rien n'est plus décomposable. Soulignons en ce qui nous concerne le fait que la pensée reste présente dans la réflexion de Saussure, le signe ne la réduisant pas, sinon qu'il lui donne forme (« une idée se fixe dans un son », « un son devient le signe d'une idée »).

50 De même pourrait–on prendre en considération les prémices de la démonstration de Saussure sur les éléments constitutifs du signe linguistique, examinée plus haut : il ne dit pas que le concept est le signifié : « le signe linguistique <...> unit un concept et une image acoustique <...>. Nous proposons de remplacer concept et image acoustique respectivement par signifié et signifiant » (*ibidem*, pp. 98–99). Mais il dit que la face conceptuelle du signe est le signifié. Selon une magnifique image, il souligne : « *arbor* porte le concept arbre » (*ibidem*, p. 99 ; aussi Godel, 1957, p. 82 et *passim*). *Arbor* porte le concept arbre : cela ne veut pas dire qu'il s'y résume. De même lorsque Saussure parle des « rapprochements consacrés par la langue » < entre « le sens

du mot arbor » et le concept arbre > (*Cours de linguistique générale*, p. 99). *Arbor* porte le concept arbre sans s'y résumer, pas plus que le concept arbre ne se résume au mot *arbor*. Le concept remplit le signe et le signe se remplit du concept. Mais l'un et l'autre restent à distinguer.

51 Un autre passage ne laisse d'ailleurs pas, dans cette mesure, d'être troublant. Saussure parle ainsi, à propos du changement linguistique, des « changements de sens qui atteignent le concept signifié » (*Cours de linguistique générale*, p. 109). Ce passage ne peut-il laisser présumer que le terme même de signifié a été formé par Saussure à partir de l'expression « concept signifié » ? Lu sous ce regard, le *Cours* prend à certains passages une tout autre résonance. Ainsi : « Le signe linguistique unit non une chose et un nom, mais un concept et une image acoustique » (*ibidem*, p. 98). Il y insiste un peu plus loin : « Nous appelons signe la combinaison du concept et de l'image acoustique » (*ibidem*, p. 99). Cette déclaration est selon nous à lire en elle-même : le signe linguistique unit un concept (une unité de pensée) et une image acoustique c'est-à-dire un son ou une suite de sons formant une image mentale reliée à un concept. Pour nous, l'expression de « concept signifié » donne toute sa dimension à l'analyse de Saussure : le signifié serait le concept signifié par la langue ; à savoir, selon une intuition géniale, le concept tel qu'il est formé par la langue. C'est-à-dire comme le signifié des linguistes.

52 Si la linguistique a ramené le concept au signifié pour l'y confondre, c'est sans doute en raison de plusieurs autres affirmations du *Cours* de Saussure, que nous avons rappelées plus haut (telle : « Nous proposons de conserver le mot signe pour désigner le total < le signe dans son ensemble >, et de remplacer concept et image acoustique respectivement par

signifié et signifiant », *idem*, p. 99). On peut éventuellement penser que cette confusion peut aussi venir de la manière dont son *Cours* a été retranscrit. Sur ce point, le livre de Godel sur les sources manuscrites du *Cours* de Saussure est troublant (Godel, 1957, notamment pp. 95,113 sq. et *passim*). Ainsi de cette reconstitution à partir des prises de notes du cours de Saussure (les italiques indiquent qu'il s'agit des termes mêmes du manuscrit considéré, marqué entre parenthèses) : « Dans sa leçon du 5 mai 1911 sur les unités concrètes de la langue, Saussure a dit que le concept, pour entrer dans l'ordre linguistique, ne doit être *que la valeur d'une image acoustique* (D 193 DS) ; autrement, il n'est qu'une abstraction. Et il ajoutait : *Le concept devient une qualité de la substance acoustique* (DJS) *comme une sonorité déterminée devient une qualité de...* (S). Malheureusement S < c'est-à-dire Sechehaye > n'a pas terminé sa phrase (les points de suspension sont dans le manuscrit) » (Godel, pp. 114–115). Cela est rageant, bien entendu. Retenons simplement pour notre démonstration le fait que le concept, en investissant le signe, entre dans l'ordre linguistique. Cela ne veut pas dire qu'il y disparaisse. À notre avis, Saussure est loin d'avoir méconnu cela, car outre les indications qu'il livre çà et là, il vit dans un monde intellectuel et dans une tradition où la distinction entre pensée et langue est courante (ainsi Mounin, 1968).

53 Quoi qu'il en soit, cette voie de recherche, si elle se confirmait, ouvre à notre avis d'immenses perspectives, notamment parce qu'elle permet de poser, face à la langue, une « structure d'entendement, lieu de la connaissance, par nature déliée des langues naturelles » (Pottier, 1974, p. 21). La tradition philosophique ne dit rien d'autre. C'est cette structure qui est le lieu de la conceptualisation, et qui permet notamment la traduction d'une langue dans une autre. Ce serait renouer avec la

philosophie du langage et d'autres disciplines qui ont sans doute beaucoup à apporter à la linguistique et à la terminologie.

2.7 Quelques conséquences possibles de la distinction concept/ signifié

⁵⁴Distinguer entre signifié et concept permettrait donc, d'après nous, de resituer ce qui appartient au signe et ce qui appartient au concept, et de tenter de faire la part de l'un et de l'autre dans les faits observés. Cette hypothèse ouvre sur plusieurs autres, et peut contribuer à privilégier certaines orientations de recherche. Par exemple, à propos de la synonymie, de l'antonymie, de l'hyponymie/hyperonymie et de l'homonymie. Ces questions placent au cœur de la sémantique. Ainsi de la synonymie. En quoi en effet et dans quelle mesure peut-on dire qu'une unité linguistique est synonyme d'une autre, question éminemment importante en terminologie ? Il nous paraît utile de distinguer au moins, pour étudier la synonymie dans ce cadre, entre sens, signification et désignation. La signification est le sens d'un signe en tant que signe en langue ; le sens est le sens actualisé d'un signe ; la désignation est le fait, pour un signe, de renvoyer à ce qu'il désigne (son désigné) ; et par extension le signe lui-même. Ainsi, deux ou plusieurs unités linguistiques seront dites synonymes du point de vue de leur sens si dans un certain nombre de cas, l'une peut être substituable à l'autre et vice versa : *voiture* et *auto*. Dans un certain nombre de cas seulement car il est relativement admis aujourd'hui que du point de vue de leur usage en discours, deux unités linguistiques ne peuvent être synonymes (même pour *auto* et *voiture*, qui n'entrent pas dans les mêmes combinaisons, dont l'un -*voiture*-, est privilégié en France, l'autre au Canada, etc.) (notamment Rastier, 1991, pp. 73 sq.). Mais du point de vue de leur désignation, deux ou plusieurs unités linguistiques seront dites synonymes si elles renvoient au

même concept, et par ce concept au même objet : //logiciel pour l'enseignement/ / est désigné par « logiciel d'enseignement », « logiciel pédagogique », « logiciel d'apprentissage », « didacticiel », etc. qui constituent, par rapport au concept, des désignations équivalentes. C'est cet aspect de la synonymie, dite « synonymie référentielle » (notamment Martin, 1976), qui est principalement utilisé en terminologie. Plus radicalement, Josette Rey-Debove indique à ce propos : « Il peut y avoir des synonymes dans une théorie de la désignation qui établit des relations entre le monde et les signes, mais pas dans une théorie de la signification » (1997, p. 95). De fait, si on faisait une analyse de signifiés uniquement, il serait d'après nous difficile, voire impossible, de donner ces désignations comme équivalentes, « d'enseignement » n'équivalant ni à « d'apprentissage », ni à « pédagogique », ni à « didactique ». Difficile aussi de les réduire à un dénominateur commun qui serait fait à partir des signifiés de ces désignations. Alors que du point de vue du concept, ces relations sont transitives (si logiciel d'enseignement équivaut à logiciel d'apprentissage et ce dernier à logiciel pédagogique, le premier correspond au troisième), réflexives et symétriques.

55 La distinction entre signifié et concept touche également la question de l'antonymie. L'antonymie recouvre en terminologie au moins deux types de relations logiques, celles du contraire et celle du contradictoire (notamment Martin, 1976, p. 59 sq. ; Pottier, 1992, p. 47 sq.). La relation de contradictoire est fondée en logique sur le fait qu'une proposition est soit vraie, soit fausse. Ainsi : *exécutoire, /non exécutoire ; légal/illégal, licite/illicite*, etc. Un acte est donc exécutoire, légal, licite ou non : il ne peut, en toute rigueur, être entre les deux. La relation de contraire est fondée en logique sur l'opérateur d'inversion : une proposition peut être contraire à une autre. Ainsi de : *donner/rendre) emprunter/rembourser)monter/démonter)*

analogique/numérique, etc. Ces relations peuvent être marquées dans les langues de façon plus ou moins riche et précise. En français, pour les relations de contradictoire : *légal/illégal/ne pas être* (légal) *conforme/non conforme*) *constitutionnel/anticonstitutionnel*) *mariage/démariage*) *courant/contre-courant* ; *échogène/anéchogène*, etc. On observe donc à partir de ces remarques que l'antonymie recouvre, dans l'usage qui en est fait habituellement en linguistique, des relations d'opposition variées. Il y aurait certainement intérêt à faire la part, dans cette analyse, de ce qui revient au signifié (signification structurée par les langues) et de ce qui ressortit à la logique (relations conceptuelles reproduites par les langues). Ainsi les relations qui entrent dans la désignation de la nature d'une eau minérale. Elles sont exprimées en français de façon plutôt contradictoire : gazeuse, pétillante/non gazeuse, non pétillante, plate. En anglais, elles seront davantage exprimées par des contraires : *sparkling, fizzing/thin*. Sans doute faudrait-il exploiter davantage, tant en linguistique qu'en terminologie, ces phénomènes de structuration propres aux langues, selon des axes sémantiques qui leur sont propres (notamment Greimas, 1986, p. 21), en considérant qu'il s'agit bien là de constructions internes aux langues. À l'opposé, si l'on voulait aller plus loin en adoptant une autre perspective, en se reportant au référent, on observerait que les noms à référent concret n'ont pas d'antonyme : un *non camion n'existe pas (notamment Rey-Debove, 1997).

56 Le phénomène de l'hyponymie et l'hyponymie ouvre également la voie à la distinction entre concept et signifié. On a vu plus haut ce qu'il en était de l'exemple de *river/fleuve, rivière*, qui montre l'indistinction lexicale de l'anglais face aux deux concepts distingués en français. Mais absence lexicale ne signifie pas forcément inexistence de concept : soit cette

indistinction est réelle tout en étant compensable par différents procédés (comme on l'a vu pour *small river* équivalent possible de rivière), soit cette indistinction n'est qu'apparente et peut être interprétée comme un phénomène d'homonymie. Ainsi du terme de *couverture* en télédétection aérospatiale. Une couverture représente à la fois l'action d'effectuer une saisie de données sur une zone, et le résultat de cette action. Couverture est donc, dans ce domaine, homonymique, représentant, d'un point de vue terminologique, deux concepts. L'anglais les distingue sous les termes *surveying* pour le premier et de *coverage* pour le second. Ce qui donne :

hyperonyme : *exposure* (prise de vue)

hyponymes : *surveying* (couverture) *coverage* (couverture) : l'anglais hétéronymise (différencie sur le plan linguistique) et isonymise (met au même niveau hyponymique) les termes correspondant aux deux concepts de //prise de données sur une zone// et de //résultat de cette action//. Alors que le français les homonymise sous le terme de couverture. Ces mises en relation des concepts par la langue tendent à montrer l'influence des concepts dans la langue : celle-ci les hétéronymise, synonymise, ou homonymise, donnant à voir les décalages entre signes et concepts.

57 Cette problématique ouvre sur beaucoup de questions. Par exemple sur celle du traitement terminographique en polysème (un seul article pour les différents sens d'un terme) ou en homonyme (un article pour chacun des sens d'un terme). La pratique, prenant en compte plus ou moins consciemment les aspects théoriques que nous venons de décrire, a tranché : c'est un traitement par homonymie qui est appliqué en terminographie, ne serait-ce que pour permettre la traduction d'une langue à l'autre de chaque terme à partir d'un seul et unique concept :

ainsi, *couverture* sera dégroupé en deux fiches distinctes dont chacune traitera d'un seul concept, et portant l'une comme équivalent anglais *surveying*, et l'autre *coverage*.

58 Une autre question, plus vaste encore, qu'il conviendrait de creuser, est celle du rôle du suffixe *-nyme* en terminologie grammaticale. À parcourir ces différentes analyses, on peut constater que *-nyme* tend à marquer les relations des signes dans la langue, et non les relations logiques entre concepts. Quoi qu'il en soit, il semble possible, à partir de ces éléments, de faire la constatation suivante : il y a une structuration en concepts et une structuration en langue, et on en peut observer les décalages, dans une langue, mais aussi entre langues. Il est donc nécessaire désormais de nous interroger sur le concept proprement dit.

2.8 Le concept

59 En partant de la distinction entre langue et pensée, nous ne prétendons pas scinder le signe au profit de l'inconnu, mais seulement nous appuyer sur ce qui paraît opératoire dans la réflexion qui est faite du concept depuis bien longtemps par d'autres disciplines, particulièrement logique et philosophie. De plus, de récentes théories, élaborées dans le champ de la linguistique, permettent aujourd'hui de mieux relier pensée et signe (notamment Pottier, 1974, p. 21 sq. et *passim* ; 1992, p. 61 sq. et *passim* ; Kleiber, 1997, p. 9 sq. ; Putnam 1990 [1988] et *passim*). Ces acquis aident à nuancer ce qu'ont de relativement catégorique les descriptions traditionnelles du concept et du signe, qui sont d'ailleurs loin d'être homogènes. Il n'est en effet pas dans notre propos de parcourir logique et philosophie pour en dégager ce qu'il en est du concept, mais seulement d'esquisser des pistes reliant concept et signe, et ce à quoi ils renvoient. Le postulat de la tradition, que nous reprenons ici, énonce que le concept est l'élément principal par lequel nous pensons. C'est une

unité structurée de pensée par laquelle nous nous formons une connaissance du réel. Nous appréhendons les objets à travers les concepts, et pensons par concepts et par relation entre concepts. Un concept se compose de caractères, unités logiques de base, et s'analyse selon deux axes :

- l'intension (ou compréhension, terme traditionnel mais qui peut faire confusion), qui représente l'ensemble des caractères qui constituent un objet : par exemple, une table se définit comme un meuble comportant un *plans* soutenu par des *pieds* ;
- l'extension, qui représente l'ensemble des objets auxquels s'applique ce concept : quel que soit le style ou la forme d'un meuble, il est possible de dire s'il s'agit d'une table ou non.

60 Nous ne dissimulons pas que même ce simple exemple présente plusieurs difficultés ; ainsi, ne vaudrait-il mieux parler, plutôt que de *pieds*, de *piète*–ment, de socle ou de base ?

61 Quoi qu'il en soit, on considère généralement que les objets sont catégorisés sous la forme de concepts. Les propriétés d'un objet sont abstraites, dans le concept, sous la forme de caractères. Ces propriétés sont plus ou moins exploitées et mises en œuvre dans le concept. Cela dépend, notamment, de l'appréhension que l'on a de l'objet, certaines propriétés pouvant échapper à la perception ou à la conceptualisation. S'ouvrent ici plusieurs questions intéressant la terminologie, dont celle de l'universalité des concepts, dans laquelle nous ne souhaitons pas entrer. Disons brièvement que sans doute, certains concepts sont universellement partagés par l'humanité : le soleil, le ciel, le sol, le corps, l'eau par exemple. Mais d'une civilisation, d'un mode d'analyse à un autre, ces concepts vont varier en fonction des représentations et des points de vue adoptés. C'est ce à quoi nous nous attacherons un peu plus loin à propos notamment de la dimension et de la direction du concept.

62 On peut aller plus loin en disant qu'un concept peut être décrit par un système symbolique (Granger, 1960, 1979) : notamment une équation, une représentation visuelle, une icône, une ou plusieurs unités linguistiques. C'est ce dernier aspect, essentiellement, qui intéresse la terminologie : le concept est décrit en terminologie par une définition linguistique. Celle-ci peut être considérée comme un micro-système constitué par l'énoncé des caractères du concept et des relations qu'ils forment entre eux. Ces caractères sont sélectionnés, dans l'énoncé linguistique qui les résume, en fonction notamment du point de vue adopté, de la description recherchée, du degré de précision voulu, de la formulation retenue, de la culture considérée. Dans la définition de *cerisier* : « arbre à cerises », on peut considérer qu'il y a trois caractères énoncés : *arbre*, *à* (qui donne), *des cerises*. Le point de vue adopté ici est celui de cerisier en tant qu'arbre fruitier. Le niveau de précision reste très général. Un niveau plus foncièrement terminologique, c'est-à-dire plus spécifique (voire hyperspécifique, du type définition encyclopédique) aurait pu conduire à diverses précisions : que le cerisier est généralement de taille moyenne, qu'il est de la famille des rosacées, que ses fleurs se présentent en bouquets, qu'il fleurit au printemps, etc. Il est possible aussi de décrire le concept par différentes paraphrases, comme on peut le faire dans un exposé plus ou moins didactique, mais il s'agit là d'une description qui n'est pas foncièrement différente de celle donnée par la définition. De même, on remarque combien définition et désignation peuvent être proches au point de coïncider : « arbre à cerise » aurait pu ne jamais être lexicalisé en français sous la forme de *cerisier*, et donc rester la seule désignation pour cet arbre.

63 Ces quelques considérations sur le fonctionnement du concept et sur le rapport à la définition, tels qu'ils sont légués par la tradition, tendent à montrer combien cet acquis gagnerait à être

approfondi. Ainsi, quelle description adopter pour analyser rigoureusement les éléments constitutifs d'une définition ? Faut-il parler de « traits », d'« incluants », de « définisseurs » ? Pour nous, articuler une définition autour des caractères du concept décrit peut permettre de mieux systématiser la description. De fait, la terminologie y a recours et a tiré grand parti de cette analyse traditionnelle du concept. Celle-ci en est un des fondements, la constitution de la terminologie en tant que discipline procédant de la distinction entre concept et signe.

2.9 Le signifié

64 Dans la perspective adoptée ici, il semble utile d'aborder maintenant la question du signifié en nous en tenant aux principaux éléments susceptibles d'éclairer les faits terminologiques. Nous nous appuyerons sur l'une des définitions qu'en donne François Rastier, qui n'est peut-être pas très précise mais qui a ici valeur opératoire : le signifié est l'« ensemble des relations sémantiques relatives à un signe linguistique » (1991, p. 125). Si l'on aborde la question selon une sémantique de type structural, approche qui paraît pour le moment l'une des plus opératoires pour appréhender les questions de terminologie, on peut considérer que le signifié se décompose en sèmes, unités sémantiques différentielles de contenu. Le sème forme une unité minimale de différenciation au sein d'un ensemble sémantique ou sémiotique donné (notamment Greimas, 1986, p. 21 et *passim* ; Pottier, 1974, 1992 et *passim*). Ainsi, on peut décomposer le signifié de *bateau* en indiquant qu'il comporte au moins les sèmes de/transport/, de/mobilité/, et de/qui va sur l'eau/. On peut considérer qu'il s'agit là de sèmes génériques. Des sèmes spécifiques s'y associent, tels :/à voile/, /à moteur/, /à vapeur/, etc.

65 Outre qu'ils peuvent s'articuler en sèmes génériques et en sèmes spécifiques, les sèmes peuvent être décrits comme n'étant pas tous de même nature. L'une des grandes distinctions établies est celle formulée entre sèmes dénotatifs et sèmes connotatifs. Un sème dénotatif détermine le sens d'un signe de façon stable. Ainsi, /à explosion/ détermine un type de moteur. En revanche, un sème connotatif détermine le sens d'un signe de façon relativement instable, virtuelle, situationnelle, voire individuelle : présent dans le signe, il est plus ou moins actualisable selon les contextes et les situations de communication (notamment Pottier qui parle à ce propos de « virtuème », 1974, p. 29 sq., de « sème virtuel », 1992, p. 66, voire de « sème contextuel », 1992, p. 67). *Explosion*, dans *moteur à explosion*, peut ainsi éveiller les sèmes de /soudaineté/ et de /danger/.

66 L'ensemble des sèmes compose le sémème (Pottier, Greimas, *ibidem*). La notion de sémème est importante car elle tend à montrer que sur un noyau sémique (ensemble de sèmes stables d'un signifié, Pottier, 1974, p. 63 ; Greimas, 1986, p. 44 sq.) peuvent se greffer différents types de sèmes, notamment connotatifs (Pottier, *ibidem*) ou contextuels (Greimas, 1986, p. 45 sq.). La notion de sème contextuel permet en effet, entre autres choses, de décrire les variables de sens d'un signe linguistique en fonction des effets de sens intervenant ou susceptibles d'intervenir en énoncé. Et au-delà, de rendre compte de toute la richesse actuelle et virtuelle du sémème d'un signe.

67 L'utilité d'une telle description est immédiate en terminologie. Ainsi les sèmes peuvent-ils entrer en contradiction dans la langue même et rendre inopérante une désignation : *contrôler* a pour sème /vérifier/, mais comporte dans son sémème le sème de /maîtriser/, ce qui le rend inapte à être utilisé en contexte technique, en raison de confusions possibles (maîtrise-t-on une

procédure pour autant qu'on a effectué les vérifications utiles ?). Également, il peut être nécessaire, dans la sélection des désignations ou dans la création de néologismes, d'examiner le sémème d'un terme, notamment pour éviter les éventuelles contradictions connotatives. Ainsi pour *chatolement* dans le domaine des techniques radar : ce terme s'est révélé, à l'usage, mal adapté comme équivalent de l'anglais *speckle*, pour désigner le scintillement qui apparaît dans la texture d'une image –sur un écran radar par exemple–, formant obstacle par rapport à la cible. *Chatolement*, avec ses sèmes de brillance, de soyeux, de richesse, donne une connotation positive à ce phénomène négatif qui constitue une gêne et une difficulté dans l'analyse des images. Il a eu de cette façon tendance à être rejeté par les spécialistes, pour cette raison, et de leur aveu même (Depecker, 1997, p. 122 sq.). On a affaire là à un effet de connotation contraire, qui tend à montrer un peu plus combien les termes sont loin d'être de simples étiquettes sur les choses.

68 Des ensembles de sèmes peuvent s'organiser à différents niveaux. Le classème est constitué des sèmes génériques d'un sémème, et lesémantème, de ses sèmes spécifiques (Pottier, 1974). Un classème peut être de type plus ou moins générique, la difficulté étant souvent de déterminer ce qui est générique de ce qui est spécifique. Le classème est cependant souvent de type très général : animé/inanimé ; humain/non humain ; matériel/immatériel, etc. Cette distinction peut être utile en terminologie, notamment pour guider la création de termes ; ainsi, l'application à un animé d'un terme ayant un classème d'inanimé, pourra créer des confusions : *télédétecteur* se dira difficilement du professionnel de la télédétection. De même pour la traduction d'une langue à l'autre : en sangô, un inanimé ne peut réaliser d'action : l'emploi dans cette langue d'un terme d'inanimé pour désigner une action sera alors étrange. Le sémantème

regroupe des sèmes spécifiques dont certains forment relation et opposition par rapport au sémème d'un autre terme. Sous le terme *barrage*, *barrage filtrant* s'organise en français par rapport à *barrage bloquant* par l'opposition du sème spécifique de/passage aléatoire/.

69 Ces ensembles permettent notamment d'observer comment dans une langue et entre les langues les sèmes se regroupent et s'opposent. Là aussi, l'utilisation en terminologie est immédiate, ne serait-ce que pour mieux analyser comment une langue structure sémantiquement un ensemble considéré (champs sémantiques), ce qu'elle structure dans cet ensemble (concepts désignés ou non), comment elle le structure (degré de recouvrement d'un concept par différentes désignations, reproduction dans le sémème de propriétés de l'objet, traductibilité d'une langue à l'autre, etc.), et selon quelle axiologie, comme pour les sièges, les chaussures (Walter, 1985), etc. Il est ainsi possible d'observer les champs sémantiques se déployer à partir de sèmes génériques, par exemple/mouvement/voire,/transport par air/, en considérant les regroupements de sèmes voisins dans une série particulière en français autour de *courrier* dans *court/moyenHong courrier*. Chacun de ces termes étant reliés par le sème/rayon d'action/. D'une langue à l'autre, on peut aussi observer la diversité des structurations possibles, par exemple autour du sème/police/, structurant en langue anglaise *policeman* (« policier, agent de police ») et *slee- ping policeman* (ouvrage aménagé pour canaliser la circulation et le stationnement) : sème que des équivalents français des *sleeping policeman*, comme *borne* ou *borne de stationnement* ne rend aucunement.

70 Dans la perspective que nous avons adoptée, il est nécessaire de garder à l'esprit que le sème est un élément propre à un signifié d'une langue (voire à un système symbolique), et qu'il lui est étroitement attaché. Sinon, le risque est grand de confondre ce qui appartient à la langue et ce qui relève du concept. Or, la simple comparaison d'une langue à l'autre, comme on le voit encore sur ces exemples, montre que le matériau linguistique qu'elles mettent en œuvre n'est pas identique, et que dans cette mesure leur organisation sémique diffère nécessairement. L'analyse est aussi rendue peu aisée du fait qu'il est parfois difficile de discerner certains éléments et de déterminer, par exemple, si tel ou tel sème relève du sémantème d'un signe ou de son classème.

71 Ces quelques considérations invitent à bien resituer ce type d'analyse sémantique. Elles portent rigoureusement sur le signe et, dans le signe, sur le signifié essentiellement. Il est peu contestable que le classème joue un rôle dans les langues, du point de vue syntaxique (accord, etc.), sémantique (agent animé ou inanimé, etc.), morphologique (morphème spécifique au masculin/féminin, au singulier/pluriel, etc.). Mais ces contraintes et variations propres à un système linguistique ont a priori peu d'incidence sur des démarches comme celle de la terminologie, sauf pour le travail sur la désignation, dont le traitement implique, comme nous l'avons dit plus haut, une attention toute particulière au sémème du terme traité. Car pour le reste, la terminologie se défie de ce que peut induire le signifié (notamment parce que le sémème d'un signifié déborde le plus souvent l'ensemble des caractères composant le concept désigné). Il y a donc avantage à examiner le sémème d'un terme lors d'un traitement terminologique. Mais il faut à cela une certaine prudence. Le signe opère une catégorisation particulière, qui ne coïncide pas nécessairement avec celle de la pensée. Et si par

exemple la formule chimique de l'aspirine est extrêmement précise et permet de reproduire ladite substance, le signe linguistique « aspirine » ne donne de cette substance qu'une catégorisation relative : sur le plan morphologique, on peut considérer que -me indique une substance médicamenteuse, mais de manière bien vague (Cottez, 1989, p. 203), *aspirine* ayant sur le plan sémantique un sème général d'« apaisement, particulièrement des maux de tête ». De même *acide acétylsalicylique*, nom plus systématique, ne donne pas pour autant le mode de liaison et d'articulation des atomes dans la molécule. La catégorisation en langue est donc relativement vague et bien loin de la précision que peut en faire par exemple la formule chimique qui, elle, permet de reproduire la molécule ou le produit. La formule chimique livre donc un concept opératoire, ce que ne fait pas le signe linguistique (Granger, 1979, *passim*). Ce détour par un autre système symbolique peut aider à aller plus loin dans la réflexion amorcée plus haut sur le signifié et sur le rapport au concept. Cette catégorisation particulière au signe, qui est l'une des caractéristiques propres aux langues, fait surgir aussi les principales difficultés de traduction. D'où l'utilité de l'analyse terminologique comme auxiliaire de la traduction.

72 On trouve çà et là des tentatives pour adapter à l'analyse sémantique l'analyse ordinairement effectuée pour traiter des concepts (ainsi Lehmann et Martin-Berthet, 1998). Mais on y retrouve souvent aussi la tendance à croire que les mots renvoient directement à l'objet. C'est pour cela qu'il paraît hasardeux en terminologie d'appliquer à l'analyse sémique les principes de l'analyse conceptuelle. Si l'analyse du signifié tend à dissocier certains aspects, elle ne les sépare pas complètement. Lorsqu'on indique par exemple que le concept renvoie à l'objet ; que l'intension du concept est l'ensemble des caractères qui le constituent ; et que l'extension du concept est l'ensemble des

objets auxquels s'applique un concept donné, le signe linguistique ne se trouve pas Tejeté de cette analyse. De façon parallèle en effet, l'intension d'un signe est l'ensemble des sèmes qui constituent son signifié ; et l'extension d'un signe, l'ensemble des référents auxquels ce signe est applicable (Lehmann, Martin-Berthet, 1998, p. 12 et *passim*).

73 Le terme de signifié a précisément le mérite de situer la problématique au niveau du signe. Or, il nous paraît nécessaire, au moins, d'essayer de situer le signe par rapport au concept et d'essayer d'aller plus loin. Ce que la plupart des linguistiques ne font pas, pour des raisons de délimitation de leur objet, de point de vue qui leur est propre, ou pour la simple raison qu'il y a là une réelle difficulté (Rey, 1977, p. 33).

2.10 Description possible des liens entre concept et signe

74 L'une des meilleures preuves de la distinction entre signifié et concept pourrait être, précisément, qu'il est possible d'observer les liens entre concept et signe, alors que cela n'est pas possible à partir du signe même (ce serait s'en tenir à l'analyse traditionnelle du signifié, auquel le concept est traditionnellement assimilé). On peut de fait analyser les rapports du signe au concept et les travailler, en considérant le signe comme un tout (signifiant + signifié) par rapport au concept. Avant cela, nous rappellerons certains faits de langue pour souligner la complémentarité des deux descriptions concept/signé, et signe/concept. On a vu plus haut les relations dans le signe et entre les signes que représentent par exemple l'homonymie ou la synonymie. L'homonymie relève d'une des propriétés du signe linguistique, qui est la polysémie, à savoir le fait pour un signe d'avoir plusieurs sens. La synonymie relève, quant à elle, d'une autre des

propriétés du signe linguistique qui est de pouvoir être relativement, dans certains contextes, employé pour un autre. Il est possible à partir de là d'examiner, dans une approche sémasiologique (c'est-à-dire en partant du signe), ce qu'il en est de la relation entre le signe linguistique et le concept : le signe linguistique est le plus souvent polysémique : il a plusieurs signifiés qui correspondent à plusieurs concepts. Il est rare en revanche que le signe soit monosémique (qu'il ait un seul sens), sauf en domaine spécialisé. Ainsi, on peut concevoir, si l'on veut reprendre l'exemple d'un auteur qui se bat courageusement sur ces questions, que *chlorhydrique* n'ait qu'un seul sens, un seul signifié, et corresponde à un seul concept (Martin, 1992, p. 75). Mais là aussi il faut être prudent, les adjectifs pouvant avoir plusieurs sens même dans le domaine de la chimie, comme ici où *chlorhydrique* peut au moins signifier « fait de chlore et d'hydrogène », ou « de la nature du chlore (allié à l'hydrogène) », ce qui représente tout de même des nuances importantes. La distinction entre signe et concept peut contribuer à mettre en valeur ce genre de phénomènes, en prenant en considération la nature foncièrement polysémique des signes des langues.

75 À l'inverse, selon une approche onomasiologique (c'est-à-dire en partant du concept), la description de la relation du concept au signe linguistique peut être tout aussi instructive. Un concept peut recevoir soit une désignation (celle-ci pouvant inclure des notations du type H_2O), soit plusieurs. Si le concept n'en reçoit qu'une, la relation du concept au signe est dite mononymique (notamment ISO, 1087 :1990, chapitres 5.4.1. et 5.4.2.). Mais un concept qui ne reçoit qu'une désignation est extrêmement rare. Il s'agit d'entités scientifiques, molécules ou étoiles essentiellement, désignées par des codes en raison de leur trop grand nombre. Qu'en revanche un concept reçoive plusieurs symboles ou désignations, ce fait n'a pas de nom, sans doute parce que c'est

l'immense majorité des cas. Nous proposons de l'appeler, en correspondance avec le terme de « mononymie », « la polynymie » : fait pour un concept d'avoir plusieurs symboles ou désignations.

76 Ces remarques formulées à partir de la distinction entre concept et signe ont un intérêt théorique et méthodologique pour la terminologie. Elles mettent en perspective ce genre de phénomènes, en soulignant la nature foncièrement polysémique des signes linguistiques. Elles permettent aussi de bien situer ce qui relève du linguistique et ce qui relève du conceptuel, et de mieux cerner les problématiques qui leur reviennent. Ainsi lorsqu'on dit qu'un terme est homonyme d'un autre, la relation qui est visée est la relation impliquant en priorité le signe linguistique, non le concept : un concept ne peut être dit « homonyme » d'un autre, pour la simple raison qu'il est concept (propriété de non identité). De même, quand on dit d'un terme qu'il est monosémique, la relation visée est une relation de langue au concept considéré. Dire d'un concept qu'il est monosémique n'a pas de sens. À l'inverse, une désignation peut difficilement être dite contraire ou contradictoire d'une autre, sauf à considérer que la langue coïncide avec la logique. Mais les langues ne peuvent que reproduire plus ou moins fidèlement les relations logiques entre concepts et elles sont en cela éminemment variables. La preuve en est que la description grammaticale des relations de contraire (blanc/noir) et de contradictoire (légal/illégal) les confond sous le terme d'antonyme. Seules les relations entre concepts, telles que la logique les a décrites, peuvent être contraires ou contradictoires, ce qui a une incidence dans le traitement des langues.

77 Il est donc possible de décrire les rapports entre signe et concept, et entre concept et signe en partant du concept pour

aller vers le signe : dans le premier cas, sont mis en relief les phénomènes de polysémie, synonymie, et homonymie inscrits dans la nature du signe linguistique. Dans le second cas, on constate que rares sont les concepts qui n'ont qu'un symbole ou un signe pour les désigner : entités scientifiques, molécules ou étoiles essentiellement, désignées par des codes en raison de leur trop grand nombre, ce que Michel Serres relève en fustigeant le procédé : « L'étoile comme telle ou nommée ainsi n'existe plus guère <...>. Les RR Lyrae ou la leur NGC1036 ne font plus partie d'aucune langue et se détachent du langage comme les formules qu'on discute à leur propos » (1985, p. 378).

2.11 Description possible des liens entre signe et concept

78 Une description du concept qui mérite analyse est celle qu'opère la désignation en tant que signe linguistique. Il ne s'agit pas tant, dans la désignation, de décrire tous les caractères du concept, que de renvoyer de façon plus ou moins globale et précise au concept considéré. La langue a en effet un pouvoir très relatif de précision dans la description qu'elle fait des concepts, par rapport à d'autres systèmes symboliques. La description des caractères du concept opérée par la désignation est plus ou moins explicite. Ainsi, parler de *section efficace* en physique nucléaire pour décrire la « mesure de la probabilité qu'une interaction se produise entre une particule ou un rayonnement incidents, et une cible constituée par une autre particule ou un système de particules », est bien loin d'exprimer le phénomène, que d'ailleurs même l'équation la plus élaborée ne rend qu'imparfaitement. Mais les ressources morphologiques d'une langue peuvent permettre d'approcher de façon plus ou moins satisfaisante la description du concept désigné. De fait, la motivation d'un terme vient du souci de faire correspondre un signe linguistique au concept auquel il

renvoie. Mais la motivation d'un terme, quelle qu'elle soit, n'épuise jamais le concept, encore moins le référent.

79 Ce processus est particulièrement mis en relief dans les termes construits : dans *méningite* par exemple, le suffixe *-ite* marque le caractère « inflammation », le paradigme classificatoire qu'il forme avec *névrite*, *tendinite*, etc. soulignant la stabilité de ce renvoi. Plusieurs types de précisions peuvent intervenir à partir de là, comme celle de la gradation des affections les unes par rapport aux autres : *-ite* (affection aiguë), *-ose* (affection chronique), *-orne* (tumeur). Ces possibilités d'adéquation des désignations aux concepts donnent lieu à des procédés variés de construction de noms : noms systématiques, noms semi-systématiques (on dit aussi semi-triviaux), noms triviaux. Ainsi par exemple d'un nom comme *octane* : chacun des éléments qui le composent est systématique, au sens où ils renvoient à un caractère nettement défini, à savoir *oct-* (huit) et *-ane* (atome de carbone). *Octane* est donc un terme renvoyant à 8 atomes de carbone. Pour ce qui est des noms semi-systématiques, on peut citer le nom de *méthane*, dont le premier élément n'a pas de sens systématique, même si étymologiquement il en a un (grec *méthu*, « boisson fermentée ») ; *méthane* correspond à un seul atome de carbone. Enfin le nom trivial est un nom qui n'a pas de valeur systématique, tel *esprit-de-bois*, vieux nom alchimique pour *méthanol*. Dans cette typologie, opérationnelle en chimie, le nom systématique est une sorte d'idéal, mais relativement accessible, « l'objectif essentiel de la nomenclature systématique < étant > que le nom décrive la structure des corps telle qu'elle est exprimée par les formules développées » (Rigaudy, 1995, p. 2) : ce à quoi tend en permanence la chimie, pour laquelle le concept est véritablement la structure de l'entité décrite.

80 Cette description peut avoir une incidence sur la manière dont on examine le signe linguistique en regard du concept. Si on analyse l'adéquation du nom à l'objet, on peut par exemple, dans l'idéal, reconstituer un produit à partir de son nom. C'est ce qui se passe en chimie pour les noms systématiques. Le nom systématique énumère linguistiquement, de façon la plus exhaustive possible, les caractères du concept décrit. Le procédé peut aller très loin, car ce ne sont pas seulement les constituants de l'entité considérée qui sont décrits, mais également, dans la mesure du possible, les liaisons entre ces constituants. Ainsi pour *azacyclopentane* : il s'agit d'un composé à un *cycle* saturé constitué d'un enchaînement de 5 atomes dont 4 sont identiques, marqué NH (azote portant un seul hydrogène (H)) (notamment Rigaudy, 1995, p. 6). *Cyclo-* indique le cycle (enchaînement des atomes) ; *peut a*, qu'il y en a cinq ; *aza-* marque la présence d'un atome d'azote (N) ; *-ane* est le suffixe d'alcane (carbone (C) + hydrogène (H)). C'est donc un cycle à 5 chaînons avec 4CH₂ (groupement méthylène) et 1 NH (amine secondaire). Cela n'empêche pas que l'entité puisse avoir plusieurs noms ; ainsi, 1 - *azacyclopentane* considéré comme une amine secondaire cyclique est appelé usuellement *pyrrolidine*. Il y a donc une efficacité possible du signe linguistique, poussée très loin en chimie ou en nomenclatures scientifiques, grâce à la description morphologique qu'il peut inclure : la structure du référent est dans le nom lui-même. Exemple exceptionnel, même, et certainement limite, d'un accès à l'intériorité de l'objet par le nom. Au-delà, s'ouvre l'ensemble des noms triviaux avec lesquels il faut bien composer car ils sont dans l'usage, ou lui sont destinés : *aspirine* (nom trivial) est ainsi un nom commercial de l'acide acétylsalicylique (acide acétique + acide salicylique). On voit ici tout l'intérêt que peut avoir ce genre de description fondée sur la morphologie descriptive, notamment pour la création

néologique ou la normalisation terminologique, même si ce type de systématisation est rare, la chimie représentant en la matière un modèle relativement idéal. Mais l'exemple de la chimie a le mérite de bien montrer qu'il peut y avoir morphologiquement plusieurs degrés de description du concept par le signe, notamment sur le plan morphosémantique.

81 Il est donc possible de décrire les rapports entre concept et signe et entre signe et concept, et de dresser des perspectives : dans le premier cas, on relève les phénomènes de polysémie, synonymie, et homonymie inscrits dans la nature du signe linguistique. Dans le second cas, on constate que rares sont les concepts qui n'ont qu'un symbole ou un signe pour les désigner.

2.12 Objet et référent

82 D'après les exemples de noms chimiques vus ci-dessus, l'objet serait atteignable par le terme. Ou du moins, l'objet serait reproductible par le terme systématique dans une sorte de nominalisme idéal, le nom réduisant en quelque sorte l'objet à lui-même. Ainsi de cette recommandation pour former des noms en chimie : « de la nature du composé (ou du caractère qu'on souhaite souligner) on déduit le type de nomenclature à utiliser <...> ; on détermine, s'il y a lieu, le type de groupe caractéristique à retenir comme groupe principal et par suite à désigner par un suffixe <...> ; on détermine la structure fondamentale (chaîne principale, système cyclique ou en nomenclature conjonctive les éléments structuraux constituants) ; on nomme la structure fondamentale et le ou les groupes principaux ; on détermine et l'on nomme les divers préfixes ou infixes ; on complète le numérotage ; on assemble les noms partiels en un nom complet, en rangeant les préfixes séparables dans l'ordre alphabétique » (Rigaudy, 1995, p. 21–22). Il s'agit là de l'exemple limite d'un idéal terminologique rêvé. Loin s'en faut que les choses se

passent comme cela en terminologie. Il est donc nécessaire d'examiner maintenant ce qu'il en est ordinairement de l'objet et du référent.

83 Le monde qui nous entoure est composé de choses, d'objets et de phénomènes. Sans entrer dans le détail de la distinction entre objet et chose (« objet » impliquant davantage l'idée de construction, d'intervention humaine, de genèse et de changement : notamment Simondon, p. 20 et *passim*) ; ni entre phénomène et objet (phénomène impliquant principalement des faits observables), nous dirons que le mot généralement utilisé en terminologie pour désigner l'entité du réel à laquelle renvoie un terme est celui d'« objet ». Un objet est défini comme « un élément de la réalité qui peut être conçu ou perçu » (ISO 1087 : 1990). L'un des intérêts de cette définition est qu'elle ouvre sur le concept (ce qui peut être conçu) et sur le percept (ce qui peut être perçu). Pour des raisons de commodité, objet est ici entendu au sens large, réunissant indistinctement choses, faits, entités, phénomènes, etc. D'autres disciplines, comme la chimie, parlent davantage d'« entité ». Ce dernier terme figure aussi dans une norme internationale sur le « management de la qualité » avec la définition suivante : « ce qui peut être décrit et considéré individuellement » (anglais *entity, item*) (ISO 8402 :1994, p. 2). Nous nous en tiendrons ici au terme d'objet car c'est celui qui est admis en terminologie et qu'on retrouve communément dans les sciences. Un objet a des propriétés. Il s'agit des caractéristiques que l'on relève dans un objet donné et qui peuvent prêter à description et analyse. On parle parfois de « propriétés d'objet », mais l'expression peut faire confusion. Lorsqu'on dit que l'objet a des propriétés, il s'agit de propriétés objectives, décomposables et éventuellement reconstituables scientifiquement. Cette caractérisation est à distinguer des propriétés qu'on attribue aux objets ; c'est s'interdire sinon de penser la relativité

des représentations d'objets en fonction des individus, des sociétés, des époques. On peut éventuellement parler dans ce cas de « propriétés symboliques » (Martin, 1992, p. 72).

84 Une autre distinction qu'il convient de faire ici est la distinction entre objet et référent. Le référent est l'objet en tant qu'y renvoie un signe : c'est en quelque sorte l'objet considéré sous l'angle du signe. La terminologie a principalement affaire à l'objet. En cela, elle s'inscrit principalement dans une sémantique de la référence (cf notamment Kleiber, 1997), ayant cette chance relative d'avoir affaire à des signes qui réfèrent (Rastier, 1991, p. 82). C'est ce à quoi et en quoi réfère le terme qui reste son objectif : déterminer la référentialité des termes par rapport à leur objet ; déterminer des règles d'assignation de la référence ; préciser le référent. Avec comme but principal de tenter de relier le signe à l'objet décrit. Le terme de référent est important car il s'inscrit dans la problématique linguistique usuelle, qui parle d'ailleurs assez peu du référent en tant qu'objet : le référent est pour la linguistique souvent considéré comme étant de l'ordre de l'extralinguistique, donc de ce qu'on ne peut véritablement analyser. Ce qui est sûr, c'est que je ne peux toucher du doigt un référent, alors que je peux le faire d'un objet. Benveniste use d'un mot commode pour nommer ce à quoi renvoie le signe linguistique : il l'appelle, à certains endroits, le « désigné » (sans doute pour *designatum*) (notamment 1974, II, p. 173 et *passim*). Ce qui est le pendant de ce que nous avons défini sous le nom de désignation, c'est-à-dire la partie linguistique du terme par rapport au concept. Le signe renverrait donc à un « désigné ». Pour nous, si l'on veut considérer que le référent est partie prenante de l'empreinte de l'objet dans le signe, il serait intéressant d'approfondir cette question en étant conscient de la difficulté à cerner ce qu'il en est. La notion de référent est nécessaire, car elle peut impliquer ce que l'on pourrait appeler le

« référé », à savoir ce qui est évoqué par le signe, par des effets de représentation propres au signe, ou au-delà par des effets de représentation propres à une société ou à un individu. Ce qui nous paraît recevable en tout cas, c'est que le référent est porteur de représentations. Nous reviendrons sur ce point lorsque nous aborderons la question de la représentation.

85 Quoi qu'il en soit, considérons ici que, par la langue, on accède à l'objet à travers au moins deux sortes de prismes : le concept, qui articule les propriétés de l'objet sous la forme de caractères, et le signe en tant qu'il « donne » (pour reprendre l'image de Frege), sous la forme de ce que l'on décompose comme des sèmes, l'objet comme référent. La terminologie peut avoir affaire, pour des raisons méthodologiques, à un type de référent particulier : le référent absolu, c'est-à-dire un référent idéalement considéré comme hors de tout contexte. Milner indique dans un autre cadre, adaptable cependant à la terminologie, que « l'unité table » <...> [peut être] « référentiellement autonome » (1978, p. 333). Cette attitude méthodologique permet de décrire de façon efficace le concept correspondant à un objet. Mais la terminologie doit aussi se départir de cette attitude afin, notamment, de pouvoir penser d'une part les questions d'environnement d'objets : ainsi, définir dans le domaine des composants électroniques *unité de fabrication initiale* (pour l'anglais *front-end*) force à passer par le concept d'« ensemble d'opérations de fabrication débutant avec la première étape du traitement de la plaquette de semi-conducteurs ». Mais les variétés de mode de fabrication, notamment chez Texas Instruments et chez IBM conduisent à ajouter : « et se terminant, suivant les fabricants, avant ou après les étapes de métallisation » (*Arrêté du 14 septembre 1990, Journal officiel du 26 septembre 1990*). Et d'autre part les variations linguistiques que peut amener l'exercice des désignations d'objets, telles que

synonymie, reformulation, niveaux de langue, variations topolectales, etc. La terminologie fonctionne donc dans un monde où le sens littéral est central (que l'on pourrait rapprocher de la notion de « mots-objets » chez Russel, notamment 1969, p. 36). Mais les effets de sens dus à la vie sémiologique des termes considérés comme des unités linguistiques ne sont pas inexistantes (notamment Équipe de recherche en syntaxe et sémantique, 1999), même s'ils tendent, dans le traitement terminologique, à être maîtrisés, dans un milieu souvent restreint où les règles sont la plupart du temps relativement connues des protagonistes.

86 L'objet intéresse donc la terminologie en ce qu'il est matière à description : soit par la définition du concept qui y renvoie ; soit par la désignation qui le nomme. Nous n'entrerons pas ici dans la question passionnante mais pour l'instant difficilement soluble du cas où l'objet auquel renvoie un terme n'est pas, ou difficilement, objectivable (Alféri, *passim*). Considérons a priori que le terme, sauf à désigner un « concept usurpé », renvoie bien à un objet, le plus souvent un objet dans le monde (en allemand *Gegenstand*). Pour résumer, nous dirons ici que :

- un objet est structuré en propriétés ;
- un concept en caractères ;
- un signifié en sèmes.

87 L'enjeu étant de trouver les voies de passages et d'analyse entre ces éléments.

2.13 Désignation, concept et objet

88 Il convient désormais d'essayer d'analyser ensemble, dans la mesure du possible, désignation, concept et objet : ce que tend précisément à faire le travail terminologique. Si l'on admet que les propriétés d'un objet sont abstraites, dans le concept, sous la

forme de caractères, il faut examiner de quelle façon la langue réagit par rapport à cette relation. De fait, la détermination des propriétés d'un objet et des caractères d'un concept aide à comprendre pourquoi les langues ne retiennent, dans la nomination de l'objet, que certaines propriétés. Par exemple, dans la description du pompier, plusieurs propriétés peuvent être observées et conceptualisées sous la forme de caractères : l'agent, le feu, l'incendie, les moyens de lutte contre l'incendie, la pompe, le fait de défendre, d'éteindre, de lutter contre le feu/l'incendie, etc. Si l'on regarde donc les langues suivantes, on note :

- allemand *Feuerwehrmann* : feu + défense + agent humain ;
- anglais *firefighter* : feu/incendie + lutter + agent humain ;
- espagnol *bombero* : pompe + agent humain ;
- français *pompier* : pompe + agent humain, etc. (d'après Thoiron, 1996).

89 Cette comparaison met en valeur la manière dont les langues donnent forme au réel en articulant propriétés de l'objet, caractères du concept, et ressources morphosémantiques. Elle aide à concevoir ce qu'est l'exercice de la néologie, conscient ou non. La détermination des propriétés d'un objet, abstraites sous la forme de caractères, permet en effet de créer des termes, ou d'élaborer des définitions qui tendent à ne retenir de l'objet que les propriétés considérées comme les plus significatives dans l'optique et la culture choisies.

90 On peut essayer d'aller plus loin en indiquant le rapport qui peut s'établir entre caractères du concept et sèmes du signifié. Il est possible de considérer d'un point de vue structural que comme les caractères d'un concept renvoient à des propriétés de l'objet considéré, les sèmes d'un signifié renvoient d'une certaine façon aux caractères du concept auquel renvoie le signe, par le recours à des ressources morphosémantiques. En cela notamment, les langues diffèrent les unes des autres. De fait, les

différents caractères d'un concept se trouvent le plus souvent imparfaitement reproduits par le signe linguistique ; à l'inverse, le signe linguistique excède les caractères du concept. Par exemple, le concept de /voie sans issue/ peut se décomposer sous la forme de trois caractères (//voie//, //absence//, //issue//). Le terme de « voie sans issue » n'a a priori pas de connotation particulière. Ce qui est différent de « cul-de-sac », qui forme image, ou d'« impasse », qui ont tous deux en français le sème supplémentaire abstrait, contenu en propre dans le signe linguistique, de/solution impossible/. Il peut également arriver que les ressources de la morphologie ne soient pas exploitées. Pour le concept d'autobus par exemple, le caractère//avec moteur// est reproduit dans le signifié d'autobus sous la forme d'un sème correspondant (qui le distingue par exemple du signifié de diligence). Ce sème dénotatif, qui indique une propriété objective de l'objet auquel renvoie le concept, peut s'accompagner de sèmes connotatifs du type/être secoué/, plus instables et plus subjectifs (Pottier, 1974, p. 29 sq.). De même, dans certains pays ou continents, le taxi pourra garder le sème dénotatif de/transport à la demande/, qui reste constant, assorti de sèmes connotatifs de/non individuel/, /sans compteur/, voire de/trajet aléatoire/, etc.

91 Sans doute faudrait-il approfondir ces éléments en se posant la question de ce qui revient au concept dans ce genre de description, et de ce qui ressortit au signe. Et poser la question de la représentation, en essayant de dégager ce qu'il y a d'éventuellement particulier à une représentation africaine du taxi par exemple, par rapport à toute autre représentation. Sans prétendre apporter d'hypothèses satisfaisantes, nous aurons cependant l'occasion d'y revenir plus loin dans le chapitre sur la représentation. On observe pour le moment de quelle façon les langues prêtent une vie particulière aux concepts et forment des

imaginaires collectifs. Bien des difficultés s'ouvrent alors. Mais cette direction de travail reste à exploiter, notamment pour l'exercice de la néologie, le choix des désignations terminologiques, la compréhension des mécanismes de traduction vers d'autres langues, etc.

2.14 Quelques bénéfices pour la terminologie de la distinction signifié/concept

92 L'hypothèse selon laquelle il serait utile de distinguer signifié et concept nous paraît riche de conséquences. Elle permet de mieux discerner ce qui, dans la langue, et plus largement, dans les systèmes sémiotiques, relève des signes et ce qui relève des concepts. Non que nous postulions entre les uns et les autres une séparation qui soit toujours claire, distincte et suffisante. D'une part parce qu'il y a une interaction évidente et permanente entre les deux, ce qui fait qu'on les confonde quasiment toujours. D'autre part parce qu'il faut bien admettre qu'il y a du flou aussi bien dans la pensée que dans la langue, ce que tout scientifique admettra, et que les délimitations que l'on est amené à faire sont assez souvent peu déterminantes et peu satisfaisantes. Il est cependant nécessaire de faire la part du feu, en prenant la mesure de cela pour avancer, que ce soit en terminologie ou en traduction, opérations qui restent malgré tout possibles à l'état de pratiques quels que soient les présupposés théoriques sur lesquels elles s'appuient.

93 On peut s'appuyer à ce propos sur certaines des conséquences entrevues lors de la description de la distinction entre signifié et concept. Outre les considérations théoriques sur la nature du signe linguistique, l'un des avantages de disjoindre le concept du signifié est de préserver au signe linguistique, particulièrement

dans une perspective terminologique, toute sa richesse. La terminologie est trop souvent traitée dans un cadre de normalisation, qui a naturellement tendance à réduire le terme à ce qu'il désigne, non à ce qu'il exprime. D'où par exemple la suspicion qui pèse, dans les milieux spécialisés, sur le terme imagé (Depecker, 1997 (2.), et *passim*). Ce qui conduit d'une part à une conception utilitariste de la langue, aujourd'hui largement partagée dans les milieux de la terminologie. Et d'autre part, à couper le traitement des terminologies de la réalité du terrain et de la variété des usages. Un simple regard sur les jargons par exemple (Depecker, 1995 (2.)) ou la moindre expérience d'aménagement terminologique montrent que le terme est un élément éminemment riche et réactif. Un terme ne fait pas que désigner, il exprime aussi des sensibilités, des imaginaires, des manières de voir. Bref, il est signe avant tout, et signe de langue vivante. On a vu plus haut les raisons pour lesquelles nous préférons, pour décrire la structure du terme, utiliser désignation plutôt que dénomination : le terme de désignation laisse ouverte la possibilité de mettre sous désignation d'autres catégories que celle du nom ; de plus, il a l'avantage de contenir le mot signe (désignation), c'est-à-dire de montrer que le terme est un signe linguistique à part entière, même s'il s'inscrit dans le lexique de façon particulière. Et précisément, nous entendons laisser au terme toute sa portée de signe. Même si le terminologue se cale sur le concept et sur l'objet pour déterminer ou fixer avec précision le sens d'un terme, le terme n'en reste pas moins, dans cette opération, signe. Et signe de langue. Tout terme qu'il soit, un terme reste signe, et c'est précisément son signifié voire son signifiant de signe, qui lui laisse des possibilités de charge émotionnelle. Or tout se passe comme si les terminologues ne s'étaient pas intéressés au signifié, se contentant de dégager les concepts pour fixer autour d'eux les désignations

correspondantes dans les langues ; et comme si les linguistes s'étaient désintéressés du concept, le réduisant plus ou moins explicitement au signifié. Pour ces derniers, c'est s'interdire de penser ce qui est proprement du signe et ce qui est proprement de la pensée. Pour les terminologues, c'est s'interdire de penser ce qu'il y a de proprement linguistique dans leur travail : notamment l'existence de termes imagés, des niveaux de langue dans lesquels ils peuvent s'inscrire, des synonymes qui peuvent les accompagner, etc. D'où par exemple le rejet ou l'occultation plus ou moins constante des termes imagés dès qu'il s'agit d'un usage surveillé ou normalisé. Ainsi, sur les quelque quatre mille termes traités par les commissions ministérielles françaises de terminologie (Depecker, 1999 (3.)), on ne compte guère que quelques termes faisant image (comme *marsouinage*, qui désigne le balancement longitudinal d'un avion), ou relevant du jargon (tel *visu* pour *visuel*).

94 C'est aussi, pour le terme, sa permanence de signe qui explique, a contrario, l'acharnement des terminologues à réduire le terme à un sens hypothétiquement unique et utopiquement monosémique. Considérer la terminologie sous l'angle essentiellement de la normalisation, en pensant qu'à un concept doit correspondre une désignation et une seule, a conduit à séparer la création et le traitement des termes des usages réels ou possibles, réduisant notamment les effets des mesures d'aménagement terminologique prises dans différents pays. Au-delà se profile d'ailleurs l'impossibilité de penser, par exemple, l'aménagement linguistique comme une discipline autre que politique. Cette analyse du terme comme signe vivant, telle que nous la proposons, ouvre en revanche la possibilité de prendre en considération, en terminologie, des phénomènes très importants comme la synonymie, les niveaux de langue, les reformulations, les variations micro- et macrogéographiques, les « surmots »

d'adorables jargons (Depecker, 1995, (2.), p. 26 sq.), etc. Cette prise en considération est récente et n'a pas encore, à notre connaissance, été formulée de cette façon. Elle vient particulièrement d'expertises menées sur certaines expériences d'aménagement terminologique, notamment au Canada et en France (RINT, 1994).

2.15 Quelques conséquences pour le travail terminologique de la distinction signifié/concept

95Donc tout terme qu'il soit, un terme demeure signe linguistique. Cela peut paraître une évidence. Mais cette évidence est loin d'en être une dans les milieux techniques ou scientifiques. D'autant que, historiquement, la terminologie s'est constituée comme discipline dans le cadre et dans les milieux de la normalisation technique, et les idées et les manières de travailler restent imprégnées par cette origine : les désignations sont, le plus souvent, des étiquettes sur des concepts, et les mots ou termes ne doivent avoir qu'un seul sens dans un domaine considéré. Or, même si ces exigences peuvent se concevoir, elles ne sont pas toujours tenables et il est utile d'en prendre acte. Ainsi a-t-on vu plus haut que par exemple dans les cas d'homonymie, plus nombreux dans les langues qu'on ne croit, on ne peut considérer que le terme a forcément, dans un même domaine, un seul et unique sens : *couverture* désigne bien, en télédétection aérospatiale, les concepts de // prise de données sur une zone / / (anglais *surveying*), et de // résultat de cette action / / (anglais *cove- rage*). Le signe peut donc induire des effets de sens relativement imprévus dans une langue : *sublimation* est en même temps « élévation vers un autre état », « passage direct de l'état solide à l'état de vapeur », « déplacement d'une pulsion d'un objet

vers un autre », etc. Toute la volonté souvent un peu réductrice des terminologues n'y fera rien.

96 C'est justement en raison de ces ambiguïtés et de ces pièges possibles que la prise de conscience du terme comme signe linguistique peut contribuer à faire redoubler de vigilance par rapport aux phénomènes de confusion que peut induire le fait d'en rester au seul niveau de la langue. Que Ton cherche des termes équivalents dans d'autres langues, ou que Ton traduise, il est sûr qu'on doit se défier de traduire mot pour mot, ou signifié pour signifié. Car le signifié d'un terme dans une langue, –c'est ce qui résulte de nos précédentes analyses–, ne correspond souvent qu'imparfaitement au signifié d'un terme d'une autre langue. Aussi le terminologue doit-il, pour s'assurer du passage d'une langue à l'autre, passer par le niveau conceptuel. Et à partir de la définition, même provisoire, qu'il peut donner du concept, analyser ce qu'il en est des signes qu'il a à associer : variantes de signifiant

(ainsi *scanner/scanneur/scaneur* ; *stéréoisomère/stéréoisomère/stéréoisomère*, etc.), sigles et acronymes, etc. Analyser aussi ce qu'il en est des relations entre signes et concepts : homonymes, c'est-à-dire renvoi par une même désignation à plusieurs concepts ; antonymes, qui situent le terme traité par rapport à ses opposés en langue, en restant attentif aux relations logiques qu'ils sous-tendent ; synonymes, c'est-à-dire, essentiellement, unités terminologiques correspondant au concept considéré, dans un domaine de spécialité, et dans une langue de travail considérée ; dans cette perspective, et compte tenu de ce qui a été dit plus haut sur la « polynymie » (fait pour un concept de recevoir plusieurs désignations), on ne peut que faire droit à l'existence de ce que Guilbert nomme le « foisonnement de synonymes » (1975, p. 83). C'est précisément ce que montre le travail terminologique : que le matériau

linguistique traité comporte nombre de synonymes, contrairement au sentiment que laisse parfois supposer la normalisation technique, à savoir l'existence d'une seule désignation pour un concept. On doit opérer de la même façon pour les langues dans lesquelles s'effectue le traitement terminologique.

97 La prise en considération du terme en tant que signe doit également aider dans le choix des désignations existantes à privilégier, qu'il s'agisse d'un travail de normalisation technique, d'harmonisation de terminologies, de création de néologismes. Outre la nécessité de prendre en considération l'existant afin de ne pas créer de toutes pièces des désignations alors que certaines circulent déjà ou sont déjà dans l'usage, on doit examiner le signifié des désignations à privilégier en étant attentif aux effets possibles des connotations et, parfois, en en jouant sciemment. On a vu plus haut l'exemple de *chatoïement*, dont la connotation positive entre en contradiction avec le concept désigné qui représente une gêne. Les exemples en négatif sont nombreux : *primeur* (qui fait un peu légumier) pour *scoop*, *bande vidéopromotionnelle* pour *clip*, *télévision à accès conditionnel* pour *pay tv*, *microtisation* pour *downsizing*, etc. À l'inverse, *baladeur* allie admirablement les sèmes de *balade* et de *ballade* (Depecker, 1994, 2001 *passim* ; 1997, p. XXIV sq.).

98 Comme résultante, la constitution des définitions et des arborescences terminologiques doit notamment mettre en valeur la structuration des signes en langue (hyperonymes et hyponymes) et la structuration en concepts correspondante (concepts superordonnés et concepts subordonnés). Et faire considérer que ces arborescences forment le plan de deux ordres, ordre de la langue et ordre des concepts, mise en regard qui permet le passage d'une terminologie d'une langue dans la terminologie d'une autre langue, en marquant les décalages de

l'une à l'autre. C'est là réduire la trop large interprétation à donner dans telle ou telle langue d'un signe linguistique. Le revers de cela est que les langues s'ajustent parfois maladroitement sur les arborescences conceptuelles ainsi réalisées.

99 Enfin, l'un des avantages de disjoindre signifié et concept a pour utilité, dans le travail terminologique, non pas simplement de sérier les problèmes et de répartir en conséquences les phases de travail, mais aussi d'articuler l'information dans les supports de gestion, de diffusion et d'échanges de données. Cette distinction permet ainsi de séparer ce qui relève des catégories de données traitant de la désignation (champ de l'entrée, note linguistique, etc.), de ce qui relève des catégories de données traitant du concept (définition, note technique, autre) ; et de répartir en conséquence les phases de travail, ces deux plans ne relevant pas forcément des mêmes compétences. Le terminologue est là dans son rôle de terminographe, d'entrepreneur-rédacteur de projet terminologique. À partir des différents éléments que nous avons dégagés, il est possible de tenter une redéfinition du terme spécialisé.

3. Terme et unité terminologique

3.1 Redéfinition du terme technique ou scientifique

100 Les terminologues et les spécialistes du lexique ont généralement analysé le terme sous deux de ses caractéristiques, relativement bien dégagées : la monosémie et la monoréférentialité. Ainsi, un terme scientifique ou technique « tend à être monosémique ou plutôt monoréférentiel dans chaque domaine particulier de la connaissance » (Guilbert et al.,

1973, p. 8, 10 et *passim*). Monosémique signifiant que le terme n'a, dans son domaine propre, c'est-à-dire dans un domaine de spécialité, qu'un seul sens ; monoréférentiel, que le terme renvoie à un seul référent. Cette analyse a peu varié (ainsi Lerat, 1995, p. 93, qui cite Guilbert), même si sont intervenues quelques mises en garde salutaires (notamment Gouadec, 1990, p. 14, qui parle à ce sujet d'« utopie terminologique »). Mais il convient de prendre en considération la nuance apportée par Guilbert lui-même qui indique que ce n'est là pour le terme qu'une tendance. Il s'agit donc d'une sorte d'idéal à atteindre dans la communication spécialisée, mais à notre avis, à la fois limité et risqué si l'on s'y remet totalement. Cette affirmation est surtout maniée par les normalisateurs pour qui, comme nous l'avons observé pour l'avoir vécu dans les milieux de la normalisation technique, un terme ne doit avoir qu'un « sens ». Et il ne peut l'avoir que si l'on précise bien le domaine dans lequel le terme en question est défini.

101 Mais si l'on considère la question de la monosémie, on perçoit que ce mot même forme difficulté. Si l'on s'en tient au sens strict du terme « monosémie », il paraît a priori difficile de trouver un terme qui n'ait qu'un seul sème. Peut-être faudrait-il mieux dire alors non qu'un terme est monosémique, mais qu'il est « monosémantique » (il n'a qu'un seul sens, et encore, en spécifiant bien qu'il n'a qu'un seul sens dans son domaine de spécialité). Mais à notre avis, même cette dernière caractérisation paraît insuffisante ; qu'un terme soit dit « technique » ou « scientifique » (ce qui est dans certains cas difficile à déterminer) n'annule pas a priori ses autres sens, qui peuvent rester actifs. Quant à la monoréférentialité, cette analyse ne prend pas en compte les difficultés de délimitation d'un terme, les niveaux de déformation qui peuvent intervenir dans la langue par rapport au concept et au référent, et la difficulté souvent de pointer le référent d'un terme. Ainsi, de l'exemple de *chlorhydrique* vu plus

haut : si cet adjectif renvoie bien au chlore, il n'est pas spécifié d'emblée s'il signifie « relatif au chlore », « de la nature du chlore », « composé de chlore », ou tout autre chose. De même, le terme *aspirine* n'est monoréférentiel que dans la mesure où sa formule chimique permet de reproduire sa composition moléculaire, cette reproductibilité lui conférant une stabilité scientifique. Mais même un terme aussi ferme peut avoir dans la langue une vie propre et par exemple faire image, désignant de façon figurée un calmant en général, une peau non bronzée, etc. en acquérant ce que Saussure appelle superbement une « vie sémiologique » (*Cours*, p. 111). Si l'on indique que le terme aspirine est monosémique, il faut donc penser « sème », dans « monosémique », comme « sème dénotatif », des sèmes connotatifs ou contextuels pouvant survenir.

102 Sans remettre totalement en cause ces analyses qui définissent le terme comme monosémique et monoréférentiel (ce dernier qualificatif étant supposé assurer la monosémie du terme), nous voudrions ajouter, dans le fil des démonstrations précédentes, que pour nous le terme a une caractéristique fondamentalement autre : le terme est avant tout monconceptuel : sa désignation renvoie à un seul et même concept. Sinon c'est d'un autre terme qu'il s'agit. Ainsi du terme de *couverture* vu plus haut : dire qu'il est monosémique, même dans un domaine aussi spécialisé que la télédétection aérospatiale, serait faux. D'une part parce qu'il renvoie à deux concepts, celui de //prise de données sur une zone// (anglais *surveying*), et celui de //résultat de cette action// (anglais *coverage*). *Couverture* représente donc deux termes, comme les équivalents anglais le soulignent. D'autre part, parce que *couverture* a en français plusieurs connotations : les sèmes de /continuité/, d'enveloppe-ment/par exemple peuvent jouer ; alors qu'en anglais ce sont ceux d'enquête/, de/tour d'horizon/,

d'/arpentage/, etc. (*survey*) qui interviennent. Toutes les stipulations du monde n'y feront rien puisque ces sèmes sont déjà dans la langue. Le terme serait donc d'après nous, avant tout, monoconceptuel, et c'est cette caractéristique qui tend à faire de lui une unité linguistique monoréférentielle et indirectement monosémique. Cette analyse est en tout cas celle qui est couramment (et inconsciemment) faite en terminologie, car c'est la seule qui permette de caler les termes sur les objets auxquels ils correspondent. C'est en cela que le travail de terminologie procède d'une démarche radicalement, mais non uniquement, onomasiologique.

103 Il est cependant à la fois curieux et compréhensible que lorsqu'on parle de terme on ne parle guère de technicité. Celle-ci semble aller de soi. La notion de technicité est pourtant fondamentale, car elle détermine ce qui dans le lexique ou dans un discours relève du terminologique ou non. Ainsi, le terme de *weekend*, pris dans un contexte touristique peut avoir une durée plus ou moins longue. Au point que la précision attendue du terme, complémentaire de sa technicité, peut conduire à démarquer le mot de la langue commune de celui de la langue spécialisée, c'est-à-dire du terme. De fait, pour un hôtelier, « nuit » a un sens particulier : c'est la durée qui va, pour l'occupation d'une chambre, de midi à midi. D'où l'adaptation récente, pour ce sens, du terme *nuitée*. Cette question est difficile à traiter, mais elle est déterminante dans les textes à traduire : un mot de la langue courante peut être pris subrepticement dans une optique technique, et former véritablement un terme, dont la traduction peut varier totalement dans une autre langue. Ainsi de *résultat* en parlant d'une analyse médicale : en italien par exemple, ce ne sera pas *risultato* qui conviendra alors, mais plutôt *esito*.

104 Enfin, pour aborder brièvement ici la question de la qualification du terme (quand on dit qu'il est « technique » ou « scientifique »), on peut dire que la tradition en terminologie, peu ancienne il est vrai, est de parler de terme technique *et* scientifique, moins souvent de terme technique *ou* scientifique. Il s'agit là d'une difficulté dont on se tire mal dans la mesure où il est difficile, dans l'absolu et souvent dans la pratique, de faire le partage entre le technique et le scientifique. Dire en plus qu'un terme peut être les deux (technique *et* scientifique) est douteux. Quoi qu'il en soit de ces questions épistémologiques, qui ne sont cependant pas sans intérêt pour l'étude du lexique, il paraît plus juste de parler de terme spécialisé. Si l'on veut garder un point de vue général, le terme est souvent, dans une acception technique ou dans une acception scientifique, une spécialisation de sens, dans un ou plusieurs domaines, d'une unité linguistique (notamment Lerat, 1995). C'est ce que nous allons voir à présent.

3.2 Inscription des terminologies dans une langue : la langue spécialisée

105 L'analyse du terme telle que nous l'avons établie jusqu'ici conduit à considérer les termes du point de vue de leur inscription dans la langue. Cette inscription s'effectue selon ce que l'on pourrait appeler les « dimensions » de la langue, à savoir son articulation en langue générale, langue commune, et langue spécialisée. La question est peu souvent abordée. Elle est pourtant fondamentale, pour des raisons épistémologiques, pour cerner la place des terminologies dans le lexique, ou simplement pour établir des dictionnaires. Et c'est trop peu que de dire « qu'une terminologie est, par rapport à un *lexique*, dans une situation

d'extériorité : elle possède certains des caractères d'un métalangage ». Il faudrait sans doute préciser en quoi et à quel niveau elle possède certains de ses aspects ; Alain Rey ajoute : « mais, dans la mesure où elle prétend maîtriser des réalités et des pratiques non langagières, elle s'en distingue fondamentalement » (1979, p. 18). La formulation fait quelque peu défaut ici, « non langagière » suggérant que ces réalités et ces pratiques sont au-delà des mots, ce qu'elles ne sont précisément pas. Quoi qu'il en soit, retenons que les terminologies ont des spécificités qui les situent de façon particulière dans le lexique. Mais la notion même de lexique requiert à l'évidence que celui-ci prenne aussi en charge les terminologies. C'est donc une autre perspective qu'il faut adopter pour avancer dans les voies ouvertes plus haut.

106 Pour penser les dynamiques qui traversent la langue et la manière dont y fonctionnent les terminologies, nous considérons très opératoire la distinction entre langue générale, langue commune et langue spécialisée. La langue générale peut se définir comme l'ensemble des formes et des règles de combinaison qui entrent dans le fonctionnement d'une langue. C'est la langue en tant que « grand réservoir ». La langue générale alimente la langue du quotidien, langue de tous les jours, de la vie ordinaire, des situations courantes. Nous préférons pour cette langue, appelée de façon diverse, le terme de « langue commune » car c'est sous cette appellation que cette notion a été théorisée à partir, principalement, du XVII^e siècle (Collinot et Mazière, 1997, p. 28 et *passim*). Il y a à partir de là au moins deux hypothèses concernant la langue technique ou scientifique, comme nous nommerons pour l'instant l'ensemble linguistique constitué par les énoncés à contenu technique ou scientifique : soit la langue technique ou scientifique est à considérer à part de la langue commune, ce que la spécificité de certains de ses formants par

exemple pourrait amener à penser ; soit la langue technique ou scientifique est à considérer dans la continuité de la langue générale. C'est cette dernière hypothèse que nous retiendrons, pour plusieurs raisons. La première, c'est que la langue technique pour ne prendre qu'elle, s'alimente en permanence à la langue commune ; il n'est que de considérer les termes de métiers ou de jargons, les images qu'ils véhiculent, les formes aussi bien lexicales que syntaxiques. Il y a véritablement continuité de la langue commune à la langue technique, techniciens, ingénieurs, ouvriers, artisans parlant et désignant avec leur langue de tous les jours, c'est-à-dire avec la langue commune. De même pour la langue scientifique, que l'on pourrait croire bien à part et fermée sur elle-même. Dans une discipline dont les terminologies sont aussi bien structurées que la chimie, on trouvera certes des termes de formation savante, comme *isotope, réaction monotope*, etc. Mais là aussi se développent des jargons, ce qui montre que le terreau est bien la langue commune. Ainsi, *réaction monotope*, qui est une opération par laquelle sont associés dans un récipient différents réactifs chimiques, se dit aussi sur la paillasse « *réaction pot-au-feu* » (*onepot reaction*)...(Depecker, 1995, (2.), p. 13 sq.). Certes, certains termes, comme *dibenzophénan-thrène*, qui est un composé hydrocarbure (série de composés isomères différant par la position des noyaux basaux), comportent une morphologie particulière et ont peu de chances de passer dans la langue commune. Mais à l'inverse, des termes

comme *hydrocarbure*, comme *oxygène*, voire *kinésithérapeute* (à la formation si savante, ininventable de nos jours) circulent sans difficulté dans la langue commune, qui montre par là sa perméabilité. Chacune des langues, langue technique, langue scientifique, langue commune forme ainsi un ensemble qui n'est ni clos ni imperméable. Il y a au contraire une interaction

constante entre elles, qui forme une dynamique permanente et en perpétuel renouvellement. D'où l'intérêt de parler à ce propos de « langue spécialisée » et non de langue de spécialité : la langue technique et la langue scientifique ne sont, à quelques exceptions près, que des spécialisations de la langue commune (on trouve des applications habiles de ce choix dans *Le Nouveau Petit Robert*, 1993 ; voir également Lerat, 1995, p. 20 sq.).

107 Il y a à partir de là des voies de recherche passionnantes à approfondir dans différentes directions, comme celle de la détermination de ce qu'est la langue technique et la langue scientifique ; même, sur le simple fait de savoir si elles sont caractérisables l'une par rapport à l'autre, si elles sont une ou plusieurs, et si elles forment des systèmes et des sous-systèmes spécifiques. Pour nous, nous considérons que si ces langues sont des spécialisations de la langue commune, il n'en demeure pas moins qu'elles ont leur lexique et leur expression propres. Et si nous allons dans le sens de Pierre Lerat sur ce point, notamment pour une vision globale des dimensions de la langue, nous considérons que la dénomination de « langue de spécialité » est à conserver pour souligner que la langue spécialisée s'articule souvent finement par domaine d'activité et qu'elle peut varier sensiblement de l'un à l'autre : il y a donc pour nous, par rapport à la langue générale et à la langue commune, une langue spécialisée, celle-ci s'articulant par secteur d'activité. On perçoit ici combien ces problématiques peuvent être riches, particulièrement sur un plan épistémologique. Elles le sont tout autant, dans une autre perspective, plus historique : il suffit d'analyser les courants de pensée qui parcourent l'histoire des langues, notamment entre partisans de l'inclusion ou de l'exclusion des terminologies dans le patrimoine de la langue. On verrait par exemple où se range Furetière, qui indique superbement dans la préface de son grand dictionnaire : « Les

termes des Arts et des Sciences sont tellement engagés avec les mots communs de la langue, qu'il n'est pas plus aisé de les séparer que les eaux de deux rivières à quelque distance de leur confluent » (1690).

3.3 L'unité terminologique

108 Nous ne nions pas que l'analyse précédente tend à simplifier relativement les choses. Elle permet pourtant, selon nous, d'établir des repères utiles dans des questions souvent complexes. Il est nécessaire d'aller plus loin en dépassant la simple problématique du terme, qui a tendance à figer la réflexion sur le terme, et non sur son inscription et sa vie en discours. La terminologie traite traditionnellement du terme, c'est-à-dire comme on l'a vu, d'un ensemble constitué d'un concept et d'une désignation. Il faut cependant prendre en considération le fait que « terme » a tendance à se dire, dans cette perspective, d'une unité lexicalisée et figée, la *lexie*. *Chaise-longue*, s'il s'agissait d'un terme spécialisé (et après tout ce peut l'être), serait bien un terme, car on ne peut, comme l'indique André Martinet, parler d'une chaise plus longue (*Éléments de linguistique générale*, 4-35, 1974, 1980). Mais il est possible que des unités qui paraissent figées comme celle-ci retrouvent un certain mouvement par le fait même qu'elles sont prises en discours. *Heure de grande écoute* peut ainsi faire émerger *heure de plus grande écoute* : « Dimanche 2 février, les trois réseaux de télévision américains aménageaient leur heure de plus grande écoute pour la première mondiale de *Remetnber the Time* » (Henri Béhar, *le Monde*, 5 février 1992, p. 15). De même, peuvent vivre en concurrence des formes plus ou moins lexicalisées comme *image du satellite*, *image de satellite*, *image satellite*, *image satellitaire*, *image satellitale*. C'est donc à des formes variées auxquelles est confrontée la terminologie, particulièrement dans un but de

traduction. De plus, le terme peut être extrêmement long, et l'on peut douter dans ce cas de ses chances de lexicalisation ou de viabilité. Ainsi de *câble à géophones à pression incorporés pour enregistrement continu* (de fait, c'est le terme *flûte* qui est utilisé sur les chantiers) ; ou de l'exemple célèbre de *charrue pour labourer à plat à traction animale sans avant-train* (Guilbert, 1971, p. 51). Enfin, il est nécessaire de considérer la puissance de transformation de formes comme *bateau qui marche à la vapeur*, qui se réduit à *bateau qui marche à vapeur*, *bateau à vapeur*, et finalement *vapeur*. C'est donc une dynamique d'intégration et de désintégration des éléments qui intervient en permanence dans la langue, qui peut faire souvent douter de la pertinence terminologique de certaines unités : *cortège des messico-les*, *unité du paysage végétal*, *coefficient d'élasticité des importations par rapport au revenu national*, *vitesse d'abaissement à la température choisie*, *polymorphisme de taille des fragments de restriction*, *pâtissier glacier chocolatier confiseur*, dont le seul aspect fait se dresser les cheveux de certains membres de l'Académie française...

109 C'est notamment pour ces différentes raisons que nous considérons plus intéressante la démarche qui consiste à aborder ces questions sous l'angle de l'unité terminologique et non pas sous celui du terme. Comme on peut l'observer, l'unité terminologique se caractérise par sa relative plasticité, qui est le fait de son fonctionnement en discours. Ses différentes capacités d'intercalation d'éléments (heure de plus grande écoute), d'expansion (*charrue pour labourer à plat à traction animale sans avant-train*) et, à l'inverse, de réduction (*un vapeur*), en somme sa puissance transformationnelle, conduisent à dépasser la simple problématique du terme entendu comme une unité lexicalisée et figée. Nous ne rejetons évidemment pas le terme. Seulement, nous le considérons comme la synthèse réalisée de l'unité

terminologique et c'est dans cette dynamique qu'il faut l'aborder (Depecker, 1999, (2.)).

110La terminologie, que l'on assimile souvent à une lexicographie spécialisée, débouche ainsi directement sur la syntaxe et la traduction vive. À la problématique de l'unité terminologique, dont le repérage, on va le voir, reste relativement aléatoire, doivent inévitablement s'ajouter, dans une belle continuité, la problématique de l'unité phraséologique et celle de l'unité traductologique. Ne pouvant développer ces points qui excèdent le cadre fixé à cette étude, nous nous contenterons de n'en donner que l'esquisse. Pour nous, l'unité phraséologique est essentiellement une unité à support verbal pouvant former phrase (elle forme en fait prédicat de phrase) : ainsi *transmettre des données* forme une unité phraséologique. On y retrouve les possibilités transformationnelles de l'unité terminologique : expansion : *charger des fichiers à distance* ; intercalation : *charger en temps réel des fichiers à distance* ; ou réduction : *télécharger des fichiers*, voire *télécharger*. En ce qui concerne l'unité traductologique, on peut dire brièvement ici qu'elle est à situer au-delà de l'unité terminologique et de l'unité phraséologique, même si elle peut parfois coïncider avec elles. Ainsi, des segments comme *into drive* (Dans le lecteur), *could not create directory* (Impossible de créer le dossier), ou *Set up is not completed* (L'installation n'est pas encore terminée), forment des unités difficilement classables et peu réductibles aux unités précédentes (Microsoft, 1999). De même, comment réduire en concepts des segments comme quels qu'en soient les promoteurs (zether the owners be parties thereto or not) (Gouadec, 1997, p. 54) ? Quant à des unités comme promotion par l'argument charitable (charity promotion), prônée par la commission générale de terminologie et l'Académie française (Journal officiel du 14

août 1998), il s'agit de pénibles équivalents traductifs donnés à des unités qui semblent être pourtant de véritables termes.

3.4 Utilisation de concepts de la linguistique pour la détermination des unités terminologiques

111Le terminologue est constamment confronté à la question de savoir s'il a affaire à une unité terminologique ou non, quelle en est la segmentation, la variabilité et la pertinence. Il lui est possible, pour trancher, de recourir à des critères internes à la langue : phénomènes d'accord, organisation syntagmatique et paradigmatique des unités, récurrence des unités terminologiques, etc. ; et à des critères externes : pertinence du « désigné », existence d'un véritable concept, validité de la désignation correspondante, etc. Par exemple, l'unité « renards blancs de la politique » pour parler de politiciens corses, souvent vieux et rusés patriarches, ne semble pas renvoyer à un concept véritablement établi. C'est là pourrait-on dire que le concept montre son « sérieux » : se poser la question de savoir si de telles unités renvoient à un véritable concept peut permettre de se retrouver dans l'extraction terminologique de textes.

112Ces critères, qui ne sont pas les seuls, sont évidemment à adapter en fonction des contextes. En ce qui concerne les critères internes à la langue auxquels le terminologue peut avoir recours, il s'agit souvent de grands concepts élaborés en linguistique (ce qui montre un peu plus combien la terminologie est aussi une discipline linguistique). Ainsi sur l'axe syntagmatique, l'ordre syntactique des éléments peut manifester la cohésion de l'unité terminologique : *échange de données informatisé (EDI, electronic data interchange)*, pour laquelle l'accord manifeste l'unité terminologique : c'est bien l'échange qui est informatisé. De

même, la succession des éléments dans *réseau téléphonique public commuté*, qui devient sous la plume de France Telecom *réseau téléphonique commuté public*, indique la présence d'une unité terminologique. L'axe paradigmatique permet aussi de déterminer des unités terminologiques : *donnée en polarisation croisée* face à *donnée en polarisation parallèle* révèle l'existence de deux véritables unités ; de même pour *prise de vue photographique à basse altitude* par rapport à *prise de vue photographique à haute altitude*.

113 Parmi les autres concepts de linguistique utilisés pour le repérage des unités terminologiques, figure notamment l'observation, dans les syntagmes, de la désactualisation : *transmission de données* par rapport à *transmission des données* tend à montrer le figement sous la forme d'un terme. On trouve cependant aussi *physique du solide*, *mécanique du vol*, *accident du travail*, etc. ce qui montre que ce critère n'est pas toujours probant : ainsi de *visibilité sous fouillis* (pour *subclutter visibility*) en face de *verrouillage sur le fouillis* (pour *clutterlock*).

114 On voit ici que ce qui est véritablement visé est le figement (Martinet, 6–20, 1974, 1980), c'est-à-dire le phénomène par lequel le locuteur considère un ensemble comme une unité indissociable. Le mot a le mérite de laisser entendre la progressivité d'un tel processus. Sans doute est-il cependant à disjoindre du phénomène de lexicalisation, qui met davantage l'accent sur la mise en lexique des unités linguistiques : des unités pourront être considérées comme figées sans pour autant être dites lexicalisées en raison de la variable constituée par l'un de leurs éléments (Depecker, 1999, (2.)). Ainsi d'*association de deux molécules*, qui laisse entendre que l'unité lexicale

considérée et lemma- tisable comme telle est *association de molécules*.

115 Quoi qu'il en soit, et pour résumer, ce qui demeure important pour la détermination d'unités terminologiques est, outre les éléments mentionnés plus haut, au moins deux critères forts :

- d'une part la récurrence du même ensemble d'unités : si *association de molécules* revient dans un texte, même assorti de variables telle que *association de deux molécules*, cela représente un élément important qui témoigne de la présence d'une unité terminologique. Ce critère peut se doubler efficacement d'un critère de type interlinguistique : si dans une autre langue proche, une unité terminologique renvoyant au même concept existe, c'est souvent qu'elle renvoie bien à un véritable concept. Ainsi de l'angloaméricain *multisatellite image*, qui a tenu à prouver à un certain moment que l'unité terminologique *image multisatellite* recouvrait un véritable concept (« image obtenue à partir de données d'une même zone, provenant de plusieurs satellites », arrêté de la télédétection aérospatiale du 26 juillet 1988, *Journal officiel* du 9 septembre 1988 ; Depecker, 1994). La terminologie pousse ainsi à regarder ce qui se passe, de ce point de vue, dans d'autres langues, offrant par là des possibilités d'analyses encore peu exploitées ;
- d'autre part, la pertinence du concept auquel renvoie l'unité considérée (notamment Office de la langue française, 1979). Ces deux critères doivent conduire à une segmentation appropriée de l'unité terminologique. Une fois considéré ensuite que tel groupement d'éléments forme unité terminologique, le terminologue aura recours à la stipulation, concept de logique utilisé en linguistique (ainsi Martinet, 1985, p. 9) : procédé qui lui permet de dire par exemple que *coiffe*, *jambe*, ou *enrichissement* ont tel sens et renvoient à tel concept dans leur domaine de spécialité. C'est sans doute ici encore une fois la limite du linguistique et un seuil où les critères purement linguistiques ne suffisent plus. De fait, l'élargissement de la

problématique du terme à l'unité terminologique force à s'appuyer à un certain moment sur l'intuition que l'on peut avoir du concept, – lui-même plus ou moins précis –, auquel renvoie l'unité terminologique.

116 Si l'on veut creuser un peu plus loin encore en entrant dans certaines théories linguistiques, ce genre d'analyse peut permettre d'ouvrir sur la problématique du phrasème entendu comme syntagme susceptible de prolonger une approche de type fonctionnaliste complétant l'analyse en phonème, monème, et syntème (Martinet, 1974, 1980, 1985 et *passim*; Depecker, 1999, (2.)). La problématique de l'unité terminologique débouche ici directement sur la syntaxe. Il nous faut cependant, dans la perspective que nous avons choisie, revenir au concept et examiner ce qu'il en est de la définition..

4. Concept, signe et représentation

4.1 Concept et définition

117 Nous avons vu un peu plus haut que le concept est décrit en terminologie par une définition linguistique. Celle-ci peut être considérée comme un micro-système constitué par l'énoncé des caractères du concept et des relations qu'ils forment entre eux. Ces caractères sont sélectionnés, dans l'énoncé qui les énumère, en fonction notamment du point de vue adopté, de la description recherchée, du degré de précision voulu, de la formulation retenue, de la culture considérée. Ce qu'on doit admettre a priori est que chaque caractère est lui-même un concept. Ainsi, dans la définition succincte du concept de //pommier// = « arbre à pommes », //arbre//, //à (donnant des)//, / /pommes/ / sont eux-mêmes des concepts. Cette précision est importante car elle

souligne l'emboîtement des concepts les uns par rapport aux autres. On est alors amené, dans le prolongement des analyses précédentes, à se poser la question suivante : que définit-on quand on définit, particulièrement dans une perspective terminologique ?

118 Il est apparu jusqu'à maintenant que pour éviter le piège des langues, la terminologie s'efforçait de dégager les concepts. Qu'elle faisait en sorte de reconstituer à partir de là le matériau linguistique les nommant (désignations) et les formulant (définitions). Ce serait donc, si l'on suit ce raisonnement, que la terminologie fait des définitions de concepts. Si l'on prend l'exemple de *bateau* dans le domaine de la navigation intérieure, *bateau* est défini comme une « construction flottante motorisée ou non, susceptible de se déplacer ou d'être déplacée, et apte à recevoir ou à transporter des biens ou des personnes » (arrêté de terminologie des transports du 18 juillet 1989, *Journal officiel* du 12 août 1989). Cette définition est très précise et articule les caractères retenus par rapport à bien d'autres. Ainsi, le caractère de / /construction/ / distingue le bateau de tout autre objet flottant ; / /motorisée/ / et / /non motorisée/ / permettent d'englober bateaux à voile et bateaux à moteur ; //susceptible de se déplacer// distingue le bateau de l'//établissement flottant//, qui reste immobilisé à quai et qui est par là soumis à des règles de sécurité particulières ; //d'être déplacé// inclut notamment les barges ; //apte à recevoir ou à transporter des biens ou des personnes / / (si l'on veut bien faire de cet ensemble un caractère homogène même s'il englobe plusieurs caractères), distingue le bateau de tout autre construction flottante (balise, ponton, etc.).

119 On observe le fonctionnement de la définition terminologique, qui opère par inclusion/exclusion de caractères et par opposition

à d'autres concepts. Le rapport d'opposition principal est ici l'établissement flottant, qui forme un cas à part dans la réglementation de la navigation intérieure (il est immobilisé à quai et n'est pas, sauf exception, déplaçable). Le rapport d'opposition et les critères choisis pour l'énoncé de la définition auraient pu être avec *navire*, qui est un bateau prévu pour le transport sur mer. Mais le fait qu'ici *bateau* soit défini dans le domaine de la navigation intérieure a paru suffisant pour s'en tenir à l'opposition, principalement, avec établissement flottant : il ne s'agit de définir ici que les bateaux prévus pour la navigation intérieure. *Bateau* est donc défini, à des fins de réglementation, comme un concept spécialisé, la perspective terminologique forçant ici *bateau* à une spécificité qu'il n'a pas dans la langue commune et en réduisant de ce fait l'extension.

120 Si l'on se reporte à l'inverse à un dictionnaire de langue comme le *Lexis*, on est très loin de cette spécificité : « toute sorte de navire et d'embarcation » (*Lexis*, 1979). Et si on examine *Le Nouveau Petit Robert*, on relève que *bateau* est une « construction flottante destinée à la navigation » (1993). La définition énumère quatre caractères : //construction//, //flottante//, //destiné à//, //navigation//. Du point de vue du concept, c'est le concept générique de //bateau// qui est défini ici. Du point de vue du signifié, on peut considérer que ces caractères coïncident avec les sèmes de bateau entendu au sens général : c'est le sens que bateau a usuellement en français. Au même article *bateau*, ce dictionnaire indique cependant : « REM. Dans la langue spécialisée, bateau, par ailleurs terme générique, s'emploie surtout en parlant des embarcations et navires de très faible tonnage ». Pour *Le Nouveau Petit Robert*, la langue spécialisée ajoute donc la précision « de très faible tonnage ». À considérer ces éléments, on pourrait penser que la langue spécialisée ne fait qu'ajouter ou retrancher des sèmes dans le sémème des mots de

la langue commune. Et de fait, dans le cas de la définition du mot *bateau* dans la langue commune telle que la restitue *Le Nouveau Petit Robert* (« construction flottante destinée à la navigation »), c'est la langue qui donne forme au concept (il n'y a pas immédiatement d'autre signification de *bateau* en français).

121 Mais si l'on regarde la définition de *bateau* donnée plus haut dans le domaine de la navigation intérieure (« construction flottante motorisée ou non, susceptible de se déplacer ou d'être déplacée, et apte à recevoir ou à transporter des biens ou des personnes »), il s'agit d'abord d'une ensemble de caractères qui tendent à se répartir en autant de sèmes dans le mot. C'est le concept qui donne forme à la langue : on tire *bateau* dans un sens qu'il n'a pas communément. Onomasiologie et sémasiologie ne seraient donc pas seulement des démarches de travail différentes (aller des concepts vers les signes, ou des signes vers les concepts) : ce sont aussi des manières différentes pour la langue et les concepts de se constituer (selon une autre perspective Pottier, 1974, p. 22, énonce d'une certaine façon cette hypothèse). On doit alors prendre en considération le rôle que joue la stipulation dans cette opération d'assignation de sens : on donne un sens particulier à une unité linguistique en la sommant d'avoir ce sens dans la démonstration que l'on produit, c'est-à-dire qu'on lui attribue des caractères qui paraissent des sèmes surajoutés à sa signification attendue. Pour compléter cette analyse, nous aurions tendance à dire que dans *bateau* au sens général, chacun des sèmes est disponible, alors que dans *bateau* au sens qui lui est donné en navigation intérieure, les sèmes ne sont délivrés que par les caractères du concept. Ces sèmes deviendraient usuellement disponibles si par exemple on créait le terme de « bateau intérieur » (bateau destiné à naviguer en eaux intérieures), auquel cas le signifié intégrerait

intégralement sous forme de sèmes les caractères du concept, signifié et concept coïncidant alors.

122 Il y aurait certainement à creuser dans la définition spécialisée que donne *Le Nouveau Petit Robert* de *bateau*, à savoir qu'il « s'emploie surtout en parlant des embarcations et navires de très faible tonnage ». La forme linguistique *bateau* peut se prêter à cette restriction de sens (que nous aurions pour notre part tendance à qualifier d'« intension de sens » pour faire pendant à ce qu'on nomme usuellement « extension de sens », cf aussi Rastier, 1991, p. 197), parce que le sémème de *bateau* tend à correspondre à une embarcation de plus faible tonnage qu'un navire. À défaut, la résistance de la langue à ce nouveau sens aurait sans doute conduit à l'invention d'un autre terme. On perçoit ici l'une des limites à la distorsion qui peut être faite au sens d'une unité linguistique dans une langue.

4.2 Définition de concept et définition de signifié

123 À la question de savoir ce que l'on définit s'ajoute celle de la nature de la définition elle-même. Si l'on veut poursuivre notre problématique, on ne peut qu'aboutir à cette interrogation : lorsqu'on définit, fait-on une définition du signifié ou une définition du concept ? L'endroit où l'on peut observer le signifié se disjoindre un peu plus du concept est d'après nous fourni par les cas où le signifié montre son exubérance. Nous l'avons constaté un peu plus haut lorsque nous avons examiné la richesse du signifié. On peut essayer d'analyser un peu plus ce phénomène en recourant tout d'abord à un exemple de définition lexicographique un peu appuyée, celle de *chalumeau*, prise dans Furetière : « tuyau de blé <...> chalumeau se dit aussi d'un instrument de musique, champestre, composé soit d'un, soit de

plusieurs tuyaux de bled < blé >, soit de quelque autre matière déliée. Les chalumeaux ont servi de flûte à nos anciens et on en a fait de l'écorce d'un saule levée quand il est en seve »<...> (1690 ; également Collinot et Mazière, 1997). Se dégagent ici deux sens : *chalumeau* comme paille (« tuyau de blé ») et comme instrument de musique. On peut considérer que ces deux sens correspondent à deux concepts. Cependant, concernant celui d'instrument de musique, on peut s'interroger sur la notation de « champêtre » qui lui est assortie : s'agit-il d'un caractère ou d'un sème ? Pour nous, il s'agirait plutôt d'un sème : c'est une représentation culturelle de l'instrument, assise notamment sur les traductions en français d'auteurs anciens (latin *avenue*), non un caractère propre au concept de chalumeau (on ne pense pas quand on parle de *flûte* que celle-ci est plus de la ville que de la campagne...). De même pour la référence à « nos anciens » : il semble qu'il s'agisse plus du sème/ancienneté/, que d'un caractère propre au concept de chalumeau. Quant à la matière dont étaient faits les chalumeaux (« de l'écorce de saule levée »), cette propriété paraît suffisamment extrinsèque et sujette à caution pour n'être pas retenue dans le concept de chalumeau (ce serait plutôt celui de //matière végétale//). Allant plus loin, le lexicographe cite dans le même article ce fabuleux exemple qui vient renforcer sa description : « Les bergers dans leurs églogues disent qu'ils chanteront les louanges de leurs bergères sur leurs chalumeaux ». Sans entrer dans le détail de cette note, disons que l'on pourrait difficilement considérer que le concept de //chalumeau// comporte le caractère //idylle//, voire //amour//. Il s'agit de sèmes connotatifs marquant une représentation particulière de l'objet. Ce serait donc que l'on aurait, et c'est dans ce sens que nous avons développé la démonstration un peu plus haut, deux sortes de phénomènes : d'un côté le concept avec des caractères stables et bien identifiés,

de l'autre le signifié, avec des sèmes plus ou moins stables et bien délimités, associés à des sèmes d'ordre représentationnel.

124 Un autre exemple peut aider à distinguer définition de signifié et définition de concept. On a vu plus haut, à propos du paon et du faisán, l'aspect luxuriant et parfois baroque de certaines de leurs définitions : le paon est « d'un beau plumage », il est « de la taille d'un faisán », « le mâle porte une chatoyante livrée bleue mêlée de vert », etc. (pour un peu, il ne lui manque plus que le ramage). Ainsi de la définition du paon donnée par Littré : « Oiseau domestique d'un beau plumage, qui a une petite aigrette sur la tête et une longue queue couverte de marques en forme d'yeux, ordre des gallinacées, genre paon domestique, *pavo cristatus*, L. » : le signifié déploie ici ses sèmes. Et nous devons y revenir car cette luxuriance paraît très significative de la distinction que nous avons faite entre signifié et concept. Quand Littré dit du paon qu'il est un « oiseau », qu'il a « une petite aigrette sur la tête » et « une longue queue », il énumère des caractères du concept de paon. Ces caractères, d'ordre anatomique, appartiennent en propre à l'animal. Qu'il ajoute « genre paon domestique, *pavo cristatus*, L. », il ne fait qu'affermir cette description de concept, puisqu'il inscrit le paon dans une nomenclature systématique de concepts élaborée par Linné. Mais qu'il dise que ledit oiseau est « domestique », qu'il est « de la taille d'un faisán », que le plumage en est « beau », que sa queue comporte des marques « en forme d'yeux » (qui renvoie au mythe d'Argus), il énumère de l'animal un ensemble de caractéristiques qui constituent des clichés d'ordre culturel, davantage sèmes que caractères. À notre avis, ces dernières caractéristiques ne sont pas de l'ordre du concept tel qu'on l'a vu réduit, avec *bateau*, à sa plus simple expression (si l'on peut dire).

125 De fait, il y a plusieurs éléments dans la définition du paon donnée par Littré qui sont de l'ordre de la définition proprement terminologique : que c'est un « oiseau », qu'il a « une petite aigrette sur la tête », « une longue queue », et des « marques » sur celle-ci. Qu'il circoncrive le paon sous la forme *Pavo cristatus* et dans l'ordre des gallinacées le situe encore plus précisément dans une classification qui vaut réduction de la définition terminologique : le taxon en effet, c'est-à-dire le nom inscrit dans une nomenclature scientifique, est fondé sur les propriétés de l'objet et sur les caractères du concept. Tout le reste appartient d'après nous à la représentation, que nous considérons a priori essentiellement portée dans le signe par le signifié. On observe à partir de là combien la définition terminologique peut être différente de la définition lexicographique : dans l'exemple de *paon*, la définition lexicographique s'efforce de restituer l'objet décrit en mêlant sur le plan sémantique, à des fins essentiellement didactiques, l'unité *paon* en tant que mot de la langue commune, terme de langue spécialisée, et taxon de nomenclature scientifique, avec ses sèmes et ses caractères, selon une approche qui relève, sur le plan des genres littéraires, du dictionnaire, de l'encyclopédie, ou du guide de civilisation. La définition terminologique quant à elle, aura tendance à réduire au maximum ces considérations : c'est le concept qui forme unité, non le sens d'un mot dans une langue. Ce qui laisse entendre que dans l'exercice de la traduction, même si Ton traduit des mots (et souvent plutôt des syntagmes que des mots) ou des termes, on ne saurait traduire exactement des signifiés, qui restent, dans la majorité des cas, irréductibles d'une langue à l'autre.

4.3 Intérêt méthodologique majeur de la définition de concept

126 Les experts de la normalisation technique internationale ont bien saisi ce point, même s'ils ne l'ont pas explicité de cette façon. Les recommandations qu'ils formulent dans les normes mettent bien en lumière cette préoccupation de se déprendre du sens des signes dans les langues afin d'établir les définitions autour des concepts. Ainsi, dans le chapitre intitulé « Description des notions » (entendons « concepts ») de la norme ISO 860 (*Travaux terminologiques–Harmonisation des notions et des termes*), il est indiqué :

« Avant de rédiger la définition harmonisée, on doit obtenir un consensus sur les caractères qui sont essentiels à la compréhension de la notion [entendons concept] ; les caractères qui doivent faire partie de la définition <...> ».

127 La « définition harmonisée » dont il est ici question est une *définition de concept* susceptible de permettre sa représentation linguistique dans les langues traitées ou visées. Le choix des caractères permet de cerner le concept et de situer le point de vue. C'est cette définition qui doit former le pivot autour duquel ces langues peuvent s'ajuster. La norme ajoute : « Toutes les versions d'une définition dans les différentes langues doivent comprendre les mêmes caractères. Cependant, la formulation des définitions dépend des règles propres à chaque langue » (ISO 860, 1996, chapitre 5). Cette remarque apporte une précision importante, qui forme d'après nous l'un des fondements de la terminologie : ce n'est pas la définition en tant qu'énoncé linguistique qui est première, mais les caractères du concept traité en tant qu'ils constituent précisément ce concept et permettent d'articuler l'énoncé de la définition. Une fois les caractères établis et sélectionnés, la formulation de la définition peut varier en fonction des langues. Si l'on prend l'exemple du terme *qualité* dans la norme internationale *Management de la*

qualité et assurance de la qualité (ISO 8402, 1994, p. 7), on trouve ces définitions de la qualité : « totality of characteristics of an entity that bear on its ability to satisfy stated and implied needs » / « ensemble des caractéristiques d'une entité qui lui confèrent l'aptitude à satisfaire des besoins exprimés et implicites ». Dans les deux langues, on ne s'attendrait pas à trouver usuellement une telle définition, de même pour le russe KaneCTBO (la norme étant également traduite en russe). C'est toute la différence entre définir « qualité » (le mot « qualité ») et définir la //qualité// (le concept de qualité). On voit notamment ici que pour réunir les langues il est nécessaire de recourir le plus souvent dans la définition à un degré de généralité assez élevé.

128 La norme ISO 860 mentionnée plus haut est révélatrice en plusieurs endroits de ce type de définition (que nous appelons « définition de concept »), car elle décrit les différentes procédures à adopter pour permettre l'ajustement des langues autour des concepts, montrant par là le côté supralinguistique du travail de terminologie. Elle indique notamment, au chapitre consacré à la « Comparaison des notions isolées » : « L'analyse des notions doit se faire par la comparaison des définitions, et non pas des termes ». Si l'on se rappelle que, dans notre démonstration, le terme est formé d'une désignation renvoyant à un concept, on comprend que ce n'est pas sur le terme en tant que signe dans une langue que s'appuie l'élaboration de la définition terminologique, mais sur le concept traité. La norme précise au moins trois cas de figure susceptibles d'intervenir : « Les définitions doivent être extraites de sources fiables, y compris toute expérience disponible dans un domaine donné. Après l'analyse comparée de toutes les définitions d'une notion [d'un concept], déterminer quelles sont les conditions possibles : soit les termes renvoient à la même notion dans les différentes langues ; soit il existe des différences dans la compréhension ou

dans l'extension de la notion, ou dans les deux. Dans ce cas, les spécialistes du domaine doivent décider laquelle des conditions suivantes s'applique :

- a. les différences sont pertinentes. Il s'agit donc de plusieurs notions différentes. Chacune des notions doit être définie et intégrée dans le système de notions harmonisé.
- b. les différences sont insignifiantes, donc une seule notion est nécessaire. Cette notion doit être définie de façon satisfaisante dans chacune des langues et intégrée dans le système harmonisé de notions » (ISO 860,1996, chap. 4.2.2.).

129La procédure se résume donc à ceci : les définitions sont élaborées sur les sources nécessaires à la constitution de plusieurs définitions possibles. Ces définitions sont faites à partir des langues formulant le concept traité. Si le signifié des termes de ces langues correspond strictement au concept traité, il y a coïncidence entre termes et définition. Sinon, il s'agit soit, dans l'une ou l'autre langue, d'un autre concept que celui qui est traité ; soit, si la différence est « insignifiante », la définition doit effacer les différences : ce qui arrive souvent, c'est que l'on formule alors une définition aussi générique que nécessaire afin qu'elle serve de dénominateur commun au travail d'ajustement des langues sur le concept traité amené à surplomber les langues* Dans ces conditions, il faut bien considérer que dans ce travail, il s'agit surtout d'adéquation, et que les langues peuvent être plus ou moins forcées, comme on l'a vu plus haut, à signifier ce qu'elles ne signifient pas habituellement. On donne par exemple à *hit-parade* la définition de « classement des meilleurs succès de diffusion dans le domaine des variétés », et l'équivalent français *palmarès*, dont la surface sémantique est beaucoup plus large (Depecker, 1997, p. XXIV) ; ou à l'inverse, on donne à *bateau* le sens spécifique que le concept de bateau a dans le domaine de la navigation intérieure. Preuve supplémentaire de la

différence entre concept dégagé des langues et concept intégré dans les langues sous la forme de signe.

130Ces recommandations sont constantes dans la normalisation terminologique, même si les normalisateurs ne s'illusionnent pas sur ces efforts de rapprochement entre concepts et langues. Simplement, il leur est nécessaire d'y tendre. Ce point est souligné à propos de la création de termes, notamment dans ce passage où l'on doit savoir gré aux normalisateurs de reconnaître la violence faite aux langues, dans leurs déclarations visant à l'atténuer : « Afin d'établir une correspondance terminologique chaque fois que possible, il importe d'utiliser les mêmes caractères de la notion dans l'opération de désignation, notamment lors de la création de nouveaux termes. Cependant, aucune pression ne doit être exercée sur les différentes langues pour qu'elles adoptent un type de formation de terme qui serait étranger à leur structure propre » (ISO 860, 1997, chapitre 6.2.3). Dans ces échanges, les langues grincent donc comme de bons instruments que l'on forcerait. Mais c'est la seule façon aussi de pouvoir faire en sorte qu'elles se correspondent.

131Une fois établie la distinction entre les concepts dégagés des langues (qui forment le matériau principal sur lequel travaille la terminologie), et les signes linguistiques fonctionnant dans les langues, il reste à établir ce qui les relie malgré tout. Nous entrons ici dans une zone périlleuse car les phénomènes en sont difficiles à saisir et à décrire.

4.4 Concept logique et concept psychologique

132La terminologie occupe une place à part dans la description qu'elle est amenée à faire des objets. Par la nécessité de les circonscrire clairement, elle peut permettre d'observer des faits

difficilement perceptibles par d'autres disciplines. La terminologie doit restreindre et isoler son objet de travail pour avancer, ce qui induit, de façon générale, certaines particularités. On a vu plus haut qu'elle a à traiter le plus souvent d'objets dans le monde (*Gegenstand*), qui sont assez souvent observables, décomposables et vérifiables. Corrélativement, la terminologie a à manipuler un type de référent que l'on a qualifié plus haut d'« absolu », pour marquer l'abstraction qui en est faite, autant que possible, du point de vue de la représentation : le référent, et le concept qui le décrit, sont traités a priori dans une sorte d'abstraction qui les dégage de certaines contingences. Ainsi, cerner le concept d'//unité de fabrication initiale/ / nécessite de faire abstraction, a priori, des éventuelles variantes que le processus de fabrication peut avoir selon les constructeurs, quitte dans un deuxième temps à préciser et à spécifier : « ensemble d'opérations de fabrication débutant avec la première étape du traitement de la plaquette de semi-conducteurs et se terminant, *suivant les fabricants*, avant ou après les étapes de métallisation ». La terminologie, également, tend à faire abstraction, sauf spécifications particulières, de la représentation attachée à l'objet : cerner le concept de//bicyclette// n'implique pas a priori de distinguer entre l'utilisation qui est faite en Europe de l'objet (instrument de loisir), de celle qui en est faite en Asie (instrument de travail). Enfin, la terminologie opère principalement en synchronie, et n'a pas à traiter, sauf à faire le lien entre désignations anciennes et modernes, de l'évolution d'un objet et des désignations qui l'accompagnent : ce n'est pas de *centrale atomique* dont on parle aujourd'hui, mais de *centrale nucléaire*, et traiter de l'évolution de l'un à l'autre n'a guère d'utilité immédiate en terminologie (indépendamment de son intérêt épistémologique), sauf à faire le lien entre les deux termes et à avertir sur l'usage de la désignation à privilégier.

133 Ces faits sont ici présentés dans l'idéal et ne font pas état des multiples cas de figure qui peuvent se présenter dans le travail terminologique. Mais cette présentation a l'avantage méthodologique de dégager la perspective propre à ce travail, en ce qui concerne particulièrement les types de concepts auxquels la terminologie peut avoir affaire : à savoir le concept entendu au sens scientifique. L'histoire de la philosophie dégage ainsi au moins deux grands types de concepts sur lesquels d'ailleurs les querelles abondent : le concept logique, et le concept psychologique (ainsi Blanché, 1970, *passim* ; Frege, 1971 [1892], p. 127 sq.). L'une des tâches de la logique étant de se déprendre du psychologique (notamment Husserl, 1913), la recherche d'une distinction entre concept logique et concept psychologique tient à la constatation suivante : nous avons besoin pour penser de concepts et de définitions stables. Mais nous sommes en permanence confrontés à des situations et à des phénomènes qui évoluent dans le temps, par le fait même que nous évoluons. Lors même que nous y reconnaissons des objets, leur permanence est relative et nous sommes nous-mêmes continuellement soumis à l'incertitude, à l'intuition et à la subjectivité. Il nous faut donc nous appuyer sur certaines constantes que l'on peut dégager, au-delà de la connaissance intuitive et confuse que l'on peut en avoir. Dans cette perspective, nous sommes obligés de postuler que l'on peut manier des concepts qui sont en quelque sorte des idéalités (*Logique et connaissance scientifique*, p. 623 sq.). Le concept logique est donc censé couvrir ce qui, dans le réel, est régulier, en posant un formalisme qui dégage des contingences. Le concept logique représente ainsi une sorte d'universel abstrait, qui se retrouve dans le concept scientifique : les concepts mathématiques sont ainsi des idéalités universelles (notamment Desanti, 1968). La validité des concepts scientifiques peut être le plus souvent vérifiée, même indirectement. Ils atteignent par là à

une certaine précision. Si l'on prend l'exemple du concept physique de //section efficace// (« mesure de la probabilité qu'une interaction se produise entre une particule ou un rayonnement incidents, et une cible constituée par une autre particule ou un système de particules »), l'objet décrit est difficilement appréhendable mais il est isolable, même obliquement (Bitbol, 1998, p. 85 sq.), et cernable par une définition de concept et une modélisation mathématique.

134 Dans sa dimension normalisatrice, la terminologie tend à s'appuyer, autant qu'elle le peut, sur des concepts de ce genre. Elle a à manier des concepts qu'elle aborde comme stabilisés ou en voie de stabilisation. La définition qu'elle est amenée à en donner participe d'ailleurs, à un moment donné, de cette stabilisation. Et cela, même s'il est indéniable que les concepts évoluent. On doit cependant s'appuyer sur le fait que les concepts techniques ou scientifiques, outre la description que la langue ou d'autres systèmes symboliques peuvent en faire, ont cette particularité d'être souvent vérifiables. Certaines théories, comme l'opérationnalisme, soutiennent même que le sens d'un terme est déterminé par sa définition opératoire : pour savoir si le concept acide s'applique ou non à un liquide donné, il est nécessaire (ou il suffit) d'y tremper un morceau de papier bleu de tournesol (Hempel, 1972). Mais c'est là confondre deux ordres différents, celui de la pensée, et celui du réel, le concept d'acide n'ayant jamais fait virer de couleur un quelconque liquide. Une approche intéressante dans cette direction est celle de certains courants de pensée en intelligence artificielle, qui privilégient l'analyse dans un texte des termes ayant véritablement un contenu conceptuel et déterminant des opérations à effectuer. Ainsi, « l'énoncé « la sténose est serrée » prescrit, dans le contexte des coronarographies, par son contenu conceptuel, qu'il faut dilater l'artère pour restaurer la circulation » (Bachimont, 1995, p. 75).

135 De façon en tout cas pragmatique, le terminologue est avisé de s'en remettre en dernier lieu, pour la validation de son travail, aux experts du domaine, jugés seuls aptes à faire le lien entre l'exercice terminologique de définition de concepts et leur objectivation dans la pratique. C'est dire aussi que l'exigence opératoire peut être éminemment variable.

136 Face au concept logique, qui s'appuie le plus souvent sur une exigence opératoire, le concept psychologique relève de la subjectivité. Ainsi le concept psychologique de //poids// renvoie davantage à la lourdeur, alors qu'il renvoie en physique nucléaire au concept de //poids atomique//, nombre d'éléments constituant un atome. De même de la chaleur, perçue comme une différence entre le chaud et le froid, alors qu'elle est due à la vitesse de déplacement de particules. Le concept entendu au sens psychologique tend de fait à altérer l'idéalité attendue de sa définition par la saisie phénoménologique que l'on peut avoir de l'objet auquel il est censé renvoyer. Cette distinction entre concept logique et concept psychologique, même si elle ne peut qu'être esquissée ici, peut contribuer à mettre un peu plus en valeur la distinction entre concept et signifié. À la précision possible du concept (cf Russel qui parle de « l'exactitude conceptuelle », 1969, pp. 118 et 120 sq.), à son efficacité opératoire, postulée et recherchée, répond le flou des mots. Ainsi Robert Martin, au détour de l'examen de définitions de dictionnaires courants, indique-t-il que les vocables n'ont rien de rigoureux : « La plupart des mots ont en ce sens un contenu flou. Qu'est-ce qu'être intelligent, être malade, être sérieux ? Qu'est-ce que la liberté ou la démocratie ? Qu'est-ce qu'un intellectuel ? » (1992, p. 29). On serait porté à croire qu'au vague, à la fluctuation, à la généralisation du signifié, répondent en quelque sorte l'idéalité et la transcendance du concept. On doit cependant rester prudent et considérer que la terminologie ne traite pas que

des concepts scientifiques, et que tout concept n'est pas vérifiable. Cela, encore une fois, dans l'idéal. Le moindre travail terminologique en effet, s'il veut être fidèle aux objets qu'il décrit, se doit de prendre en considération les variations géographiques, temporelles, culturelles, psychologiques, voire psychanalytiques (Depecker, 1995, (2.)).

137 Cette problématique ouvre évidemment sur d'immenses problèmes, qu'on ne peut prétendre ni résoudre, ni développer ici. Les concepts par exemple sont-ils universels, et offrent-ils une base ferme à partir de laquelle s'entendre sur leur référence ? Cette question est d'importance, car elle met en jeu la base même du travail terminologique à savoir : la validité des concepts qu'elle décrit et celle de sa description même. Mais la terminologie doit postuler qu'un certain nombre de concepts qu'elle a à traiter sont identifiables comme tels et stabilisables. Surtout lorsque l'objet décrit est un objet concret. Dans le cas de concepts scientifiques, à l'universel abstrait des concepts correspond expérimentalement l'universel concret des objets. Mais cela ne peut se réaliser que dans certains domaines des sciences et des techniques, et pour certains ensembles seulement. Dès que les concepts ne sont plus formalisables sous la forme de modèles mathématiques notamment, toutes sortes de variations sont possibles. Or, si ces concepts varient, est-ce que ce qui varie est le point de vue que nous avons sur eux, les représentations particulières que nous en avons, la langue elle-même, celle-ci offrant à son tour un milieu déformant à nos représentations ? Nombre de difficultés viennent ici du fait que signe et pensée ne sont pas du même ordre, le symbolique n'étant qu'une manifestation sensible et détournée du concept. Nous ne dissimulons donc pas que parler même « du » concept peut paraître réducteur. Sans doute y a-t-il plusieurs approches des concepts en fonction du niveau d'abstraction, de leur nature plutôt technique ou scientifique, des objets décrits, du

domaine dans lequel les concepts s'inscrivent, etc. Il y aurait dans cette direction beaucoup à faire pour mieux cerner ces distinctions.

138 Qu'il nous suffise de dire que ces considérations contribuent, dans notre perspective, à mieux dégager l'une des caractéristiques des concepts, qui est d'être de différents types, de se prêter à plusieurs types de descriptions, et d'être éventuellement vérifiables par rapport aux objets auxquels ils s'appliquent. Ce serait là notre début de réponse à la question de l'universalité des concepts. Mais il convient de se défier d'extrapoler à partir d'exemples trop idéaux, comme ceux des concepts de chimie : si l'on peut si facilement produire de l'aspirine à partir de sa formule chimique, c'est que souvent, en chimie, le concept est la structure de l'entité considérée (atome, molécule, etc.). En cela, la définition de concept qui livre l'entité est pleinement opératoire. Pour d'autres disciplines, la nature exacte « du » concept peut souvent paraître bien vague. Mais il y a là une piste de recherche à suivre, susceptible de rendre compte de la différence des questions rencontrées lorsqu'on travaille, en terminologie, sur des domaines d'activité différents et donc sur des matériaux différents et plus ou moins souples. Également, sur les limites à l'exercice terminologique que représentent certaines descriptions (l'esthétique, les idées religieuses ou politiques, etc.), certaines sciences humaines ou sociales, ou certains ensembles flous. Mais il paraît important d'essayer d'aller plus loin dans l'analyse du concept à des fins directement applicables au travail terminologique.

4.5 La représentation

139 Nous avons jusqu'à présent rejeté à bon compte les phénomènes de représentation vers le signifié ou éventuellement, vers le concept psychologique, sans pouvoir d'ailleurs distinguer

rigoureusement ce qui relève de l'un et de l'autre. Nous devons cependant essayer d'approfondir ce point en nous demandant ce qu'il en est de la représentation en tant que telle, même si cela paraît difficile en l'état. On peut se demander par exemple si le fait que le printemps soit considéré dans la plupart des civilisations comme une saison privilégiée, relève de l'objet, du concept que l'on s'en fait, du signe, de la représentation. Un peu des quatre sans doute, de façon pour l'instant assez peu discernable faute d'outils théoriques satisfaisants. Si le printemps n'était, sous nos latitudes, la saison qui succède à l'hiver, saison de la chaleur, de l'allongement des jours, de la croissance des fruits et des fleurs, il pourrait difficilement être considéré comme une saison privilégiée ; de même s'il n'était vu, dans la représentation que l'on peut s'en faire, comme une période de renaissance et d'expansion de la nature, ou si le signe linguistique n'exprimait ces caractères sous la forme de sèmes positifs (le printemps est souvent dans les langues indoeuropéennes, la saison qui est la « première » ; sur cet aspect des choses, cf Pottier, 1992, p. 25). La dimension idéographique du signe peut d'ailleurs souligner superbement ce point dans certains systèmes : l'idéogramme chinois et l'idéogramme japonais du printemps comportent tous deux dans leur signifiant le trait « soleil ». Nous ne nous cachons pas que ce genre d'analyse reste encore limité, voire périlleux, les éléments participant à la description des uns et des autres restant souvent obscurs. La voie ouverte ici demanderait à être complétée par d'autres descriptions, notamment sur les interactions entre concept et signifié, sèmes et caractères. Et plus globalement entre concept et signe en général. Car si le signe décrit d'une certaine façon le concept, le concept à son tour peut déterminer certains signes, dans une interaction constante. Mais la représentation peut-elle, dans notre perspective, s'analyser en tant que telle ?

140 On peut s'appuyer, pour examiner ce point, sur notre hypothèse précédente, à savoir que l'exubérance du signifié, tel qu'il s'exprime dans certains ouvrages lexicographiques, relève d'une représentation particulière des objets décrits : que le faisan soit considéré dans la plupart de nos dictionnaires comme un mets prisé montre l'une des dimensions culturelles attachées à l'animal. On a vu plus haut, à différentes reprises, comment la sémantique a pris en charge d'une certaine façon la représentation, notamment en adjoignant au signifié des sèmes connotatifs (Pottier, 1974) ou contextuels (Greimas, 1986) (également Rastier, 1987, p. 44 et *passim*). Il reste que la représentation en tant que telle est peu décrite, en tout cas dans notre perspective. Sans entrer dans un trop grand détail, contentons-nous d'essayer de cerner quelle base adopter, de façon pragmatique, dans le travail terminologique pour traiter certains des phénomènes de représentation.

141 Le premier point est de pouvoir distinguer ce qui, dans l'objet, représente des propriétés qui lui sont propres. La distinction habituellement faite est entre propriétés intrinsèques et propriétés extrinsèques : les premières sont propres à l'objet et y sont irréductibles (comme, le plus souvent, sa matière, sa constitution, etc.) ; les secondes sont généralement plus aléatoires, et éventuellement variables (comme la couleur, la texture, la fonction, etc.). Mais il ne faut pas se dissimuler que la détermination des unes et des autres n'est pas toujours facile, voire possible. En tout cas, le second point sur lequel s'appuyer est que ces propriétés de l'objet sont à distinguer, dans le travail terminologique, des propriétés qu'on lui attribue (la grandeur par exemple), et surtout des « propriétés symboliques » qui relèvent plus directement de la représentation (notamment Martin, 1992, p. 72 sq.) : comme exemples de propriétés symboliques on peut citer, pour l'oiseau, sa frugalité (« avoir un estomac d'oiseau »), sa

gaîté (« gai comme un pinson »), son instabilité (« être comme un oiseau sur la branche »), etc. Si l'on examinait ces représentations à l'aune d'une science expérimentale, bien peu se révéleraient pertinentes. Dictons et proverbes alimentent à l'envi ces représentations, que l'on retrouve à l'état plus ou moins latent dans le signe « oiseau », et dans les définitions dites « stéréotypiques » (disons fondées sur des images conventionnelles et socialisées) qu'en donnent les dictionnaires, comme on l'a vu plus haut pour les définitions de *paon* et de *faisan*. À cela s'ajoute le fait que ces représentations sont plus ou moins socialisées (par les qu'en dira-t-on, par le signifiant, notamment dans les écritures idéographiques, etc.), ce qui signifie d'une part que l'on doit s'efforcer de prendre en compte ce que Bachelard nomme « complexe de culture », à savoir un ensemble d'éléments d'ordre culturel qui entrent dans l'appréhension qu'on peut se faire des images (Bachelard, 1971 [1942], p. 26–27 et *passim*); et d'autre part, le fait que nous pouvons à notre tour avoir chacun une représentation individuelle qui nous est propre. Cela semble en partie cernable du point de vue du lexique par la distinction entre sème socialisé et sème non-socialisé (Martin, 1976, p. 139–140 ; Lehmann, Martin–Berthet, 1998, p. 26). Mais là encore, les critères de détermination semblent manquer. De plus, la notion de prototype, à savoir le fait de se représenter une classe d'objets par un spécimen considéré comme caractéristique (le moineau pour la classe des oiseaux par exemple), contribue à mettre en valeur l'aspect réducteur de la représentation. Elle alerte aussi sur la manière parfois surprenante dont certains objets peuvent être appréhendés par certaines sociétés ou civilisations, voire par certains individus (notamment Kleiber, 1990). Elle a l'intérêt, également, d'intégrer les données sociales et psychologiques (Lehmann, Martin–Berthet, 1998, p. 30 sq.).

142 Pour ce qui est de la terminologie, ces deux notions, stéréotypie et proto- typie, offrent plusieurs avantages : la première donne à voir la richesse du signifié et les représentations qui y ont attachées, ce qui conduit à faire autant que possible, dans le travail terminologique, la part de ce qui relève des propriétés de l'objet, et de ce qui relève du reste ; la seconde, réduisant les objets d'une classe à un type, tend à fermer le champ de la représentation, et invite à prendre en considération les réductions et déformations qui interviennent dans la catégorisation des objets dans une langue, mais aussi dans une société, une civilisation, voire même un individu. En allant *dans* cette direction, les études effectuées par exemple sur la compréhension, par les populations, des signes iconiques, ou le travail de terminologie effectué en langues africaines montrent que ces phénomènes d'appropriation des objets et concepts sont loin d'aller de soi. Dans le cas de la « localisation » (pour l'anglais *localization*, auquel nous préférons le terme « acculturation ») d'un logiciel, il n'est pas toujours possible de représenter la fonction « poubelle » par une icône évoquant un récipient en métal : dans bien des régions d'Afrique ou

143 d'Asie, la poubelle, quand elle existe, se réduit le plus souvent à un sac de plastique. Plus désastreux est le signe de la tête de mort inscrit sur un emballage d'insecticide, qui peut être interprété, comme des études sur le Nord du Cameroun l'ont récemment montré, comme un encouragement à utiliser ce produit avec le sourire... (Toumeux, 1993). Il serait donc pour le moins réducteur de réduire ces phénomènes au seul concept, ce que Bachelard exprime de son point de vue, superbement : « Si la sublimation < au sens psychanalytique > était une simple affaire de concepts, elle s'arrêterait dès que l'image serait enfermée dans ses traits conceptuels ; mais la couleur déborde, la matière foisonne, les images se cultivent » (Bachelard, 1971 [1942],

p. 26). On est fatalement amené à se poser nombre de questions, notamment celles de la culture et de la perception, et à s'orienter vers un travail relevant, à notre avis, d'une philosophie de l'expérience (notamment Husserl, 1913 et *passim*; Merleau-Ponty, 1960 et *passim*). Une « science terminologique » (en anglais *terminology science*, l'expression étant lexicalisée dans cette langue) aurait sans doute avantage à puiser dans cet héritage pour acquérir sa pleine maturité et pour appréhender les processus mentaux mis en œuvre dans la formation et la structuration des termes.

144 Ce champ de recherche est passionnant et relève encore aujourd'hui, relativement, de la philosophie ou de la psychologie. Mais il gagnerait à être davantage exploité, notamment dans la perspective de la terminologie. Pour l'instant, il paraît difficile d'aller plus loin, en ce qui nous concerne, que l'analyse de la représentation par le signe, le signe étant par nature représentation, car il catégorise et décrit le réel d'une certaine façon. Les phénomènes de représentation sont perceptibles et analysables dans le signifié même, notamment par les sèmes que l'on peut en dégager. Cette approche est, a priori et provisoirement, suffisante en terminologie, l'important étant, comme nous l'avons montré plus haut, de se méfier des connotations diverses (positives autant que négatives) susceptibles d'interférer avec la désignation de l'objet décrit. Ajoutons qu'il conviendrait de revoir ce qui est habituellement nommé « point de vue », « perspective », « angle d'approche », etc., selon des appellations pour le moins flottantes et peu opérationnelles. On ne peut dire que le point de vue ne participe pas de la représentation : c'est le « point de vue » que l'on adopte sur l'oiseau qui souligne en lui sa frugalité ou sa gaîté. Cela gagnerait aussi à être approfondi, la représentation paraissant participer du « point de vue » que l'on a sur l'objet (en en

dégageant certaines propriétés), sur le concept (en en dégageant certains caractères), et sur le signe (en soulignant certains sèmes). On pourrait par exemple examiner dans cette direction la notion d'euphémisme (*souplesse* pour *flexibilité*, *plan social* pour *licenciement*, etc.), qui n'est pas sans intérêt en terminologie.

145 En résumé, nous aurions tendance à poser aujourd'hui, en ce qui concerne la représentation, les éléments suivants (sans toutefois faire de cet essai de typologie un ensemble de compartiments étanches les uns aux autres) :

- la notion de prototype, du type de la réduction du concept d'oiseau à moineau, ou de celui de chien à chien de traîneau (cf Putnam, 1988, p. 88), tend à montrer que la représentation peut être considérée et étudiée comme relativement autonome par rapport au langage ;
- la langue alimente cependant ce genre de représentation, notamment par des expressions comme « gras comme un pape », « gai comme un pinson », etc., qui sont sédimentées dans des manières de dire ;
- les signes linguistiques, des termes comme *chatolement*, *livrée* (la livrée d'un train, d'un véhicule), etc., peuvent contenir en eux-mêmes des représentations, ici positives ;
- des objets peuvent susciter des représentations qui sont particulièrement mises en lumière à la fois dans le concept et dans le signe, comme le montrent de manière forte les tabous qu'y associent les différentes sociétés (l'inceste, les déjections, les maladies, etc.).

146 Pour répondre à la question que nous posons un peu plus haut sur la représentation comme objet d'étude, il nous paraît donc que celle-ci peut être décrite de façon relativement précise, sans que nous ayons encore d'instruments théoriques susceptibles de nous mener plus loin.

4.6 Le référentiel

147 Nous avons jusqu'à présent essayé d'analyser dans ce chapitre ce qu'il en était du signe par rapport au concept. Il convient cependant de tenter d'approfondir la vision particulière induite par le signe, qu'il soit linguistique ou autre, par rapport à l'objet auquel il réfère. L'objet a été considéré jusqu'ici comme un élément relativement individuel (un « singulier » dirait-on en philosophie), pour des raisons de clarté de la démonstration, mais aussi selon ce qui se fait ordinairement dans les travaux terminologiques. On décrit par exemple un matériel automobile ou un modèle d'ordinateur, voire l'un ou plusieurs de leurs éléments, sans prendre en considération, souvent, l'univers dans lequel ils s'inscrivent ou sont censés évoluer : approche qui peut être parfois périlleuse, même si elle est courante en raison notamment de l'urgence dans laquelle s'effectuent le plus souvent les travaux terminologiques.

148 Il nous faut cependant revenir à la notion de référent en tant qu'objet considéré sous l'angle du signe. Le terme de référent est important car outre qu'il situe dans une démarche linguistique, l'objet n'est atteignable que par lui : le référent est ce qui, dans le signe, est donné de l'objet. Mais on doit considérer que les objets ne sont pas donnés un à un, mais qu'ils sont là ensemble dans des mondes particuliers. Ils ne sont pas non plus tous restitués par la langue, ni intégralement. Si l'on veut avancer dans cette direction, il est difficile de ne pas se poser alors la question du référentiel, qui permet de faire mieux appréhender ce qui se joue entre les signes et les référents. Le concept de « référentiel » a été retravaillé récemment par Ferdinand Gonseth (1975), et il a l'avantage d'être fondé sur des analyses scientifiques très fournies. Le référentiel est le système de références dans lequel évolue un être vivant. Ces références sont objectives et aussi

subjectives. Tout sujet parlant s'exprime donc dans un référentiel particulier, entre le déjà là et son projet d'existence : « Le langage met partout en œuvre une pré-information dont les sources ne sont pas toutes à découvert » (*idem*, p. 27). Nous pourrions ajouter qu'il y a dans cette direction un rapport entre les couples exister/existentiel et référer/référentiel. Josette Rey-Debove reprend cette analyse en définissant le référentiel comme l'ensemble des éléments de connaissance auxquels se réfère un sujet utilisant une langue et/ou un système de signes. Il faut pour cela comprendre que le réel est ce qu'il est : non ici le réel du logicien, qui est fait de relations, autant que possible, constantes et universelles. Mais le réel ordinaire, qui n'est pas le même pour tous : le réel du pêcheur polynésien ou du charmeur de serpent marocain n'est pas celui du linguiste parisien, même si l'on peut considérer que l'un peut, dans une certaine mesure, se représenter relativement, après explications, le réel de l'autre. Le référentiel serait donc, dans une société donnée, un ensemble de perceptions et de connaissances, dont certaines sont sémiotisées (voir aussi sur ce sujet Pottier, 1992). Il est important de comprendre que, dans cette perspective, le réel ne se réduit pas aux objets. Il se compose aussi des représentations, lieux-communs, mythes, imaginaires, etc. qui animent une communauté, une société, un groupe humain. Le référentiel donne donc le réel, mais aussi se donne comme réel. Cela signifie que « la licorne ou Odette Swann existent au même titre conceptuel que le cheval et Jules César » (Rey-Debove, 1998, p. 6). Les usagers des langues et de tout système de signes en général puisent donc dans leur réel ordinaire pour prélever et sémiotiser certains faits, événements ou phénomènes : en bref, pour référer.

149 Josette Rey-Debove, qui souligne avec pertinence cet aspect des choses, indique à ce sujet : « Le référentiel est évidemment un

ensemble de représentations, et ces ensembles sécants < au réel > ne le sont qu'en perspective. Le référentiel s'applique à une partie du réel dont il rend compte, mais il contient une autre partie qui est purement sociale, éventuellement mythique. Le référentiel néanmoins est, par rapport au discours, du côté du monde et non du signe » (*idem*, p. 23). Ainsi, la notion de référentiel implique le réel et les représentations que nous nous en faisons. Et de ce réel, nous n'avons accès qu'à une partie, le reste nous échappant largement car non représenté ou sémiotisé. On peut s'interroger ici sur ce qu'il en est du rapport entre référentiel et signe. Sans pour autant se poser la question tout à fait en ces termes, Josette Rey-Debove met sur la voie d'une réponse : le référentiel est du côté du réel et de la représentation que nous nous en faisons (perception et conceptualisation), les signes restant fondamentalement de l'ordre du sémiotique. Le lien entre les deux pourrait être, d'après nous, que le référentiel pourrait s'analyser en termes de « référé » (notamment Quemada, 1980–1996, qui utilise la notion de référé, mais pour le situer dans le signifié) : ce que nous nous représentons et la manière dont nous nous le représentons. Le référé serait dans notre optique une unité de représentation, plus ou moins actualisée (actualisable) ou réalisée dans des signes ; les signes restant quant à eux analysables en termes de sèmes, comme nous l'avons fait jusqu'à présent. Mais la démonstration nous en semble à certains égards difficile. Ainsi, dans notre expérience se trouve un arbre qui donne des cerises au printemps ; dans notre référentiel, cet arbre est situé comme donnant des fruits comestibles et appétissants ; mais qu'en est-il de son/ses référé(s) ? serait-ce printemps, pique-nique à la campagne, dessert dans les arbres, ou tout autre chose ? Et le terme *cerisier*, puisque cet objet est structuré par ce terme sur le plan linguistique (et non comme *arbre à cerises*), comporte-t-il un tel sème ? Cela est

difficile à dire et en tout cas peu discernable en l'absence d'analyse probante à cet égard (voir cependant Grize, 1997, *passim*), On peut simplement dire ici que le terme *cerisier* comporte au moins le sème d'/arbre fruitier/, grâce à la série *pommier, poirier*, etc. Ce genre d'analyse reste encore limité, voire périlleux, les éléments concourant à la signification d'un signe restant souvent très obscurs. Elle peut cependant être plus convaincante grâce à des exemples tels que ceux des idéogrammes chinois et japonais du printemps que nous avons vus plus haut, qui comportent tous deux le trait « soleil ». On peut effectivement considérer ici que le soleil est un référé assez attendu du printemps, et que ce référé est structuré dans de tels signifiants.

150 On perçoit donc qu'à un certain moment le référé rejoint le sème, et qu'il y aurait correspondance, si notre analyse est juste, entre l'un et l'autre. Mais le sème demeure une structure de type linguistique, aujourd'hui bien dégagée, au moins en sémantique structurale. Alors qu'il manque au référé une structure qui aiderait l'analyse. D'où la pratique courante de la sémantique d'assimiler le référé à du linguistique sous la forme de sèmes dits « connotatifs », « contextuels », « afférents », etc. sans s'aventurer plus avant dans les effets de représentation, peu maîtrisables d'ailleurs dans l'état actuel des choses. Et que dire du fait par exemple qu'en français de France *cerise* peut aussi être, de façon argotique, le symbole de la déveine (cf le livre d'Alphonse Boudard, *La cerise*)? Ces questions resteraient à approfondir mais il paraît utile de se les poser et d'essayer de s'y retrouver, dans le souci d'une approche globale des phénomènes. Et elles sont d'autant moins faciles à résoudre que le monde réel, le référentiel et le lexique sont en perpétuel devenir. D'où la belle analyse de Josette Rey-Debove sur le lexique d'une langue défini comme « fantaisie notionnelle » (*idem*, p. 23) : une langue ne formule du

réel qu'une partie, et du référentiel ne restitue également que certains éléments. Cette « fantaisie » se trouve accentuée par le dictionnaire général, qui lui-même ne livre, par la force des choses, qu'une partie du lexique...

151 Si l'on veut résumer ce bref exposé sur la représentation, on pourrait indiquer que :

- le réel est fait d'objets ;
- le référentiel est la partie du réel à laquelle une communauté a accès ;
- le référentiel est fait de ce réel et des représentations qui y sont attachées ;
- le référentiel donne lieu à des référés, éléments de représentations ;
- le référé est de l'ordre de la représentation, le sème de l'ordre du linguistique ;
- le référé peut être structuré dans le signe sous la forme de sèmes.

5. Relations entre concepts et systèmes de concepts

5.1 Dimension et direction du concept

152 Nous avons plus haut que la définition utilisée en terminologie est articulée autour des caractères du concept traité. La question qui se pose alors est celle de la sélection des différents caractères retenus pour la définition. Il est possible d'évoquer à ce propos une voie intéressante qui commence d'être dégagée en terminologie : celle de la dimension du concept. Cette approche du concept a notamment été évoquée lors de la réunion du CT37 d'août 1997 à Copenhague à l'occasion de la discussion sur la révision de la norme ISO 704 (*Terminology work-Principles*

and methods). Elle repose sur la constatation que le traitement et l'organisation des connaissances conduisent à considérer le concept comme un élément à plusieurs dimensions. Chacune de ces dimensions est déterminée par les critères retenus pour décrire le concept. Ces critères peuvent varier en fonction de plusieurs paramètres, notamment le domaine choisi, l'angle de vue considéré, la direction de recherche envisagée, l'intérêt de dégager telle propriété de l'objet plutôt qu'une autre, etc. Ainsi peut-on analyser un avion sous les critères de son mode de propulsion (hélice ou réacteur), de son mode de déplacement (vertical et/ou horizontal), de sa capacité d'emport (plus ou moins de cent places, avec ou sans fret), de son rayon d'action (court/moyen/long-courrier), de sa vitesse (supersonique ou non), etc. De même, pour un matériau, on pourra analyser le béton sous les critères de sa composition, de son comportement, de son utilisation, de ses réalisations, etc. Et même, pour un domaine moins structuré a priori, on pourra aborder le théâtre vivant sous les critères de : la conduite des acteurs, la gestuelle, la disposition des éléments de décor, l'éclairage, etc. Ces critères peuvent se combiner pour donner des directions de traitement. Ainsi des différentes dimensions considérées pour le concept de théâtre vivant, qui peuvent conduire à des regroupements : conduite des acteurs, gestuelle, disposition des éléments de décor, éclairage, concourant chacun à la mise en scène.

153La détermination de ces critères permet aussi des classifications (classification des avions, des matériaux de construction, des arts vivants, etc.), la réunion des concepts sous une même catégorie orientant dans une certaine perspective le traitement qui en est fait. L'utilisation de critères trace ainsi des axes d'analyse dont la diversité s'explique par les différences d'appréhension du même concept ou d'un même ensemble de concepts d'une discipline, d'une application, d'une théorie à

l'autre. Les techniques documentaires opèrent d'ailleurs de cette façon, car elles ont à classer des documents en fonction d'utilisations particulières et très souvent rigoureusement définies. Les variations de la dimension du concept détermine donc aussi bien l'analyse que l'on peut faire du concept, que celle que l'on peut faire de la structure dans laquelle il se trouve inscrit par là même (arborescence). Si l'on admet le fait que le concept peut être abordé sous des angles de vue différents et donc à partir de critères différents qui déterminent sa dimension, on doit considérer qu'un concept est un élément à plusieurs dimensions et que la dimension choisie varie à chaque fois en fonction de l'angle de vue retenu dans le travail terminologique. C'est cette pluridimensionnalité du concept qui fait qu'on peut avoir plusieurs arborescences possibles.

154Le terme de dimension commence donc à s'imposer dans les milieux de la terminologie pour désigner les critères sélectionnés pour traiter d'un concept ou d'un ensemble de concepts. Mais cette question est depuis longtemps d'importance pour la terminologie. Dans sa première édition, la norme ISO 704 indiquait : « La définition doit fixer, et dans la mesure du possible, refléter dans son énoncé, la place de la notion [entendons concept] en cause au sein du système des notions apparentées auquel elle appartient. C'est pourquoi, il est nécessaire de choisir les caractères de telle sorte qu'ils délimitent la notion [concept] par rapport aux notions [concepts] apparentées. Les définitions de toutes les notions [concepts] faisant partie d'un système doivent concorder » (*Principes et méthodes de la terminologie*, Norme française ISO 704, première édition, 1987). La place du concept doit donc être établie en fonction des critères choisis pour le traiter, et de la délimitation qui en est faite par rapport à d'autres concepts. C'est laisser entendre, par voie de conséquence, qu'on ne peut comprendre un

terme, le plus souvent, que si on connaît le système dans lequel il s'inscrit. D'après nous cependant, il manque à cette analyse de souligner qu'on ne choisit pas au hasard les critères de sélection des caractères, mais qu'on le fait dans une certaine optique.

155 Aussi, outre la dimension du concept, qui nous paraît être un élément théorique important pour la pratique de la terminologie, nous avons également éprouvé la nécessité de définir corrélativement l'axe selon lequel un objet est abordé au travers d'un concept. En effet, lorsque nous abordons un concept, nous le faisons toujours selon un certain axe, en fonction d'un but, d'un objectif, d'une application particulière. Par exemple, la visée sous laquelle différentes disciplines peuvent aborder l'eau est extrêmement variée. Le chimiste l'aborde le plus souvent sous celle de sa composition ; le physicien sous celle de sa dynamique ; l'environnementaliste davantage sous celle de son utilisation (consommabilité, exploitation, préservation, etc.). Cette visée, cette direction de visée, nous nous proposons de l'appeler direction du concept. La direction du concept est corrélatrice de la dimension du concept, et indispensable pour cerner l'objet de toute recherche. De fait, on ne peut traiter d'un concept sans indiquer la direction sous laquelle on le considère.

156 Le concept de dimension paraît donc a priori plus riche que ceux de point de vue, de perspective, d'angle d'attaque ou autre, qui n'ont pas de sens opératoire bien clair. Force est d'ailleurs de relever le défaut et l'insuffisance, souvent, des termes aptes à décrire les modes d'analyse du ou des concepts. Cela est sans doute révélateur de l'état encore embryonnaire des recherches en la matière et de l'effort qu'il serait nécessaire d'y investir. On pourrait pour cela emprunter à l'approche structurale utilisée en chimie pour décrire les structures atomiques et moléculaires. Cela servirait à décrire non plus la manière dont un concept est

appréhendé, mais l'organisation des éléments qui le composent. Les chimistes font en effet la distinction entre la constitution, la configuration et la conformation d'une structure atomique ou moléculaire :

- constitution : nature des atomes, nombre d'atomes, et mode d'enchaînement des atomes d'une structure moléculaire ;
- configuration : orientation dans l'espace des atomes d'une entité moléculaire et de leurs liaisons ;
- conformation : arrangement spatial des atomes d'une entité moléculaire par rotation autour d'une ou de plusieurs liaisons simples.

157 Sans essayer de formaliser plus qu'il n'est nécessaire à ce stade de notre réflexion, nous pourrions prendre en considération les éléments qui composent un concept, à savoir les caractères correspondant aux propriétés des objets. On pourrait parler, à l'exemple de la chimie, de constitution du concept pour désigner la nature, le nombre des caractères et leur mode d'enchaînement. Ainsi, pour résumer les éléments qui nous semblent opératoires en terminologie, nous pouvons avancer qu'un concept a une dimension (formée par les critères appliqués à l'analyse particulière qui en est faite), une direction (la visée sous laquelle cette analyse est effectuée), et une constitution (le nombre de caractères qui le constituent et les relations qu'ils induisent).

5.2 Relations entre concepts

158 Cet aspect de la question est très vaste et dépasse largement le cadre de la terminologie. Mais il est nécessaire de l'aborder, ne serait-ce que pour avoir à l'esprit que les relations entre concepts font partie de la définition des termes : ce sont les relations qu'un terme entretient avec d'autres au plan conceptuel qui permettent de le situer et de le définir dans un domaine. Cette constatation peut s'effectuer *a contrario* : on ne peut en effet définir un terme

sans connaître le système dans lequel il s'inscrit. Les relations entre concepts sont aussi utilisées dans d'autres disciplines, telle l'intelligence artificielle (Équipe de recherche en syntaxe et sémantique 1997,1999). On répertorie aujourd'hui plusieurs centaines de relations entre concepts. Nous nous en tiendrons ici aux principales relations les plus utilisées en terminologie.

159 Il est nécessaire cependant, pour comprendre la manière dont les concepts sont reliés entre eux, de passer par une distinction élaborée par la philosophie, et qui nous semble fondamentale : celle entre relations logiques et relations ontologiques (notamment Heidegger, 1916, p. 150 ; Russel, 1969, p. 329 sq. et *passim*). Les relations logiques sont les relations qui s'établissent entre concepts d'un point de vue formel. On peut citer comme relations logiques la relation d'identité, la relation d'implication, la relation d'inclusion, etc. Par exemple, une rose *est* une fleur, qu'elle soit fleur *implique* qu'elle hérite de ses propriétés, le concept de //fleur// *inclut* les espèces de fleurs que nous pouvons reconnaître pour telles. Les relations ontologiques sont les relations établies par la constitution même des objets dans le monde. Ainsi, le pétale, la tige ou le pistil ne sont pas des espèces de fleur mais l'une des parties d'une fleur : ils sont en relation de coprésence les uns avec les autres (Russel, *ibidem*, p. 364). La terminologie a à traiter de concepts qui relèvent souvent de l'une de ces relations, soit de l'autre. À partir de là s'ouvrent deux grands types de relations entre les concepts utilisées en terminologie : les relations genre-espèce, qui relèvent des relations logiques entre concepts ; et les relations tout-partie, qui relèvent des relations ontologiques entre concepts (notamment ISO CD 704-1,1997).

160 Ainsi, les relations genre-espèce dites aussi « relations génériques », sont fréquentes dans le travail terminologique.

Outre qu'elles sont très utilisées dans les nomenclatures scientifiques (un chat est un félidé, qui est un mammifère, qui est un vertébré, qui est un animal), elles offrent une grande variété de réalisations. Elles se réalisent particulièrement, pour les objets construits, dans les relations type–produit : ainsi, un Airbus est un type d'avion, l'Airbus A–320 étant un produit particulier de la gamme d'*Airbus Industries*. De même, les relations tout–partie dites aussi « relations partitives », sont fréquentes en terminologie. La terminologie a en effet affaire, très souvent, à la description d'objets faits de parties ou de constituants. Ces relations peuvent elles–mêmes aussi se décomposer en nombreuses réalisations : relation composé–composant (molécule–atomes), contenant–contenu (pipeline–transport de fluides), etc. (notamment, ISO CD 704–1 :1997 ; ISO 1087 : 1990,1997).

161 Il peut arriver que la relation espèce–genre et la relation tout–partie se combinent : une mansarde est une espèce de chambre, ainsi qu'une partie d'une maison. Il convient cependant d'avoir à l'esprit que la détermination d'une relation espèce–genre et d'une relation tout–partie n'est pas toujours facile ni possible. Ainsi par exemple, la brillance entre–t–elle dans la limpidité d'un vin (Blin, 1998) ?

162 Il existe par ailleurs tout un ensemble de relations qui ne tiennent ni du genre à l'espèce ni du tout à ses parties, dites « relations associatives », les concepts y étant reliés entre eux de façon plus ou moins stricte. Ainsi, le concept de culture est associé à celui d'éducation, de musée, de cinéma. L'agent d'une action est associé à l'action, il n'en est ni une partie ni une espèce, etc. Il existe donc de nombreux types de relations d'association entre concepts :

mesure/unité de mesure ; couleur/ signal, etc. Les deux grandes relations associatives qui se rencontrent le plus souvent dans le travail terminologique sont celles qui portent sur le temps (relations séquentielles : détonateur/explosion), et celles qui portent sur le lieu (que nous proposons d'appeler « relations topologiques » : aile antérieure/aile postérieure/aileron latéral, etc.).

163 Enfin, les relations entre concepts déterminent des types de concepts particuliers : pour les relations genre–espèce : concepts génériques (par exemple *pin*) et concepts spécifiques (*pin parasol*) ; pour les relations tout–partie : concepts intégrant (par exemple *système de propulsion*) et concepts partitifs (*moteur fusée* et *moteur d'appoint*) ; pour les relations associatives : concepts associés (*éducation associée à culture*), etc.

164 Ces différentes relations commandent nombre d'aspects du travail terminologique. Leur détermination permet notamment de cerner les champs terminologiques et les domaines dans lesquels ils s'inscrivent, en mettant en relief leur structure et la manière dont les langues les formulent. Elles peuvent également jouer un rôle dans l'élaboration des définitions, pour le choix du définisseur initial notamment : un processus est un *ensemble* d'opérations ; une aile est une *partie* d'avion ; une tulipe une *espèce* de fleur, etc. Un vaste champ de recherche s'ouvre ici, qui n'a pas été encore véritablement abordé sous l'angle de la terminologie. Certaines approches, réalisées dans le cadre de l'examen des relations sémantiques, sont riches, comme celle de A. Cruse (1986). Même si ce dernier est d'une grande rigueur et d'une extrême prudence, on perçoit à certains passages qu'il y aurait sans doute intérêt dans ce genre d'analyse à décrire les phénomènes à un niveau non plus sémantique mais conceptuel. Ainsi pour les relations tout–partie : *handle* désigne

en anglais aussi bien le manche d'un couvert (le manche d'une cuillère par exemple), que la poignée d'une porte, la langue structurant ces objets à partir de la main qui les manie. Si l'association sous *handle* de l'un et l'autre concept est de ce fait pertinente, elle ne l'est pas aussi immédiatement ni de la même façon en français où deux termes, *manche* et *poignée*, fonctionnent sans rapport formel particulier ou immédiatement décelable. C'est pourquoi, dans le fil des démonstrations faites plus haut, il nous paraîtrait plus adéquat de réserver des termes comme « holonyme » (le tout) et « méronyme » (la partie d'un tout) qu'utilise Cruse (1986 p. 160 sq.) pour désigner des structurations en langue, à distinguer des structurations en concepts qui s'établissent à un autre niveau. Certaines démonstrations y gagneraient en pertinence (notamment p. 164).

165 Il convient donc encore une fois d'aller plus loin, en considérant que les relations entre concepts forment le pivot de l'analyse terminologique, qui mène naturellement à la confection de systèmes terminologiques.

5.3 Ordination des concepts

166 Les concepts s'organisent selon certains ordres, en fonction des relations qu'ils entretiennent entre eux. Ces relations sont souvent déterminées par la constitution qui leur est propre, particulièrement leur intension (ensemble des caractères qui les composent). On distingue notamment les concepts superordonnés et les concepts subordonnés. Ces concepts relèvent généralement des relations de type genre–espèce ou tout–partie. Ainsi, le concept de / /photographie// est le concept superordonné des concepts subordonnés //photographie analogique// et //photographie numérique//. Les variations dans l'intension d'un concept, notamment son nombre de caractères,

déterminent sa plus ou moins grande spécificité. Ainsi, le concept de //tulipe// entendu comme « liliacée bulbeuse à fleur solitaire renflée à sa base et resserrée à son extrémité » comporte plus de caractères que le simple concept de fleur. //Tulipe// hérite cependant des caractères de //fleur//, en tant que « partie d'une plante phanérogame contenant les organes reproducteurs ». Simplement, //tulipe// est une fleur dont les caractères sont plus nombreux que ceux de //fleur// en général. //Fleur// est donc le concept superordonné de //tulipe// qui est l'un de ses concepts subordonnés.

167 Les relations de coordination entre concepts mettent encore davantage en valeur cet aspect de leur organisation. Les relations de coordination dérivent de la propriété qu'ont certains concepts d'hériter en commun de mêmes caractères des concepts qui leur sont supérieurs. Cette propriété fait qu'ils sont en relation de parenté, tout en s'opposant sur un ou plusieurs caractères qui leur sont propres. Les concepts coordonnés sont donc des concepts ayant le même concept immédiatement superordonné, et ayant en commun une même série de caractères. Ainsi, le lis et la tulipe ont tous deux un seul cotylédon (famille des monocotylédones) et ont une fleur à six parties périanthaires. Ils se différencient notamment par leur forme, leur couleur, le nombre de fleurs, etc.

168 Superordination, subordination et coordination se retrouvent également dans les relations tout-partie. Ainsi, une grappe de raisin est constituée d'une rafle et de baies (concepts subordonnés et coordonnés), la baie étant elle-même constituée d'un pédicelle, d'une pellicule, de la pulpe, du pépin, etc. (Brosseau, 1998).

169 Il peut se faire cependant que les concepts se rapprochent et se différencient les uns des autres sans forcément posséder de

caractères en commun. Ainsi, si le concept de/ /musée/ / a à voir avec celui de/ /culture/ /, le concept d'//extincteur// n'a à voir avec la culture que pour autant qu'il y a des extincteurs dans les musées. On parle alors de relation d'association et de concepts associés. Ces relations beaucoup plus lointaines sont cependant importantes dans le travail terminologique, car il est souvent utile de traiter, pour des raisons pratiques, de l'ensemble des termes entrant dans la constitution d'un domaine. Sans doute faudrait-il approfondir ce point en essayant de déterminer les degrés plus ou moins significatifs d'association entre les concepts. De fait, les relations entre *location, loueur, contrat, conditions de location* ne sont pas aussi lointaines qu'entre celles susceptibles de relier *culture* et *musée*.

170 On peut donc observer que les concepts s'étagent sur différents niveaux, et se regroupent en fonction des caractères qui les constituent. En l'absence de terme véritablement établi pour désigner le niveau auquel se situent les concepts, nous proposons de parler d'« ordre », voire d'« ordination », qui forment paradigme avec « superordination » (niveau auquel un concept surplombe un autre concept) et « subordination » (niveau inférieur auquel se trouve un concept). Le terme d'ordination ne dépare d'ailleurs pas, ayant usuellement le sens d'« élévation à un ordre ». Ces grandes relations entre concepts déterminent à leur tour des systèmes terminologiques particuliers.

5.4 Systèmes terminologiques : arborescence de termes et arborescence de concepts

171 La structuration en concepts s'effectue selon différents niveaux et en fonction de différents axes, représentés le plus souvent par un axe vertical et un axe horizontal. Ainsi peut-on constituer des

systèmes selon que les concepts sont subordonnés, coordonnés ou associés les uns aux autres. On peut déterminer au moins trois grands types de systèmes de concepts en fonction de leur ordination :

- les systèmes hiérarchiques ;
- les systèmes non hiérarchiques ;
- les systèmes mixtes.

172 Les systèmes hiérarchiques sont fondés sur les relations de position entre concepts (que nous appelons « ordre tactique des concepts »). Ils dérivent principalement des relations de superordination et de subordination. Les deux grands types de systèmes hiérarchiques utilisés en terminologie reposent sur les relations de type générique (espèce-genre), ou partitif (tout-partie).

173 Ainsi :

mammifère

carnivore

félin

chat

forment un système générique ;

roue

jante, rayons, chambre à air, pneumatique

forment un système partitif (notamment ISO CD 704-1,1997).

174 Les systèmes génériques sont fondés sur les relations de type générique entre concepts. Ils dérivent principalement de la relation espèce-genre. Les systèmes génériques se répartissent en systèmes génériques monodimensionnels et en systèmes génériques multidimensionnels. Dans les systèmes génériques

monodimensionnels, on considère qu'un seul concept surplombe les autres. Ainsi :

biologie

Biologie cellulaire

Biologie des organismes

175 Il faut cependant noter qu'un système de ce genre est difficile à déterminer a priori comme étant monodimensionnel. Ainsi, on peut toujours considérer que *biologie* pourrait être surplombé par *sciences de la vie*, ce dernier par *vie* tout court, et pourquoi pas, au-delà. Dans ces conditions, ce n'est souvent qu'à certains nœuds de l'arborescence qu'intervient de manière stricte ce genre de configuration.

176 Dans les systèmes génériques multidimensionnels, deux ou plusieurs concepts de même niveau surplombent les autres. Ainsi, pour la détermination de la filiation :

grand-père grand-mère

père mère

fil fille

177 Mais là encore, la multidimensionnalité est difficile à établir strictement : *grand-père* et *grand-mère* pourraient être surplombés par *grands parents*, par *ancêtres*, par *ascendants*, etc., et former alors un système monodimensionnel. Aussi, si la distinction entre systèmes monodimensionnels et systèmes multidimensionnels doit être maintenue, notamment à des fins opératoires dans le traitement terminologique, on doit considérer que cette typologie ne se réalise dans les faits que de façon tendancielle.

178 D'autres systèmes de concepts peuvent ne pas être de type hiérarchique. C'est le cas par exemple des relations séquentielles, qui décrivent généralement des processus qui se déroulent dans le temps. Ainsi, le traitement des déchets en déchetterie nécessite

plusieurs phases : localisation des déchets, emballage des déchets, acheminement des déchets, réception des déchets, entreposage, tri, broyage, fermentation (s'il y a lieu), épuration/déferrailage, criblage (séparation des indésirables et des déchets organiques), conditionnement, reconditionnement, commercialisation, etc.

179 Les deux types de systèmes terminologiques, système hiérarchique et système non-hiérarchique, peuvent se combiner pour former un système mixte, ce qui est relativement fréquent en terminologie.

180 Ainsi :

laminoir → élaboration des alliages → coulée → décochage
récupération de coulée

|

trains de laminoir

|

tablier releveur guide ripeur rouleau d'entraînement retoumeur de lingot (d'après Ferradji, 1997).

181 Le laminoir est le lieu de plusieurs opérations (relations séquentielles) et il est par ailleurs constitué de trains de laminoir faits de différentes parties (relations hiérarchiques).

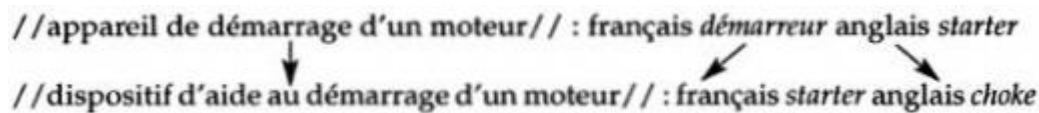
182 Un champ de recherche s'ouvre ici qui consisterait à analyser la manière dont les langues désignent ces concepts et comment elles se structurent autour d'eux et en eux. L'une des premières utilités de ce travail serait de mieux faire prendre conscience des faux-amis et chassés-croisés de formes entre les langues, tels :

- français *démarreur* / anglais *starter* ;
- français *starter* / anglais *choke*.

183 Ou bien encore :

- français *pétrole* ! anglais *crude oil* ;
- français *essence* ! anglais *petrol*

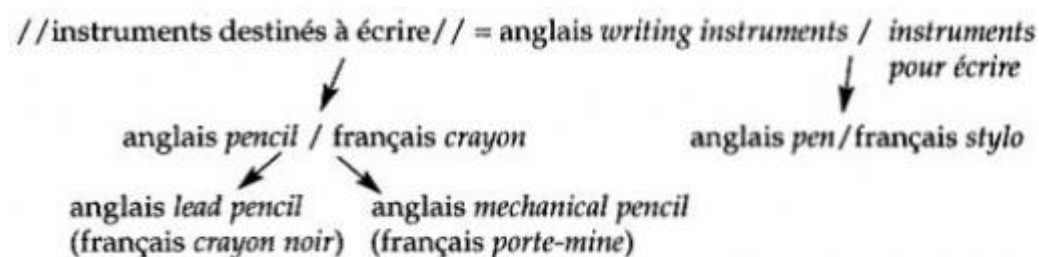
184 En effet, pour éviter de tomber dans le piège de ces ressemblances formelles, il est nécessaire d'avoir recours à une analyse terminologique qui mette au même niveau hiérarchique les concepts en cause. Par exemple :



185 Ou encore :



186 Il est remarquable de constater que l'essai d'alignement de langues sur un système de concepts fait ressortir nombre de difficultés. Ainsi de l'arborescence, élaborée à partir de l'anglais, représentant les relations de génériques à spécifiques de certains « instruments pour écrire » (ce terme même ne semblant pas véritablement établi en français) :



187 On peut constater sur ce simple exemple (réunion internationale de TISO/CT37, Berlin, août 1999) combien le français peine à s'aligner sur l'anglais, dans la mesure où, autant *lead pencil* et *mechanical pencil* sont en anglais bien

spécifiques de *pencil*, autant *porte-mine* s'analyse difficilement comme spécifique de *crayon* (ISO DIS 704,1999). La symétrie *pen/pencil* contribue de plus à structurer les distinctions en anglais. Encore une fois, c'est la décision d'articuler les langues autour de concepts, même si ces derniers sont dégagés à partir de la structuration qu'en fait une langue (ici l'anglais), qui aboutit à l'alignement possible de désignations d'une langue à l'autre.

188 Au-delà de ces traitements terminologiques, la comparaison entre systèmes de concepts, sous-tendus par une systémique particulière, et axiologie, système de structuration propre aux langues, devrait déboucher sur une vision plus claire de l'influence réciproque des langues et des concepts dans la structuration des savoirs. Cette voie commence à être explorée de façon prometteuse, notamment par les travaux du Centre de recherche en terminologie et traduction de l'Université de Lyon II. Ceux-ci mettent en valeur les caractères d'un concept tels qu'ils sont nommés par les différentes langues étudiées (Thoiron, 1996). Additionnés les uns aux autres, ces caractères désignés par les langues sont regroupés dans un ensemble appelé « archi-concept » (voir plus haut en 1.2.13. « Désignation, concept et objet » la démonstration concernant le concept de //pompiers//, exemple repris de Thoiron, 1996). La difficulté, et pour nous sans doute la limite de cette description, est que cette recombinaison dudit « archi-concept » est fondée sur les langues uniquement, non sur le concept délié des langues. L'un des points que nous avons défendus étant en effet de se déprendre, en terminologie, du signifié du signe (pour éviter les confusions que les langues induisent), pour traiter autant que faire se peut du concept au sens logique.

6. Remarques sur la normalisation terminologique

189La normalisation terminologique effectuée en milieu technique donne plusieurs indications dans cette direction (il faut lire ici « concept » pour « notion » et « conceptuel >> pour « notionnel ») : « Après avoir dressé la liste des termes, il faut classer les notions apparentées en champs notionnels (ensembles de notions apparentées). Les critères de groupement des notions doivent être les mêmes pour toutes les langues. Il faut préciser les relations entre les champs notionnels. À l'intérieur de chaque champ, il faut ensuite structurer les notions en sous-systèmes, de façon à affecter à chaque notion une place spécifique dans le système. <...> Il faut mettre au point des systèmes de notions pour chaque langue, en tenant compte, si possible, des systèmes nationaux, des différents organismes, des différentes écoles de pensée, etc. Une fois ce travail achevé, il faut vérifier :

- a. si chaque notion est à la bonne place ;
- b. s'il manque certaines notions.

190<...> Si l'on ne réussit pas à établir un système commun à toutes les langues, on dispose des trois solutions suivantes :

- a. On élabore, si possible, un système international de notions qui diffère légèrement des systèmes nationaux. Ce nouveau système deviendra une Norme internationale et servira de référence.
- b. On ne normalise que la partie qui fait l'objet d'un consensus <...>.
- c. Si aucune des deux méthodes ci-dessus n'est applicable, on peut présenter les résultats dans un rapport technique qui constituera la base d'une norme future » (ISO 10241,1992).

191On note la portée de ces remarques, qui conduisent à créer de toutes pièces « un système international de notions [concepts] ». À force de viser le consensus, ce qui est la base de la normalisation, on peut croire que la normalisation est le plus souvent amenée à créer des distorsions. Dans la pensée : au moins distorsion entre les concepts tels qu'ils sont appréhendés

dans une communauté de pensée ou dans un pays, et les concepts reconstruits sur la base d'un accord international. C'est ce que nous avons vu par exemple pour la définition normalisée de la *qualité* (« ensemble des caractéristiques d'une entité qui lui confèrent l'aptitude à satisfaire des besoins exprimés et implicites »). Ce n'est pas là, sur le plan du concept, ce que l'on conçoit couramment lorsqu'on réfléchit, dans notre société, au concept de qualité. Et distorsions dans la langue : même s'il n'y a là rien qui ne soit foncièrement contraire au sens que *qualité* peut avoir en français, on doit reconnaître que ce terme ne peut avoir ce sens précis en français que par stipulation (voir 1.4.3. « Intérêt méthodologique majeur de la définition de concept »).

192 Il y aurait donc au moins, dans cet exercice, deux grands types de distorsions :

- distorsion entre concept couramment utilisé par une communauté et concept reconstruit par la normalisation : qualité = / / caractéristiques positives que possèdent en propre un être, une entité ou un objet / / ; en regard de la définition de la normalisation : // ensemble des caractéristiques d'une entité qui lui confèrent l'aptitude à satisfaire des besoins exprimés et implicites // (ISO 8402, 1994, p. 7) ;
- distorsion entre désignation dans une langue et ce concept reconstruit par la normalisation : le terme « qualité » ne renvoie pas immédiatement en français, ni même vraisemblablement dans aucune langue, au concept de // ensemble des caractéristiques d'une entité qui lui confèrent l'aptitude à satisfaire des besoins exprimés et implicites //.

193 On trouverait de cela nombre d'exemples. Ainsi du terme *papier* : *papier* n'a pas en français courant le sens de « carton » (cela n'apparaît par exemple à aucun endroit du *Nouveau Petit Robert*, 1993). C'est pourtant ce sens qu'il a dans la normalisation technique internationale, le

terme *papier* recouvrant, par stipulation, à la fois papiers et cartons : « Terme générique désignant un ensemble de matériaux se présentant <.. .> sous forme de bandes ou de feuilles fabriqués par dépôt de fibres végétales, minérales, animales ou synthétiques, seules ou mélangées en suspension fluide, avec ou sans addition d'autres substances, sur un dispositif de formation approprié <...>. Le terme « papier » pris dans son sens générique peut être utilisé pour désigner à la fois le papier et le carton <...> » (Afnor, 1979, p. 6). Il y a à l'évidence distorsion entre le signifié de « papier » en français et le concept de / papier/ / tel qu'il est défini dans le cadre de cette norme. Nous avons vu que cette situation n'est pas extraordinaire dans le traitement terminologique, sitôt qu'on essaie de faire correspondre des termes d'une langue à ceux d'autres langues. Il est nécessaire de trouver alors un « moyen terme », si l'on peut dire, pour mesurer le décalage, pour la désignation d'un même concept, entre un terme d'une langue et celui d'une autre langue : *river* ne s'ajuste à *fleuve* que pour autant qu'on reste conscient que *river* peut aussi désigner *rivière*.

194 Il faut toutefois noter que dans beaucoup de cas, notamment pour des objets concrets, la question ne se pose pour ainsi dire pas de façon aussi contournée : un crayon de papier est un crayon de papier (ISO 704-1, 1997), un panneau d'enveloppe est un panneau d'enveloppe (Afnor, 1989), un fermenteur est un fermenteur, etc. Mais cette constatation ne doit pas faire oublier cette évidence simple qui fonde toute traduction : tout signe est irréductible, et ce n'est que la définition qu'on en donne qui permet un ajustement rigoureux des signes d'une langue à l'autre.

195 Des principes méthodologiques dans ce sens sont réaffirmés çà et là tout au long de ces normes. Ainsi de la nécessité permanente de remonter aux concepts : « Dans certains

domaines, l'harmonisation des notions n'a même pas été entreprise au niveau des notions, et par conséquent tout effort d'harmonisation des termes est prématuré. Sans harmonisation des notions, toute tentative d'harmoniser les termes ne peut qu'entraîner des malentendus » (ISO 860, 1996, p. 7). Dans cette norme, on relève également, au chapitre intitulé « Structure des différentes langues » : « Afin d'établir une correspondance terminologique chaque fois que possible, il importe d'utiliser les mêmes caractères de la notion dans l'opération de désignation, notamment lors de la création de nouveaux termes. Cependant, aucune pression ne doit être exercée sur les différentes langues pour qu'elles adoptent un type de formation de terme qui serait étranger à leur structure propre » (ISO 860, 1997, chapitre 6.2.3).

196 C'est sans doute là où nous pouvons retrouver l'une des conclusions inscrite dans la thèse de doctorat (Depecker, 1994, 2001) : que le traitement terminologique, si rigoureux soit-il, se doit de rester attentif à la nature propre des langues traitées. Le travail du terminologue, dans l'une de ses dimensions les plus nobles, est sans doute de veiller à maintenir la cohérence des langues qu'il a à traiter, et à inscrire les terminologies dans le tissu de la langue. Loin d'être de simples instruments, comme nous avons essayé de le montrer, les langues sont inscrites, par toutes leurs dimensions, y compris scientifiques et techniques, dans des sociétés et dans des cultures qu'elles contribuent à façonner. C'est ce que nous voulons dire, notamment, quand nous disons qu'un terme est un « signe vivant ». Ce fait même est fondamental.

7. Conclusion de la première partie

197 L'une des ambitions que nous avons en écrivant ce texte était d'essayer de faire se rejoindre l'une et l'autre approches, terminologique et linguistique, afin de contribuer à mieux asseoir

la terminologie comme discipline et à ouvrir des voies à la linguistique. Nous sommes parti du constat banal mais troublant que les terminologues ignorent relativement les linguistes, étant plutôt eux-mêmes, le plus souvent, des traducteurs, des ingénieurs, des scientifiques ou simplement des experts qui font de la terminologie sans toujours en être véritablement conscients. Que de l'autre côté, les linguistes ignorent les terminologues, considérant que la terminologie n'est pas véritablement une discipline linguistique, ou que cette discipline n'est pas assez formelle, c'est-à-dire à leur sens, centrée sur le linguistique, pour offrir une voie de travail susceptible de les intéresser. Cela quand ils ne croient pas tout simplement que la terminologie consiste à enseigner les mots techniques. Nous sommes donc parti de ce qui est pour nous un malentendu, à partir de notre travail en terminologie de plus de vingt années. Or, les deux disciplines, linguistique et terminologie, ont beaucoup à voir l'une avec l'autre, et c'est ce que nous avons voulu montrer : en tout premier lieu, le terme est un signe linguistique ; ensuite, ce qui concourt à le définir est une définition d'ordre linguistique ; enfin, la terminologie a emprunté nombre de procédures de travail et de réflexion à la linguistique.

198 On a vu ce qu'il en était pour la détermination des unités terminologiques (axes syntagmatique et paradigmatic, grands principes de morphologie et de sémantique, processus de structuration du lexique, typologies des discours, etc.). En retour, nous avons essayé de montrer l'apport que peut représenter la terminologie en tant que discipline, notamment dans les rapports réciproques de la langue au concept et au réel extralinguistique. Les décalages entre pensée et langue, et particulièrement concept et signe, sont sans doute à approfondir, et cela d'autant plus que cette voie n'est pour ainsi dire pas explorée car elle semble verser dans la métaphysique et relever davantage de l'accord entre

l'esprit et le monde. La terminologie offre pourtant une voie de recherche privilégiée en ce qu'elle donne à voir bien des phénomènes dans cette direction, notamment, par la comparaison et la traduction des langues. On a vu ce qu'il en était par exemple lors de la description que nous avons faite des rapports réciproques entre concept et signe. De même, nous avons dégagé certains des avantages qu'il y a à postuler un ordre de la pensée et un ordre de la langue, ce qui nous paraît utile non seulement du point de vue théorique mais aussi du point de vue pratique. D'un point de vue pratique, ne serait-ce que pour permettre de mieux cerner ce qui relève du terminologue et ce qui relève du spécialiste du domaine, et ainsi de mieux articuler les phases de travail de l'un et de l'autre et l'organisation des données traitées. D'un point de vue théorique, pour essayer de mieux faire la part du linguistique par rapport au conceptuel. Ainsi par exemple, les grands concepts de linguistique désignés par le suffixe *-nyme* (homonyme, synonyme, antonyme, paronyme, hyperonyme, hyponyme, etc.) expriment, de notre point de vue, la réalisation, voire la structuration en langue, de relations conceptuelles. Il faut souvent pouvoir faire la part de l'un et de l'autre pour analyser avec précision la correspondance d'un terme d'une langue avec celui d'une autre langue. C'est pour cette raison que nommer « méronyme » la partie d'un tout, comme le fait avec intelligence A. Cruse (1986, p. 157), ne peut se justifier que s'il est clairement spécifié qu'il s'agit là d'un fait lexical (*ibidem*, notamment p. 179) : un « méronyme » peut ne pas être nommé dans une langue, ou ne pas l'être en langue commune, alors que le concept auquel il renvoie est pensé par le locuteur de cette langue. Ainsi, le français et l'anglais nomment communément comme partie du bras *Yavant-bras* (*forearm*), mais non la partie du bras qui porte le biceps. Cette partie existe pourtant, ne serait-ce que par le fait qu'elle s'oppose « en creux » à *avant-bras* : exemple d'une

conceptualisation virtuellement actualisable en langue. On trouverait de ce phénomène d'innombrables exemples ; ainsi, la plupart des langues ne nomment pas « la plage qui rejoint au cou la base du maxillaire et réclame du raseur < la personne qui se rase > le recours à un comportement particulier » (Martinet, 1997, p. 461). Ce qui tend à montrer que la question du passage par le concept et par le référent ne peut pas ne pas être posée, surtout lorsqu'il s'agit de travailler sur plusieurs langues, et nombre d'autres questions habituellement traitées ou évoquées par la linguistique.

199 Les analyses que nous avons faites, et d'autres qui se dessinent actuellement, doivent, selon nous, faire prendre conscience de la nécessité, aussi bien pour la terminologie que pour la linguistique dans son ensemble, d'un détour par un niveau conceptuel pour la bonne compréhension des phénomènes décrits. De fait, l'une des voies ouvertes par l'approche que nous avons adoptée est que la problématique terminologique envisage la langue dans ses rapports aux concepts. Les quelques considérations sur le fonctionnement du concept que nous avons relevées, tel qu'il est légué par la tradition, tendent à montrer combien cet acquis reste peu exploité et gagnerait à être reconsidéré. Plus ou moins consciemment, la terminologie en a tiré grand parti. Il y a en effet une grande confusion et des difficultés dont on ne peut sortir, si ces deux plans, le plan du linguistique et le plan du conceptuel, sont confondus dans l'analyse. Ce phénomène se révèle particulièrement dans la comparaison d'une langue à l'autre, ce que la terminologie fait en permanence, ayant pour application directe, essentiellement, de faire s'ajuster les termes d'une langue à ceux d'une autre langue par le biais des concepts décrits. Qu'il n'y ait pas d'isomorphisme entre systèmes de concepts et systèmes de désignations dans une langue et d'une langue à l'autre tend à montrer que cette

distinction est opératoire. Il y a donc un enjeu à ce texte, qui est de faire la part, au moins, du conceptuel et du linguistique par le biais d'une approche terminologique, et de s'efforcer d'en tirer des conclusions théoriques et pratiques. Cet aspect de la question n'a pas été à notre avis suffisamment travaillé. C'est en effet davantage le rapport du signe au référent qui a fait l'objet de recherches, souvent prometteuses (ainsi Siblot, 1997). Beaucoup de pistes sont cependant ouvertes depuis quelques années, même si nombre de blocages subsistent dans cette direction dans les milieux de la linguistique en raison d'une certaine suspicion vis-à-vis du subjectif, qui tend à faire penser que hors du purement formalisable, rien ne se peut décrire. Cela peut se justifier, dans une certaine mesure. Mais les démonstrations que nous avons faites, en reprenant certaines des analyses de Saussure, tendent à montrer que même si le terrain est glissant, il est néanmoins possible de trouver des points d'appui. Le concept, dans son rapport au signe, a été l'élément central de notre démonstration. De fait, cerné et décrit par la définition, le concept est l'élément essentiel sur lequel le terminologue s'appuie pour travailler. L'approche onomasio- logique reste ainsi au cœur de sa démarche. Mais elle n'en est pas exclusive, contrairement à ce que l'on a tendance à penser. Le terminologue comme le lexicographe en effet, a affaire aux textes, et les dépouillements terminologiques qu'il fait ne sont pas sensiblement différents de ceux du lexicographe. Simplement, il a souvent à reconstituer les faits qu'il traite en s'appuyant, fondamentalement, sur l'analyse qu'il effectue des concepts. Or, ceux-ci sont dépendants des domaines de spécialité, et non foncièrement, comme en lexicographie, des contextes. Les linguistiques de corpus (notamment Association française de linguistique appliquée, 1996 ; Habert et al., 1997) et des applications récentes d'informatique linguistique (particulièrement Rastier et al., 1994)

tendent à montrer que le contexte reste partie prenante du sens d'un terme. C'est dans cette direction que va la démarche récente d'un courant de pensée issu de l'intelligence artificielle, fondé sur des terminologies extraites de corpus de textes de façon automatique (Conseil international de la langue française, 1996 ; Équipe de recherche en syntaxe et sémantique, 1999). Outre qu'il y a là une nécessité requise par l'analyse et le traitement de textes en milieux industriels, cette orientation contribue à remettre en cause relativement le traitement des terminologies selon un point de vue purement normalisateur. Mais il renvoie aussi à l'idée d'un sens qui circulerait librement entre interlocuteurs, ce à quoi la terminologie, dans sa pratique la plus courante, s'efforce de renoncer. Pour nous, il conviendrait de lier deux approches : onomasiologique, par l'étude du concept auquel renvoie le terme considéré ; sémasiologique, par l'étude des contextes dans lesquels le terme considéré s'inscrit. C'est ce double mouvement qui permet à notre avis de cerner le sens d'un terme, situable mais toujours soumis aux variations du sens dans la langue et à la mobilité de la référence. Loin de nous donc l'idée de tout réduire au concept : le fait que nous affirmions qu'un terme est un signe, et un signe vivant, indique suffisamment combien nous considérons qu'en tant que signe le terme reste soumis à une vie en contexte, une langue naturelle n'étant jamais (ou très rarement) totalement dénotative, mais au contraire éminemment « multiplane » (Greimas, 1970, p. 14).

200 D'un autre côté, la problématique liant signe et objet ne pouvait pas ne pas être évoquée, la terminologie mettant aussi particulièrement en lumière cette relation. Cette voie de travail est cependant beaucoup plus exploitée en linguistique que celle portant sur les relations entre signe et concept (ainsi Kleiber, *passim* et 1997 ; Rastier, *passim*). La pragmatique, notamment, s'y attache, réinscrivant la linguistique dans une

vision plus globale des phénomènes et s'efforçant de prendre en compte les conditions de la communication, les protagonistes, et les rapports qui interviennent entre eux (notamment Siblot, 1997). Pour notre part nous irions également dans cette direction, dans une conception ouverte de la langue et des langues, qui n'exclurait pas de l'analyse linguistique une partie de ses constituants. La terminologie ouvre, de fait, largement sur un champ de réflexion et de recherches inexploité parce que non encore examiné sous l'angle particulier qui est le sien. Ainsi, nous avons eu l'occasion de montrer que la terminologie n'est pas encore fondée comme science ni même comme discipline, parce que les principes fondamentaux sur lesquels elle s'appuie ne sont pas encore dégagés. Ce qui impliquerait de distinguer encore plus profondément, à notre avis, ce qu'il en est du signe, de l'objet, et du concept. Et ce qu'il en est de la représentation. Nous avons noté à cette occasion combien les relations qui les unissent sont encore mal définies, mal cernées, mal inventoriées même. Par exemple, nous n'avons trouvé nulle part une description satisfaisante et synthétique du concept et des éléments qui le composent ; ou des relations que les concepts entretiennent les uns avec les autres, même si les relations logiques sont souvent, elles, bien inventoriées (par exemple Blanché, 1957, p. 35 sq.).

201De même, et paradoxalement, de la question de la terminologie utilisée dans la description des phénomènes que nous avons été amené à décrire. Au fil de l'analyse, nous avons eu l'occasion de nous apercevoir combien les termes qui décrivent les concepts et leurs agencements ont vieilli, sont flous ou mal adaptés, et qu'il y aurait nécessité à affiner la description des concepts et leurs relations (voir notamment Goujet et al., 1988). Les termes de « point de vue », d'« angle de vue », de « perspective », etc. gagneraient ainsi à être affinés et retravaillés. De même, bien des relations entre concepts demanderaient à être

étudiées et réexaminées. On sent bien ici que la description achoppe encore sur ces points, parce qu'à notre avis, elle a été jusqu'à présent peu globale et synthétique. Ce ne peut être l'objet de cette habilitation à diriger les recherches, mais cet objectif semble à poursuivre. Sans doute faudrait-il là aussi un renouvellement théorique et est-ce une tâche urgente de la terminologie. Nous avons bien conscience que nous sommes au début de la réflexion sur le concept abordé dans une perspective terminologique et linguistique. A notre sens, c'est l'un des intérêts de notre démarche. Nous espérons par ce travail montrer l'utilité d'introduire un nouvel axe d'investigation qui intégrerait le concept dans la linguistique, avec pour bénéfice, précisément, et peut-être paradoxalement, de mieux cerner dans la langue la part du linguistique. Car nous ne nions pas par ailleurs que la langue génère ses propres relations.

202 Nous n'avons pas dissimulé les embûches que cette entreprise comporte. Ni le caractère audacieux qu'elle peut avoir, dans la façon de réinterroger la question du signifié et du rapport au concept. Débat que la linguistique semble, à quelques exceptions près, considérer comme clos, mais qui pour nous est à réouvrir. Car la terminologie, par l'approche particulière qui est la sienne, est susceptible, par sa simple pratique, de faire voir ces problématiques sous un angle neuf. Elle a la chance d'être une science de techniciens et de scientifiques, et d'avoir une prise particulière sur le réel, dans un esprit de rigueur qui anime des spécialistes de toutes disciplines. La terminologie ouvre de fait, selon nous, sur un rapport aux signes, aux choses, aux concepts, qui apparaît aujourd'hui nouveau, même si, comme nous l'avons noté à plusieurs reprises, mais trop brièvement, cette réflexion traverse les siècles en philosophie, en logique, et en sciences en général. L'idée par exemple d'une *lingua characteristic* réapparaît là de façon plus vivace que jamais et prend prise sur le monde des

sciences et techniques d'aujourd'hui. Cela tend à faire considérer ces enjeux sous l'angle d'une « philosophie générale des systèmes symboliques » (Granger, 1979, p. 15), ce qui fait que ce sont aussi bien la philosophie, l'épistémologie, la sémiologie (la « signologie » comme l'appelle parfois Saussure) que la linguistique qui sont, entre autres, impliquées ici, tout comme les sciences et techniques confrontées à une description symbolique du réel. L'idée d'une « mimologie », c'est-à-dire d'une « relation d'analogie en reflet » entre le mot et la chose (Genette, 1976 *et passim*) nous est de ce fait éminemment chère et précieuse, et nous pensons que la terminologie, par les cas multiples qu'elle est amenée à traiter et à résoudre, peut contribuer à mieux montrer certains fonctionnements des langues en action. Nous avons essayé de le donner à penser, en nous appuyant toujours sur des exemples, point central et nœud de toute démonstration et de toute pédagogie. C'est dire combien nous considérons que par la redécouverte, notamment, de la triade héritée de la pensée antique du signe, de l'objet et du concept, un champ de recherches est en train de se réouvrir (dans cette direction, notamment Thoiron, 1996). D'où les possibilités que nous avons montrées de décrire certains rapports entre signe et concept, concept et signe, concept et objet. Nous avons conscience aussi que dans cette présentation tout n'est pas si simple (Rastier, 1990). Sans doute est-il trop simple et réducteur de dire que, dans la triade *signe, objet, concept*, le signe est de l'ordre du linguistique, le concept, de l'ordre de la pensée (ou de l'entendement), et l'objet de l'ordre de l'extralinguistique. Ainsi, on ne voit pas bien encore de quoi relève la représentation, même si l'on perçoit qu'elle joue un rôle en la matière (ne serait-ce pas elle qui « joue » de l'un à l'autre ?). Mais c'est le schéma que l'on peut avancer pour l'instant, notamment en raison de son caractère opératoire en terminologie. Et dégager la part du référentiel, du

conceptuel, du perceptuel même devrait être une voie de recherche qui aiderait la terminologie et d'autres disciplines, en tout premier lieu la linguistique.

203 Nous avons conscience de proposer des voies nouvelles de réflexion, qui pourront être jugées trop audacieuses et insuffisamment démontrées. Ainsi de la distinction concept/signifié d'où découlent bien des conséquences : le terme entendu comme monoconceptuel, la définition comme définition de concept ou définition de signifié, le suffixe *-nyme* comme désignant fondamentalement des relations en langue, etc. Mais ces questions sont à notre avis inévitables et on ne peut pas ne pas se les poser. Aussi bien, l'emprise du référent dans le terme, qui est un des points sur lesquels travaille la terminologie, l'empreinte du concept dans le signe, ou les effets de représentation contenus dans le signifié sont des éléments susceptibles d'être réexaminés. Une des voies esquissées ici étant, de façon sans doute encore simpliste, que le signifié se spécifiant en sèmes, le travail du terminologue, surtout dans sa dimension néologique et normalisatrice, tend à faire se correspondre au mieux les *sèmes* du signifié aux *caractères* du concept, cela, quand l'analyse est possible et les choix encore ouverts car, souvent, les usages sont déjà là, le terminologue n'ayant plus guère de latitude pour trancher, sauf à courir le risque d'aller à contrecourant.

204 Si l'on voulait résumer la portée des principes avancés ici, on pourrait dire que la terminologie offre une voie d'approche pour travailler les relations signe/concept/objet, pour appréhender la distinction entre signifié et concept, les rapports du signe au référent, ceux du concept au signe (mononymie, etc.), les relations qui unissent propriétés de l'objet, caractères du concept, sèmes du signifié. Mais les rapports entre concept et désignation,

et à l'intérieur de la désignation entre signifié et concept et entre signifié et signifiant sont souvent loin d'être symétriques comme un structuralisme rassurant pourrait le laisser croire. Nous percevons donc les limites des éléments présentés ici. Sans doute faudra-t-il poursuivre la description en travaillant sur des unités phraséologiques (mettant en jeu notamment des syntagmes verbaux), tout ne se résumant pas à notre sens à des unités terminologiques.

205 Ces éléments conduisent, de notre point de vue, nécessairement, vers une approche pluridisciplinaire. Ainsi, ce sont aussi bien des disciplines connexes, comme la psycholinguistique, l'ethnolinguistique, les sciences de la connaissance, etc., qui sont requises. La construction de systèmes experts par exemple force à décomposer certaines des opérations que nous pouvons faire en tant qu'humains en utilisant la langue (notamment Rastier et al., 1994). C'est donc que nous devons nous projeter au-delà de la langue si nous voulons savoir de quoi elle parle. Savoir aussi comment l'analyser et en tirer profit pour les applications concrètes qui en sont faites dans les industries de la langue. On débouche inévitablement sur d'autres problématiques, comme la nécessité de raisonner sur ces faits en relation avec d'autres disciplines telles que la logique et la philosophie, qui aident à réfléchir sur le rapport à la perception et à l'expérience. Sans doute manque-t-il pour aller plus loin, sinon d'une théorie de la perception et d'une théorie de la représentation, du moins d'éléments allant dans ce sens (Depecker, 1999, (4)). Car c'est toujours bien le sujet humain qui fait le lien entre percept, concept, objet et signe. Et sans doute y aurait-il besoin, pour décrire les relations entre signe, concept et objet, plus que d'un schéma trop simple ici à peine esquissé, d'une description menant à une nouvelle conception du signe (voir notamment, dans une perspective différente, Milner, 1978, p. 54

sq.). C'est dire combien les questions soulevées ici sont immenses. Nous sommes conscient des limites actuelles de certaines des réponses que nous y apportons. Si les éléments de terminologie que nous formulons ici peuvent au moins poser quelques jalons vers une réflexion plus large, nous en serions heureux.

206 Pour résumer en quelques lignes les éléments présentés, nous dirons que les présupposés qui nous ont permis d'avancer sont les suivants :

- un terme est fait d'une désignation associée à un concept ;
- cette désignation est un signe linguistique (formé d'un signifié et d'un signifiant) ;
- ce signe linguistique est un signe vivant, non une étiquette ;
- un signe linguistique est irréductible à tout autre ;
- un terme prend sens dans un domaine de spécialité défini ;
- c'est sa qualité de signe qui confère à un terme sa portée contextuelle ;
- même normalisé, ce terme reste signe ;
- un terme est dit, de façon stipulative, monoconceptuel (il renvoie à un seul concept) ;
- le concept ne se résume pas au signifié ;
- le concept est décrit en terminologie par la définition ;
- l'objet est appréhendable à travers un concept ;
- les caractères du concept correspondent à certaines propriétés de l'objet ;
- les grandes relations entre concepts sont d'ordre logique ou ontologique ;
- les concepts entretiennent des relations entre eux et s'organisent en systèmes ;
- ces systèmes sont exprimés dans les langues.

207 L'axe de réflexion qui a été choisi tout au long de ce texte, qui relève d'une de nos convictions profondes, est qu'il est réducteur d'aborder la terminologie sous l'angle de la normalisation et qu'il

importe de considérer le terme comme un véritable signe linguistique, non comme une étiquette, même si le traitement terminologique tend à décomposer plusieurs de ses aspects. Cette approche, que nous avons expérimentée à partir de nombreux travaux terminologiques, de plusieurs années d'expérience d'aménagement terminologique et d'enseignement dans ce domaine, nous paraît des plus fécondes. Elle conduit à préserver ce que nous avons appelé la « richesse du signifié », et à se garder de faire de la langue un simple instrument, ce qui serait la couper du milieu culturel et de l'environnement dans lesquels elle est parlée. Par l'analyse qu'elle fait des concepts en rapport avec le réel et sa représentation, par l'approche de l'objet qui est la sienne, par la prise en considération constante du référent dans le traitement des désignations, la terminologie peut ouvrir de nouvelles pistes de réflexion. Elle peut par exemple mettre en lumière certains phénomènes linguistiques encore mal perçus, telle l'inscription dans la langue des systèmes conceptuels (Depecker, 1997,1998), ou le rôle de la morphologie et de la sémantique dans la description des concepts et des relations qu'ils entretiennent entre eux (Cottez, p. 19). En travaillant les distinctions énoncées ici entre signe linguistique, concept, référent, on peut s'attendre que la terminologie apporte au dévoilement de certains mécanismes du langage, à la manière dont les signes fonctionnent, à la façon dont ils donnent le monde et sur le monde.

208 C'est certainement à partir d'une voie comme celle-ci qu'il sera possible de jeter les fondements de la terminologie, en approfondissant les différentes pistes qui se dégagent dans l'exercice de la terminologie (comme la sémantique référentielle), pour déboucher éventuellement sur une théorie de l'expérience : sur la manière dont le signe renvoie à l'objet et sur la manière dont nous appréhendons le monde. Ainsi, le signe est ce qui met

le sensible en rapport avec le conceptuel. Inversement, c'est aussi lui qui rend sensible le concept et les représentations qui lui sont associées. Il y a sans doute beaucoup à tirer des quelques options énoncées ici. Elles ne constituent pas seulement un problème théorique, mais elles ont des répercussions dès le traitement des données terminologiques, par exemple sur la détermination des champs d'information dans les bases de données.

209 Il y a un autre aspect de cette recherche qui resterait à approfondir, celui de la traduction. La terminologie peut être considérée comme une partie relativement parcellaire de la traduction. Mais elle est devenue centrale dans les domaines de spécialité. En effet, pour faire correspondre une unité linguistique d'une langue à une unité linguistique d'une autre langue, il ne s'agit pas simplement d'ajuster un signifié d'une langue à un signifié de l'autre langue : l'anglais *control* ne correspond pas au français *contrôle*, non plus que *petrol* à *pétrole*, ou *starter* au français *starter*. Les analyses auxquelles il faut avoir recours pour résoudre ces problèmes de correspondances laissent penser que pour comprendre ce qui se passe dans une langue et pour traduire, il est nécessaire de passer par une structure conceptuelle supralinguistique sur laquelle se décide l'ajustement des sens. De même, si l'on traduit l'anglais *deed* en français, il convient d'indiquer son degré de recouvrement avec le français *contrat*, et entre *contrat* lui-même et l'anglais *contract*. Et cela, pour toutes les langues impliquées dans le travail terminologique considéré. En essayant de rapprocher, à travers tous ces points que nous soulevons, linguistique et terminologie, et au-delà, des disciplines aussi importantes que la traduction (notamment Berman, 1984), nous pensons ne pas faire œuvre seule de linguiste, mais aussi d'épistémologue, en tentant de resituer la linguistique et la terminologie dans la perspective de la philosophie du langage et des sciences. Nous ne sommes, à notre avis, qu'au début d'une

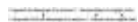
véritable réflexion sur la terminologie, sur sa constitution et sur ses conditions de possibilité : à considérer les manifestations de terminologie au cours desquelles les questions fondamentales qui la concernent sont débattues, on peut se demander si une science qui ne cesse de revenir sur ces questions a vraiment commencé. D'autres voies de recherche se dessinent encore, comme celle d'une épistémologie de la terminologie, susceptible de dégager les caractéristiques de la science comme systèmes symboliques, et des langues dans les sciences. Un penseur comme Gilles-Gaston Granger a travaillé dans cette direction et ouvert des voies. Il reste cependant beaucoup à faire, par exemple dans la direction d'une culture technologique, qui fait du terminologue un véritable technologue (Simondon, p. 151).

210 La terminologie s'étant constituée dans une relative indépendance par rapport à d'autres disciplines, il apparaît donc utile aujourd'hui de restituer le continuum entre ce qui a été séparé pour des raisons de constitution et de circonscription de la terminologie comme discipline. Dans son objet d'étude, la terminologie se trouve en relation directe avec les sciences et les techniques, la logique, la philosophie, les sciences de la connaissance, la sémiologie, la linguistique (particulièrement la sémantique et la morphosyntaxe), etc. Nous avons esquissé plus haut quelques pistes de recherche en direction de ces disciplines, en insistant sur les liens qui unissent terminologie et linguistique. La terminologie se retrouve aujourd'hui, de fait, au carrefour de plusieurs disciplines qui l'exploitent de façon importante : cognitique, traductique, sciences de l'information et de la documentation, etc. Étant donné l'état d'avancement de la terminologie et sa rapide évolution, il semble opportun de s'interroger sur ses fondements possibles. Car à travers la terminologie, au niveau de maturité qui est le sien aujourd'hui, il y a chance de pouvoir étudier de façon privilégiée certains

mécanismes du langage qui apparaissent plus clairement grâce à elle, particulièrement le rapport du signe au concept et celui du signe à l'objet. Et d'essayer à travers cette analyse de dégager ce qu'il en est de la représentation, voie de recherche qui nous paraît de grande importance.

211Ce texte peut être considéré comme un essai pour mettre en place, dans cette perspective, des éléments de terminologie générale vus sous un angle à la fois analytique et synthétique. Il peut aider à situer la terminologie aujourd'hui : c'est une discipline qui est dans une situation à la fois désagréable et agréable : désagréable car elle peut apparaître, à certains point de vue, iconoclaste ; agréable, parce qu'elle semble ouvrir des voies de recherche imprévues. C'est le but de ce texte que de s'y essayer.

TABLE DES ILLUSTRATIONS



URL <http://books.openedition.org/psn/docannexe/image/3393/img-1.jpg>

Fichier image/jpeg, 12k



URL <http://books.openedition.org/psn/docannexe/image/3393/img-2.jpg>

Fichier image/jpeg, 8,0k



URL <http://books.openedition.org/psn/docannexe/image/3393/img-3.jpg>

Éléments de terminologie : théorie et pratique

p. 109-173

TEXTE

TEXTE INTÉGRAL

Introduction

1Le texte qui suit est un essai de mise en application des développements de la partie précédente (*Éléments de terminologie : principes généraux*). Il a été conçu dans l'optique d'une meilleure diffusion de certains des principes acceptés aujourd'hui par une grande partie de la communauté internationale des chercheurs et praticiens en terminologie. Ces principes sont énoncés ou dérivent des normes internationales

concernant les procédures de travail en terminologie homologuées par l'ISO (*International Standard Organisation*) depuis plus de cinquante ans.

2Ce guide à visée essentiellement pratique et didactique, est à destination d'un public, principalement, de linguistes, de techniciens et de scientifiques. Il n'existe en effet pas de condensé qui fasse le point des grandes questions de la terminologie, selon une approche à la fois théorique et pratique, pas plus qu'il n'existe, à notre connaissance, de bibliographie appropriée, qui atteste d'une vision d'ensemble sur ces questions et qui prenne en compte la terminologie dans ses dimensions épistémologiques et philosophiques.

3Il s'agit donc d'un texte de sensibilisation qui tend à fournir des éléments de nature à la fois théorique et pratique. Il manque encore de guides qui donnent une vision brève et synthétique de la terminologie, ou qui fassent le lien avec la linguistique, dont les notions sont mal connues du milieu des scientifiques et techniciens. Ce petit guide peut ainsi permettre de prendre connaissance rapidement des principes et méthodes du travail terminologique.

4Dans le cadre de la soutenance de l'habilitation à diriger des recherches, cet essai a nécessité d'éprouver, à partir d'exemples renouvelés, travaillés différemment, ou plus immédiatement compréhensibles, les principes formulés dans la première partie. Il a également conduit à approfondir certaines questions, en les mettant à l'épreuve d'exemples nouveaux. Il a enrichi la bibliographie initiale d'indications et de références complémentaires.

1. Objet, concept, signe

1.1 L'objet

5 Le monde conçu ou perçu se décompose sous la forme d'objets. L'objet a des propriétés. Celles-ci peuvent être intrinsèques ou extrinsèques. Les propriétés intrinsèques d'un objet appartiennent à sa nature propre.

6 *Par exemple* : Ce peut être son origine, sa composition, son agencement, sa structure, sa fonction, sa forme, etc.

7 Les propriétés extrinsèques sont celles qui relèvent de l'accidentel ou de l'accessoire.

8 *Par exemple* : Ce peut être l'origine d'un objet, son mode de commercialisation, son prix, etc.

9 *En pratique* : La description des propriétés intrinsèques et extrinsèques d'un objet peut varier en fonction de l'axe d'analyse adopté. Il peut être difficile, dans certains cas, de déterminer ce qui est intrinsèque et ce qui est extrinsèque. Cette distinction peut cependant être parfois moins opératoire que la détermination des propriétés d'un objet à partir d'autres relations, comme leur localisation, leur fonction, etc.

10 *Par exemple* : Sur un bâtiment de la marine à voile, les voiles sont essentiellement nommées en fonction de leur localisation : ainsi un cacatois est toujours la voile carrée située au-dessus du perroquet.

11 *NB* : Il serait possible, à la place d'objet, de parler d'entité (ISO 8402,1994), terme plus général. En effet, on n'a pas seulement affaire en terminologie à des objets, mais aussi à des phénomènes, des processus, des réalités difficilement définissables ou cernables, etc. L'usage de la terminologie a cependant fixé le terme *d'objet* pour la désignation de ces réalités.

Références :

- Cuvillier (Armand), *Vocabulaire philosophique*, le Livre de Poche, col. Biblio essais (réédition), Armand Colin, 1956, *passim*.
- ISO 1087 (1990) : *Terminologie–Vocabulaire* ; nouvelle édition 1998 : *Travaux terminologiques–Vocabulaire–Partie 1 : Théorie et application*.
- ISO 8402, *Quality Management and Quality Assurance–Vocabulary, Management de la qualité et assurance de la qualité–Vocabulaire*, 2^e édition, Genève, 1994 > 39 p.
- ISO 704 (1987) : *Principes et méthodes de terminologie* ; ISO 704, *Travail terminologique–Principes et méthodes* (français et anglais), 2^e édition, 15 novembre 2000, *passim*.
- Van Campenhoudt (Marc), *Le réseau notionnel interlinguistique, Réseau notionnel, intelligence artificielle et équivalence en terminologie multilingue : essai de modélisation*, <http://www.refer.fr/termisti/mi.htm>, 1996 (notamment paragraphe 3.7.).

1.2 Le concept

12 Les objets sont catégorisés sous la forme de concepts. Le concept est une unité structurée de pensée par laquelle nous appréhendons le monde.

13 *NB* : *Concept*, unité de pensée, forme parallélisme avec *percept*, unité de perception.

14 Le concept se compose de caractères, unités élémentaires de pensée.

15 *NB* : Le terme de notion est souvent employé comme synonyme de concept, particulièrement dans l'ancienne normalisation internationale en matière de procédures de travail en terminologie. En raison de la tradition logique et philosophique en la matière, il est cependant préférable de parler en français de *concept* plutôt que de *notion*, terme moins opératoire qui tend

à désigner, dans l'acception courante, une idée relativement vague et générale.

Références

- Commission Afnor X 03 A « Terminologie–Principes et coordination », Projet de comité ISO/CD1087–1, *Travaux terminologiques–Vocabulaire, Partie 1 : Théorie et application, Principes et méthodes*, Juin 1995, 21 p. (document de travail) ;
- *ISO 1087 (1990) : Terminologie–Vocabulaire ; nouvelle édition 1998 : Travaux terminologiques–Vocabulaire–Partie 1 : Théorie et application, p. 1 ;*
- *ISO 704 (1987) : Principes et méthodes de terminologie ; ISO 704, Travail terminologique–Principes et méthodes (français et anglais), 2e édition, 15 novembre 2000, passim.*

1.3 Le signe linguistique

16La désignation est le plus souvent un signe linguistique. Comme tout signe linguistique, elle se compose d'un signifiant et d'un signifié. Le signifiant est la partie sensible du signe, soit son aspect phonique ou graphique. Le signifié est la partie sémantique du signe.

17*Par exemple* : Le signifiant de *sonde spatiale* se compose d'une suite de sons pertinents (ou phonèmes) reproduits à l'aide de caractères graphiques. Son signifié renvoie à « engin destiné à explorer l'espace ».

18*NB* : La confusion est souvent faite entre concept et signifié. Le découpage que font les langues du réel montre cependant que le signifié reste distinct du concept, même s'il a tendance à être confondu avec lui.

19*Par exemple* : Pour désigner la veille sur un navire, l'anglais a recours au terme *zwatch*, qui exprime l'idée « d'être éveillé, de

veiller par le regard, surveiller ». *Watch* désigne aussi une montre. Le signifié de *zwatch* renvoie donc concomitamment à l'idée de regard, de veille, de temps, et correspond à chaque fois à un concept différent. Le français a en revanche recours, pour chaque concept, à des désignations distinctes :

- anglais *watch* : « acte d'être vigilant par le regard » = français *veille* ;
- anglais *watch* : « division des temps de veille » = français *quart* ;
- anglais *watch* : « équipage de quart » = français *bordée*.

20 NB : Comme on le voit sur cet exemple, le signifiant joue aussi un rôle dans la structuration du signifié, puisqu'il est forme du signifié.

Références

- Cabré (Teresa), *La terminologîa, Teoria, metodologta, aplicaciones*, Editorial Antàrida/Empùries, Barcelone, 1993, p. 97 ;
- Gaudin (François), « L'ombre du concept », *Meta, La dénomination*, numéro spécial, vol. 41, n° 4, décembre 1996, pp. 604–621.
- Greimas (Algirdas Julien), *Sémantique structurale, Recherche de méthode*, col. Formes sémiotiques, PUF, 1986, *passim*.
- Rastier (François), *Sémantique et recherches cognitives*, col. Formes sémiotiques, PUF, Paris, 1991, 73 sq.
- *Van Campenhoudt (Marc)*, Le réseau notionnel interlinguistique, Réseau notionnel, intelligence artificielle et équivalence en terminologie multilingue : essai de modélisation, [http : /
/ www.refer.fr/termisti/mi.htm](http://www.refer.fr/termisti/mi.htm), 1996.

En résumé :

- nous catégorisons les objets à travers les concepts que nous nous faisons de leurs propriétés ;
- ces propriétés sont intégrées dans les concepts sous la forme de caractères ;
- les signes linguistiques intègrent ces rapports sous une forme sémiologique propre aux langues.

1.4 Le terme : désignation et concept

21Le terme est un signe linguistique spécialisé (technique ou scientifique). Il est constitué d'une désignation renvoyant à un concept. La désignation est de l'ordre de la langue. Le concept est de l'ordre de la pensée.

22*Par exemple* : Le terme *atome* est un signe linguistique constitué d'un signifiant exprimé par les lettres et les sons correspondant à : a-, t-, o-, m-, (e) ; son signifié exprime d'une part un élément du monde physique extrêmement petit : en cela il correspond au concept d'atome entendu comme concept scientifique ; d'autre part un sens dérivé et figuré, dans des expressions comme « ne pas avoir un atome de bon sens ».

23*En pratique* : La distinction entre désignation et concept présente notamment l'avantage de faire la part des questions relevant de la langue et celles qui relèvent de la pensée. Ce qui est utile en terminologie pour situer le sens de chaque terme en priorité par rapport au concept, et non par rapport à la langue.

Références

- ISO 704 (2000) : *Travail terminologique–Principe et méthodes* (français et anglais), 2^e édition, p. VII et *passim*.
- ISO 1087 (1990) : *Terminologie–Vocabulaire* ; nouvelle édition 1998 : *Travaux terminologiques–Vocabulaire–Partie 1 : Théorie et application*, p. 1 ;
- Rey (Alain), *La terminologie noms et notions*, col. Que sais-je ?, PUF, Paris, 1979, *passim*.

1.5 Langues et découpage du réel

24Les langues diffèrent dans la description qu'il leur est donné de faire du réel. Au moins quatre sortes de distorsions peuvent intervenir :

- une divergence de découpage des concepts d'une langue à une autre ;
- une différence de représentation des concepts d'une langue à une autre ;
- une fausse convergence conceptuelle par effet de rapprochement formel dans une langue donnée ;
- un manque de désignation dans une langue pour un concept donné.

Références

- Berman (Antoine), *L'épreuve de l'étranger, Culture et traduction dans l'Allemagne romantique*, Les essais, CCXXVI, Gallimard, Paris, 1984, *passim*.
- Ladmiral (Jean-René), *Traduire : théorèmes pour la traduction*, col. Tel, Gallimard, 1994, *passim*.
- Martinet (André), « L'expérience et la mise en mots », *Significations Essais en l'honneur d'Henry Schogt*, recueillis par Parth Bhatt, Canadian Scholar's Press, Toronto, 1997, pp. 461 – 465.
- *Meta, La dénomination*, numéro spécial, vol. 41, n° 4, décembre 1996, p. 509–639.
- Mounin (Georges), *Les problèmes théoriques de la traduction*, Bibliothèque des idées, Gallimard, Paris, 1963, *passim*.

1.5.1. Divergence de découpage des concepts d'une langue à l'autre

²⁵Dans le découpage du réel fait par les langues interviennent des phénomènes de non recouvrement d'une langue à l'autre.

²⁶*Par exemple* : Anglais *river*/fleuve, rivière ; danois *skov*/forêt, bois, etc.

²⁷*En pratique* : Ce non recouvrement débouche sur des impossibilités de correspondances d'une langue à l'autre. On a

alors affaire soit à des équivalences fonctionnelles, soit à des vides linguistiques dans une langue.

28 *Par exemple* : En français, le terme *contrat* désigne l'accord des parties au contrat (*negotium*, équivalant à l'anglais *contract*) et le document qui constate cet accord (*instrumentum*, anglais *deed*).

Références

- Betzi (Nathalie), *Droit des obligations : le contrat*, français/anglais/espagnol, Maîtrise de LEA, Université de la Sorbonne Nouvelle–Paris III, 1997–1998.
- Ladmiral (Jean–René), *Traduire : théorèmes pour la traduction*, col. Tel, Gallimard, 1994, *passim*.
- Mounin (Georges), *Les problèmes théoriques de la traduction*, Bibliothèque des idées, Gallimard, Paris, 1963, *passim*.

1.5.2. Différence de représentation des concepts d'une langue à l'autre

29 Les distorsions qui interviennent entre les langues dans leur description du réel produisent dans les langues des rapports souvent différents aux concepts. Les formes linguistiques auxquelles elles ont recours induisent des représentations différentes.

30 *Par exemple* : *sleepingpoliceman*/borne ; *wildcat*/forage d'exploration.

31 NB : Ce phénomène a des répercussions sur la phraséologie d'une langue. *Par exemple* : *zualk/don't walk/walkway* (signalétique aux États–Unis).

Références

- Ladmiral (Jean–René), *Traduire : théorèmes pour la traduction*, col. Tel, Gallimard, 1994, *passim*.

- *Meta, La dénomination*, numéro spécial, vol. 41, n° 4, décembre 1996, p. 509–639.
- Mounin (Georges), *Les problèmes théoriques de la traduction*, Bibliothèque des idées, Gallimard, Paris, 1963, *passim*.

1.5.3. Fausse convergence conceptuelle par effet de rapprochement formel dans une langue

32 La langue a recours, pour désigner les concepts, à des formes qui lui sont propres. La morphologie d'une langue peut donc induire des rapprochements entre concepts qui sont d'ordre linguistique, non d'ordre logique. Ce phénomène est particulièrement observable dans l'homonymie (une même forme linguistique pour plusieurs concepts).

33 *Par exemple* : La forme *fleur* peut être en français : une fleur en tant que telle (œillet, rose, fleur des champs, etc.) ; une fleur de vin (moisissure) ; la fleur de farine (partie la plus fine de la farine) ; la fleur de virginité, etc. C'est moins la rigueur logique qui intervient ici que les jeux de l'analogie.

34 *NB* : Dans cette mesure, une langue forme des champs sémantiques qui lui sont propres. On peut ainsi considérer que chaque langue forme empreinte particulière du réel.

Références

- Dikikidiri (Marcel), « Le signifié et le concept dans la dénomination », *Meta*, Montréal, 1999 (à paraître).
- Hjelmslev (Louis), *Prolégomènes à une théorie du langage*, Les Éditions de Minuit, Paris, 1971 [1943], *passim*.
- Ladmiral (Jean-René), *Traduire : théorèmes pour la traduction*, col. Tel, Gallimard, 1994, *passim*.
- Mounin (Georges), *Les problèmes théoriques de la traduction*, Bibliothèque des idées, Gallimard, Paris, 1963, *passim*.

1.5.4. Manque de désignation dans une langue pour un concept donné

35 Le manque de désignation d'un concept dans une langue peut être le fait :

- soit d'une indistinction dans une langue pour un concept considéré :

36 *Par exemple* : Français *fleuve, rivière*/anglais *river* ;

- soit d'une lacune linguistique :

37 *Par exemple* : Il n'y a pas de mot courant en français pour désigner le dessous du menton d'un être humain.

- soit de l'absence dans la réalité décrite par cette langue du concept ou de l'objet considéré.

38 *Par exemple* : Certaines couleurs de neige, de pelage, etc.

39 *NB* : En cas de nécessité, il arrive souvent que ce manque soit comblé par une périphrase ou par un emprunt plus ou moins établi à une autre langue.

Références

- Dikikidiri (Marcel), « Le signifié et le concept dans la dénomination », *Meta*, Montréal, 1999 (à paraître).
- Hjelmslev (Louis), *Prolégomènes à une théorie du langage*, Les Éditions de Minuit, Paris, 1971 [1943], *passim*.
- Ladmiral (Jean-René), *Traduire : théorèmes pour la traduction*, col. Tel, Gallimard, 1994, *passim*.
- Martinet (André), « L'expérience et la mise en mots », *Significations, Essais en l'honneur d'Henry Schogt*, recueillis par Parth Bhatt, Canadian Scholar's Press, Toronto, 1997, pp. 461–465.
- Mounin (Georges), *Les problèmes théoriques de la traduction*, Bibliothèque des idées, Gallimard, Paris, 1963, *passim*.

1.6. L'emprunt

40 L'emprunt est le processus d'appropriation par une langue d'unités linguistiques d'une autre langue.

41 *Par exemple : marketing.*

42 Le comblement de l'emprunt peut se faire au moins par :

- l'assimilation : anglais *maintenance*/français *maintenance* ;
- l'adaptation phonique et/ou graphique : anglais *processor*/français *processeur* ;
- la création d'une forme nouvelle : *Walkman/baladeur*.

43 **NB** : 1. Une langue n'est pas un tout homogène. Notamment, des variantes géographiques peuvent exister (*zapping/pitonnage*, Canada).

2. Un terme emprunté acquiert le plus souvent dans la langue emprunteuse des sens différents à ceux qu'il a dans sa langue d'origine.

44 *Par exemple : anglais square/français square (parc public).*

Références

- Depecker (Loïc), *Un exemple d'aménagement terminologique : les commissions ministérielles de terminologie en France (1970–1993)*, Thèse de doctorat, Université de Paris VII, Paris, 1994, *passim*.
- Pergnier (Maurice), *Les anglicismes*, col. Linguistique nouvelle, PUF, Paris, 1989, *passim*.

2. Le concept

2.1. Intension et extension du concept

45 Le concept s'analyse selon deux axes, l'intension et l'extension.

46 L'intension est l'ensemble des caractères qui constituent un concept.

47 *Par exemple* : Une table se définit comme un//meuble// comportant un//plan// soutenu par un//piètement//.

48 L'extension est l'ensemble des objets auxquels s'applique un concept.

49 *Par exemple* : Quel que soit le style ou la forme d'un meuble, il est possible de dire, dans la majorité des cas, s'il s'agit d'une table ou non.

50 *En pratique* : Le concept est décrit en terminologie par la définition, essentiellement. Cette approche par le concept permet notamment de comprendre les enjeux et les mécanismes de la définition : la définition inclut une somme de caractères (intension), et délimite l'ensemble des objets auxquels ceux-ci s'appliquent (extension).

51 *NB* : 1. Le terme « compréhension » est souvent utilisé dans la tradition comme équivalent d'extension. Il paraît préférable en français de parler d'extension, en raison de la confusion de sens possible.

2. L'extension varie généralement avec l'intension et vice-versa. Ainsi, plus l'intension est faible, plus l'extension est grande.

3. La question de l'extension d'un concept est constante en terminologie.

52 *Par exemple* : Le concept de réseau informatique inclut les moyens de télécommunications reliant les matériels entre eux ; mais du point de vue de l'extension, on peut être amené à se demander si ce concept inclut les ordinateurs reliés au réseau.

Références

- Amauld (Antoine) et Nicole (Pierre), *La logique ou l'art de penser*, col. Tel, Gallimard, Paris, 1992, p. 50 sq.

- Cuvillier (Armand), *Vocabulaire philosophique*, le Livre de Poche, Biblio essais (réédition), Armand Colin, 1956, *passim*.
- ISO/TC37/SC1/WG3 N 31/ISO CD 704.2 *Terminology Work–Principles and Methods*, 20 juillet 1996 (document de travail) ;
- ISO 704 (1987) : *Principes et méthodes de terminologie* ; ISO 704, *Travail terminologique–Principes et méthodes* (français et anglais), 2^e édition, 15 novembre 2000, *passim*.
- ISO 1087 (1990) : *Terminologie–Vocabulaire* ; nouvelle édition 1998 : *Travaux terminologiques–Vocabulaire–Partie 1 : Théorie et application*, *passim*.

2.2 Niveaux de concepts

53 Les concepts s'ordonnent les uns par rapport aux autres en fonction, notamment, de leur plus ou moins grande intension (ensemble des caractères qui les constituent). On distingue particulièrement, comme niveaux des concepts, la superordination et la subordination.

54 *Par exemple* : Le concept de //conduite d'un engin selon une trajectoire définie//, désigné en français par le terme *navigation*, est le concept superordonné des concepts subordonnés //navigation sur l'eau/ / et //navigation aérienne//.

55 Généralement, plus l'intension d'un concept est importante, plus le concept est spécifique et subordonné.

56 *Par exemple* : Charrue pour labourer à plat à traction animale sans avant– train est spécifique de charrue et lui est subordonné.

57 NB : Il n'y a pas véritablement de termes établis pour désigner le niveau auquel les concepts sont situés. On pourrait parler d'« ordre », ou d'« ordination », qui se rencontrent dans les textes, principalement philosophiques. Le terme « niveau » a le mérite d'être bien compris.

Références

- Guilbert (Louis), « La néologie scientifique et technique », *La Banque des mots*, n° I, Conseil international de la langue française, Paris, 1971, p. 51.
- ISO 704 (1987) : *Principes et méthodes de terminologie* ; ISO 704, *Travail terminologique–Principes et méthodes* (français et anglais), 2^e édition, 15 novembre 2000, *passim*.
- *ISO 1087 (1990) : Terminologie–Vocabulaire ; nouvelle édition 1998 : Travaux terminologiques–Vocabulaire–Partie 1 : Théorie et application.*

2.3. Constitution du concept

58 La constitution d'un concept est l'ensemble des caractères dont se compose un concept, et la manière dont ils sont reliés entre eux.

59 *Par exemple* : Le concept de /table/ est constitué particulièrement par les caractères //plan// et //piètement//.

60 *NB* : Le terme de *constitution* est proposé ici en l'absence de désignation véritablement établie. Ce terme est repris au vocabulaire de la chimie (ensemble et connectivité des éléments d'une entité entre eux). On pourrait ainsi introduire un parallélisme entre constitution d'un objet (ensemble de ses propriétés) et constitution d'un concept (ensemble de ses caractères).

61 *En pratique* : Il est important d'établir la liste des caractères d'un concept afin de sélectionner les caractères utiles au traitement terminologique voulu.

2.4. Caractères du concept et propriétés de l'objet

62 Les propriétés d'un objet sont abstraites, dans le concept, sous la forme de caractères. La détermination des propriétés d'un objet

et des caractères d'un concept permet de comprendre pourquoi les langues ne retiennent, dans la nomination de l'objet, que certaines propriétés.

63 *Par exemple* : Dans la dénomination du pompier, les langues peuvent retenir : l'agent, le feu, l'incendie, la pompe, le fait de défendre, d'éteindre, de lutter contre le feu/l'incendie, etc.

- allemand *Feuerwehrmann* : feu + défense + agent humain ;
- anglais *firefighter* : feu/incendie + lutter + agent humain ;
- espagnol *bombero* : pompe + agent humain ;
- français *pompier* : pompe + agent humain, etc.

64 *En pratique* : La détermination des propriétés d'un objet permet de créer des termes ou d'élaborer des définitions qui tendent à ne retenir de l'objet que les propriétés considérées comme les plus significatives dans l'axe d'analyse choisi.

65 *Par exemple* : Le terme *image médistancée* a été créé en télédétection aérospatiale de façon raisonnée pour désigner une image qui induit une méprise sur la *distance* séparant le capteur de sa cible. Il aurait été possible de sélectionner, pour la formation de ce terme, d'autres propriétés, comme le fait l'angloaméricain *slant range image*, qui souligne non la méprise, mais la cause de la méprise : le fait que la distance-temps par rapport à la cible est mesurée en *oblique (slant)*.

Références

- Cuvillier (Armand), *Vocabulaire philosophique*, le Livre de Poche, Biblio essais (réédition), Armand Colin, 1956, *passim*.
- Depecker (Loïc), « Traitement d'une paire terminologique : *ground range image* et *slant range image* », *Meta*, XXXVI, 1, 1991, pp. 231–233.
- Pottier (Bernard), *Sémantique générale*, PUF, Paris, 1992, p. 61 sq.

- Thoiron (Philippe) et al., « Notion d'« archiconcept » et dénomination », *Meta, La dénomination*, numéro spécial, vol. 41, n° 4, décembre 1996, pp. 512–524.

2.5. Types de caractères du concept

2.5.1. Caractères essentiels et caractères non-essentiels

66 La distinction est parfois faite, parmi les caractères d'un concept, entre caractères essentiels, et caractères non-essentiels. Un caractère est considéré comme essentiel s'il est indispensable pour la détermination du concept traité.

67 *Par exemple* : Il est difficile de définir une table sans indiquer une série de caractères essentiels, à savoir qu'il s'agit d'un//meuble//, que ce meuble comporte un//plan// (une surface plane), et qu'il est soutenu par des//pieds//. Le caractère//horizontal// du plan peut être considéré comme moins, voire non-essentiel, ce plan étant rarement orientable (la table d'architecte).

68 *En pratique* : La détermination des caractères d'un concept est indispensable pour l'analyse des concepts et pour leur circonscription les uns par rapport aux autres. D'un point de vue linguistique, la sélection des caractères essentiels s'avère particulièrement utile dans :

- la formation des termes, la morphologie pouvant renvoyer à certains caractères :

69 *Par exemple* : Dans *tendinite*, le suffixe *-ite* marque le caractère//inflammation// ;

- la formulation des définitions, une définition se composant de caractères. *Par exemple* : Dans cette définition de *pommier* : « arbre à pommes », /arbre/ / et//pommes// désignent des caractères.

70 **NB** : Dans une définition, l'inclusion ou l'exclusion d'un caractère varie en fonction de l'analyse choisie et du degré de précision recherché.

Références

- Cottez (Henri), *Dictionnaire des structures du vocabulaire savant*, col. Les usuels du Robert, Paris, 1992, *passim*.
- Frege (Gottlob), « Compte rendu de *Philosophie der Arithmetik I* de E.G. Husserl », *Écrits logiques et philosophiques*, Points, Essais, Éditions du Seuil, 1971, p. 142 sq. et *passim*.
- ISO TC 37/SC1, *Projet de norme internationale ISO/CD 704-1*, « Travail terminologique-Partie 1 : Principes et méthodes », Afnor, Paris-la-Défense, 1997, p.II.
- ISO 704 (1987) : *Principes et méthodes de terminologie* ; ISO 704, *Travail terminologique-Principes et méthodes* (français et anglais), 2^e édition, 15 novembre 2000, *passim*.
- *ISO 1087 (1990) : Terminologie-Vocabulaire ; nouvelle édition 1998* : Travaux terminologiques-Vocabulaire-Partie 1 : Théorie et application.

2.5.2. Caractères distinctifs

71 Parmi les caractères considérés comme essentiels dans un concept, certains permettent de distinguer plus particulièrement le concept traité d'un autre concept. Ils sont habituellement nommés caractères distinctifs.

72 *Par exemple* : Par rapport à un barrage bloquant, le caractère essentiel de un barrage filtrant est que ce dernier laisse passer les véhicules ou les personnes de façon sélective.

73 *En pratique* : La détermination des caractères distinctifs d'un concept est indispensable pour l'analyse des concepts et pour leur circonscription les uns par rapport aux autres.

74NB : Caractère distinctif est une dénomination commode qui permet de situer une procédure de travail en terminologie. En effet, en théorie, tout caractère est par nature distinctif dans un concept.

Références

- ISO TC 37/SC1, *Projet de norme internationale DIS 1087-1*, « Travail terminologique-Vocabulaire-Partie 1 : Théorie et application », Afnor, Paris-la-Défense, 1997, p. 7.
- ISO 1087 (1990) : *Terminologie-Vocabulaire* ; nouvelle édition 1998 : *Travaux terminologiques-Vocabulaire-Partie 1 : Théorie et application*.
- ISO TC 37/SC1, *Projet de norme internationale ISO/CD 704-1*, « Travail terminologique-Partie 1 : Principes et méthodes », Afnor, Paris-la-Défense, 1997, p. 11.
- ISO 704 (1987) : *Principes et méthodes de terminologie* ; ISO 704, *Travail terminologique-Principes et méthodes* (français et anglais), 2^e édition, 15 novembre 2000, *passim*.

2.5.3. Critères de distinction des concepts

75La distinction effectuée entre concepts repose, dans le traitement terminologique, sur un certain nombre de critères. La détermination d'un concept dépend en effet des critères utilisés pour le décrire. Ces critères varient en fonction des caractères retenus.

76Par exemple : Qri peut aborder une couche géologique sous l'angle de sa composition, de ses propriétés physico-chimiques, de sa localisation, de son histoire, etc.

77NB : Le terme *critère de subdivision* est souvent utilisé pour désigner le processus de distinction entre concepts. Il a cependant le défaut de laisser penser que la distinction s'exerce de manière uniquement hiérarchique. Sans doute vaut-il mieux

parler de façon plus générale de *critères de distinction* des concepts.

Références

- ISO TC 37/SC1, *Projet de norme internationale ISO/CD 704-1*, « Travail termino- logique-Partie 1 : Principes et méthodes », Afnor, Paris-la-Défense, 1997, p. 11.
- ISO 1087 (1990) : *Terminologie-Vocabulaire* ; nouvelle édition 1998 : *Travaux terminologiques-Vocabulaire-Partie 1 : Théorie et application, passim.*

2.6. Dimension du concept

78L'analyse d'un concept est déterminée par le choix qui est fait des critères utilisés pour le décrire. Les critères retenus pour décrire un concept forment la dimension du concept. Ces critères peuvent varier en fonction notamment du terme considéré, du domaine dans lequel il s'inscrit et de l'objectif visé.

79*Par exemple* : Le concept de //verre// peut être abordé sous les critères de sa composition, sous celle de sa résistance, de sa malléabilité, etc.

80Dans la mesure où un concept peut être abordé de différentes façons, ses dimensions peuvent être nombreuses.

81*En pratique* : Les différences de dimensions d'un concept peuvent faire varier ses définitions et les désignations qui lui correspondent.

82*Par exemple* : Dans le domaine des biotechnologies, le concept de //stérilisation// (d'un instrument, d'une cuve), abordé sous la dimension de la pratique effective, peut se trouver désigné par le terme de *taux de contamination*.

83NB : On parle souvent de point de vue, de perspective, etc. pour dire que le concept est considéré selon un angle de vue plutôt que

sous un autre. *Dimension* a le mérite de mettre en valeur l'aspect multidimensionnel du concept.

Références

- ISO TC 37/SC1, *Projet de norme internationale ISO/CD 704-1*, « Travail terminologique-Partie 1 : Principes et méthodes », Afnor, Paris-la-Défense, 1997, p.II (document de travail).
- ISO/TC37/SC1/WG3 N 31 /ISO CD 704.2 *Terminology Work-Principles and Methods*, 20 juillet 1996, 42 p. (document de travail).
- ISO 704 (1987) : *Principes et méthodes de terminologie ; ISO 704, Travail terminologique-Principes et méthodes* (français et anglais), 2^e édition, 15 novembre 2000, *passim*.

2.7. Direction du concept

84 L'axe d'analyse choisi dans la détermination des critères retenus pour décrire un concept forme la direction du concept.

85 *Par exemple* : Composition, résistance, malléabilité peuvent constituer chacun un critère formant la dimension du concept de //verre// considéré selon la direction de son comportement sous contrainte.

86 *NB* : Le terme de *direction* est proposé ici pour désigner l'orientation que l'on prend dans la détermination et la sélection des caractères d'un concept.

87 *En pratique* : Cette orientation est essentielle dans tout travail de terminologie, la dimension du concept ne pouvant se concevoir sans sa direction.

2.8. Concept et langues

88 Les langues découpent le réel de façon différente. Afin d'établir des équivalences entre elles, il est nécessaire de passer par un élément pivot qui serve d'unité de référence. Le concept joue ce

rôle, en vertu du principe qu'un concept ne peut être identique à un autre.

89*En pratique* : La définition d'un terme, qui a pour but de décrire le concept traité, forme cet élément pivot.

90Les langues ne recouvrent pas toujours un même concept de la même façon. Le travail terminologique peut permettre de cerner avec précision le degré de recouvrement d'une langue à l'autre.

91*Par exemple* : Pour fixer le sens français de *starter* dans le domaine de l'automobile, seule une analyse approfondie à partir des concepts permet :

- de cerner les concepts désignés sous cette forme :
en français //dispositif d'aide au démarrage à froid d'un moteur à étincelles// ;
en anglais //dispositif de démarrage d'un moteur// ;
- de déterminer les désignations correspondantes aux concepts ainsi délimités : en français *enrichisseur* et en anglais *choke*.

Références

- Frege (Gottlob), « Sens et dénotation », *Écrits logiques et philosophiques*, Points, Essais, Éditions du Seuil, 1971, p. 102 sq.
- ISO 704 (1987) : *Principes et méthodes de terminologie* ; ISO 704, *Travail termino- logique-Principes et méthodes* (français et anglais), 2^e édition, 15 novembre 2000, *passim*.
- Mounin (Georges), *Clefs pour la linguistique*, Seghers, 1968, p. 71 sq.
- Mounin (Georges), *Les problèmes théoriques de la traduction*, Bibliothèque des idées, Gallimard, Paris, 1963, *passim*.

3. La désignation

92La désignation est un signe qui renvoie à un concept. En terminologie, il s'agit dans la majorité des cas d'un signe linguistique.

93 *Par exemple* : fusée, véhicule, ordinateur, etc. sont des signes linguistiques qui renvoient chacun à un concept.

94 Différents types de symboles peuvent aussi être considérés comme des désignations, particulièrement les symboles alphanumériques :

- symboles chimiques : H₂O, CH₄,... ;
- symboles documentaires : A4, in 8°,... ;
- symboles monétaires : £, \$, etc.

95 Ces symboles peuvent être associés à des termes.

96 *Par exemple* : papier A4, cartographie SI, etc.

97 **NB** : Le terme de *désignation* est usuel en terminologie pour parler du signe linguistique (anglais *désignation*). Il a notamment l'avantage d'évoquer dans son radical le mot *signe*. On parle parfois, à sa place, de dénomination, qui a le défaut de laisser penser que le matériau décrit en terminologie n'est composé que de noms.

Références

- Granger (Gilles Gaston), *Langages et épistémologie*, Klincksieck, Paris, 1979, *passim*.
- ISO/TC37/SC1/WG3 N 31/ISO CD 704.2 *Terminology Work–Principles and Methods*, 20 juillet 1996, p. 29 (document de travail).
- ISO 704 (1987) : *Principes et méthodes de terminologie* ; ISO 704, *Travail terminologique–Principes et méthodes* (français et anglais), 2^e édition, 15 novembre 2000, *passim*.
- ISO 1087 (1990) : *Terminologie–Vocabulaire* ; nouvelle édition 1998 : *Travaux terminologiques–Vocabulaire–Partie 1 : Théorie et application*.
- Thoiron (Philippe) (sous la direction de), *La dénomination, Meta*, numéro spécial, Les Presses de l'Université de Montréal, vol. 41, n° 4, décembre 1996, pp. 509–639.

3.1. Le signifiant

98 Le signifiant est la forme sensible du signe. Il est phonique ou graphique. Plusieurs types de notations sont possibles.

99 *Par exemple* : le chiffre 7 peut se transcrire en 7, sept, VII, vii ; *monsieur* en M., Mr. Ces notations peuvent se combiner : *format in 4^e* ; *satellite SPOT-2* ; *véhicule 4x4* ; *XX^e siècle*, etc.

100 *En pratique* : En terminologie, le signifiant est traité essentiellement sous ses formes phonétique, morphologique et orthographique. Celles-ci peuvent avoir une influence sur la prononciation.

101 *Par exemple* : *scanner / scanneur* ; *monitor/moniteur* ; *vélo tout chemin/vélo tous chemins*, etc.

Références

- Anis (Jacques) (éd.), Le signifiant graphique, *Langue française*, n° 59, septembre 1983, Larousse, 127 p.
- Granger (Gilles Gaston), *Langages et épistémologie*, Klincksieck, Paris, 1979, *passim*.
- ISO 704 (1987) : *Principes et méthodes de terminologie* ; ISO 704, *Travail terminologique-Principes et méthodes* (français et anglais), 2^e édition, 15 novembre 2000, *passim*.
- Pottier (Bernard), *Sémantique générale*, PUF, 1992, p. 40 sq.

3.2 Le signifié

102 Le signifié est le contenu sémantique d'un signe. Il est composé de sèmes. Le sème est une unité de sens contenu dans un signifié.

103 *Par exemple* : En français, le signifié de *rose* englobe le sème de/végétal/, de/fleur/, de/couleur/, etc. ; ainsi que les

représentations qui lui sont associées, la beauté, l'amour, la commémoration, etc.

104 Dans le cas où un signe (un mot par exemple) a plusieurs sens, on considère généralement qu'il a plusieurs signifiés.

105 *Par exemple* : *Pénétré* a pour signifiés /ouverture dans une paroi/, /partie d'un écran/, /créneau horaire / (une fenêtre de tir), etc.

106 *NB* : Le signifiant demeure présent dans le signifié, notamment par son contenu idéographique. Ainsi le signifiant de *printemps* peut évoquer en français la « saison qui est première » ; selon une représentation différente, les idéogrammes chinois et japonais comportent pour ce mot le trait/soleil/.

Références

- Greimas (Algirdas Julien), *Sémantique structurale*, PUF, 1986, et *passim*.
- Pottier (Bernard), *Sémantique générale*, PUF, 1992, et *passim*.
- Rastier (François), *Sémantique et recherches cognitives*, PUF, 1991, et *passim*.

3.3. Sème et sémème

107 L'ensemble des sèmes d'un signifié constitue son sémème.

108 *Par exemple* : *Calculette* comporte notamment les sèmes de /calcul/, de /machine/, de /petite taille/.

109 *En pratique* : Il est souvent utile, dans la sélection des désignations ou en néologie, d'examiner le sémème d'un terme, notamment pour éviter les connotations contradictoires.

110 *Par exemple* : *Chatoiement*, qui possède à la fois les sèmes de brillance, de soyeux, de richesse, s'est révélé mal adapté comme équivalent de l'anglais *speckle* (scintillement qui apparaît dans la texture d'une image –sur un écran radar par exemple–, formant

obstacle par rapport à la cible). *Chatolement* donne en effet une connotation positive à ce phénomène qui représente une gêne pour l'opérateur radar.

Références

- Depecker (Loïc), (éd.), *La mesure des mots, cinq études d'implantation terminologique*, Publications de l'Université de Rouen, Rouen, 1997, p. 122 sq.
- Greimas (Algirdas Julien), *Sémantique structurale*, PUF, 1986, p. 42 sq.
- Pottier (Bernard), *Sémantique générale*, PUF, 1992, *passim*.
- Rastier (François), *Sémantique et recherches cognitives*, PUF, 1991, *passim*.

3.4. Types de sèmes du signifié

111 Les sèmes peuvent être de différente nature. On distingue usuellement :

- les sèmes dénotatifs : sèmes correspondant à l'objet désigné ;
- les sèmes connotatifs : sèmes correspondant à une représentation particulière se rapportant à l'objet.

112 *Par exemple* : *Pinson* comporte notamment les sèmes de/doté de plumes/, /à ailes/, /capable de voler/, /chanteur/, etc. S'y ajoute le sème connotatif de/gaîté/, que souligne l'expression française de *gai comme un pinson*.

113 On peut compter parmi les sèmes connotatifs les sèmes contextuels, c'est-à-dire les sèmes apparaissant dans certains contextes.

114 *NB* : Les sèmes d'un signifié sont souvent confondus avec les caractères du concept correspondant.

115 *Par exemple* : Dans *bateau* défini au sens de « construction flottante destinée à la navigation » (*Le Nouveau Petit*

Robert, 1993) les sèmes coïncident avec les caractères du concept désigné.

Références

- Greimas (Algirdas Julien), *Sémantique structurale*, PUF, 1986, p. 42 sq.
- Pottier (Bernard), *Sémantique générale*, PUF, 1992, *passim*.
- Rastier (François), *Sémantique et recherches cognitives*, PUF, 1991, *passim*.

En résumé :

- un objet est structuré en propriétés ;
- un concept est structuré en caractères ;
- un signifié est structuré en sèmes.

4. Relations entre désignation et concept

116 Les relations entre désignation et concept peuvent s'analyser dans deux directions :

- de la désignation vers le concept ;
- du concept vers la désignation.

117 *En pratique* : La détermination des relations entre désignations et concepts sont au fondement du travail terminologique. Elle contribue à situer le sens des termes et à assurer leur équivalence d'une langue à une autre.

Références

- ISO 704 (1987) : Principes et méthodes de terminologie ; ISO 704, Travail terminologique-Principes et méthodes (français et anglais), 2^e édition, 15 novembre 2000, *passim*.
- ISO 1087 (1990) : Terminologie-Vocabulaire ; nouvelle édition 1998 : Travaux terminologiques-Vocabulaire-Partie 1 : Théorie et application.

4.1. Relations désignation/concept

118 Les relations entre désignation et concept sont d'ordre sémasiologique (du signe vers le concept). Plusieurs phénomènes d'ordre linguistique peuvent intervenir, particulièrement la polysémie (plusieurs sens pour une forme linguistique) et la monosémie (un seul sens pour une forme linguistique).

4.1.1. La polysémie

119 La polysémie est le fait pour un signe linguistique d'avoir plusieurs significations (de renvoyer à plusieurs concepts).

120 *Par exemple* : *Doigt* peut renvoyer à une partie du corps, à une pièce métallique, à une partie d'un gicleur, etc.

121 La polysémie se réalise particulièrement dans l'homonymie (une forme identique pour plusieurs significations).

122 *Par exemple* : *Photographie* peut renvoyer à l'action de prendre des clichés (*la photographie*) ou à son résultat (*une photographie*).

123 *En pratique* : Dans le travail terminologique, la polysémie nécessite de délimiter, pour chaque désignation, et dans un domaine considéré, les concepts auxquels elle renvoie. Cela contribue à cerner le contenu sémantique de chaque forme et à assurer la traduction d'une langue à l'autre.

124 *NB* : La polysémie est générale dans les langues, en vertu notamment des principes d'analogie et d'économie linguistique.

Références

- Depecker (Loïc), *Dictionnaire du français des métiers, Adorables jargois*, col. Point-virgule, Seuil, Paris, 1995, (préface).
- Guilbert (Louis), *La création lexicale*, Larousse Université, Paris, 1975, p. 65 sq.

- Quemada (Bernard), « Technique et langage », *in Histoire des techniques*, col. Encyclopédie de la Pléiade, Éditions Gallimard, Paris, 1978, pp. 1146–1240.
- Taylor (John R.), *Linguistic Catégorisation, Prototypes in Linguistic Theory*, Oxford University Press, 2^e édition, New-York, 1995, *passim*.

4.1.2. La monosémie

125 La monosémie est le fait, pour une désignation, de n'avoir qu'un sens (de renvoyer à un seul concept).

126 *Par exemple* : Le terme *octane* désigne un hydrocarbure saturé acyclique composé de huit atomes de carbone.

127 La monosémie est un phénomène rare. Il peut cependant être atteint dans les terminologies concertées ou contraintes, comme en chimie.

128 *En pratique* : En terminologie, c'est l'attribution à un terme, d'un domaine ou d'un usage spécialisé, qui permet de caler la désignation sur le concept auquel elle renvoie. On tend ainsi à une monosémie par domaine.

129 *Par exemple* : Même si le terme *chaussette* a de multiples sens, il est stipulé que, dans le domaine de l'ingénierie nucléaire, *chaussette* a le sens de « tube fermé à une extrémité permettant la pénétration d'un milieu par un autre ».

Références

- Gouadec (Daniel), *Constitution des données*, Afnor Gestion, Paris-la-Défense, 1990, p. 14 sq.
- Pottier (Bernard), *Sémantique générale*, PUF, 1992, p. 40.

4.2. Relations concept/désignation

130 Les relations entre concept et désignation sont d'ordre onomasiologique. La démarche qui consiste à analyser les

relations du concept vers le signe est appelée *démarche onomasiologique*.

131 *Par exemple* : Pour cerner avec précision la distinction entre le français *pétrole* et l'anglais *petrol*, il est indispensable de déterminer les concepts auxquels renvoient ces désignations. C'est la fixation du concept/ /huile minérale naturelle utilisée comme source d'énergie// qui permet de lui faire correspondre le français *pétrole* et l'anglais *crude oil* Et c'est la fixation du concept//carburant issu du pétrole// qui permet de faire correspondre à ce dernier le français *essence* et l'anglais *petrol*.

132 *NB* : Même si la démarche onomasiologique est fondamentale en terminologie, la démarche sémasiologique (du signe vers le concept) en est le plus souvent inséparable.

Références

- ISO 704 (1987) : *Principes et méthodes de terminologie*, s.l., 16 p. ; nouvelle édition en cours : ISO/DIS 704 (1999), (*Terminology Work–Principles and Methods*) ; ISO 704 (2000) : *Travail terminologique–Principes et méthodes*(français et anglais), 2^e édition, 15 novembre 2000, *passim*.
- ISO 1087 (1990) : *Terminologie–Vocabulaire* ; nouvelle édition 1998 : *Travaux terminologiques–Vocabulaire–Partie 1 : Théorie et application*, p. 1.
- Rey (Alain), *La terminologie noms et notions*, col. Que sais-je ?, PUF, Paris, 1979, *passim*.

4.2.1. La mononymie

133 La mononymie est le fait, pour un concept, d'être nommé par une seule désignation.

134 *Par exemple* : RR Lyrae ou NGC1036 forment des noms ou codes correspondant à des objets célestes.

135 *NB* : La mononymie est un phénomène très rare. Mais elle est recherchée en normalisation, et il peut se rencontrer dans les terminologies concertées ou contraintes, comme en chimie ou en astronomie.

136 Dans une relation de mononymie, la désignation est appelée *mononyme*.

Références

- ISO/TC37/SC1 /WG3 N 31 /ISO CD 704.2 *Terminology Work–Principles and Methods*, 20 juillet 1996, p. 30 (document de travail).
- ISO 704 (1987) : *Principes et méthodes de terminologie*, s.l., 16 p. ; nouvelle édition en cours : ISO/DIS 704 (1999), (*Terminology Work–Principles and Methods*) ; ISO 704 (2000) : *Travail terminologique–Principes et méthodes*(français et anglais), 2^e édition, 15 novembre 2000, *passim*.
- ISO TC 37/SC1, *Projet de norme internationale DIS 1087–1*, « Travail terminologique–Vocabulaire–Partie 1 : Théorie et application », Afnor, Paris–la–Défense, 1997, p. 14.
- ISO 1087 (1990) : *Terminologie–Vocabulaire* ; nouvelle édition 1998 : *Travaux terminologiques–Vocabulaire–Partie 1 : Théorie et application*, *passim*.
- Serres (Michel), *Les cinq sens*, Grasset, Paris, 1985, p. 378.

4.2.2. La polynymie

137 La polynymie est le fait, pour un concept, d'être nommé par plusieurs désignations.

138 *Par exemple* : Le concept de //palme entourant le pied et s'attachant à l'arrière par une sangle réglable// est désigné au moins par les termes de *palme réglable* et de *palme à sangle*. Dans d'autres langues, comme en anglais, au moins par *fin with straps*, *open–heel adjustable fin* ; en italien, au moins par *pinna a cinghiolo* et *pinna regolabile*, etc.

139 La polynymie est la tendance générale dans les langues. Elle se réalise particulièrement dans la synonymie (plusieurs formes pour un seul sens).

140 *En pratique* : Il est admis que l'approche terminologique s'effectue généralement du concept vers sa ou ses désignations (approche onomasiologique). En fait, le traitement terminologique se fait souvent du concept vers sa désignation, et de la désignation vers son concept (approche sémasiologique), les deux approches se complétant.

141 *NB* : Le terme de *polynymie* est proposé ici à titre de néologisme.

Référence

- Coatantiec (Céline), *Terminologie du matériel de plongée sous-marine*, Maîtrise de LEA option traduction, Université de la Sorbonne nouvelle-Paris III, 1996, p. 3.

4.3. Réalisations de la polysémie

4.3.1. L'homonymie

142 L'homonymie est le fait, pour une même désignation, de renvoyer à plusieurs concepts.

143 *Par exemple* : En langue spécialisée, *fenêtre* peut notamment désigner : en spatologie : une fenêtre de tir ; en multimédia, une partie d'écran, etc.

144 *NB* : 1. L'homonymie est un phénomène linguistique. Il doit être distingué des relations entre concepts, un concept étant par principe distinct de tout autre.

145 Certains homonymes, dits *énantionymes*, peuvent avoir des sens contraires. *Par exemple* : *louer* (donner en location) et *louer* (prendre en location).

146 *En pratique* : Il est fondamental en terminologie de dégager les différents concepts auxquels peut renvoyer une désignation.

Références

- ISO/TC37/SC1 /WG3 N 31 /ISO CD 704.2 *Terminology work–Principles and methods*, 20 juillet 1996, p. 30 (document de travail).
- ISO 704 (1987) : *Principes et méthodes de terminologie*, s.l., 16 p. ; nouvelle édition en cours : ISO/DIS 704 (1999), (*Terminology Work–Principles and Methods*) ; ISO 704 (2000) : *Travail terminologique–Principes et méthodes*(français et anglais), 2^e édition, 15 novembre 2000, *passim*.
- ISO 1087 (1990) : *Terminologie–Vocabulaire* ; nouvelle édition 1998 : *Travaux terminologiques–Vocabulaire–Partie 1 : Théorie et application*, *passim*.
- Lehmann (Alise) et Martin–Berthet (Françoise), *Introduction à la lexicologie, Sémantique et morphologie*, Dunod, 1998, p. 65 sq.

4.3.2. Les types d'homonymes

147 Les homonymes se répartissent en homonymes pleins (homophones et homographes), et en homonymes partiels (homophones ou homographes).

4.3.2.1. Les homonymes pleins

148 Les homonymes proprement dits se prononcent et s'écrivent de façon identique.

149 *Par exemple* : *Voler* (« s'envoler » et « dérober »).

150 *NB* : Le terme *d'homonyme plein* (anglais *full homonym*) est proposé ici en l'absence de terme établi en français.

Références

- ISO/TC37/SC1 /WG3 N 31 /ISO CD 704.2, *Terminology Work–Principles and Methods*, 20 juillet 1996, p. 30 (document de travail).
- ISO 704 (1987) : *Principes et méthodes de terminologie*, s.l., 16 p. ; nouvelle édition en cours : ISO/DIS 704 (1999),

(*Terminology work – Principles and methods*) ; ISO 704 (2000) : *Travail terminologique–Principes et méthodes*(français et anglais), 2^e édition, 15 novembre 2000, *passim*.

- ISO 1087 (1990) : *Terminologie–Vocabulaire* ; nouvelle édition 1998 : *Travaux terminologiques–Vocabulaire–Partie 1 : Théorie et application, passim*.

4.3.2.1.1. Les homophones

151 Les homophones sont des termes qui se prononcent de façon identique. *Par exemple* : français *mer/mère ; pair/paire/père*.

Référence

- ISO 1087 (1990) : *Terminologie–Vocabulaire*, p. 5 ; nouvelle édition 1998 : *Travaux terminologiques–Vocabulaire–Partie 1 : Théorie et application*, p. 5.

4.3.2.1.2. Les homographes

152 Les homographes sont des termes qui s'écrivent de façon identique.

153 *Par exemple* : français : //^ (« enfant de sexe masculin »)/*fil*s (pluriel de //).

Référence

- ISO 1087 (1990) : *Terminologie–Vocabulaire*, p. 5 ; nouvelle édition 1998 : *Travaux terminologiques–Vocabulaire–Partie 1 : Théorie et application*, p. 5.

4.3.2.2. Les homonymes partiels

154 Les homonymes partiels sont des termes qui sont soit homophones, soit homographes.

155 *Par exemple* : français : *chair/chaire*.

Référence :

- SO 1087 (1990) : Terminologie–Vocabulaire, p. 5 ; nouvelle édition 1998 : Travaux terminologiques–Vocabulaire–Partie 1 : Théorie et application, p. 5.

4.4. Réalisations de la polynymie

4.4.1. La synonymie

156 La synonymie est le fait, pour plusieurs formes linguistiques, de désigner un même concept.

157 *Par exemple* : Le concept de / logiciel pour l'enseignement / / peut être désigné par les termes de *logiciel d'enseignement*, *logiciel pédagogique*, *logiciel d'apprentissage*, *didacticiel*, etc.

158 *NB* : La synonymie est un processus général des langues. En terminologie, la synonymie est impliquée par les différentes descriptions possibles d'un même concept dues notamment aux niveaux de spécialisation, aux variations géographiques, aux registres de langue.

159 *En pratique* : La prise en compte de la synonymie est fondamentale en terminologie. Elle permet notamment de prendre en considération les variations micro- ou macrogéographiques et les registres de langue.

160 *Par exemple* : *Tableur* est souvent désigné sous la forme de *chiffrier* au Canada. *Électricité* peut se dire aussi *courant* ou *jus*.

161 *NB* : 1. La synonymie est un phénomène de langue. Elle ne doit pas être confondue avec les relations qui existent entre les concepts.

2. Les analyses linguistiques récentes tendent à faire admettre qu'il n'y a pas de synonyme parfait, chaque forme linguistique ayant ses propres nuances particulières, notamment de

description du concept, de connotation et de fonctionnement en discours.

Références

- Cruse (D.A.), *Lexical Semantics*, Cambridge Textbooks in Linguistics, Cambridge University Press, 1986, p. 265 sq.
- Depecker (Loïc), « Éloge de la synonymie », *Actes du Coloquio de lexicologia e lexicografia*, 26 et 27 juin 1990, INIC, Université de Lisbonne, Lisbonne 1991, pp. 204–206.
- Frege (Gottlob), « Sens et dénotation », *Écrits logiques et philosophiques*, Points, Essais, Éditions du Seuil, 1971, p. 102 sq.
- Guilbert (Louis), *La création lexicale*, Larousse Université, Paris, 1975, p. 65 sq.
- Rastier (François), *Sémantique et recherches cognitives*, PUF, 1991, pp. 73–114.

4.4.2 Analyses de la synonymie

162 Dans une perspective terminologique, il est possible de retenir au moins deux types d'analyse de la synonymie :

- celle qui s'effectue par rapport au concept auquel renvoient les désignations.

163 *Par exemple* : Pour désigner le concept de / / fragment d'ADN susceptible de

164 se déplacer d'un endroit du génome à un autre / / coexistent *transposon, élément instable, élément mobile, élément transposable, gène sauteur, gène mobile, etc*

- celle qui s'effectue en rapport avec le fonctionnement des désignations en discours (approche discursive ou « différentielle »).

165 *Par exemple* : *Salarié* et *travailleur* paraissent fonctionner de façon synonymique en discours (on peut à la limite employer l'un pour l'autre même si les connotations ne sont pas les

mêmes). Mais si l'on peut parler de *travailleur immigré*, on ne peut parler de *salarié immigré*.

166 *En pratique* : Ces deux types d'analyse sont complémentaires. Une réflexion logique doit permettre de déterminer des degrés de justesse de la synonymie (« *degrees of synonymy* »).

167 *Par exemple* : Dans le discours des techniciens de l'hydraulique du drainage agricole fonctionnent de façon relativement indifférente, pour désigner le concept de //pompage avec contrôle du débit pompé// : *pompage d'essai, essai par pompage*, et *essai de pompage*, qui en bonne logique ne sauraient renvoyer au même concept. Seul *pompage d'essai* est acceptable dans ce cas.

168 *NB* : Il est notable que les synonymes donnent chacun une vue différente du concept et de l'objet désigné.

Références

- Cemagref, Commission ministérielle de terminologie de l'agriculture, Délégation générale à la langue française, *Glossaire des termes officiels de l'hydraulique du drainage agricole*, Paris, 1989, p. 67.
- Cruse (D.A.), *Lexical Semantics*, Cambridge Textbooks in Linguistics, Cambridge University Press, 1986, p. 88.
- Frege (Gottlob), « Sens et dénotation », *Écrits logiques et philosophiques*, Points, Essais, Éditions du Seuil, 1971, p. 103.

4.4.3. Réalisations de la synonymie

169 La synonymie se réalise de manière différente en fonction de divers facteurs. On peut notamment citer :

- le type de discours.

170 *Par exemple* : selon qu'il s'agit d'un discours scientifique ou d'un discours de vulgarisation, on emploiera pour désigner le concept de //sillon profond situé à la surface du cerveau, qui

délimite les lobes cérébraux/ / les termes *sulcus cérébral*, *scissure cérébrale*, ou *sillon cérébral*.

- le registre (ou niveau) de langue.

171 *Par exemple* : *Électricité*, *courant*, *jus* désignent le concept de //courant électrique// selon un registre neutre, standard, ou familier.

- le statut d'emploi du terme.

172 *Par exemple* : *Walkman* (marque déposée) / *baladeur*.

- la zone géographique.

173 *Par exemple* : *poignée de porte* / *cliché* (nord de la France, Belgique) ; *tableur* (Europe) / *chiffrier* (Canada).

- la période temporelle.

174 *Par exemple* : *centrale atomique* / *centrale nucléaire* ; *antipode optique* / *énantiomère* (stéréochimie).

- le domaine d'activité.

175 *Par exemple* : *Chef de bord* désigne indifféremment le responsable sur un bateau ou sur un avion ; mais *capitaine* se dit pour les bateaux et *commandant* pour les avions.

176 *En pratique* : Pour des raisons d'efficacité, la normalisation tend à privilégier une désignation aux dépens de ses synonymes. Il y a cependant intérêt à intégrer les synonymes dans le travail terminologique, afin notamment de prendre en considération la diversité des situations et des usages.

177 *NB* : 1. La liste ci-dessus n'est pas exhaustive des réalisations de la synonymie. Il est également possible de relever les phénomènes de synonymie par types de document (analyse documentologique), situations de discours, etc.
2. La zone géographique peut être un pays, une région, une

province, une entreprise, une administration, un service particulier, etc.

178 *Par exemple : cycle de formation/cycle d'enseignement* (ministère de l'éducation nationale, 1990).

Références

- Cruse (D.A.), *Lexical Semantics*, Cambridge Textbooks in Linguistics, Cambridge University Press, 1986, p. 283 sq.
- Gouadec (Daniel), *Données et informations terminologiques et terminographiques, Natures et valeurs, Terminoguide n° 1*, La Maison du Dictionnaire, Paris, 1994, p. 22 sq.
- Guilbert (Louis), *La création lexicale*, Larousse Université, Paris, 1975, p. 83.

4.5. Analyse de certains faits linguistiques en comparaison de la structuration en concepts

179 Les langues ont leur façon particulière de décrire le réel et de structurer les concepts. La distinction entre signifié et concept conduit à examiner les relations formées à l'intérieur d'une langue et celles qui existent entre les concepts.

Références

- Arnauld (Antoine) et Nicole (Pierre), *La logique ou l'art de penser*, col. Tel, Gallimard, Paris, 1992, p. 46 et *passim*.
- Cruse (D.A.), *Lexical Semantics*, Cambridge Textbooks in Linguistics, Cambridge University Press, 1986, *passim*.

4.5.1. Hyperonymie et hyponymie

180 L'hyperonymie et l'hyponymie sont des relations établies par la langue entre concept superordonné et concept subordonné.

181 *Par exemple* : Le concept de //cours d'eau// peut inclure des cours d'eau de plus ou moins grande importance. Le français

structure en langue deux concepts distincts, désignés par les termes de *fleuve* et de *rivière*. L'anglais structure en langue ces deux concepts sous le terme de *river*.

182*En pratique* : Il est nécessaire de faire la distinction entre les relations qu'entretiennent les concepts les uns par rapport aux autres, et l'organisation de ces relations dans la langue. Cette distinction peut notamment contribuer à éviter de fausses équivalences d'une langue à l'autre.

183*NB* : En traduction, le terme manquant dans une langue est généralement rendu par une périphrase ou par l'hyperonyme immédiatement supérieur.

Références

- Cruse (D.A.), *Lexical Semantics*, Cambridge Textbooks in Linguistics, Cambridge University Press, 1986, p. 84 sq.
- Kleiber (G.) et Tamba (I), « L'hyponymie revisitée : inclusion et hiérarchie », *L'hyponymie et l'hyperonymie, Langages*, n° 98, Paris, Larousse, juin 1990.

4.5.1.1. L'hyperonyme

184L'hyperonyme est la désignation dans une langue d'un concept superordonné.

185*Par exemple* : *Voie navigable*, qui désigne en français le concept de //cours d'eau accessible aux bateaux//, est l'hyperonyme de fleuve (« cours d'eau relativement important »).

Référence

- *L'hyponymie et l'hyperonymie, Langages*, n° 98, Paris, Larousse, juin 1990, passim.

4.5.1.2. L'hyponyme

186L'hyponyme est la désignation dans une langue d'un concept subordonné.*Par exemple* : *Fleuve*, qui désigne en français le

concept de / / cours d'eau relativement important//, est l'hyponyme de *voie navigable* (« cours d'eau accessible aux bateaux »).

Référence

- *L'hyponymie et Vhyperonymie, Langages*, n° 98, Paris, Larousse, juin 1990, *passim*.

4.5.1.3. L'isonyme (ou cohyponyme)

187 Un isonyme est la désignation dans une langue d'un concept coordonné. *Par exemple* : *Fleuve* (« cours d'eau relativement important »), et *rivière* (« cours d'eau d'importance moyenne ») étant, dans le domaine de la navigation intérieure, au même niveau conceptuel par rapport à *voie navigable*, se trouvent par là isonymes l'un de l'autre.

188 NB : On parle généralement dans ce cas de *cohyponyme*. Le terme de cohyponyme peut cependant prêter à confusion car il implique, notamment, que le terme désigné comme cohyponyme possède un hyperonyme reconnu. « Isonyme » permet de couvrir tous les cas de figure.

Références

- Gouadec (Daniel), *Constitution des données*, Afnor Gestion, Paris-la-Défense, 1990, p. 50.
- *L'hyponymie et Vhyperonymie, Langages*, n° 98, Paris, Larousse, juin 1990, *passim*.

4.5.1.4. L'hyponomase

189 À des concepts de même niveau distingués dans une langue par deux désignations isonymes peut ne correspondre dans une autre langue qu'un hyperonyme englobant, désignant un concept supérieur.

190 *Par exemple* : Pour les deux concepts distingués, en français, par les termes *bois et forêt*, ne correspond en danois que le terme *skov*. C'est ce dernier terme, dit « hyperonomase », qui sera généralement employé pour traduire indifféremment le français *bois* ou *forêt*.

191 *NB* : Le phénomène d'hyperonomase peut intervenir par effet d'emprunt d'une langue à une autre.

192 *Par exemple* : Dans l'usage technique en France (années 1990), *handover* (transfert cellulaire : « transfert automatique de la liaison radio d'une fréquence porteuse à une autre ou d'un intervalle de temps à un autre au sein d'une même cellule ») est souvent utilisé pour désigner le transfert automatique cellulaire (*cellular handover*) et le transfert automatique intercellulaire (*intercellular handover*).

193 *NB* : L'hyperonomase, phénomène linguistique, est liée à l'homonymie, mais ne s'y confond pas : l'homonymie est principalement un processus interne à une langue. Alors que le recours à un terme superordonné pour traduire dans une langue A un terme logiquement subordonné dans une langue B est surtout un artifice de traduction.

194 *En pratique* : 1. Le recours à l'hyperonomase est un procédé courant en traduction.
2. Le terme *d'hyperonomase* a été proposé par Marc Van Campenhoudt (1996).

Référence

- Van Campenhoudt (Marc), Le réseau notionnel interlinguistique, Réseau notionnel, intelligence artificielle et équivalence en terminologie multilingue : essai de modélisation, <http://www.refer.fr/termisti/mi.htm>, 1996, (notamment paragraphe 3.3.).

4.5.1.5. L'isonomase

195 Il peut se faire que des termes de même niveau conceptuel structurés dans une langue n'aient pas de désignations équivalentes dans une autre langue, un seul terme hyperonyme désignant un concept supérieur y correspondant.

196 *Par exemple* : Le terme sangô *vuko* (Centrafrique) correspond au français violet, indigo, bleu, noir, gris et brun.

197 *En pratique* : Le recours à l'isonomase, à savoir à un terme de même niveau conceptuel dans une langue pour traduire un terme de niveau supérieur dans une autre langue, est un procédé courant en traduction : à la différence du recours à l'hyperonomase, il porte sur les isonymes d'une même langue.

Référence

- Mounin (Georges), *Clefs pour la linguistique*, Seghers, 1968, p. 71 sq.

4.5.2. L'antonyme

198 Un antonyme est la désignation dans une langue d'un concept opposé à un autre. Par exemple : *donner/prendre ; emprunter/rembourser) monter/démonter) analogique/numérique*.

199 L'antonyme recouvre notamment, dans l'usage qui en est fait habituellement en linguistique, des rapports d'opposition variés. Les deux grands rapports d'opposition sont :

- le contraire (*emprunter/rembourser*) ;
- le contradictoire (*conforme/non-conforme ; légal/illégal/non légal*).

200 *En pratique* : La recherche des antonymes est particulièrement importante dans le travail terminographique. Elle contribue à structurer les concepts tels qu'ils sont désignés dans une langue

et à associer d'une langue à l'autre les désignations qui y correspondent.

Références

- Martin (Robert), *Inférence, antonymie et paraphrase*, Bibliothèque française et romane, Librairie C. Klincksieck, Paris, 1976, *passim*.
- Mouna (Kamel), Saint-Dizier (Patrick), « La relation d'opposition dans la description terminologique et la représentation des connaissances », *Actes des deuxièmes rencontres terminologie et intelligence artificielle, T1A-97*, 3 et 4 avril 1997, Équipe de recherche en syntaxe et sémantique, Université de Toulouse- le-Mirail, Toulouse, 1997, p. 141 sq.
- Pottier (Bernard), *Sémantique générale*, PUF, 1992, p. 48 sq.

5. Référent et terme

5.1. Le référent

201Le référent est ce à quoi renvoie un signe. Le référent est interne aux langues, et tend à correspondre à un objet perçu ou conçu structuré au travers d'un concept.

202*Par exemple* : Le référent de *colchique* correspond à l'objet fleur telle qu'elle se présente dans le monde réel.

203*En pratique* : La relation signe/référent permet notamment de comprendre le type particulier d'unité linguistique que constitue le terme spécialisé, particulièrement technique ou scientifique, qui a tendance à renvoyer à un référent relativement précis et situable.

204*NB* : 1. Il peut arriver que les limites du référent restent relativement indistinctes, notamment en néologie. 2. La terminologie décrit principalement les objets du monde (objets techniques, processus, constituants du minéral et du vivant, etc.). Elle se situe donc souvent dans une sémantique de la

référence au monde extérieur. Il ne s'agit là que d'une forme de sémantique, dite « sémantique référentielle ».

3. Le référent, point d'intersection entre signe, concept et objet, concentre sur lui des faits de représentation (« référé »).

Références

- Cruse (D.A.), *Lexical Semantics*, Cambridge Textbooks in Linguistics, Cambridge University Press, 1986, p. 199 sq. et *passim*.
- Lyons (John), *Linguistique générale*, col. Langue et langage, Larousse, Paris, 1970, p. 327 sq.
- Pottier (Bernard), *Sémantique générale*, PUF, 1992, p. 20 sq.
- Rastier (François), *Sémantique et recherches cognitives*, PUF, 1991, pp. 73–114.

En résumé :

- un signe renvoie à un objet à travers un concept ;
- le référent est ce à quoi renvoie le signe ;
- le signe est de l'ordre du linguistique ; le concept, de l'ordre de la pensée (du conceptuel) ; le référent, de l'ordre de la représentation (le référentiel).

5.2. Le terme

205 Le terme est un signe linguistique spécialisé (technique ou scientifique). Il est constitué d'une désignation renvoyant à un concept. La désignation est de l'ordre de la langue. Le concept est de l'ordre de la pensée.

206 Dans les cas de synonymes renvoyant au même concept, on considère qu'il y a autant de termes que d'unités linguistiques.

207 Par exemple : Logiciel pédagogique, logiciel d'enseignement *et* didacticiel *forment chacun un terme*.

208 Dans cette mesure, on peut considérer qu'un terme se définit par le fait qu'il est, dans son domaine d'emploi, monoconceptuel (il est réputé ne renvoyer qu'à un seul concept).

209 Par exemple : Octane renvoie au concept d' / /élément chimique composé de 8 atomes de carbone / /.

5.3. Types de termes

210 Le terme est considéré comme un type de nom. On classe usuellement les noms en :

- nom propre ;
- nom commun ;
- terme.

211 *NB* : Une dynamique est perpétuellement à l'œuvre entre ces classes : un nom propre peut devenir un nom commun (*frangipane*), un nom commun un terme (*souris* en informatique), un terme un nom commun (*créneau*), etc.

212 Les terminologies ne sont cependant pas constituées que de noms. Dans les langues indoeuropéennes, verbes, adjectifs et adverbes peuvent être fréquents selon les domaines.

213 Par exemple : Télécharger ; tuilé (*en parlant d'un vin*) ; anticonstitutionnellement

Références

- Blin (Gwendolyn), *Examen visuel du vin*, français-anglais, Maîtrise de Langues étrangères appliquées, Université de la Sorbonne-nouvelle-Paris III, Paris, 1998, sp.
- Depecker (Loïc), *Dictionnaire du français des métiers, Adorables jargons*, Point Virgule, Éditions du Seuil, Paris, 1985, 359 p.
- Quemada (Bernard), « Technique et langage », in *Histoire des techniques*, Encyclopédie de la Pléiade, Gallimard, Paris, 1978, p. 1146 sq.
- Rey (Alain), *La terminologie noms et notions*, col. Que sais-je ?, PUF, Paris, 1979, p. 21 sq.

5.3.1. Le nom scientifique

214 En tant que signes spécialisés, les termes sont de nature technique ou scientifique. Le nom scientifique est le terme

scientifique désignant un concept. Il s'agit assez souvent d'un terme de nomenclature.

215 *NB* : Le nom scientifique s'oppose à son nom trivial.

216 Par exemple : *Le nom scientifique du terme aspirine est acide acétylsalicylique.*

Référence

- Panico (R.), Richer (J.C.), *Nomenclature UICPA des composés organiques*, Masson, 1994, Paris, Milan, Barcelone, p. 1 sq.

5.3.2. Le taxon

217 Le taxon est un type de terme particulier. Alors que le *terme* renvoie le plus souvent à des objets techniques ou scientifiques, le *taxon* est généralement une unité de classification des objets des sciences de la nature (éléments, minéraux, êtres vivants, etc.).

218 Par exemple : *Agaricus bisporus* est le taxon de *champignon de Paris*. Il entre dans un système de classification (taxinomie) qui va de l'espèce (*Agaricus bisporus*), au genre (*Agaricus*), à la famille (*Agaricaceae*), à l'ordre (*Agaricales*), à la classe (*Basidiomycètes*), et à la division (*Champignons*).

219 *NB* : 1. Le latin est souvent employé pour former des taxons.
2. Afin de faire entrer le taxon dans la théorie linguistique, le néologisme *taxème* est ici proposé.

5.3.3. Le nom commercial

220 Le nom commercial est le nom donné à un produit aux fins de commercialisation.

221 Par exemple : *Gardéna*, nom déposé en 1926 d'un phénobarbital.

222*NB*: Le nom commercial fait l'objet d'une déclaration particulière auprès d'un organisme agréé. Il s'agit le plus souvent d'un nom de marque ou de raison sociale.

223 Par exemple : Aribus ; Apple.

224*NB*: Le nom commercial se caractérise par le statut juridique dont il fait l'objet et par les contraintes d'utilisation qui pèsent sur lui.

6. La définition

225 En terminologie, une définition est un microsystème composé de caractères du concept décrit.

226 *Par exemple* : Cerisier : « arbre à cerises ». *Arbre, à* (« qui a », ou « qui donne »), *cerises*, représentent de façon minimale des caractères du cerisier.

227 *En pratique* : La définition permet de décrire et de circonscrire le concept traité. Elle a, en terminologie, vocation à être interlinguistique.

Références

- Centre d'études du lexique, *La définition*, col. Langue et langage, Larousse, 1990, *passim*.
- *ISO 704 (1987)* : Principes et méthodes de terminologie ; *ISO 704*, Travail terminologique–Principes et méthodes (*français et anglais*), 2e édition, 15 novembre 2000, *passim*.
- *FD ISO 860 (1996)* : Travaux terminologiques–Harmonisation des notions et des termes, *Afnor, Paris-la-Défense, 1997*, *passim*.
- *ISO 1087 (1990)* : Terminologie–Vocabulaire ; *nouvelle édition 1998* : Travaux terminologiques–Vocabulaire–Partie 1 : Théorie et application, *passim*.

6.1. Définition et désignation

228 Désignation et définition forment une construction logique dont la désignation constitue le thème (ce dont on parle) et la définition le prédicat (ce que l'on dit à ce sujet). Elles sont reliées par une relation, souvent une copule de type « être ».

229 *Par exemple* : Dans la définition : Pommier : « arbre à pommes », *pommier* forme le thème, *arbre à pommes* le prédicat. La copule est exprimée par le verbe être en français (un pommier *est* un arbre à pommes).

230 *En pratique* : Désignation et définition donnent accès au concept traité. Elles se complètent à cette fin, et il y a continuité de l'une à l'autre.

231 *Par exemple* : Le terme *glace* peut se définir comme de l'« eau gelée ». À l'inverse, eau gelée correspond à glace.

232 *En pratique* : Dans l'analyse d'un concept, permuter définition et désignation permet souvent de vérifier la pertinence de la définition et de la désignation l'une vis-à-vis de l'autre.

Références

- Centre d'études du lexique, *La définition*, Langue et langage, Larousse, 1990, 303 p.
- ISO TC 37/SC1, *Projet de norme internationale ISO/CD 704-1*, « Travail terminologique-Partie 1 : Principes et méthodes », 6.2.1.1., Afnor, Paris-la-Défense, 1997.
- *ISO 704 (1987) : Principes et méthodes de terminologie ; ISO 704*, Travail terminologique-Principes et méthodes (*français et anglais*), 2e édition, 15 novembre 2000, passim.
- *Rey-Debove*, La linguistique du signe, Une approche sémiotique du langage, *Armand Colin, Paris, 1998*, passim.

6.2. Constituants de la définition

233 Une définition est composée de définisseurs qui correspondent aux caractères du concept traité, et des relations

les reliant. On distingue généralement le définisseur initial des autres définisseurs entrant dans la constitution de la définition.

234 *Par exemple* : Dans la définition : Cerisier : « arbre à cerises », *arbre* est le définisseur initial, *cerises* un définisseur complémentaire, et à (= « qui a ou qui donne ») la relation qui les lie.

235 *NB* : Il y a souvent beaucoup d'imprécision dans la description des éléments constituant une définition : on parle de « trait », d'« incluant », de « sème », etc. Le terme de *définisseur*, privilégié ici, paraît le plus simple et le mieux adapté à l'analyse terminologique.

236 *NB* : Le degré de technicité d'une définition dépend du choix et du nombre des caractères retenus pour décrire le concept traité.

Référence

- Centre d'études du lexique, *La définition*, col. Langue et langage, Larousse, 1990, *passim*.

6.3. Sélection des caractères de la définition

237 Dans une définition terminologique, les caractères s'ordonnent de façon stricte les uns par rapport aux autres. Les caractères qui rapprochent ou différencient les concepts peuvent être plus ou moins importants. Il est possible de distinguer, relativement, caractères essentiels (ou principaux) et caractères non-essentiels (ou secondaires). Mais cette distinction peut varier en fonction de l'axe d'analyse et des critères choisis pour définir le concept traité.

238 *Par exemple* : Dans le cas d'un avion, le caractère de/ /à moteur/ / peut être considéré comme un caractère principal : ce

caractère le distingue des aéronefs en général. Dans cette perspective, il est possible de considérer les caractères //monomoteur//, //bimoteur//, etc. comme secondaires par rapport au caractère //à moteur//.

239 NB : Les caractères retenus pour la définition d'un terme sont sélectionnés selon la dimension (critères de sélection des caractères) et la direction (axe d'analyse choisi pour cette sélection) du concept auquel renvoie ce terme.

240 Par exemple : Le concept de / /mouton/ / peut être envisagé sous sa dimension de vivant ou mort ; et selon la direction de viande d'alimentation humaine.

241 NB : Des langues peuvent être amenées à distinguer de manière formelle certains concepts en fonction de leur dimension et/ou de leur direction : anglais *sheep* (mouton vivant) / *mutton* (mouton de boucherie).

242 En pratique : La distinction entre caractères principaux et caractères secondaires est nécessaire pour sélectionner les caractères mis en valeur dans la définition.

Référence

- Centre d'études du lexique, *La définition*, col. Langue et langage, Larousse, 1990, *passim*.
- *ISO 704 (1987) : Principes et méthodes de terminologie ; ISO 704*, Travail termino- logique-Principes et méthodes (*français et anglais*), 2^e édition, 15 novembre 2000, *passim*.
- Palmer (F.R.), *Semantics*, 2^e édition, Cambridge University Press, Cambridge, 1981, p. 127 et *passim*.

6.4. Genre prochain et définition

243 Le définisseur initial permet de situer le terme traité par rapport aux autres dans un système terminologique donné. Il représente généralement le niveau conceptuel immédiatement

supérieur (genre prochain) au concept du terme traité par la définition.

244 *Par exemple* : Dans la définition de chaise : « siège constitué d'un dossier et de pieds, sans accoudoirs », le terme immédiatement superordonné à chaise est siège, et non meuble, qui est plus générique.

245 *En pratique* : La règle du genre prochain permet d'ordonner les concepts les uns par rapport aux autres de façon stricte. Elle n'est pas toujours applicable, en raison notamment de l'impossibilité de la mettre en œuvre dans le cas de certaines relations logiques.

246 *Par exemple* : Dans un système partitif, le définisseur ne peut être, le plus souvent, le concept immédiatement superordonné : piston ne peut être défini par le concept superordonné moteur à piston, mais par un définisseur du type « partie de » ou « pièce de », suivi par exemple des caractères relatifs à la fonction de l'objet.

247 NB : 1. Il n'est pas toujours possible de discerner avec certitude le genre prochain.
2. Le terme « genre prochain » (ou « genre proche ») est la traduction française de *genus proximum*, issu de la logique classique.

Références

- Centre d'études du lexique, *La définition*, Langue et langage, Larousse, 1990, *passim*.
- *ISO 704 (1987)* : Principes et méthodes de terminologie ; *ISO 704*, Travail termino- logique-Principes et méthodes (*français et anglais*), 2e édition, 15 novembre 2000, *passim*.
- Rousseau (Louis-Jean), « Vers une méthodologie de la définition terminologique », *Langues et sociétés en contact, Mélanges offerts à*

Jean-Claude Corbeil, Max Niemeyer Verlag, Tübingen, 1994, pp. 169–174.

6.5. Direction de la définition

248 La définition diffère en fonction des critères utilisés pour sélectionner les caractères du concept traité, et en fonction de la direction de travail suivie. La détermination du domaine est fondamentale pour cerner cette direction.

249 *Par exemple* : Le terme de *sol* peut être défini comme :

- partie superficielle de la croûte d'une planète (géologie) ;
- partie de la surface terrestre susceptible de produire des récoltes (agriculture) ;
- surface d'une planète permettant le poser d'engins spatiaux (spatiologie) ; etc.

250 La définition est donc un système de concepts (exprimés sous la forme de caractères) qui décrit un concept en le plaçant dans le système de concepts du domaine considéré.

251 *En pratique* : Outre la détermination du domaine dans lequel le terme est défini, la définition peut intégrer dans sa direction : la nature de l'objet défini (ce que c'est), sa fonctionnalité (à quoi il sert), les moyens qui concourent à sa fonctionnalité, etc.

252 NB : En l'absence d'appellation établie, le terme direction de la définition est proposé ici en correspondance avec direction du concept vue plus haut.

Références

- ATEA-CRIDEL, (sous la responsabilité d'Armelle Le Bars, Didier Minot et Dominique Partenay), *Dictionnaire multilingue de l'aménagement du territoire et du développement local*, français, anglais, portugais, italien, espagnol, allemand, danois, néerlandais, grec, La Maison du Dictionnaire, Paris, 1997, p. 9.

- *ISO 704 (1987) : Principes et méthodes de terminologie ; ISO 704, Travail termino- logique-Principes et méthodes (français et anglais), 2e édition, 15 novembre 2000, passim.*

6.6. Types de définitions

253 Les types de définitions utilisés en terminologie sont nombreux. L'une des distinctions essentielles est celle qui est faite entre définition en intension et définition en extension.

254 La définition en intension énumère les caractères principaux constituant un concept.

255 *Par exemple : Orbiter* : « Placer un engin spatial sur une orbite prédéterminée ». La définition en extension énumère les objets auxquels s'applique un concept.

256 *Par exemple : Semaine* : « Période de sept jours constituée par les lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi, et dimanche ».

257 *NB* : La définition en intension est la plus utilisée en terminologie. Ce type de définition inclut souvent la détermination de l'extension du concept défini.

258 *Par exemple* : Du point de vue de l'extension du concept, la question peut se poser de savoir si *réseautique* inclut la constitution *et* l'exploitation d'un réseau de communication.

Références

- Centre d'études du lexique, *La définition*, Langue et langage, Larousse, 1990, *passim*.
- *ISO 704 (1987) : Principes et méthodes de terminologie ; ISO 704, Travail termino- logique-Principes et méthodes (français et anglais), 2e édition, 15 novembre 2000, passim.*
- Rousseau (Louis-Jean), « Vers une méthodologie de la définition terminologique », *Langues et sociétés en contact, Mélanges offerts à Jean-Claude Corbeil*, Max Niemeyer Verlag, Tübingen, 1994, pp. 169-174.

7. Le domaine en terminologie

259 Un terme se définit en fonction du domaine dans lequel il s'inscrit. La détermination de l'appartenance d'un terme à un domaine oriente la définition qui en est faite et son inscription dans le système de concepts du domaine considéré.

260 *Par exemple* : *Eau* se définit différemment selon le domaine dans lequel le terme est analysé (environnement, chimie, drainage agricole, etc.).

Référence

- Paul (Serge), Depecker (Loïc), et al. *Introduction à l'étude de la télédétection aérospatiale et de son vocabulaire*, Ministère de l'éducation nationale, Direction des enseignements supérieurs, La documentation française, Paris, 1991, p. 119 sq.

7.1. Domaine et secteur d'activité

261 Le domaine est le champ conceptuel dans lequel s'inscrit un ensemble de termes.

262 *Par exemple* : Le domaine de l'automobile, de la chimie, de la télédétection. Le secteur ou secteur d'activités est l'ensemble constitué par les activités d'une pratique, d'une industrie, d'un métier, d'un art.

263 *Par exemple* : L'industrie nucléaire constitue un ensemble qui comporte plusieurs secteurs d'activité : ingénierie nucléaire (particulièrement construction de centrales), retraitement des combustibles, etc.

264 *NB* : La terminologie tire son analyse des secteurs d'activité considérés. Mais le domaine, en terminologie, est une reconstruction : c'est un système de concepts. Il forme lui-même un concept entendu au sens de la terminologie, à savoir une unité

de pensée composée de caractères distinctifs. Il peut être plus ou moins structuré selon les secteurs d'activités et les langues.

265*En pratique* : Cette distinction entre domaine et secteur d'activité peut s'avérer utile pour expliquer l'inclusion de certains termes dans un ensemble terminologique.

266*Par exemple* : *Extincteur* ne paraît pas faire partie a priori du domaine de la culture. Mais l'objet en est très usité dans le secteur d'activité de la culture (musées, salles d'exposition, etc.).

Références

- *Depecker (Loïc)*, Un exemple d'aménagement terminologique : les commissions ministérielles de terminologie en France (1970–1993), *Thèse de doctorat, Université de Paris VII, Paris, 1994*, passim.
- Gouadec (Daniel), *Données et informations terminologiques et terminographiques, Natures et valeurs*, Terminoguide n° 1, la Maison du Dictionnaire, Paris, 1994, p. 8.
- Paul (Serge), Depecker (Loïc), étal., *Introduction à l'étude de la télédétection aérospatiale et de son vocabulaire*, Ministère de l'éducation nationale, Direction des enseignements supérieurs, La documentation française, Paris, 1991, *passim*.

7.2. Domaine d'origine

267Le domaine d'origine d'un terme est le domaine dans lequel est créé le concept auquel renvoie ce terme.

268*Par exemple* : Le terme *indice de végétation* a été créé en télédétection aérospatiale. Cette sorte d'indice, qui exprime la valeur numérique obtenue à partir de réponses spectrales d'objets, a en effet été mise au point dans le cadre de cette technologie. Cet indice permet par exemple de reconnaître si la zone télédétectée comporte des végétations en état de floraison, d'épiaison, etc.

Référence

- Paul (Serge), Depecker (Loïc), et al., *Introduction à l'étude de la télédétection aérospatiale et de son vocabulaire*, Ministère de l'éducation nationale, Direction des enseignements supérieurs, La documentation française, Paris, 1991, p. 124.

7.3. Domaine d'appartenance

269Le domaine d'appartenance d'un terme est le domaine auquel appartient le concept auquel renvoie ce terme.

270*Par exemple* : Le terme de *signature spectrale* a été créé en chimie pour désigner l'invariance spatio-temporelle des raies spectrales des éléments chimiques. Chaque objet est ainsi reconnaissable à sa signature. La télédétection aérospatiale a annexé ce terme en lui donnant un sens particulier, les objets télédétectés, un champ de blé par exemple, pouvant avoir une signature variable selon que le blé est en herbe ou en épiaison. Ainsi, la chimie est le domaine d'origine de *signature spectrale*, l'un de ses domaines d'appartenance étant la télédétection aérospatiale.

Référence

- Paul (Serge), Depecker (Loïc), et al., *Introduction à l'étude de la télédétection aérospatiale et de son vocabulaire*, Ministère de l'éducation nationale, Direction des enseignements supérieurs, La documentation française, Paris, 1991, p. 124.

7.4. Domaine d'application

271Le domaine d'application d'un terme est le domaine dans lequel le concept correspondant à ce terme est utilisé.

272*Par exemple* : Le terme de *linéament* a été créé en géologie avec le sens d'alignements rectilignes ou légèrement incurvés de formes topographiques à l'échelle régionale, généralement

considérés comme reflet de la croûte terrestre. Depuis l'apparition des images satellites, le terme est utilisé pour désigner des lignes droites ou légèrement incurvées, quelle qu'en soit la longueur (on reconnaît par là des lignes de faille, des filons, des limites de formation, etc.). La télédétection aérospatiale donne à *linéament* une signification plus générale grâce à la synopticité que permet l'observation par satellite, mais elle ne l'annexe pas pour autant.

273 NB : 1. Le domaine d'application renvoie à la notion de secteur d'activité.

2. On parle parfois aussi, notamment au Canada, de *domaine d'emploi*.

3. Ces distinctions entre domaine d'origine, domaine d'appartenance et domaine d'application ne sont pas encore faites en terminologie. Elles sont cependant très utiles pour former des nomenclatures et des arborescences cohérentes.

Référence

- Paul (Serge), Depecker (Loïc), et al., Introduction à l'étude de la télédétection aérospatiale et de son vocabulaire, Ministère de l'éducation nationale, Direction des enseignements supérieurs, La documentation française, Paris, 1991, p. 124.

7.5. Champ conceptuel et champ terminologique

274 Le champ conceptuel est un ensemble de concepts correspondant à un champ d'expérience.

275 Par exemple : Les cours d'eau peuvent être envisagés selon l'importance de leur débit. En français, le concept de cours d'eau relativement important est désigné par le terme « fleuve », le concept de cours d'eau de moindre importance par celui de « rivière ».

276 Le champ terminologique est un ensemble de désignations correspondant à un champ conceptuel.

277 *Par exemple* : Cours d'eau, fleuve et rivière constituent un champ terminologique.

278 Le champ terminologique d'une langue ne correspond pas forcément au champ conceptuel correspondant au champ d'expérience traité.

279 *Par exemple* : En anglais, les concepts de fleuve et de rivière sont confondus dans le terme de *river*. Le champ terminologique correspondant à *cours d'eau, fleuve et rivière* est constitué en anglais par *waterway et river*.

280 *En pratique* : En terminologie, il est souvent suppléé au manque de désignation d'une langue. *Rivière* aurait dans cette perspective tendance à être traduite par *small river, river* seul correspondant alors à *fleuve*.

Référence

- Mounin (Georges), *Les problèmes théoriques de la traduction*, NRF, Éditions Gallimard, Paris, 1963, *passim*.

8. Concepts et systèmes de concepts

281 Un concept ne va jamais seul. Les concepts se distinguent en s'associant et en s'opposant. Les relations entre concepts conduisent à la formation de systèmes de concepts. Les systèmes de concepts varient notamment en fonction de la nature du domaine traité et du degré de systématisme des concepts mis en œuvre. L'axe selon lequel les concepts s'organisent les uns par rapport aux autres est la systémique.

282*Par exemple*: Le système des nombres est un système absolument rigoureux. Sa systématique correspond à $x + 1$ jusqu'à l'infini. Certains systèmes tendent vers cet idéal, comme les systèmes de concepts portant sur les entités chimiques, qui reposent sur une systématique rigoureuse dans laquelle chacun des concepts trouve sa place dans un ensemble construit et le plus souvent vérifiable. Il n'en est pas de même pour d'autres systèmes, comme ceux élaborés par une pratique empirique, tels les concepts de techniques commerciales qui ont généralement entre eux peu de liens strictement définis, sauf lorsqu'ils sont élaborés dans le cadre d'une théorie économique particulière.

283*En pratique*: Il est généralement admis que le travail terminologique est un travail systématique. Il arrive cependant qu'il ne puisse l'être rigoureusement, comme dans le cas de recherches terminologiques ponctuelles. Il peut aussi se faire que certains concepts ne puissent s'inscrire correctement dans un système donné de concepts.

Références

- Blanché (Robert), *Structures intellectuelles*, Librairie philosophique Vrin, Paris, 1966, pp. 11,45, et *passim*,
- Paul (Serge), Depecker (Loïc), et al. *Introduction à l'étude de la télédétection aérospatiale et de son vocabulaire*, Ministère de l'éducation nationale, Direction des enseignements supérieurs, La documentation française, Paris, 1991, *passim*.
- Rigaudy (Jean), *Nomenclature des composés organiques, Traité Constantes physicochimiques*, Techniques de l'ingénieur, fascicule K 220, Paris, 1995, 33 p.

8.1. Propriétés des concepts

284Plusieurs propriétés des concepts induisent les relations qu'ils entretiennent entre eux, particulièrement :

- un concept ne peut être identique à un autre (principe de non-identité) ;
- un concept peut hériter des caractères d'un autre concept (principe de l'héritage des propriétés) ;
- un concept peut en impliquer un autre (principe d'inférence) ;
- un concept peut en subsumer d'autres (en englober d'autres) sous lui (principe de subsomption).

285 *NB* : Ces principes fondent le travail terminologique en tant que mise en correspondance des désignations avec les concepts auxquels elles renvoient.

Références

- Blanché (Robert), *Introduction à la logique contemporaine*, Librairie Armand Colin, Paris, 1957, *passim*.
- Blanché (Robert), *La logique et son histoire d'Aristote à Husserl*, Librairie Armand Colin, Paris, 1970, *passim*.
- Cuvillier (Armand), *Vocabulaire philosophique*, le Livre de Poche, Biblio essais (réédition), Armand Colin, 1956, *passim*.
- Frege (Gottlob), *Écrits logiques et philosophiques*, Points, Essais, Éditions du Seuil, 1971, *passim*.
- Putnam (Hilary), *Philosophie de la logique*, col. Tiré à part, Éditions de l'Éclat, Combas, 1996 [1971], *passim*.

8.2. Relations entre les concepts

286 Les relations entre les concepts sont le résultat de rapports établis dans l'entendement. Ces rapports dépendent de la nature des concepts, de leur degré d'abstraction, des objets auxquels ils renvoient, etc.

287 Il est possible de dégager au moins deux grands types de relations entre les concepts :

- les relations logiques ;
- les relations ontologiques.

288 Ces relations induisent des rapports entre les concepts, qui sont le plus souvent d'ordre hiérarchique ou non-hiérarchique.

289 *En pratique* : Relations logiques et relations ontologiques sont les relations les plus souvent utilisées en terminologie.

Références

- Blanché (Robert), *Introduction à la logique contemporaine*, Librairie Armand Colin, Paris, 1957, *passim*.
- Blanché (Robert), *La logique et son histoire d'Aristote à Husserl*, Librairie Armand Colin, Paris, 1970, *passim*.
- Cuvillier (Armand), *Vocabulaire philosophique*, le Livre de Poche, Biblio essais (réédition), Armand Colin, 1956, *passim*.
- Putnam (Hilary), *Philosophie de la logique*, col. Tiré à part, Éditions de l'Éclat, Combas, 1996 [1971], *passim*.
- Rondeau (G.) et Felber (H.) (éd.), *Textes choisis de terminologie*, Girsterm, Université Laval, Québec, 1981, *passim*.

8.2.1. Relations logiques et relations ontologiques

290 Les relations logiques sont généralement définies comme des rapports d'abstraction entre les concepts. Il peut s'agir de rapports d'identité, de similitude, d'inclusion, d'exclusion, etc.

291 *Par exemple* : L'orange est une agrume, qui est elle-même un fruit.

292 Les relations ontologiques sont généralement définies comme des rapports entre concepts dont les objets auxquels ils renvoient sont en relation de présence ou de contiguïté.

293 *Par exemple* : L'aile est une partie d'un avion.

294 *En pratique* : Il n'est pas toujours facile ou possible de faire la part de l'abstraction dans les relations entre les concepts. Mais cette distinction entre relations logiques et relations ontologiques est fondamentale pour comprendre les différences d'appréhension

du réel, de structuration des langues et des ensembles terminologiques.

295 *Par exemple* : Une relation espèce–genre (tulipe/fleur) relève fondamentalement d'une classification effectuée par la pensée ; une relation partie–tout (marche/escalier) est fondée sur la nature des objets et sur leur organisation dans le monde.

Références

- Rondeau (G.) et Felber (H.) (éd.), *Textes choisis de terminologie*, Girsterm, Université Laval, Québec, 1981, *passim* ;
- Tassy (Pascal), (sous la coordination de), *L'ordre et la diversité du vivant*, Nouvelle Encyclopédie Diderot, Fondation Diderot, Fayard, Paris, 1986, *passim*.
- Wüster (E.), « L'étude scientifique générale de la terminologie, zone frontalière entre la linguistique, la logique, l'ontologie, l'information et les sciences », in Rondeau (G.) et Felber (H.) (éd.), *Textes choisis de terminologie*, Girsterm, Université Laval, Québec, 1981, p. 97 sq. et *passim*.

8.2.1.1 Relations logiques entre les concepts

296 Les relations logiques sont généralement définies comme des rapports de ressemblance, d'identité ou d'opposition entre concepts. Dans une relation logique, les concepts possèdent au moins un caractère en commun. Les relations logiques peuvent se répartir particulièrement en :

- relations génériques ;
- relations spécifiques ;
- relations de coordination.

297 *NB* : Identité est entendue ici comme inclusion d'un concept dans un autre, deux concepts ne pouvant être, en théorie, absolument identiques.

Références

- Blanché (Robert), *Introduction à la logique contemporaine*, Librairie Armand Colin, Paris, 1957, *passim*.
- Blanché (Robert), *La logique et son histoire d'Aristote à Husserl*, Librairie Armand Colin, Paris, 1970, *passim*.
- Cuvillier (Armand), *Vocabulaire philosophique*, le Livre de Poche, Biblio essais (réédition), Armand Colin, 1956, *passim*.
- *ISO 704 (1987) : Principes et méthodes de terminologie ; ISO 704*, Travail termino- logique-Principes et méthodes (*français et anglais*), 2e édition, 15 novembre 2000, *passim*.
- Rondeau (G.) et Felber (H.) (éd.), *Textes choisis de terminologie*, Girsterm, Université Laval, Québec, 1981, *passim*.

8.2.1.1.1 Relations génériques entre concepts

298 Une relation est dite générique entre concepts lorsque l'intension d'un concept (l'ensemble des caractères qui le composent) inclut celle d'autres concepts qui lui sont subordonnés.

299 *Par exemple* : Le concept de //navigation// inclut le concept de //navigation fluviale// et le concept de //navigation maritime//.

300 Dans une relation générique, plus l'intension d'un concept est réduite, plus son extension est grande.

301 *Par exemple* : Le concept d'arbre, qui se résume à quelques caractères (grande plante ligneuse comportant des branches et des feuilles), s'applique a priori à toute espèce d'arbres.

302 *NB* : 1. Les relations génériques peuvent se répartir en au moins deux grands types de relations très utilisées en terminologie :

- la relation espèce-genre ;
- la relation type-produit.

303 2. *Relation genre-espèce* ou *relation générique* sont les appellations usuelles de cette relation. Elles ne préjugent

cependant pas du sens de la relation (espèce vers le genre ou genre vers l'espèce), qui est confondu dans cette appellation.

Références

- ISO/TC37/SC1/WG3 N 38 E/ISO CD 704 *Terminology Work–Principles and Methods*, 20 mai 1997 (document de travail), p. 12 sq.
- ISO 704 (1987) : *Principes et méthodes de terminologie*, s.l., 16 p. ; nouvelle édition en cours : ISO/DIS 704, (*Terminology Work–Principles and Methods*)(1999).
- ISO 704 (2000) : Travail terminologique–Principes et méthodes (français– anglais), 2^e édition, 15 novembre 2000, *passim*.
- *FD ISO 860 (1996)* : Travaux terminologiques–Harmonisation des notions et des termes, *Afnor, Paris–la–Défense, 1997*, *passim*.
- *ISO TC 37/SC1*, Projet de norme internationale DIS 1087–1, Travail terminologique– Vocabulaire–Partie 1 : Théorie et application, *Afnor, Paris–la–Défense, 1997*, p. 8.
- *ISO 1087 (1990)* : Terminologie–Vocabulaire ; *nouvelle édition 1998* : Travaux terminologiques–Vocabulaire–Partie 1 : Théorie et application, *passim*.

8.2.1.1.2. Relations spécifiques entre concepts

304 Une relation est dite spécifique entre concepts lorsqu'un concept est inclus dans un autre concept et qu'il possède au moins un caractère distinctif supplémentaire.

305 *Par exemple* : Les concepts de//courrier postal// et de//courrier électronique/ / sont inclus dans celui de/ /courrier / /. Ce dernier les inclut lui-même l'un et l'autre, distingués au moins par le caractère distinctif supplémentaire d'//acheminement par voie postale// et par celui d'//acheminement par moyens électroniques/ /.

306 *NB* : La relation spécifique est proposée ici comme l'inverse de la relation générique. Généralement, *relation générique* est

entendue comme la relation d'un concept générique à un concept spécifique et vice-versa. Il n'est donc pas fait droit à une distinction particulière pour la relation lorsqu'elle s'exerce de spécifique à générique. Cette distinction peut cependant s'avérer utile. Ainsi, l'attribution d'un terme à un domaine se résume souvent à classer un terme spécifique sous un terme générique, c'est-à-dire à établir une relation de concept spécifique à concept générique.

307*Par exemple* : Stipuler que le concept de //lettre/ / est une espèce d'//objet postal/ / consiste à établir une relation de spécifique à générique.

8.2.1.1.2.1. Les relations espèce-genre

308Une relation espèce-genre est une relation dans laquelle un concept est englobé par un autre concept. Elle est souvent associée à la relation d'identité.

309*Par exemple* : Le colchique (espèce) est une espèce de fleur (genre).

310*En pratique* : 1. Cette relation est particulièrement représentée dans les domaines scientifiques, notamment les sciences de la vie.

2. La relation espèce-genre est l'une des principales relations logiques utilisées en terminologie.

311*NB* : Le terme de *relation espèce-genre* est proposé ici pour préciser le sens de la relation entre concept spécifique et concept générique. Il a été vu plus haut que cette relation est par exemple utilisée pour inscrire un terme dans un domaine.

Références

- *ISO 704 (1987)* : Principes et méthodes de terminologie, *s.l.*, passim ; *nouvelle édition en cours* : *ISO/DIS 704*, (Terminology Work-Principles and Methods)(1999).

- *FD ISO 860 (1996) : Travaux terminologiques–Harmonisation des notions et des termes, Afnor, Paris–la–Défense, 1997, passim.*
- *ISO TC 37/SC1, Projet de norme internationale DIS 1087–1, « Travail terminologique–Vocabulaire–Partie 1 : Théorie et application », Afnor, Paris–la–Défense, 1997, p. 8.*
- *ISO 1087 (1990) : Terminologie–Vocabulaire ; nouvelle édition 1998 : Travaux terminologiques–Vocabulaire–Partie 1 : Théorie et application, passim.*

8.2.1.1.2.2. La relation type–produit

312 Les relations génériques peuvent se diversifier en plusieurs relations, comme la relation type–produit.

313 *Par exemple* : L'Airbus A 320 est un type d'Airbus, lui-même un type d'avion, lui-même un type d'aéronef, etc.

314 *En pratique* : Cette relation est particulièrement utilisée dans les domaines techniques.

Références

- Gouadec (Daniel), *Terminoguide n° 1, Données et informations*, La Maison du Dictionnaire, Paris, 1994, pp. 41,54 sq. et *passim*.
- ISO 704 (1987) : *Principes et méthodes de terminologie*, s.l., 16 p. ; nouvelle édition en cours : ISO/DIS 704, (*Terminology Work–Principles and Methods*) (1999).
- ISO 704 (2000) : *Travail terminologique–Principes et méthodes (français– anglais)*, 2^e édition, 15 novembre 2000, *passim*.

8.2.1.1.3. Relations de coordination

315 Une relation de coordination entre concepts est une relation qui unit des concepts dépendant d'un même concept immédiatement supérieur.

316 *Par exemple* : 1. Les concepts de navigation fluviale et de navigation maritime, immédiatement inclus sous le concept de

navigation, sont en relation de coordination l'un avec l'autre.
2. Les concepts de pied et de chapeau, parties immédiatement constitutives du champignon, sont en relation de coordination Tune avec l'autre. Pied et chapeau sont coparties du champignon.

317*En pratique* : Les relations de coordination sont très importantes dans la conduite du travail terminologique car elles permettent de traiter les concepts de façon systématique et oppositionnelle.

318*Par exemple* : Traiter le concept de lobe frontal conduit nécessairement à prendre en compte les relations de coordination existant entre, notamment, lobe pariétal, lobe occipital, et lobe temporal.

319*NB* : Les *relations de coordination* sont rarement désignées comme telles en terminologie, même dans la normalisation. On parle surtout de concepts coordonnés. Aux relations entre concepts correspond dans les langues la relation d'isonymie.

Références

- *ISO 704 (1987)* : Principes et méthodes de terminologie, *s.l.*, passim ; *nouvelle édition en cours* : *ISO/DIS 704*, (Terminology Work–Principles and Methods)(1999).
- *ISO 1087 (1990)* : Terminologie–Vocabulaire ; *nouvelle édition 1998* : Travaux terminologiques–Vocabulaire–Partie 1 : Théorie et application, passim.

8.2.1.2. Relations ontologiques

320 Les relations ontologiques peuvent se définir comme des rapports entre concepts dont les objets auxquels ils renvoient sont en relation de présence ou de contiguïté.

321 Il est fait le plus souvent appel, en terminologie, à deux grands types de relations ontologiques entre les concepts :

- les relations partitives ;

- les relations associatives.

322 NB : Les relations partitives sont généralement de type hiérarchique ; les relations associatives ne le sont généralement pas.

Références

- ISO/TC37/SC1/WG3 N 38 E/ISO CD 704 *Terminology Work–Principles and Methods*, 20 mai 1997 (document de travail), p. 18 sq.
- *ISO 704 (1987) : Principes et méthodes de terminologie, s.l., passim ; nouvelle édition en cours : ISO/DIS 704, (Terminology Work–Principles and Methods)(1999).*
- *ISO 1087 (1990) : Terminologie–Vocabulaire ; nouvelle édition 1998 : Travaux terminologiques–Vocabulaire–Partie 1 : Théorie et application.*
- Rondeau (G.) et Felber (H.) (éd.), *Textes choisis de terminologie*, Girsterm, Université Laval, Québec, 1981, *passim*.
- Wüster (E.), « L'étude scientifique générale de la terminologie, zone frontalière entre la linguistique, la logique, l'ontologie, l'information et les sciences », in Rondeau (G.) et Felber (H.) (éd.), *Textes choisis de terminologie*, Girsterm, Université Laval, Québec, 1981, p. 94 sq. et *passim*.

8.2.1.2.1 Les relations partitives

323 Une relation partitive est une relation dans laquelle un objet représente la partie d'un tout.

324 Par exemple : Un tout (une automobile) est constitué de parties (carrosserie, châssis, essieux, roues, moteur, etc.).

325 NB : Il existe plusieurs types de relations partitives, telles les relations composant–composé, contenu–contenant, membre–collection, etc.

326 *Par exemple* : Le fer est un composant de l'acier. Une cartouche contient plusieurs paquets de cigarettes. Un coureur peut être membre d'une équipe, d'une écurie, etc.

327 *En pratique* : Les relations partitives sont particulièrement présentes dans les domaines techniques et scientifiques. Elles sont très utilisées en terminologie.

328 *NB* : 1. *Relation partitive* est le terme employé dans la normalisation terminologique récente. On parle aussi, dans ce sens, de relations partie-tout. Il pourrait être utile de parler de relation partie-tout lorsqu'on considère la partie par rapport au tout et de relation tout-partie lorsqu'on considère le tout par rapport à la partie. D'autant qu'on parle parfois de relation intégrante dans ce cas.

329 2. On parle aussi de « relation méronymique » ou de « méronyme » (partie d'un tout). Pour nous, le méronyme est une relation établie en langue, non une relation strictement conceptuelle.

330 *Par exemple* : En français courant, il n'y a pas de méronyme pour désigner la partie opposée à l'avant-bras (*l'arrière bras). Mais il n'en reste pas moins que cette partie du corps est conceptualisée ou aisément conceptualisable.

Références

- ISO/TC37/SC1/WG3 N 38 E/ISO CD 704 *Terminology Work-Principles and Methods*, 20 mai 1997 (document de travail), p. 18 sq.
- *ISO 704 (1987)* : Principes et méthodes de terminologie, *s.l.*, passim ; *nouvelle édition en cours* : *ISO/DIS 704*, (Terminology Work-Principles and Methods)(1999).
- ISO TC 37/SC1, *Projet de norme internationale DIS 1087-1*, « Travail terminologique-Vocabulaire-Partie 1 : Théorie et application », Afnor, Paris-la-Défense, 1997, p. 9.

- *ISO 1087 (1990) : Terminologie–Vocabulaire ; nouvelle édition 1998 : Travaux terminologiques–Vocabulaire–Partie 1 : Théorie et application.*
- Van Campenhoudt (Marc), « Recherche d'équivalences et structuration des réseaux notionnels : le cas des relations méronymiques », *Terminology*, volume 3/1, 1996, pp. 53–83.

8.2.1.2.2 Les relations associatives

331 Les relations associatives sont des relations qui s'établissent entre concepts soit par vertu (principe agissant qui, dans une chose, est la cause des effets qu'elle produit), soit par expérience.

332 *Par exemple* : Ondes et télédétection forment une relation associative par vertu, la télédétection opérant par mesures de longueurs d'ondes, particulièrement des ondes électromagnétiques émanant des objets.

333 *NB* : Les relations associatives comportent de nombreux types de relations. Les deux grands types de relations associatives les plus utilisées en terminologie sont celles qui portent sur le temps et celles qui portent sur le lieu, soit :

- les relations séquentielles ;
- les relations topologiques.

Références

- *ISO TC 37/SCI*, Projet de norme internationale DIS 1087–1, Travail terminologique– Vocabulaire–Partie 1 : Théorie et application, *Afnor, Paris–la–Défense, 1997, p. 9.*
- *ISO/TC37/SC1/WG3 N 38 E/ISO CD 704 Terminology Work–Principles and Methods*, 20 mai 1997 (document de travail), p. 18 sq.
- *ISO 704 (1987) : Principes et méthodes de terminologie, s.l., passim ; nouvelle édition en cours : ISO/DIS 704, (Terminology Work–Principles and Methods)(1999).*

- ISO 704 (2000) : Travail terminologique–Principes et méthodes (français– anglais), 2^e édition, 15 novembre 2000, *passim*.
- *ISO 1087 (1990) : Terminologie–Vocabulaire ; nouvelle édition 1998 : Travaux terminologiques–Vocabulaire–Partie 1 : Théorie et application.*

8.2.1.2.2.1. Les relations séquentielles

334 Les relations séquentielles sont des relations établies entre des concepts qui réfèrent à des objets présentant une contiguïté temporelle ou spatiale.

335 Les relations séquentielles comprennent de nombreux types de relations : relations cause–effet (détonateur/explosion), agent–action–résultat (dessinateur/dessiner/dessin), producteur–produit (déchetterie/produits recyclés), outil–outil (vis/tournevis), procédé/processus (unité de fabrication initiale/unité de fabrication finale), etc.

336 Parmi les grands types de relations séquentielles utilisées en terminologie figurent les relations temporelles.

Références

- *ISO 704 (1987) : Principes et méthodes de terminologie, s.l., passim ; nouvelle édition en cours : ISO/DIS 704, (Terminology Work–Principles and Methods)(1999).*
- ISO TC 37/SC1, *Projet de norme internationale DIS 1087–1, « Travail terminologique–Vocabulaire–Partie 1 : Théorie et application »*, Afnor, Paris–la–Défense, 1997, p. 9.
- *ISO 1087 (1990) : Terminologie–Vocabulaire ; nouvelle édition 1998 : Travaux terminologiques–Vocabulaire–Partie 1 : Théorie et application.*

8.2.1.2.2.1.1. Les relations temporelles

337 Les relations temporelles sont des relations dans lesquelles un objet ou un phénomène est conçu comme le résultat d'un procédé ou d'un processus.

338 *Par exemple* : La qualité d'un produit est le résultat d'une série d'exigences et de contrôles de qualité dans une chaîne de production.

Références

- *Actes des deuxièmes rencontres terminologie et intelligence artificielle, TIA-97,3* et 4 avril 1997, Équipe de recherche en syntaxe et sémantique, Université de Toulouse-le-Mirail, Toulouse, 1997, p. 7 sq. et *passim*.
- *ISO 8402 (1994) : Quality Management and Quality Assurance-Vocabulary, Management de la qualité et assurance de la qualité-Vocabulaire, deuxième édition, Genève, passim.*
- Simondon (Gilbert), *Du mode d'existence des objets techniques*, col. Analyse et raisons, Aubier, Éditions Montaigne, Paris, 1969, *passim*.

8.2.1.2.2.1.2. Les relations topologiques

339 Les relations topologiques sont des relations dans lesquelles un objet est situé par rapport à un autre.

340 *Par exemple* : Chez les coléoptères, aile antérieure/aile postérieure.

341 *En pratique* : Ces relations sont particulièrement utilisées dans les domaines techniques (construction de pièces, assemblage d'objets, etc.) et dans les domaines scientifiques (anatomie, astronomie, etc.).

342 *NB* : 1. *Relation topologique* est proposé ici à titre de néologisme pour désigner ce concept nommé de façon fluctuante (relation de localisation, etc.).

2. Une langue peut lexicaliser de façon plus ou moins stricte une relation topologique ; *par exemple* : molaire/prémolaire.

3. Selon le point de vue sous lequel on considère un concept, la relation topologique peut s'ajouter à la relation partitive.

Référence

- *Van Campenhoudt (Marc), Le réseau notionnel interlinguistique, Réseau notionnel, intelligence artificielle et équivalence en terminologie multilingue : essai de modélisation, <http://www.refer.fr/termisti/mi.htm>, 1996, (notamment paragraphe 3.3.).*

8.3 Relations entre concepts et types de systèmes de concepts

343 Les types de relations entre concepts induisent des types de systèmes de concepts. L'ordre particulier qui forme la structure d'un système de concepts est sa systémique.

344 *Par exemple* : La série des alcanes (hydrocarbures saturés acycliques, linéaires ou ramifiés) est caractérisée par la présence d'un ou de plusieurs atomes de carbone : méthane (un atome de carbone), éthane (deux atomes de carbone), propane (trois atomes de carbone), butane (quatre atomes de carbone), etc. La systémique de cette série peut se décrire en $x + 1$ atome de carbone.

345 Les relations entre concepts déterminent des systèmes d'ordre hiérarchique (fondés généralement sur les relations logiques entre concepts), ou d'ordre non hiérarchique (fondés généralement sur les relations ontologiques entre concepts).

Référence

- Rigaudy (Jean), *Nomenclature des composés organiques, Traité Constantes physicochimiques*, Techniques de l'ingénieur, fascicule K 220, Paris, 1995, p. 5

8.3.1. Types de relations entre concepts et types de concepts

346 La structure que prennent les principaux types de relations entre concepts utilisés en terminologie sont les relations de

superordination, de subordination, de coordination et d'association.

347 De ces types de relations entre concepts résultent les types de concepts suivants :

- concepts superordonnés (*superordinate concepts*) ;
- concepts subordonnés (*subordinate concepts*) ;
- concepts coordonnés (*coordinate concepts*) ;
- concepts associés.

348 *En pratique* : Le travail de terminologie effectué dans des domaines diversifiés et sur de vastes ensembles de concepts révèlent nombre de relations et de types de relations entre concepts.

Références

- ISO/TC37/SC1/WG3 N 38 E/ISO CD 704 *Terminology Work–Principles and Methods*, 20 mai 1997 (document de travail).
- *ISO 704 (1987)* : Principes et méthodes de terminologie, *s.l.*, passim ; *nouvelle édition en cours* : *ISO/DIS 704*, (Terminology Work–Principles and Methods)(1999).
- *ISO 1087*, Norme internationale, Terminology–Vocabulary, Terminologie vocabulaire, *1ère édition*, Genève, 1969, pp. 1–2. ; *ISO 1087 (1990)* : Terminologie–Vocabulaire ; *nouvelle édition 1998* : Travaux terminologiques–Vocabulaire–Partie 1 : Théorie et application.

8.3.1.1 Relations de superordination et de subordination

349 Les relations de superordination et de subordination dérivent de la propriété de certains concepts de subsumer d'autres concepts, c'est-à-dire d'en englober d'autres sous eux (principe de subsomption).

350 Ces relations induisent différents types de relations. Les plus utilisées en terminologie sont les relations génériques et

spécifiques (relations genre– espèce), et les relations partitives (relations tout–partie).

351 Les relations de superordination et de subordination déterminent des systèmes hiérarchiques de concepts.

Références

- *ISO 704 (1987) : Principes et méthodes de terminologie, s.l., passim ; nouvelle édition en cours : ISO/DIS 704, (Terminology Work–Principles and Methods)(1999).*
- *ISO 1087 (1990) : Terminologie–Vocabulaire ; nouvelle édition 1998 : Travaux terminologiques–Vocabulaire–Partie 1 : Théorie et application, passim.*

8.3.1.1.1. Concepts superordonnés et concepts subordonnés

352 La particularité qu'ont certains concepts de subsumer d'autres concepts conduit à la distinction entre concept superordonné (concept de niveau supérieur) et concept subordonné (concept de niveau inférieur).

353 *Par exemple* : Papier est un concept superordonné par rapport à papier chiné, papier vélin, papier satiné, etc.

354 *NB* : Concept superordonné et concept subordonné font référence à la position des concepts dans un système de concepts (ordre tactique des concepts). Les concepts peuvent être plus ou moins immédiatement superordonnés ou subordonnés à d'autres.

355 *Par exemple* : Fusée peut être décrit comme un véhicule (genre prochain), ou de façon plus générique comme un engin.

356 *NB* : La place qu'occupe un concept dans un système hiérarchisé de concepts se nomme ordinairement *niveau*.

Références

- Afnor, *Papiers, cartons et pâtes, Vocabulaire*, Norme française homologuée NF Q 01-005, Paris-la-Défense, décembre 1979, 48 p.
- *ISO 704 (1987)* : Principes et méthodes de terminologie, *s.l.*, passim ; *nouvelle édition en cours : ISO/DIS 704*, (Terminology Work-Principles and Methods)(1999).
- *ISO 1087 (1990)* : Terminologie-Vocabulaire ; *nouvelle édition 1998* : Travaux terminologiques-Vocabulaire-Partie 1 : Théorie et application, passim.

8.3.1.1.1. Concepts génériques

357 Un concept générique est un concept qui possède, dans une relation générique, la plus petite intension (ou nombre de caractères). Il possède cependant une plus grande extension que les concepts qui lui sont subordonnés (il s'applique à plus d'objets).

358 *Par exemple* : Le concept de //pin// possède moins de caractères que le concept de //pin parasol//. Mais il s'applique à toutes les sortes de pins reconnues comme telles.

359 *En pratique* : Concepts génériques et concepts spécifiques sont très utilisés en terminologie.

Références

- ISO TC 37/SCI, *Projet de norme internationale DIS 1087-1*, « Travail terminologique-Vocabulaire-Partie 1 : Théorie et application », Afnor, Paris-la-Défense, 1997, p. 8.
- *ISO 704 (1987)* : Principes et méthodes de terminologie, *s.l.*, passim ; *nouvelle édition en cours : ISO/DIS 704*, (Terminology Work-Principles and Methods)(1999).
- *ISO 704 (2000)* : *Travail terminologique-Principes et méthodes* (français-anglais), 2^e édition, 15 novembre 2000, *passim*.
- *ISO 1087 (1990)* : Terminologie-Vocabulaire ; *nouvelle édition 1998* : Travaux terminologiques-Vocabulaire-Partie 1 : Théorie et application.

- Wüster (E), « L'étude scientifique générale de la terminologie, zone frontalière entre la linguistique, la logique, l'ontologie, l'information et les sciences », in Rondeau (G.) et Felber (H.) (éd.), *Textes choisis de terminologie*, Girsterm, Université Laval, Québec, 1981, p. 84 sq.

8.3.1.1.1.2. Concepts spécifiques

360 Un concept spécifique est un concept qui possède, dans une relation générique, une plus grande intension (ou nombre de caractères) que les concepts qui lui sont supérieurs. Il possède cependant une moins grande extension que les concepts qui lui sont superordonnés (il s'applique à moins d'objets qu'un concept superordonné).

361 *Par exemple* : Le concept de //pin// possède moins de caractères que le concept de //pin parasol//. //Pin// est le concept générique immédiatement superordonné de //pin parasol//, concept subordonné spécifique.

362 *En pratique* : Concepts génériques et concepts spécifiques sont très utilisés en terminologie.

Références

- ISO TC 37/SC1, *Projet de norme internationale DIS 1087-1*, « Travail terminologique-Vocabulaire-Partie 1 : Théorie et application », Afnor, Paris-la-Défense, 1997, p. 8.
- *ISO 704 (1987) : Principes et méthodes de terminologie, s.l., passim ; nouvelle édition en cours : ISO/DIS 704, (Terminology Work-Principles and Methods)(1999).*
- *ISO 704 (2000) : Travail terminologique-Principes et méthodes (français-anglais), 2^e édition, 15 novembre 2000, passim.*
- *ISO 1087 (1990) : Terminologie-Vocabulaire ; nouvelle édition 1998 : Travaux terminologiques-Vocabulaire-Partie 1 : Théorie et application, passim.*

- Wüster (E), « L'étude scientifique générale de la terminologie, zone frontalière entre la linguistique, la logique, l'ontologie, l'information et les sciences », in Rondeau (G.) et Felber (H.) (éd.), *Textes choisis de terminologie*, Girsterm, Université Laval, Québec, 1981, p. 84 sq.

8.3.1.1.1.3. Concepts intégrants et concepts partitifs

363 Dans une relation partitive, un concept superordonné est le concept intégrant d'un ou de plusieurs autres concepts. Un concept subordonné est dit concept partitif.

364 *Par exemple* : Dans un lanceur, //moteur-fusée// et //moteur d'appoint// sont des concepts partitifs du concept intégrant //système de propulsion//.

365 *NB* : Le type de relation qui unit partie et tout est couramment désigné par le terme de relation partitive. On pourrait parler de *relation d'intégration* dans le cas contraire.

Références

- ISO TC 37/SC1, *Projet de norme internationale DIS 1087-1*, « Travail terminologique-Vocabulaire-Partie 1 : Théorie et application », Afnor, Paris-la-Défense, 1997, p. 8.
- *ISO 704 (1987)* : Principes et méthodes de terminologie, *s.l.*, passim ; *nouvelle édition en cours : ISO/DIS 704*, (Terminology Work-Principles and Methods)(1999).
- ISO 704 (2000) : *Travail terminologique-Principes et méthodes* (français-anglais), 2^e édition, 15 novembre 2000, *passim*.
- *ISO 1087 (1990)* : Terminologie-Vocabulaire ; *nouvelle édition 1998* : Travaux terminologiques-Vocabulaire-Partie 1 : Théorie et application, passim.
- Sager (Juan C.), *A Practical Course in Terminology Processing*, John Benjamins Publishing Company, Amsterdam/Philadelphia, 1990, p. 32-34.

8.3.1.1.2 Concepts spécifiques

366 Les relations de coordination dérivent de la propriété qu'ont certains concepts d'hériter des mêmes caractères de concepts supérieurs. Cette propriété fait qu'ils sont en relation de parenté, tout en s'opposant sur un ou plusieurs caractères spécifiques qui leur sont propres.

367 *Par exemple* : Par rapport à //barrage routier//, //barrage filtrant// et //barrage bloquant// sont en rapport de subordination. Mais ils sont l'un par rapport à l'autre en relation de coordination.

368 *NB* : *Relation de coordination* est proposé ici pour désigner ce type de relation.

Références

- *ISO 704 (1987)* : Principes et méthodes de terminologie, *s.l.*, passim ; *nouvelle édition en cours* : *ISO/DIS 704*, (Terminology Work–Principles and Methods)(1999).
- *FD ISO 860 (1996)* : Travaux terminologiques–Harmonisation des notions et des termes, *Afnor, Paris-la-Défense, 1997*, passim.
- *ISO 1087 (1990)* : Terminologie–Vocabulaire ; *nouvelle édition 1998* : Travaux terminologiques–Vocabulaire–Partie 1 : Théorie et application, passim.

8.3.1.2.1. Concepts coordonnés

369 Les concepts coordonnés sont des concepts ayant le même concept immédiatement superordonné. Ils ont de ce fait en commun une même série de caractères.

370 *Par exemple* : Papier antirouille, papier non oxydant, papier antitemissure, papier non ternissant sont des concepts coordonnés. Ils ont le même concept superordonné papier.

371 *NB* : 1. La coordination entre concepts est particulièrement bien marquée lorsque les concepts sont en relation d'opposition. Ainsi entre papier antirouille (qui empêche la rouille), et papier

non oxydant (qui ne contient pas de substances susceptibles de provoquer la rouille).

2. Il est parfois difficile de déterminer si des concepts sont de même niveau ou non. Ainsi, les concepts coordonnés sont parfois présentés comme des concepts ayant le même concept immédiatement superordonné (notamment ISO 1997). Il peut cependant se faire que ces concepts n'aient pas en commun de série de caractères qui les relie de façon cohérente dans un même ensemble. On parle parfois de concepts coordonnés, alors même que ceux-ci n'ont pas le même concept immédiatement coordonné.

372 *En pratique* : La détermination du concept immédiatement superordonné est utile pour le traitement d'un terme, notamment pour le choix du définisseur initial, de sa définition ou de son inscription dans une arborescence.

Références

- Afnor, *Papiers, cartons et pâtes, Vocabulaire*, Norme française homologuée NF Q 01-005, Paris-la-Défense, décembre 1979, 48 p.
- Depecker (Loïc), « Cinq notions de télédétection aérospatiale : un exemple de structuration terminologique », *Meta*, XXXVI, 2, 1989, pp. 280-284.
- *ISO 704 (1987)* : Principes et méthodes de terminologie, *s.l.*, passim ; *nouvelle édition en cours : ISO/DIS 704 (Terminology Work-Principles and Methods) (1999)*.
- *FD ISO 860 (1996)* : Travaux terminologiques-harmonisation des notions et des termes, Afnor, Paris-la-Défense, 1997, passim
- *ISO TC 37/SC1*, Projet de norme internationale DIS 1087-1, Travail terminologique- Vocabulaire-Partie 1 : Théorie et application, Afnor, Paris-la-Défense, 1997, p. 8.
- *ISO 1087 (1990)* : Terminologie-Vocabulaire ; *nouvelle édition 1998* : Travaux terminologiques-Vocabulaire-Partie 1 : Théorie et application, passim.

8.3.1.3. Relations d'association entre concepts

373 Les relations d'association entre concepts sont des relations établies en fonction soit de la nature des objets auxquels ils renvoient, soit par expérience. Elles ont pour particularité de n'être pas forcément hiérarchiques.

374 *Par exemple* : Le concept de marathon est associé à celui de Jeux olympiques ; le concept de culture à celui d'éducation, de musée, etc.

375 *NB* : Il existe de nombreux types de relations d'association entre concepts. *Par exemple* : mesure/unité de mesure ; couleur/signal, etc.

Références

- ISO/TC37/SC1/WG3 N 38 E/ISO CD 704 *Terminology Work–Principles and Methods*, 20 mai 1997 (document de travail).
- *ISO 704 (1987)* : Principes et méthodes de terminologie, *s.l.*, passim ; *nouvelle édition en cours* : *ISO/DIS 704*, (Terminology Work–Principles and Methods)(1999).
- *FD ISO 860 (1996)* : Travaux terminologiques–Harmonisation des notions et des termes, *Afnor, Paris-la-Défense, 1997*, passim.
- *ISO/DIS 1087-1*, Terminology Work–Vocabulary–, Part 1 : Theory and Application Terminologie–vocabulaire, 1997 (*en cours d'adoption*).
- *ISO 1087 (1990)* : Terminologie–Vocabulaire ; *nouvelle édition 1998* : Travaux terminologiques–Vocabulaire–Partie 1 : Théorie et application, passim.

8.3.1.3.1 Concepts associés

376 Les concepts peuvent entretenir certains rapports entre eux sans posséder de caractères en commun.

377 *Par exemple* : Souvent, l'agent d'une action est associé à l'action, sans en être ni une partie ni une espèce.

378*En pratique* : Dans le travail terminologique, il est souvent utile de renvoyer, de façon plus ou moins stricte, d'un concept vers un autre, à des fins pédagogiques, didactiques, informationnelles, systémiques, etc.

379*Par exemple* : Formation : voir aussi pédagogie.

380*NB* : Il n'est pas toujours possible de déterminer la mesure exacte selon laquelle des concepts sont associés, non plus que d'énumérer tous les concepts associés à un concept.

Références

- *ISO/DIS 1087-1*, Terminology Work–Vocabulary, Part 1 : Theory and Application Terminologie–vocabulaire, 1997.
- *ISO 1087 (1990)* : Terminologie–Vocabulaire ; *nouvelle édition 1998* : Travaux terminologiques–Vocabulaire–Partie 1 : Théorie et application, passim.

8.4. Relations d'opposition entre les concepts

381 Les concepts se différencient entre eux selon plusieurs types de relations d'opposition, particulièrement :

- l'oppositionnel immédiat ;
- le contraire ;
- le contradictoire.

382*NB* : On pourrait appeler *oppositionalité* la propriété qu'ont les concepts de s'opposer. Cette oppositionnalité peut se marquer en degré (degrés d'oppositionalité).

383*En pratique* : Il est très utile, dans l'analyse des concepts, de noter les oppositions, afin notamment de vérifier la cohérence et la complétude de l'analyse. *NB* : Les oppositions sont marquées de façon diverse dans les langues.

384 *Par exemple* : En français, l'eau peut être *gazeuse, pétillante* ou non (relations entre contradictoires). En anglais, elles seront davantage exprimées par des contraires : *sparkling, fizzing/thin*.

Références

- Blanché (Robert), *Structures intellectuelles*, Librairie philosophique Vrin, Paris, 1966, p. 11 et *passim*.
- Cuvillier (Armand), *Vocabulaire philosophique*, le Livre de Poche, Biblio essais (réédition), Armand Colin, 1956, *passim*.
- Greimas (Algirdas Julien), *Sémantique structurale, Recherche de méthode*, col. Formes sémiotiques, PUF, 1986, p. 21.
- Martin (Robert), *Inférence, antonymie et paraphrase*, Bibliothèque française et romane, Librairie C. Klincksieck, Paris, 1976, *passim*.
- Martin (Robert), *Pour une logique du sens*, col. Linguistique nouvelle, PUF, 1983, 2^e édition revue et augmentée, Paris, 1992, *passim*.
- *Rey-Debove*, La linguistique du signe, Une approche sémiotique du langage, *Armand Colin, Paris, 1998*, *passim*.

8.4.1. Concepts immédiatement oppositionnels

385 Certains concepts en relation de coordination se différencient par un caractère considéré comme essentiel. Il est possible de parler à leur propos de concepts immédiatement oppositionnels.

386 *Par exemple* : Le concept d'avion et le concept d'hydravion sont immédiatement oppositionnels par le type de surface d'atterrissage et donc de train d'atterrissage.

387 *En pratique* : Il est important de situer, dans le travail terminologique, les concepts immédiatement oppositionnels aux fins, notamment, de cerner les différences entre concepts et de construire les champs terminologiques.

Référence

- Depecker (Loïc), « Cinq notions de télédétection aérospatiale : un exemple de structuration terminologique », *Meta*, XXXVI, 2, 1989, pp. 280–284.

8.4.2. Concepts contraires

388 Deux concepts sont dits contraires lorsque l'affirmation de l'un implique la négation de l'autre, mais non forcément l'inverse.

389 *Par exemple* : Donner/rendre ; emprunter/rembourser ; monter/démonter ; analogique / numérique.

8.4.3. Concepts contradictoires

390 Deux concepts sont dits contradictoires lorsque l'affirmation de l'un implique la négation de l'autre, et vice-versa.

391 *Par exemple* : Exécutoire/non exécutoire.

392 *NB* : 1. Ces relations d'ordre logique peuvent être marquées de façon riche dans les langues. Ainsi en français pour les relations de concepts contradictoires : légal/non légal/illégal/ne pas être légal ; constitutionnel/anticonstitutionnel ; mariage/démariage ; courant/contre-courant ; échogène/anéchogène, etc.

2. Qn a tendance à confondre en langue les relations de contraire et de contradictoire sous le phénomène linguistique de l'antonymie.

Références

- Cornu (Gérard), *Linguistique juridique*, Domat droit privé, Montchrestien, Paris, 1990, pp. 179 sq.
- Mouna (Kamel), Saint-Dizier (Patrick), « La relation d'opposition dans la description terminologique et la représentation des connaissances », *Actes des deuxièmes rencontres terminologie et intelligence artificielle*, T1A-97, 3 et 4 avril 1997, Équipe de recherche en syntaxe et sémantique, Université de Toulouse–le-Mirail, Toulouse, 1997, p. 141 sq. ;

- Pottier (Bernard), *Sémantique générale*, PUF, 1992, p. 48 sq.

En résumé :

- les propriétés des concepts sont notamment la non identité, l'héritage de propriétés, l'inférence, la subsomption ;
- ces propriétés induisent des relations entre concepts ;
- les relations entre concepts forment des systèmes de concepts.

9. Les systèmes de concepts

393 Par les relations qu'ils forment les uns avec les autres, et par leur organisation au sein d'ensembles de connaissances, les concepts s'organisent en systèmes de concepts. L'analyse des systèmes de concepts varie en fonction des domaines dans lesquels ils s'inscrivent et des critères appliqués à sélectionner les caractères qui composent les concepts.

394 *Par exemple* : Les gaz rejetés dans l'atmosphère sont analysés par le chimiste en fonction de leurs éléments et de leurs propriétés ; par le spécialiste de l'environnement, en fonction, le plus souvent, de leur nocivité ; par le météorologiste, en fonction de leurs effets sur le temps ou le climat, etc.

Références

- ISO TC 37/SC1, *Projet de norme internationale ISO/CD 704-1*, « Travail terminologique- Partie 1 : Principes et méthodes », Afnor, Paris-la-Défense, 1997, p. 20.
- *ISO 704 (1987)* : Principes et méthodes de terminologie ; *ISO 704*, Travail terminologique-Principes et méthodes (*français et anglais*), 2^e édition, 15 novembre 2000, passitn.
- *FD ISO 860 (1996)* : Travaux terminologiques-Harmonisation des notions et des termes, Afnor, Paris-la-Défense, 1997, passitn.

9.1. Types de systèmes de concepts

395 Les relations entre concepts déterminent des types de concepts et des types de systèmes de concepts. Ces systèmes

reposent sur des structurations différentes entre concepts, qui constituent leur systémique particulière.

396 Les principaux types de systèmes de concepts utilisés en terminologie sont :

- les systèmes hiérarchiques ;
- les systèmes non-hiérarchiques ;
- les systèmes mixtes.

397 *En pratique* : Le travail de terminologie effectué dans des domaines diversifiés et sur de vastes ensembles de concepts montre que les systèmes de concepts, surtout lorsqu'ils sont étendus, sont rarement homogènes, et qu'ils sont mixtes le plus souvent.

Références

- ISO 704 (1987) : *Principes et méthodes de terminologie* ; ISO 704, *Travail terminologique-Principes et méthodes* (français et anglais), 2^e édition, 15 novembre 2000, p. 6 et *passim*.
- *FD ISO 860 (1996)* : Travaux terminologiques-Harmonisation des notions et des termes, *Afnor, Paris-la-Défense, 1997*, *passim*.

9.1.1. Les systèmes hiérarchiques

398 Les systèmes hiérarchiques sont fondés sur les relations de position entre concepts (ordre tactique des concepts). Ils dérivent principalement des relations de superordination et de subordination.

399 Les deux grands types de systèmes hiérarchiques utilisés en terminologie reposent sur les relations de type générique (genre-espèce), ou partitif (tout-partie).

400 *Par exemple* : Mammifère, carnivore, félin, forment un système générique. Roue, jante, rayons, chambre à air, pneumatique forment un système partitif.

401NB : Dans un système hiérarchique, les critères de distinction entre concepts sont des critères de subdivision.

Références

- ISO/TC37/SC1/WG3 N 38 E/ISO CD 704 *Terminology Work–Principles and Methods*, 20 mai 1997, p. 12 (document de travail).
- ISO TC 37/SC1, *Projet de norme internationale ISO/CD 704–1*, « Travail terminologique–Partie 1 : Principes et méthodes », Afnor, Paris–la–Défense, 1997, p. 13.
- ISO TC 37/SC1, *Projet de norme internationale ISO/CD 704–1*, « Travail terminologique–Partie 1 : Principes et méthodes », Afnor, Paris–la–Défense, 1997, *passim*.
- *ISO 704 (1987)* : Principes et méthodes de terminologie, *s.l.*, *passim* ; *nouvelle édition en cours : ISO/DIS 704*, (Terminology Work–Principles and Methods)(1999).
- ISO 704 (2000) : *Travail terminologique–Principes et méthodes* (français–anglais), 2^e édition, 15 novembre 2000, *passim*.
- *FD ISO 860 (1996)* : Travaux terminologiques–Harmonisation des notions et des termes, Afnor, Paris–la–Défense, 1997, *passim*.

9.1.1.1 Systèmes génériques

402 Les systèmes génériques sont fondés sur les relations de type générique entre concepts.

403 Les deux grands types de systèmes génériques utilisés en terminologie reposent sur les relations genre–espèce et type–produit.

404 *Par exemple* : Relations genre–espèce :

Mammifère
carnivore
félidé
chat.

405 Relations type–produit :

avion	de	combat
avion	de	chasse
Rafale.		

406 *En pratique* : Les systèmes génériques sont très courants dans les domaines scientifiques (sciences de la vie et classification du vivant).

407 Les systèmes génériques se répartissent en :

- systèmes génériques monodimensionnels,
- systèmes génériques multidimensionnels.

Référence

- ISO/CD 704-1 : 1997 (F) *Travail terminologique-Partie 1 : Principes et méthodes* Afnor, Paris-la-Défense, 1997.

9.1.1.1.1 Systèmes génériques monodimensionnels

408 Dans les systèmes génériques monodimensionnels, on considère qu'un seul concept surplombe les autres.

409 Par exemple : *aïeuls*

grand-père grand-mère

père mère

fil fille, etc.

410 *En pratique* : Les systèmes génériques monodimensionnels comportent généralement aussi des relations multidimensionnelles.

9.1.1.1.2 Systèmes génériques multidimensionnels

411 Dans les systèmes génériques multidimensionnels, deux ou plusieurs concepts de même niveau surplombent les autres.

412 *Par exemple* :

accélérer	décélérer
freiner.	

413 *En pratique* : Les systèmes génériques multidimensionnels sont relativement rares.

9.1.2. Les systèmes non hiérarchiques

9.1.2.1 Systèmes séquentiels

414 Les systèmes séquentiels sont des systèmes dans lesquels les relations entre concepts réfèrent à des objets présentant une contiguïté spatiale ou temporelle. Les deux grands types de relations séquentielles les plus utilisés en terminologie sont :

- les relations temporelles ;
- les relations topologiques.

415 *Par exemple* : Le traitement des déchets en déchetterie nécessite plusieurs phases : localisation des déchets, emballage des déchets, acheminement des déchets, réception des déchets, tri, broyage, fermentation, épuration/ déferrailage, criblage (séparation des indésirables et des déchets organiques), conditionnement, reconditionnement, commercialisation, etc.

9.1.3. Les systèmes mixtes

416 Les systèmes mixtes sont des systèmes dans lesquels les relations entre concepts sont soit hiérarchiques soit non-hiérarchiques.

417 *Par exemple* :

accélérer
rapport
levier
de
changement
moteur
→ régime du moteur

de
rapport
→ charge
du

décélérer
sélection
→ rétrogradage
moteur

418 *En pratique* : Les systèmes de concepts comportent le plus souvent des relations hiérarchiques et des relations non-hiérarchiques.

Références

- *ISO 704 (1987)* : Principes et méthodes de terminologie, *s.l.*, passim ; *nouvelle édition en cours : ISO/DIS 704 (Terminology Work-Principles and Methods)(1999)*, passim.
- *FD ISO 860 (1996)* : Travaux terminologiques-Harmonisation des notions et des termes, *Afnor, Paris-la-Défense, 1997*, passim.
- Bouillot (Sophie), *Proactive : La nouvelle boîte de vitesses automatique de Renault*, Maîtrise de Langues étrangères appliquées option traduction, Université de la Sorbonne nouvelle-Paris III, Paris, 1999.

10. Conclusion de la deuxième partie

419 Les éléments évoqués dans cet essai d'application des principes énoncés dans la première partie de ce travail (*Éléments de terminologie : principes généraux*) représentent une des mises en forme possibles. Son caractère analytique est destiné à mieux faire comprendre le cheminement de la démarche.

420 L'un des intérêts, à notre sens, est d'aider à guider en terminologie un public de scientifiques et de techniciens qui n'ont souvent pas de compétences particulières en cette matière et peu en linguistique. La terminologie, telle qu'elle est présentée dans le présent document, est issue, en grande partie, du corps de doctrine mis en forme depuis plus d'un demi-siècle au sein du Comité technique 37 de l'ISO (CT37), chargé de la normalisation des procédures de travail en terminologie. Cela ne nous a pas empêché, sur plusieurs points, de donner notre propre opinion sur tel ou tel aspect sur lequel nous pourrions être en désaccord.

Ainsi même, nous avons été amené à proposer certains termes pour des phénomènes qui n'ont pas encore été explicités ou travaillés, comme celui de « polynymie » (par opposition à « mononymie », terme très admis dans la normalisation) pour nommer le fait qu'un concept a plusieurs désignations (ce qui est l'immense majorité des cas) ; celui de « constitution » pour désigner l'ensemble des caractères d'un concept et la manière dont ils sont reliés entre eux ; ou celui de « direction » pour spécifier l'orientation selon laquelle on appréhende un concept ou un ensemble de concepts.

421 Pour mettre en place ces démonstrations, nous nous sommes efforcé de prendre systématiquement appui sur des exemples, notre expérience d'enseignant nous ayant convaincu de leur valeur pédagogique essentielle. Ces exemples sont souvent issus des travaux de comités de vocabulaire ou de commissions de terminologie dont nous sommes partie prenante depuis près de vingt ans et au cours des séances desquels nous avons eu l'occasion de prendre nombre de notes. C'est dire que ce sont pour la plupart des exemples réels, retravaillés ici et resitués dans une problématique générale du travail terminologique : il nous paraît en effet difficile en linguistique, comme dans les sciences humaines en général, de démontrer sans exemple.

422 Contrairement à la première partie, ce texte est volontairement analytique, attaché à mettre en place un cheminement de pensée qui fasse entrer toute personne, scientifique, technicien, lettré, étudiant, dans une discipline pour laquelle il n'existe encore que très peu d'ouvrages accessibles en français. L'expérience de travail avec les spécialistes nous a fait prendre conscience de l'intérêt qu'ils ont à acquérir ce que l'un d'entre eux a appelé, de façon spontanée, « une culture terminologique », qui permette d'entrer dans le travail

terminologique de manière raisonnée et selon un « ordre des idées » immédiatement accessible. Le monde de l'entreprise a le souci constant de l'efficacité et de l'appropriation d'éléments directement utilisables. Les étudiants d'aujourd'hui aussi. C'est ce que nous nous sommes efforcé de faire ici, dans une visée très pratique.

423 Nous avons aussi, dans cette perspective, enrichie la bibliographie en l'orientant vers des documents à portée pratique, mais aussi vers des ouvrages de portée générale. En pensant à cette perspective de « culture terminologique », nous y avons inscrit quelques références clés, comme *Les mots et les choses* de Michel Foucault, qui nous paraît l'un des ouvrages les plus susceptibles de mettre en perspective, dans une dimension historique et épistémologique, les représentations qui s'attachent à la manière dont, à travers les siècles, les discours structurent le savoir. Également, l'œuvre de Gilles Gaston Granger est de grande conséquence pour entrer dans des problématiques reliant langue et systèmes scientifiques. Et comment passer sous silence la *Méthode de nomenclature chimique* de Guyton de Morveau, Lavoisier, Berthollet et Fourcroy (1787) ? Plus près de nous, nous avons également cité et exploité certains ouvrages ou documents de notre maître en chimie, le professeur Jean Rigaudy. Nous ne nous dissimulons pas que cette bibliographie gagnerait à être encore travaillée sur certains aspects complémentaires et à partir d'ouvrages en d'autres langues (notamment pour le champ germanique et pour l'École russe de terminologie).

424 Toujours est-il que nous nous sommes principalement appuyé, pour cette deuxième partie du texte, sur des documents normatifs. Les documents de travail élaborés en réunion, ou pour les réunions nationales ou internationales, offrent un bon panorama de l'état actuel de la réflexion menée en commun dans

une trentaine de pays sur les questions de terminologie. Notamment, la norme ISO 1087 (*Travaux terminologiques – Vocabulaire, Théorie et application*) est une des normes majeures, en ce sens qu'y est fixée la terminologie de la terminologie. Et dans cet exercice de mise au point mené dans le cadre de l'ISO et poursuivi année après année, ce sont les fondements mêmes de la terminologie qui sont périodiquement abordés. Preuve supplémentaire, et autoappliquée à la discipline reine en la matière, – la terminologie –, de l'exercice de la définition comme mise à jour des fondements. De fait, dans la perspective que nous avons suivie, et dans la réflexion élaborée pour cette habilitation à diriger des recherches, il nous apparaît que la terminologie reste à fonder. Plusieurs pistes mènent à cette fondation et nombre d'éléments se mettent progressivement en place. Notamment, la définition du rapport du signifié au concept nous semble fondamental dans cette voie. Il faut aller plus loin et élaborer une théorie cohérente et générale, qui prenne en considération les faits en eux-mêmes, sans couper la terminologie de la linguistique (et d'autres disciplines), ni faire de la terminologie un bras mort ou sans vie (voir dans une perspective qui nous est proche, Paul Ricœur « La structure, le mot, l'événement », 1967).

425 À partir de là, cette deuxième partie offre à son tour de nouvelles voies de recherches. Par exemple vers des questions touchant à la terminographie. Celle-ci étant entendue comme une application des principes de la terminologie à la réalisation de produits, à savoir : recueil des données terminologiques, mise en forme, traitement, gestion, exploitation, structuration en banques de données, diffusion sur Internet, etc. Exercice passionnant, qui aurait mené fort loin. On y pourrait montrer quelles sont les particularités de la terminographie par rapport à la lexicographie : l'un des points centraux étant que la terminographie doit se construire et approfondir ses méthodes à partir de la

lexicographie, étant entendu (ce dont tout le monde ne convient pas) que la terminographie peut être considérée comme une lexicographie spécialisée. Ainsi, la question des marques grammaticales, sujet maintes fois abordé en commissions de terminologie (alors que d'autres sujets plus brûlants gagneraient à bénéficier de ce précieux temps), trouve sa solution dans la tradition lexicographique, qui date en France de plusieurs siècles. Il suffit de se reporter, pour tout éclaircissement, à la pratique des meilleurs dictionnaires du français, notamment *Le Nouveau Petit Robert*. Ce sont là des questions qui peuvent paraître banales, mais qui sont très importantes quand elles sont résolues sans conflit, ne serait-ce que pour l'harmonisation des données en banque de terminologie ou pour la création de produits terminologiques homogènes. Il y aurait un grand intérêt à mettre en place ces éléments de terminographie, car ceux-ci sont souvent négligés ou dispersés dans des ouvrages le plus souvent intéressés à énoncer les règles informatiques de mise en base de données, plutôt qu'à commencer par le recueil, l'analyse et le traitement des données terminologiques. Ainsi des questions touchant à l'unité terminologique (repérage et segmentation), à la lemmatisation, à l'écriture de la désignation et de ses variantes, au choix entre singulier et pluriel (qui implique souvent une analyse en termes de concept), ou des marques grammaticales. Toutes choses qui font du terminologue, véritablement, un lexicographe spécialisé. Or, l'une des tendances de la terminologie, actuellement, est de considérer, assez souvent, que ces questions sont résolues par l'intelligence artificielle et que le terminologue peut se contenter de jeter un regard sur les listages sortis de machines.

426 Cela pose cependant la question du travail terminographique en équipe et de la viabilité de la gestion de projets terminologiques. L'expérience montre que même entre

terminologiques aguerris, ces questions restent souvent indécises, ne serait-ce qu'en raison des traditions lexicographiques et grammaticales différentes en fonction des pays et des langues.

427 Il en serait de même pour les questions touchant à la structuration en domaines et sous-domaines, ou pour la définition, dont l'écriture et la mise en forme posent souvent aux praticiens de graves difficultés. Ces éléments de terminographie devraient donc prendre en compte les constituants de la définition : définisseur initial, définisseurs complémentaires et articulations entre eux à l'intérieur de la définition. Ainsi du définisseur initial : comment le choisir ? Pour définir *leadership* par exemple : faut-il écrire « fait/position/situation/état (?) d'une personne reconnue comme chef de file dans son domaine » ? Quelle généricité donner à cet intégrateur dans le cas de définitions de machines (appareil, système/dispositif/, etc.) ou de processus (action, opération, procédure, procédé, etc.) ? De même, peut-on ou faut-il définir par le générique ? Par exemple, pour *bâti* : « assemblage de montants et de traverses ». Ou faut-il définir par le spécifique, comme pour *substrat* : « molécule sur laquelle agit une enzyme ». En allant plus loin, comment, par exemple, sélectionner les définisseurs complémentaires ? Quels qualificateurs utiliser en terminologie : « destiné à », « permettant de », « ayant pour but de », « servant à », « utilisé pour », etc. ? Sans compter les rapports à maîtriser entre définition, désignations, variantes, synonymes...

428 Autre question, souvent posée : comment faire une bonne définition ? Il faut pouvoir aider à construire des définitions qui soient aussi concises que possible et aussi complexes que nécessaire. Qu'elles ne soient ni incomplètes, ni négatives, ni circulaires, ni tautologiques, du type *arbre à feuilles persistantes* :

« arbre à feuillage persistant » (ISO CD 704-1,1997, 6.3.1. et *passim*). Qu'elles ne soient pas une suite d'exemples, une note encyclopédique, un commentaire à lui tout seul. Il faut donc mettre en place les éléments d'explication qui aident à faire que les définitions soient claires, compréhensibles, adéquates, finies. Pour aboutir finalement à un ensemble de définitions qui replacent correctement les termes traités dans le système auquel ils appartiennent (ISO CD 704-1,1997,6.2.1.2)

429 Ici, tout renvoie à tout, et chaque détail participe de la qualité et de la fiabilité de l'ensemble.

430 C'est donc à tout un ensemble de questions, aussi bien d'ordre terminologique que terminographique, auxquelles il faut répondre pour avancer. Nous avons essayé ici de jeter les bases du projet que nous avons depuis longtemps de constituer un guide méthodologique qui fasse le tour de ces problèmes. Souvent en effet, les difficultés prévisibles au départ de tout projet terminologique sont méconnues ou sous-estimées. Ce guide, à visée didactique, aurait pour but d'exposer les principales exigences à maîtriser dans le travail terminologique. Cela, afin de répondre à une nécessité de plus en plus requise par le monde de l'entreprise, qui a peu droit à l'erreur, à savoir : la qualité des travaux terminologiques (nouveau thème de travail de normalisation proposé à la réunion de Londres de l'ISO CT37 le 14 août 2000).

Conclusion

p. 177-180

TEXTE ILLUSTRATIONS

TEXTE INTÉGRAL

1 Nous nous sommes efforcé, dans cet ouvrage, de suivre une démarche d'ensemble pour faire mieux comprendre les enjeux de la terminologie aujourd'hui. Cela, en nous appuyant notamment

sur les principaux acquis de la terminologie tels qu'ils sont illustrés par la normalisation internationale. Ceux-ci ont été ici commentés et mis à l'épreuve de grands textes traitant du rapport du signe au réel et de tout un ensemble de problématiques s'y rapportant. Le présent texte peut être considéré comme un essai pour mettre en place, dans cette perspective, des éléments de terminologie générale vus sous un angle à la fois synthétique (première partie : *Éléments de terminologie : principes généraux*) et analytique dans sa deuxième partie (*Éléments de terminologie : théorie et pratique*). Cela, en essayant d'appliquer la démarche et de montrer sa portée opérationnelle, qui nous semble se résumer à ceci : de quelques principes simples découle une méthode.

2 En proposant comme direction de travail « Entre signe et concept : éléments de terminologie générale », il était inévitable de s'interroger sur la problématique du signe telle que la linguistique du XX^e siècle l'a élaborée dans la continuité de la pensée de Ferdinand de Saussure, sous la forme d'une unité structurale composée d'un signifiant et d'un signifié. À mesure que nous sommes entré dans cette réflexion, surtout en partant du point de vue de la terminologie, il a bien fallu se poser la question du concept. Qu'en est-il du concept, qu'en est-il du signifié et des rapports qu'ils entretiennent l'un avec l'autre ?

3 On peut comprendre que la problématique du concept ne mobilise guère. Il est par exemple légitime de se demander pourquoi ajouter à la linguistique, qui a essayé de s'en déprendre, une problématique qui lui paraît, sinon tout à fait étrangère, du moins éloignée de ses préoccupations immédiates ? L'affirmation que le concept se résume au signifié, comme les courants de la linguistique issue de Saussure tendent à le faire admettre, ne rejette-t-elle pas hors d'elle-même la réflexion sur le concept

telle que l'a édiflée la pensée occidentale ? La question, on l'a vu, est pourtant tout autre dès lors que l'on observe les choses dans le champ de la terminologie. Le travail sur les concepts est une pratique depuis longtemps admise en terminologie, comme le montre toute la normalisation en ce domaine. C'est en se déprenant des langues et en se calant sur le postulat d'un sens interlinguistique, fondé sur le concept, que travaillent les terminologues, les normalisateurs, les traducteurs spécialisés. La problématique du concept est donc là, et elle structure des pratiques mises en œuvre aujourd'hui de façon opérationnelle et sur une large échelle. Nous avons essayé de tracer certaines pistes dans cette direction, en réintroduisant, selon notre perspective, des éléments de réflexion se rapportant au concept.

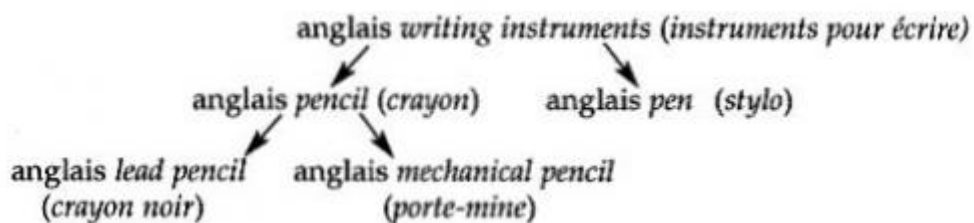
4 L'approche adoptée ici s'est complétement enrichie d'une somme de réflexions et d'acquis que la linguistique est susceptible d'apporter à la terminologie. L'idée centrale de notre recherche étant de relier terminologie et linguistique, disciplines qui ont été le plus souvent, et paradoxalement, disjointes lors de leur constitution. Nous sommes enclin à penser, d'après la démonstration que nous avons faite à partir des écrits mêmes de Saussure, que le signe linguistique ne « prend » du concept qu'une partie de lui-même et que le signifié est une représentation conceptuelle *inscrite dans et induite par* le système d'une langue. Cela pose évidemment d'immenses questions, qu'il faut bien aborder de front. Il suffit pour s'en convaincre de voir aujourd'hui combien est reposée de façon vive la problématique du signe, dont la détermination dans la chaîne de discours et la symétrie rassurante (signifiant/signifié) sont en voie de réexamen (notamment Rastier, conférences des années 1999–2001).

5 Cette entreprise n'est pas sans embûches et peut paraître par certains côtés audacieuse. Il est cependant revigorant de voir

certain linguistes poser le niveau conceptuel comme nécessaire en linguistique (ainsi Jackendoff, 1990, ou Pottier, 1992). De même est très stimulante l'évolution, durant la dernière décennie, d'un grand linguiste comme Alan Cruse, amené peu à peu à aborder de front, et de manière riche, la problématique du concept (Cruse, 1986, 2000). La terminologie, par l'approche particulière qui est la sienne, est susceptible de faire voir sous un angle neuf nombre de problématiques de la linguistique. Elle a la chance d'être une science de techniciens et de scientifiques, et d'avoir une prise particulière sur le réel, dans un esprit de rigueur qui anime des spécialistes de toutes disciplines. La terminologie ouvre de fait, selon nous, sur des rapports aux signes, aux choses, aux concepts, qui apparaissent aujourd'hui nouveaux, même si, comme nous l'avons noté à plusieurs reprises, cette réflexion traverse les siècles en philosophie, en logique, et dans les sciences en général.

6 Il n'en demeure pas moins qu'il y a beaucoup à gagner à examiner aujourd'hui les rapports entre terminologie et linguistique pour tenter de faire se rejoindre l'une et l'autre. La terminologie a à reprendre nombre de méthodes de travail éprouvées en linguistique. Elle doit mieux comprendre des phénomènes bien observés et analysés par la linguistique, tels la synonymie, les niveaux de langue, les reformulations, les variations topolectales, les « surmots » d'adorables jargons (Depecker, 1995, (2.)). La terminologie a véritablement à se réinscrire dans une tradition, en ajoutant son point de vue, qui tend à montrer certains phénomènes sous un jour nouveau. Par exemple celui du référent, que nous avons évoqué ici, et dont nous sentons bien qu'il reste à construire différemment. La terminologie a aussi à approfondir sa méthode et sa démarche, peu de théoriciens s'étant impliqués dans ce sens. Surtout, d'après nous, la terminologie a à être fondée. Nous avons eu

l'occasion de montrer que la terminologie n'est pas encore fondée comme science ni même comme discipline, parce que les principes fondamentaux sur lesquels elle s'appuie ne sont pas encore nettement dégagés. Il faut pour cela s'efforcer d'en définir les spécificités en essayant au moins de faire la part, d'après nous, du linguistique et du conceptuel. Dans cette direction, les décalages entre pensée et langue, et plus spécifiquement entre concept et signe, sont à analyser et à approfondir. Ainsi de l'exemple que nous avons pris de l'arborescence élaborée à partir de l'anglais, représentant les relations de génériques à spécifiques de certains //instruments servant pour écrire// :



[Agrandir Original \(jpeg, 10k\)](#)

Paradoxalement, il n'est pas facile de parvenir à une structuration aussi simple et en apparence si évidente. Au point même que les créateurs de cet exemple ont envisagé de renoncer à l'inscrire dans une norme internationale en raison de la difficulté de son adaptation en français (ISO 704,2000). De fait, le terme *instruments pour écrire* n'est pas lexicalisé comme tel en français (même si *instruments d'écriture* commence à se répandre), alors que *writing instrument* est courant en anglais. De plus, il est assez difficile (ou du moins peut-on se poser la question) de considérer qu'un porte-mine est une espèce de crayon. Alors que cela paraît évident en anglais, où la langue à structuré *lead pencil* et *mechanical pencil* sur *pencil* Effet de la langue ou effet de la pensée ? Ou les deux ? C'est à partir de ce genre d'analyse, poussée sur des domaines entiers, que des conséquences intéressantes pourraient être tirées sur la manière

dont les langues structurent le savoir et sur les conditions de possibilité de leur traduction, particulièrement dans les domaines spécialisés. La terminologie offre une voie de recherche privilégiée car elle donne à voir bien des phénomènes dans cette direction (inaperçus ou non théorisés), par la fenêtre qu'elle offre sur la traduction des langues.

8L'important pour nous est que la théorie débouche sur une pratique et un art véritable, au sens plein et ancien. Nous avons conscience de ne pas faire œuvre de précurseur en ce domaine. En effet, l'une des constatations extrêmement troublantes que nous avons pu faire est de lire ou de redécouvrir notre démarche, sous un angle différent mais si proche, dans des ouvrages que nous n'avions pas l'habitude d'aborder de cette façon. Ainsi de l'admirable *Logique de Port-Royal*, notamment dans ses chapitres IV (« Des idées des choses et des idées des signes »), XII (« Du remède à la confusion qui naît dans nos pensées et dans nos discours de la confusion des mots ; où il est parlé de la nécessité et de l'utilité de définir les noms dont on se sert, et de la différence de la définition des choses d'avec la définition des noms ») et XIII (« Observations importantes touchant la définition des noms »). Il y a bien là faite la distinction, par la « définition de mot » et la « définition de chose », entre ce qui relève de l'idée (du concept), de la chose, et du mot. C'est d'ailleurs l'interprétation qu'en donne également, autre bonne surprise, Alain Rey dans le commentaire qu'il en fait dans *Théories du signe et du sens, Lectures I*, p. 115. En rappelant ces grands jalons, nous ne faisons que remettre les faits en perspective.

9Nous espérons avoir pu, par cette mise en forme expliquée et appliquée d'éléments de terminologie, esquisser les lignes de force de nos recherches futures. Nul doute pour nous : il nous faut aller vers une théorie plus générale de la terminologie, qui

reste à écrire. Nous sommes conscient du fait que, dans le fantastique champ de recherche qu'ouvre la terminologie, le présent texte est encore en plein devenir.

TABLE DES ILLUSTRATIONS



URL <http://books.openedition.org/psn/docannexe/image/3398/img-1.jpg>

Fichier image/jpeg, 10k

Lexique des principaux termes à caractère méthodologique utilisés dans l'ouvrage

TEXTE

TEXTE INTÉGRAL

Antonyme : Désignation dans une langue d'un concept opposé à un autre.
Axiologie : Ordre particulier inscrit dans la structure d'une langue.
Caractère : Unité élémentaire de pensée entrant dans la constitution d'un concept.

Champ terminologique : Ensemble de termes dont les concepts sont en étroite relation.

Cohyponyme : Voir isonyme.

Compréhension : Voir intension.

Concept : Unité structurée de pensée (on parle aussi, usuellement, de « notion »).

Constitution : Ensemble des caractères d'un concept, et manière dont ils sont reliés entre eux.

Désignation : Face linguistique d'un terme. Action de désigner.

Dimension : Ensemble des critères appliqués pour l'analyse d'un concept.
Emprunt : Processus d'appropriation par une langue d'unités linguistiques d'une autre langue ; résultat de ce processus.

Extension : Ensemble des objets auxquels s'applique un concept.

Forme : Aspect sensible d'une unité.

Homonyme : Désignation renvoyant à plusieurs concepts.

Hyperonyme : Désignation dans une langue d'un concept superordonné.
Hyponyme : Désignation dans une langue d'un concept subordonné.
Intension : Ensemble des caractères qui constituent un concept.

Isonyme (ou cohyponyme) : Désignation dans une langue d'un concept coordonné.

Lexème: Unité de lexique considérée d'un point de vue essentiellement morphosémantique.

Morphème : Unité morphologique d'un signe linguistique.

Notion: Voir concept.

Objet: Élément du réel perçu ou conçu.

Opération : Ensemble d'actions combinant des moyens en vue d'un objectif. **Ordination :** Niveau auquel se situe un concept.

Procédé : Opération conçue dans le déroulement d'un processus.

Processus : Ensemble de phénomènes ou de procédés organisés dans la durée.

Propriété: Élément d'un objet considéré comme propre ou attribuable à celui-ci. **Référent:** Unité de représentation constitutif d'un signe.

Référent : Objet considéré dans son rapport à un signe ou à un concept. **Référentiel:** Ensemble d'éléments (objets, concepts et représentations) auxquels se réfèrent une langue et/ou un système de signes.

Sème: Unité de sens d'un sémème.

Sémème : Ensemble des sèmes d'un signifié.

Sémiotique : Science des signes.

Sens: Signification actualisée d'un signe en contexte ou situation.

Signe : Unité pourvue d'un signifiant et d'un signifié.

Signe linguistique : Unité linguistique pourvue d'un signifiant et d'un signifié.

Signifiant: Face sensible d'un signe dans ses manifestations phonique, graphique ou idéographique.

Signifié : Face sémantique d'un signe.

Signification : Sens d'un signe en tant que signe en langue.

Stipulation: Assignation d'un sens à un signe.

Subordination : Fait pour un concept d'être situé à un niveau inférieur à un autre.

Superordination : Fait pour un concept d'être situé à un niveau supérieur à un autre.

Synonyme: Terme renvoyant au même concept qu'un autre terme, mais employé différemment en situation ou en discours.

Système de concepts : Agencement de concepts entre eux.

Systémique: Ordre particulier qui forme la structure d'un système de concepts.

Terme : Unité formée d'un signe linguistique (dit « désignation ») renvoyant à un concept.

Unité linguistique : Groupe de mots ou d'éléments morphologiques étroitement associés.

Unité terminologique : Unité formée d'un ou de plusieurs signes linguistiques renvoyant à un concept.

Indications bibliographiques

p. 183-193

TEXTE

TEXTE INTÉGRAL

Alféri (Pierre), *Guillaume d'Ockham le singulier*, Les Éditions de Minuit, Paris, 1989, 481 p.

Aristote, *Organon II, De l'interprétation*, col. Bibliothèque des textes philosophiques, Vrin, Paris, 1997, 153 p.

Amauld (Antoine) et Nicole (Pierre), *La logique ou l'art de penser*, Gallimard, col. Tel, Paris, 1992 [1662], 404 p.

Amauld (Antoine) et Lancelot (Claude), *Grammaire générale et raisonnée*, Éditions Allia, Paris, 1997 [1676], 114 p.

Association française de linguistique appliquée, *Revue française de linguistique appliquée, Corpus de leur constitution à leur exploitation*, volume 1-2/décembre 1996, Amsterdam, 1996, 144 p.

-Association française de linguistique appliquée, *Revue française de linguistique appliquée, Terminologie: nouvelles orientations*, volume III-2/décembre 1998, Amsterdam, 1996, 124 p.

Association française de normalisation (Afnor), *Spécifications postales des objets de correspondance de petits formats*, Fascicule de documentation, Z 10-011, août 1989, Paris-la-Défense, 29 p.

Association internationale de linguistique appliquée, *Table ronde sur les problèmes de découpage du terme tenue lors du Ve congrès de l'association à Montréal*, du 20 au 26 août 1978, Office de la langue française, Montréal, 1979, 213 p.

ATEA-CRIDEL, (sous la responsabilité d'Armelle Le Bars, Didier Minot et Dominique Partenay), *Dictionnaire multilingue de l'aménagement du territoire et du développement local*, français, anglais, portugais, italien, espagnol, allemand, danois, néerlandais, grec, La Maison du Dictionnaire, Paris, 1997, 695 p.

Bachelard (Gaston), *L'eau et les rêves, Essai sur l'imagination de la matière*, Librairie José Corti, Paris, 1971 [1942], 265 p.

Bachelard (Gaston), *La formation de l'esprit scientifique, Contribution à une psychanalyse de la connaissance objective*, Librairie philosophique Vrin, Paris, 1972, 256 p.

Bachimont (Bruno), « Ontologie régionale et terminologie : quelques remarques méthodologiques et critiques », *La Banque des mots*, numéro spécial 7-1995, *Terminologie et intelligence artificielle*, CTN-INALF-CNRS, CILF, 1996, pp. 67-86.

Balibar-Mrabti (Antoinette), *La synonymie*, *Langages*, n° 128, Larousse, Paris, décembre 1997, 127 p.

Bédard (Claude), *La traduction technique, Principes et pratiques*, Linguatech, Montréal, 1986, 254 p.

Benveniste (Émile), *Problèmes de linguistique générale*, col. Bibliothèque des sciences humaines, NRF, Éditions Gallimard, Paris, 1974, 2 volumes.

Berman (Antoine), *L'épreuve de l'étranger, Culture et traduction dans l'Allemagne romantique*, Les essais, CCXXVI, Gallimard, Paris, 1984, 311 p.

Bitbol (Michel), *L'aveuglante proximité du réel*, col. Champs, Flammarion, Paris, 1998, 379 p.

Blanché (Robert), *Introduction à la logique contemporaine*, Librairie Armand Colin, Paris, 1957, 208 p.

Blanché (Robert), *Structures intellectuelles*, Librairie philosophique Vrin, Paris, 1966, 147 p.

Blanché (Robert), *La logique et son histoire d'Aristote à Husserl*, Librairie Armand Colin, Paris, 1970, 366 p.

Blin (Gwendolyn), *Examen visuel du vin*, français–anglais, Maîtrise de Langues étrangères appliquées, Université de la Sorbonne nouvelle–Paris III, Paris,

1998.

Bouillot (Sophie), *Proactive : La nouvelle boîte de vitesses automatique de Renault*, Maîtrise de Langues étrangères appliquées option traduction, Université de la Sorbonne nouvelle–Paris III, Paris, 1999.

Bouquet (Simon), *Introduction à la lecture de Saussure*, col. Bibliothèque scientifique Payot, Éditions Payot et Rivages, 1997, 396 p.

Brosseau (Stéphanie), *L'extraction du moût dans la vinification en blanc*, français–anglais, Maîtrise de Langues étrangères appliquées, Université de la Sorbonne–nouvelle–Paris III, Paris, 1998, sp.

Brunot (Ferdinand), *Histoire de la langue française des origines à nos jours*, Le XVIII^e siècle, Tome VI, Colin, Paris, 1966, 860 p.

Cabré (Teresa), *La terminologia, Teoria, metodologia, aplicacions*, Editorial Antàrida/Empüries, Barcelone, 1993, 529 p.

Cabré (Teresa), *La terminologie, Théorie, méthode et applications*, traduit du catalan et adapté par Monique C. Cormier et John Humbley, Les Presses de l'Université d'Ottawa, Armand Colin, Ottawa, Paris, 1998, 322 p.

Cabré (Teresa), *La terminologia, Representaciôn y comunicaciôn*, IULA, Institut universitari de lingüística aplicada, Universitat Pompeu Fabra, Barcelone,

369 p.

Centre d'études du lexique, *La définition*, col. Langue et langage, Larousse, Paris, 1990, 303 p.

Coatantiec (Céline), *Terminologie du matériel de plongée sous-marine*, Maîtrise de Langues étrangères appliquées option traduction, Université de la Sorbonne nouvelle–Paris III, Paris, 1996.

Collinot (André) et Mazière (Francine), *Un prêt à parler: le dictionnaire*, PUF, col. Linguistique nouvelle, Paris, 1997, 226 p.

Conseil de l'Europe, Directive 96/50 du 23 juillet 1996 concernant l'harmonisation des conditions d'obtention des certificats nationaux de conduite de bateaux de navigation intérieure pour le transport de marchandises et de personnes dans la Communauté, *Journal officiel des Communautés européennes*, 17 septembre 1996.

Conseil international de la langue française (CILF), *Terminologie et intelligence artificielle, La Banque des Mots*, numéro spécial 7–1995, CTN–INALF–CNRS, Paris, 1996, 111 p.

Conseil supérieur de la langue française, *Les rectifications de l'orthographe, Journal officiel de la République française, Éditions des documents administratifs*, année 1990, n° 100, Paris, 6 décembre 1990.

Coquet (Jean–Claude), Petitot (Jean), *L'objet sens et réalité, Langages*, n° 103, Larousse, Paris, 1991, 127 p.

Cornu (Gérard), *Linguistique juridique*, Domat droit privé, Montchrestien, Paris, 1990, 412 p.

Cottez (Henri), *Dictionnaire des structures du vocabulaire savant*, col. Les usuels du Robert, Paris, 1992, 515 p.

Cruse (D.A.), *Lexical Semantics*, Cambridge Textbooks in Linguistics, Cambridge University Press, Cambridge, 1986, 310 p.

Cruse (D. Alan), *Meaning in Language, An Introduction to Semantics and Pragmatics*, Oxford Linguistics, Oxford University Press, Oxford, 2000, 424 p.

Cuvillier (Armand), *Vocabulaire philosophique*, le Livre de Poche, col. Biblio essais (réédition), Armand Colin, 1956, 255 p.

Dagognet (François), *Tableaux et langages de la chimie*, Le Seuil, Paris, 1969.

Dagognet (François), *Le catalogue de la vie*, col. Galien, PUF, Paris, 1970.

Depecker (Loïc), « Cinq notions de télédétection aérospatiale : un exemple de structuration terminologique », *Meta*, XXXIV, 2, Montréal, 1989, pp. 280–284.

Depecker (Loïc), « Éloge de la synonymie », Actes du Colôquio de lexicologia e lexicografia, 26 et 27 juin 1990, INIC, Université de Lisbonne, Lisbonne, 1991, pp. 204–206.

Depecker (Loïc), *Un exemple d'aménagement terminologique: les commissions ministérielles de terminologie en France (1970–1993)*, Thèse de doctorat, Université de Paris VII, Paris, 1994, 617 p.; paru sous le titre *L'invention de la langue: le choix des mots nouveaux*, Larousse/Armand Colin, Paris, 2001, 720 p.

Depecker (Loïc),

« L'aménagement des langues », *Universalía*, Paris, 1995.

Dictionnaire du français des métiers, Adorables jargons, col. Point–virgule, Seuil, Paris, 1995, 350 p.

Depecker (Loïc), « L'inventivité terminologique », *Le livre de l'année*, édition 1996, Paris, Larousse, pp. 349–351.

Depecker (Loïc),

1. « Structure du signe linguistique: application à plusieurs disciplines », colloque « Terminologie et interdisciplinarité » organisé par le Centre de terminologie de Bruxelles (Institut Marie Haps) et l'Association internationale des professeurs de langues vivantes, avril 1996, in *Le langage et l'Homme, Langues de*

spécialité et terminologie, De Boeck Université, vol. XXXII, Bruxelles, décembre 1997, pp. 7–9.

2. (Depecker éd.), *La mesure des mots, cinq études d'implantation terminologique*, Publications de l'Université de Rouen, Rouen, 1997, 528 p.

Depecker (Loïc),

« L'ère de la terminologie informationnelle », *Revue française de linguistique appliquée, Dossier Terminologie: nouvelles orientations*, Éditions De Werelt, Amsterdam, Volume 111–2/Décembre 1998, (livraison hiver 1999), pp. 7–13.

« Monème, syntème et phrasème : essai d'introduction du concept de phrasème dans la théorie fonctionnaliste », *La Linguistique*, vol. 35, fasc.2/1999, PUF, Paris, pp. 23–46.

Depecker (Loïc), « Le signe entre signifié et concept », in *Le sens en terminologie*, (sous la direction de Henri Béjoint et Philippe Thoiron), Presses universitaires de Lyon, Lyon, 2000, pp. 86–121.

Depecker (Loïc), *L'invention de la langue, le choix des mots nouveaux*, Larousse/Armand Colin, Paris, 2001, 720 p.

Desanti (Jean-Toussaint), *Les idéalités mathématiques*, col. L'ordre philosophique, Seuil, Paris, 1968, 318 p.

Dikikidiri (Marcel), « Le signifié et le concept dans la dénomination », *Meta*, Montréal, 1999 (à paraître).

Équipe de recherche en syntaxe et sémantique, *Actes des deuxièmes rencontres terminologie et intelligence artificielle, TIA-97*, 3 et 4 avril 1997, Université de Toulouse-le-Mirail, Toulouse, 1997, p. 141 sq. ; *Actes des troisièmes rencontres terminologie et intelligence artificielle, TIA-99*, 10 et 11 mai 1999, Institut de recherche en informatique de Nantes, Université de Nantes.

Felber (Helmut), *Manuel de terminologie*, Organisation des Nations Unies pour l'éducation et la culture (Unesco), Centre international d'information pour la terminologie (Infoterm), Paris, 1987, 375 p.

Ferradji (Farida), *Le traitement mécanique de l'acier*, français-anglais, Maîtrise de Langues étrangères appliquées, Université de la Sorbonne nouvelle-Paris III, 1997, sp.

Foucault (Michel), *Les mots et les choses*, NRF, col. Bibliothèque des sciences humaines, Gallimard, Paris, 1966, 400 p.

Frege (Gottlob), *Écrits logiques et philosophiques*, Points, Essais, Éditions du Seuil, Paris, 1971 [1879-1925], 233 p.

Furetière (Antoine), *Dictionnaire universel, contenant généralement les motsfran- çois tant vieux que modernes, les termes de toutes les sciences et des arts*, chez Amout & Reinier Leers, La Haye Rotterdam, SNC, 1690, Le Robert, 3 vol., Paris, 1978.

Galmiche (Michel), *Sémantique linguistique et logique, Un exemple: la théorie de R. Montague*, col. Linguistique nouvelle, PUF, Paris, 1991, 151 p.

Gaudin (François), « Terminologie : l'ombre du concept », *Meta, La dénomination*, numéro spécial, Les Presses de l'Université de Montréal, vol. 41, n° 4, Montréal, décembre 1996, pp. 604-621.

Genette (Gérard), *Mimologiques*, Le Seuil, col. Points, Paris, 1976, 496 p.

Godel (Robert), *Les sources manuscrites du cours de linguistique générale de F. de Saussure*, Librairie E. Droz, Genève, Librairie Minard, Paris, 1957, 282 p.

Goffin (Roger), « L'eurolecte, oui, jargon communautaire non », *MetaXXXIX*, n°4, Montréal, 1994, pp. 636-642.

Gonseth (Ferdinand), *Le référentiel univers obligé de médiatisation*, Dialectica, L'âge d'homme, Lausanne, 1975, 201 p.

Gouadec (Daniel), *Terminologie, Constitution des données*, Afnor Gestion, Paris– la–Défense, 1990, 218 p.

Gouadec (Daniel), *Terminoguide n° 1, Données et informations*, La Maison du Dictionnaire, Paris, 1994, 151 p. ;

Gouadec (Daniel), *Terminoguide n° 3, Terminologie et phraséologie pour traduire, Le concordancier du traducteur*, Centre de formation de traducteurs, terminologues et rédacteurs, Université de Rennes II, La Maison du Dictionnaire, Paris, 1997, 309 p. + annexes.

Goujet (Daniel), Matile (Loïc), Janvier (Philippe), Hugot (Jean–Pierre), *Systématique cladistique, Quelques textes fondamentaux, Glossaire, Biosystema*, Société française de systématique, Paris, 1988, 195 p.

Grand Larousse de la langue française, (sous la direction de L. Guilbert, R. Lagane et G. Niobey), Larousse, Paris, 1971–1978.

Granger (Gilles Gaston), *Pensée formelle et sciences de l'homme*, Aubier, Éditions Montaigne, Paris, 1960, 226 p.

Granger (Gilles Gaston), *Langages et épistémologie*, Klincksieck, Paris, 1979,

226 p.

Greimas (Algirdas Julien), *Du sens, Essais sémiotiques*, Éditions du Seuil, 1970, 313 p.

Greimas (Algirdas Julien), *Sémantique structurale, Recherche de méthode*, col. Formes sémiotiques, PUF, 1986, 262 p.

Greimas (Algirdas Julien), Courtès (Joseph), *Sémiotique, Dictionnaire raisonné de la théorie du langage*, col. Hachette Université Linguistique, Hachette Supérieur, Paris, 1993, 454 p.

Grize (Jean-Blaize), *Logique et langage*, col. L'Homme dans la langue, Ophrys, Paris, 1997, 153 p.

Guilbert (Louis), *La formation du vocabulaire de l'aviation*, Librairie Larousse, Paris, 1965, 709 p.

Guilbert (Louis), « La néologie scientifique et technique », *La Banque des mots*, n°1, Conseil international de la langue française, Paris, 1971, p. 45-54.

Guilbert (Louis), « La spécificité du terme scientifique et technique », *Langue française*, n° 17, Larousse, Paris, 1973, pp. 5-17.

Guilbert (Louis), *La créativité lexicale*, Larousse, Paris, 1975, 285 p.

Guyton de Morveau (L.B.), Lavoisier (A.L.), Berthollet (C.L.) et de Fourcroy (A.F.), *Méthode de nomenclature chimique*, Éditions du Seuil, col. Sources du savoir, Paris, 1994 [1787], 252 p.

Habert (Benoît), Nazarenko (Adeline), Salem (André), *Les linguistiques de corpus*, col U., Armand Colin/Masson, Paris, 1997, 240 p.

Hempel (Cari), *Éléments d'épistémologie*, col. U2, Armand Colin, Paris, 1972, 184 p.

Hjelmslev (Louis), *Prolégomènes à une théorie du langage*, Les Éditions de Minuit, Paris, 1971 [1943], 231 p.

Hjelmslev (Louis), *Le langage*, Gallimard, col. Folio essais, Paris, 1991, 201 p. (réédition de la traduction française de 1966, Les Éditions de Minuit).

Husserl (Edmund), *Recherches logiques 1, Prolégomènes à la logique pure*, col. Épiméthée, 4^{ème} édition, 1994 [1913], PUF, Paris, 304 p.

Husserl (Edmund), *Idées directrices pour une phénoménologie*, col. Tel, Gallimard, Paris, 1950 [1913], 567 p.

ISO 639 (1988) : *Code pour la présentation des noms de langue* ; nouvelle édition en cours ISO 639-1,1999.

ISO 639-2 (1998) : *Code pour la présentation des noms de langue.Partie 2 : code alpha 3.*

ISO 704 (1987): *Principes et méthodes de terminologie*, s.l., 16 p.; nouvelle édition en cours: ISO/TC37/SC1/WG3 N 31/ISO CD 704.2 *Terminology Work– Principles and Methods*, 20 juillet 1996 (document de travail) ; ISO/TC37/SC1/ISO DIS 704, N154E, N44E (*TerminologyWork–Principles and Methods*), 1998 (document de travail); ISO TC 37/SC1, *Projet de norme internationale ISO/CD 704-1*, « Travail terminologique–Partie 1 : Principes et méthodes », Afnor, Paris–la–Défense, 1997; ISO/CD 704-1:1997 (F) *Travail terminologique–Partie 1 : Principes et méthodes*, Afnor, Paris–la–Défense, 1997; ISO/DIS 704(*Terminology Work–Principles and Methods*) (1998) ; ISO/DIS 704(*Terminology Work–Principles and Methods*) (1999).

ISO 704 (2000) : *Travail terminologique–Principe et méthodes* (français et anglais), 2^e édition, 15 novembre 2000, 41 p.

FD ISO 860 (1996) : *Travaux terminologiques–Harmonisation des notions et des termes*, Afnor, Paris–la–Défense, 1997, 7 p.

ISO 1087 (1969): *Norme internationale, Terminology–Vocabulary, Terminologie voculaire*, 1^{ère} édition, Genève.

ISO 1087 (1990): *Terminologie–Vocabulaire*; nouvelle édition 1998:*Travaux terminologiques–Vocabulaire–Partie 1 : Théorie et application.*

ISO 1951 (1997) : *Symboles lexicographiques et conventions typographiques à utiliser en terminographie* ; nouvelle édition FD ISO 1951 (1998): *Symboles lexicographiques et conventions*

typographiques à utiliser en terminographie, Afnor, Paris-la-Défense, 9 p.

ISO 4946 (1979) : *Papiers, cartons et pâtes-Vocabulaire*, Norme française homologuée, NF Q 01-005, Afnor, Paris-la-Défense, décembre 1979, 48 p.

ISO 8402 (1994): *Quality Management and Quality Assurance-Vocabulary, Management de la qualité et assurance de la qualité-Vocabulaire*, 2^e édition, Genève, 39 p.

ISO 10241 (1992), *Normes terminologiques internationales-Élaboration et présentation*, 1^{ère} édition, Genève ; Afnor, Paris-la-Défense, 1994, 21 p.

ISO FDIS 12199-4 (1997 E) : *Terminologie, Ordre alphabétique multilingue des données terminologiques et lexicographiques utilisées dans l'alphabet latin*.

ISO 12620 (1995) : *Aides informatiques en terminologie-Catégories des éléments de données terminologiques.*, 75 p.

ISO/TC37, *Guidelines for Quality Assurance of Terminology Products*, document de travail, Londres, août 2000.

Jackendoff (Ray S.), *Semantic Structures*, Current Studies in Linguistics, The MIT Press, Cambridge-Londres, 1990, 322 p.

Kant (Emmanuel), *Critique de la raison pure*, Œuvres philosophiques, Tome I, Bibliothèque de la Pléiade, NRF, Éditions Gallimard, 1980 [1781,1787], 1795 p.

Kleiber (Georges), *La sémantique du prototype*, Catégories et sens lexical, PUF, Paris, 1990, 199 p.

Kleiber (G.) et Tamba (I.), « L'hyponymie revisitée : inclusion et hiérarchie », *L'hyponymie et Vhyperonymie*, Langages, n° 98, Paris, Larousse, juin 1990.

Kleiber (Georges), « Sens, référence et existence : que faire de l'extralinguistique ? », in *Langages*, n° 127, Larousse, septembre 1997, pp. 9-37.

Koskas (Éliane) et Kremin (Helgard), *La dénomination*, *Langages*, n° 7, Larousse, Paris, décembre 1984, 127 p.

Ladmiral (Jean-René), *Traduire: théorèmes pour la traduction*, col. Tel, Gallimard, Paris, 1994, 273 p.

Larousse de la langue française, Lexis, (sous la direction de Jean Dubois), Larousse, Paris, 1979, 2109 p.

Lehmann (A.) et Martin-Berthet (F.), *Introduction à la Lexicologie, Sémantique et morphologie*, Dunod, Paris, 1998, 201 p.

Leibniz (Gottfried Wilhelm), *Nouveaux essais sur l'entendement humain*, Garnier-Flammarion, Paris, 1966 [1765], 499 p.

Leiris (Michel), *Langage tangage, ce que les mots me disent*, Gallimard, Paris, 1985, 188 p.

Lerat (Pierre), *Les langues spécialisées*, col. Linguistique nouvelle, PUF, Paris, 1995, 201 p.

Littré (Paul-Émile), *Dictionnaire de la langue française*, Paris, Hachette, 1876.

Martin (Robert), *Inférence, antonymie et paraphrase*, Bibliothèque française et romane, Librairie C. Klincksieck, Paris, 1976, 174 p.

Martin (Robert), *Pour une logique du sens*, col. Linguistique nouvelle, PUF, 1983, 2^{ème} édition revue et augmentée, Paris, 1992, 319 p.

Martinet (André), *Éléments de linguistique générale*, 1^{ère} édition, Armand Colin, col. U prisme, Paris, 1974, 221 p. ; 2^{ème} édition, Paris, 1980, 221 p.

Martinet (André), « L'expérience et la mise en mots », *Significations. Essais en l'honneur d'Henry Schogt*, recueillis par

Parth Bhatt, Canadian Scholar's Press, Toronto, 1997, pp. 461–465.

Merleau-Ponty (Maurice), *Phénoménologie de la perception*, col. Tel, Gallimard, Paris, 1945, 531 p.

Merleau-Ponty (Maurice), *Résumés de cours*, Collège de France 1952–1960, NRF, Gallimard, Paris, 1968, 182 p.

Merleau-Ponty (Maurice), *Signes*, NRF, Gallimard, Paris, 1960, 438 p.

Microsoft Corporation, *Bureau 2000, Guide des styles, 1999*, Illinois USA, tuto-riel interne.

Milner (Jean-Claude), *De la syntaxe à l'interprétation*, col. Travaux linguistiques, Éditions du Seuil, Paris, 1978, 402 p.

Milner (Jean-Claude), *L'amour de la langue*, col. Connexions du Champ freudien, Éditions du Seuil, Paris, 1978, 132 p.

Mouna (Kamel), Saint-Dizier (Patrick), « La relation d'opposition dans la description terminologique et la représentation des connaissances », *Actes des deuxièmes rencontres terminologie et intelligence artificielle, T1A-97*, 3 et 4 avril 1997, Équipe de recherche en syntaxe et sémantique, Université de Toulouse–le-Mirail, Toulouse, 1997, p. 141 sq.

Mounin (Georges), *Les problèmes théoriques de la traduction*, NRF, Éditions Gallimard, Paris, 1963, 296 p.

Mounin (Georges), *Clefs pour la linguistique*, Éditions Seghers, Paris, 1968, 166 p.; réédition Seghers, col. Bibliothèques 10/18, Paris, 2000, 172 p.

Mounin (Georges), *Ferdinand de Saussure*, col. Philosophes de tous les temps, Éditions Seghers, Paris, 1968, 188 p.

The New Shorter Oxford Dictionary, Brown (Lesley) (ed.), Clarendon Press, Oxford, 1993.

Le Nouveau Petit Robert, Rey–Debove (Josette) et Rey (Alain), Dictionnaires Le Robert, Paris, 1993.

d'Ockham (Guillaume), *Opéra philosophica, Summa logicae*, Boehner (Philoteus), Gai (Gedeon), Brown (Stephanus), Cura Instituti franciscani universitatis Bonaventurae, St Bonaventure, New–York, 1974, 8 vol.

d'Ockham (Guillaume), *Somme de logique*, traduit du latin par Joël Biard, Trans–Europ–Repress, Mauvezin, 1988, 2 volumes.

Palmer (F.R.), *Semantics*, 2^e édition, Cambridge University Press, Cambridge, 1981, 221 p.

Panico (R.), Richer (J.C.), *Nomenclature UICPA des composés organiques*, Masson, 1994, Paris, Milan, Barcelone.

Paul (Serge), Depecker (Loïc), (en collaboration avec Charles Goillot et Michel Lenco), *Introduction à l'étude de la télédétection aérospatiale et de son vocabulaire*, Ministère de l'éducation nationale, Direction des enseignements supérieurs, La documentation française, Paris, 1991, 316 p.

Pergnier (Maurice), *Les anglicismes*, col. Linguistique nouvelle, PUF, Paris, 1989, 214 p.

Piaget (Jean) (sous la direction de), *Logique et connaissance scientifique*, Encyclopédie de la Pléiade, NRF, Paris, 1967, 1345 p.

Piaget (Jean), *Psychologie et épistémologie, Pour une théorie de la connaissance*, Éditions Gonthier, Bibliothèque Médiations, Paris, 1970, 187 p.

Poney (O.), *Systématique botanique, Problèmes actuels, Biosystema*, Société française de systématique, Paris, 1988, 195 p.

Popelard (Marie–Dominique) et Vernant (Denis), *Éléments de logique*, col. Mémo, Seuil, 1998, 93 p.

Pottier (Bernard), *Linguistique générale théorie et description*, Klincksieck, Paris, 1974, 338 p.

Pottier (Bernard), *Sémantique générale*, PUF, Paris, 1992, 237 p.

Pottier (Bernard), *Théorie et analyse en linguistique*, col. Hachette Supérieur, Hachette, Paris, 1992, 240 p.

Praxiling, *Cahiers de praxématique, Linguistique et représentation(s)*, Université de Montpellier III, n° 31, 1998, 221 p.

Putnam (Hilary), *Philosophie de la logique*, col. Tiré à part, Éditions de l'Éclat, Combas, 1996 [1971], 71 p.

Putnam (Hilary), *Représentation et réalité*, NRF essais, Gallimard, Paris, 1990 [1988], 226 p.

Quemada (Bernard), « Technique et langage », *in Histoire des techniques*, col. Encyclopédie de la Pléiade, Éditions Gallimard, Paris, 1978, pp. 1146–1240.

Quemada (Bernard), Cours à l'École pratique des hautes études, IV^e section, Université de Paris IV, 1980–1996, notes de cours.

Rastier (François), « La sémantique sémiotique, le trivium et la sémantique linguistique », *Nouveaux Actes sémiotiques*, n° 9, Université de Limoges, 1990, pp. 6–39.

Rastier (François), *Sémantique interprétative*, col. Formes sémiotiques, PUF, Paris, 1991, 276 p.

Rastier (François), *Sémantique et recherches cognitives*, col. Formes sémiotiques, PUF, Paris, 1991, 262 p.

Rastier (François), *Sémantique pour l'analyse, De la linguistique à l'informatique*, Masson, Paris, Milan, Barcelone, 1994, 240 p.

Rastier (François), Conférences des années 1999–2001 (notes de cours).

Réseau international de néologie et de terminologie (RINT), *Terminologies nouvelles*, Agence de coopération culturelle et technique, Bruxelles, n° 1 à 19, 1989–1999.

Réseau international de néologie et de terminologie (RINT), *Terminologies nouvelles*, Agence de coopération culturelle et technique, *Terminologie et développement* (1^{ère} partie), n° 6, Bruxelles, juin 1993, 119 p. ; (2^{ème} partie), n°9, juin 1993, Bruxelles, 104 p.

Réseau international de néologie et de terminologie (RINT), *Terminologies nouvelles*, Agence de coopération culturelle et technique, *Implantation des termes officiels*, n° 12, Bruxelles, décembre 1994, 165 p.

Rey (Alain), *Théories du signe et du sens, Lectures I*, Éditions Klincksieck, Paris, 1973, 299 p.

Rey (Alain), *Théories du signe et du sens, Lectures II*, Éditions Klincksieck, Paris, 1976, 408 p.

Rey (Alain), *Le lexique : images et modèles du dictionnaire à la lexicologie*, Armand Colin, Paris, 1977, 307 p.

Rey (Alain), *La terminologie noms et notions*, col. Que sais-je ?, PUF, Paris, 1979, 127 p.

Rey-Debove, « La synonymie ou les échanges de signes comme fondement de la sémantique », in Balibar-Mrabti (Antoinette), *La synonymie, Langages*, n° 128, décembre 1997, Larousse, Paris, pp. 91–104.

Rey-Debove, *La linguistique du signe, Une approche sémiotique du langage*, Armand Colin, Paris, 1998, 302 p.

Ricoeur (Paul), « La structure, le mot, L'événement », *Esprit*, n° 360, Paris, mai 1967, pp. 801–821.

Rigaudy (Jean), *Nomenclature des composés organiques, Traité Constantes physicochimiques*, Techniques de l'ingénieur, fascicule K 220, Paris, 1995, 33 p.

Rondeau (G.) et Felber (H.) (éd.), *Textes choisis de terminologie*, Girsterm, Université Laval, Québec, 1981, 334 p.

Rousseau (Louis-Jean), « Vers une méthodologie de la définition terminologique », *Langues et sociétés en contact, Mélanges offerts à Jean-Claude Corbeil*, Max Niemeyer Verlag, Tübingen, 1994, pp. 169–174.

Russel (Bertrand), *Signification et vérité*, col. Champs, Flammarion, Paris, 1969, 378p.

Russel (Bertrand), *La méthode scientifique en philosophie, Notre connaissance du monde extérieur*, col. Petite bibliothèque Payot, Paris, 1971 [1914], 250 p.

Russel (Bertrand), *Problèmes de philosophie*, col. Petite bibliothèque Payot, Paris, 1980 [1912], 189 p.

Sager (Juan C.), *A Practical Course in Terminology Processing*, John Benjamins Publishing Company, Amsterdam/Philadelphia, 1990, pp. 32–34.

Sanz Moreno (Pablo) et Serrano Cabezas (Maria), « Les équivalences dans la législation sociale », in *Les dictionnaires spécialisés et l'analyse de la valeur* (A. Hermans éd.), Peeters, Louvain-la-Neuve, 1997, pp. 245–265.

Saussure (Ferdinand de), *Cours de linguistique générale*, col. Bibliothèque scientifique Payot, Éditions Payot, Paris, 1994, (reprise de l'édition de 1972 établie par Tullio de Mauro), 520 p.

Serres (Michel), *Les cinq sens*, Grasset, Paris, 1985, 381 p.

Siblot (Paul) (éd.), *Langue, praxis et production de sens, Langages*, n° 127, Larousse, septembre 1997, 124 p.

Simondon (Gilbert), *Du mode d'existence des objets techniques*, col. Analyse et raisons, Aubier, Éditions Montaigne, Paris, 1969, 265 p.

Sperber (Dan)/Wilson (Deirdre), *La pertinence, Communication et cognition*, col. Propositions, Les Éditions de Minuit, 1989 [1986], Paris, 396 p.

Suonuuti (Heidi), *Guide to Terminology*, Nordterm 8, Nordterm, Tekniikan Sanastokeskus, Helsinki, 1997, 36 p.

Taylor (John R.), *Linguistic Catégorisation, Prototypes in Linguistic Theory*, Oxford University Press, 2^e édition, New-York, 1995, 312 p.

Thoiron (Philippe) (sous la direction de), *La dénomination, Meta*, numéro spécial, Les Presses de l'Université de Montréal, vol. 41, n° 4, décembre 1996, pp. 509–639.

Thoiron (Philippe), Arnaud (Pierre), Béjoint (Henri), Boisson (Claude Pierre), « Notion d'«archiconcept » et dénomination », *La dénomination, Meta*, numéro spécial, Les Presses de l'Université de Montréal, vol. 41, n° 4, décembre 1996, pp. 512–524.

Toumeux (Henri), « La perception des pictogrammes phytosanitaires au Nord Cameroun », *Coton Fibres Tropicales*, volume 48, fascicule 1, 1993, pp. 41–48.

Van Campenhoudt (Marc), *Le réseau notionnel interlinguistique, Réseau notionnel, intelligence artificielle et équivalence en terminologie multilingue: essai de modélisation*, <http://www.refer.fr/termisti/mi.htm>, 1996.

Van Campenhoudt (Marc), « Recherche d'équivalences et structuration des réseaux notionnels : le cas des relations méronymiques », *Terminology*, volume 3/1, 1996, pp. 53–83.

Walter (Henriette), « Sémantique et axiologie dans l'analyse des termes désignant la chaussure en français », Actes du XI^e colloque

international de linguistique fonctionnelle, Bologne, 2-7 juillet 1984, SILF, Padoue, 1985, pp. 234-239.

Webster's Third New Dictionary of The English Language Unabridged, Babcock Goove (Philip) (ed. in chief), G. Bell & sons, ltd, Londres, 1961.

Weissenhofer (Peter), *Conceptology in Terminology Theory, Semantics and Word-Formation*, Internationales Institut für Terminologieforschung, Termnet, International Network for Terminology, IITF-Series 6, Vienne, 1995, 270 p.

Wittgenstein (Ludwig), *Tractatus logico-philosophicus*, suivi de *Investigations philosophiques*, col. Tel, Gallimard, Paris, 1961, 1988, 364 p.

Wittgenstein (Ludwig), *De la certitude*, col. Idées, Gallimard, Paris, 1965, 151 p.

Wüster (E.), « L'étude scientifique générale de la terminologie, zone frontalière entre la linguistique, la logique, l'ontologie, l'informatique et les sciences des choses », in *Textes choisis de terminologie, I. Fondements théoriques de la terminologie*, sous la direction de V.I. Siforov, G. Rondeau et H. Felber rédacteurs, Groupe interdisciplinaire de recherche scientifique et appliquée en terminologie (Girsterm), Université Laval, Québec, 1981, pp. 57-114.